

stallé,
Corse

L'emploi salarié a progressé de 1 % en 1997

Delta Air Lines

mars,
us un
num
iles
urant
lomètres.

Le Monde

TÉLÉVISION-RADIO MULTIMÉDIA
■ La télévision à table ■ L'entraide sur le réseau



CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16502 – 7,50 F — DIMANCHE 15 - LUNDI 16 FÉVRIER 1998 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

■ Médiation en Irak

Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, dépêche à Bagdad une mission chargée de faire un relevé des sites dits « présidentiels ». p. 3

■ La mort annoncée d'Ali Touchent

Le ministère de l'intérieur n'a pas eu confirmation du décès, annoncé par Alger, du militant islamiste « Tarek », considéré comme le coordonnateur des attentats de 1995 à Paris. p. 26



JERRY LAMPEN/REUTERS

■ Danse à Nagano

Les Russes Pasha Gritchouk et Evgueni Platov sont favoris pour un second titre en patinage artistique. Les mauvaises *conditions météorologiques* continuent de perturber les épreuves de ski alpin. p. 16 et 17

■ Mariage à l'italienne

La coalition de centre-gauche, sous l'impulsion du PDS, l'ex-Parti communiste, entreprend une nouvelle métamorphose pour jeter les bases d'une *« gauche de l'an 2000 »*. p. 2

■ L'édit de Nantes

Il y a quatre cents ans, Henri IV signait, par calcul politique, ce document qui *constitue la première* reconnaissance des protestants en France. p. 10

■ Le luxe en grande surface

Après avoir conquis un tiers du marché des bijoux, la grande distribution lorgne sur celui des parfums. p. 12

■ L'amortissement Périssol

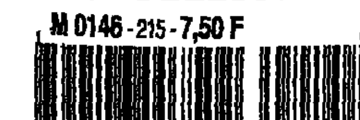
Ce système d'aide fiscale à l'investissement locatif, qui avantage prioritairement les tranches d'imposition les plus élevées, doit s'arrêter fin 1998. p. 13

■ « Grand jury »

Robert Hue est l'invité du « Grand jury RTL-*Le Monde*-LCI », *dimanche* à 18 h 30.

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2800 L ; Luxembourg, 45 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 215 - 7,50 F



Les chasseurs font campagne à Paris

- A un mois des élections régionales, les chasseurs défilent dans la capitale
- Les fédérations mobilisent massivement contre Dominique Voynet et l'Europe
- La France a saisi la Commission européenne pour renégocier les directives de Bruxelles

PLUS de 100 000 personnes, venues de toute la France, étaient attendues, samedi 14 février, à la manifestation organisée à Paris par l'Union nationale des fédérations de chasseurs. Le Front national devait y être largement représenté, et le Parti communiste français a décidé d'y envoyer une délégation. A un mois des élections régionales, plusieurs élus de l'opposition RPR et UDF devaient également être présents dans le cortège. Le mouvement Chasse, Pêche, Nature, Traditions (CPNT) d'André Goustat compte mettre à profit cette mobilisation pour améliorer ses scores de 1992, obtenir une cinquantaine d'élus le 15 mars, et peser, le 20 mars, lors de l'élection des présidents de conseils régionaux. La ministre Verte de l'environnement, Dominique Voynet, concentre l'hostilité des fédérations de chasseurs et devait être, avec l'Union européenne, la cible principale des manifestants.



Les chasseurs craignent, après la mise en demeure adressée au gouvernement français par la Commission européenne, que la directive dite « oiseaux » leur interdise la chasse de certaines espèces migratrices après le 31 janvier. Ils redoutent la remise en cause de la loi Verdeille, qui permet aux chasseurs de pénétrer dans les propriétés privées, et protestent contre Natura 2000, qui met en place un réseau de zones protégées dans lesquelles les activités humaines devront être gérées de manière à ne pas mettre en danger la survie des milieux naturels. Lionel Jospin a annoncé, dans un entretien au quotidien *Sud-Ouest* du 12 février, qu'il allait *« ouvrir des discussions avec Bruxelles »* en ce qui concerne les période de chasse, et qu'il n'a pas l'intention de remettre en cause la loi Verdeille.

Lire page 5 et notre éditorial page 11

Mme Trautmann défend l'« exception culturelle » face à l'OCDE

LES NÉGOCIATIONS de l'Accord multilatéral sur les investissements (AMI) préparé par l'OCDE menacent l'« exception culturelle » française et européenne. Elles ont provoqué la mobilisation des créateurs. Dans un entretien au *Monde*, Catherine Trautmann, ministre de la culture, prend fermement position contre un accord qui *« aboutirait au démantèlement des politiques nationales de soutien à la création et torpillerait la construction d'une politique culturelle européenne »*. Lionel Jospin affirme pour sa part qu'il n'y aura pas d'accord si *« le principe de l'exception culturelle devait être remis en cause »*. Le Portugal, la Belgique, l'Italie, la Grèce, l'Australie et le Canada soutiennent la position de la France.

Lire page 22

Trop de jeunes Français oublient de devenir citoyens

DE PLUS EN PLUS de jeunes Français oublient ou négligent de se faire recenser à seize ans, comme la nouvelle loi sur le service national leur en fait obligation. Ce comportement met en péril la mise en place, le 3 octobre 1998, de la journée dite d'« appel de préparation à la défense » qui remplace le « rendez-vous citoyen » mort-né et qui doit contribuer à évaluer le degré de citoyenneté des jeunes Français. Il menace l'inscription automatique, dans la dix-huitième année, sur les listes électorales. Le ministère de la défense prépare donc une vaste campagne d'information pour sensibiliser les jeunes et roder le système en prévision de l'obligation qui, à partir de 1999, sera faite aux Françaises de se faire, elles aussi, recenser à la mairie de leur domicile. C'est une « révolution culturelle » que la loi a prévu d'organiser. En janvier 1999, les jeunes Françaises ne devront pas oublier d'aller à la mairie de leur domicile : il s'agit des jeunes femmes nées à partir de janvier 1983, celles-là mêmes qui seront appelées à passer la journée de l'« appel de préparation à la défense » à dix-huit ans.

Ne pas pouvoir présenter une attestation de recensement, délivrée à l'intéressé le jour même de sa démarche, entraîne, selon les termes de la loi, l'interdiction de se présenter à certains examens, y compris les permis de conduire ou de chasse. Si un jeune ne se fait pas recenser, les services de la mairie ont pour consigne de procéder à un « recensement d'office ». Depuis 1984, entre 14,3 % et 16,9 % de jeunes ont été « recensés d'office », à deux exceptions près, 1988 et 1989. Avec la classe 1999, ce phénomène explose : 93 950 jeunes se sont abstenus, soit un pourcentage national de 22,9 %. Paris (53,9 %), les Bouches-du-Rhône (43,7 %), les Hauts-de-Seine (43,5 %), la Seine-Saint-Denis (39,8 %), les Alpes-Maritimes (38,1 %), les Yvelines (35 %) et la Corse (29,6 %) battent des records. La Vendée (1,6 % de recensés d'office), la Somme (4 %), les Deux-Sèvres (4,3 %), les Vosges (5,4 %) sont plus respectueux de la loi.

Les experts de la direction centrale du service national (DCSN) ont la conviction que la nouvelle loi n'est pas vraiment entrée dans les esprits. Pour eux, davantage que d'un geste de mauvaise volonté ou de désobéissance civique, il s'agit sans doute d'une simple méconnaissance des règles du jeu imposées par une réforme qui est intervenue, dans des conditions acrobatiques, lors du changement de majorité à l'Assemblée.

Quand toutes les procédures instaurées par la nouvelle loi sur le service national auront pris leur régime de croisière, pas moins de 800 000 jeunes Françaises et Français seront concernés chaque année. C'est dire combien tout manquement à la bonne exécution des mesures adoptées par le Parlement peut gripper la machine. D'où la mise à l'étude, par le ministère de la défense, d'un plan de communication qui devrait s'adresser à tous les acteurs de la nouvelle organisation du service national : les jeunes et leurs familles, les préfets, les maires, les élus locaux, les consuls (chargés de faire appliquer la loi à l'étranger) et les armées. Outre la DCSN et l'éducation nationale, le Centre d'information civique pourrait être associé à cette campagne.

Jacques Isnard

Adoption : l'enfant d'abord

L'ASSEMBLÉE NATIONALE va ratifier, mardi 24 février, la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale. Cette convention impose la mise en place dans chaque pays d'*« une autorité centrale »* chargée de s'assurer que l'adoption envisagée est de l'*« intérêt supérieur »* de l'enfant. La France est le deuxième pays du monde pour le nombre d'adoptions internationales, après les Etats-Unis. Des associations redoutent que les démarches individuelles directes des familles ne soient entravées, au profit d'un passage par les œuvres ou les missions.

Lire page 7

La preuve par les régionales

AU MOMENT *où l'approbation rencontrée par l'action du gouvernement semble de nouveau fléchir, la perspective des élections régionales et cantonales, dans un mois, donne à Lionel Jospin l'occasion d'une épreuve de vérité : sur sa majorité, dont aucune composante n'a voulu prendre le risque de faire valider par les électeurs ses réserves, ses critiques ou ses désaccords ; face à l'opposition, dont on pourra mesurer dans les urnes si elle a ou non reconstitué son crédit ; face à Jacques Chirac, enfin, à l'affût du moindre trouble dans la relation qui s'est établie entre le premier ministre et le pays depuis huit mois.*

Pour le président de la République, en effet, de médiocres résultats de la gauche à ces élections signifieraient que M. Jospin est en butte, à son tour, aux mêmes contradictions que ses prédécesseurs, et que les Français finissent par le ranger dans la même catégorie : celle de ces politiques décidément incapables de résoudre leurs problèmes comme d'arbitrer entre leurs aspirations antagonistes. Rétrospectivement, l'aveu d'impuissance du chef de l'Etat, formulé à la télévision en décembre 1996 et suivi, quatre mois plus tard, par la décision de dissoudre l'Assemblée nationale, en serait relativisé, peut-être même converti en démonstration de lucidité. A l'inverse, si la gauche vérifie les hypothèses de progression régionale qui lui sont *a priori* favorables, M. Jospin aura fait la preuve que l'on peut gouverner, voire réformer, sans perdre l'assentiment des Français, et que les impasses dans lesquelles s'étaient fourvoyés ses prédécesseurs ne sont pas inévitables.

Estimant que les Français sont moins que jamais disposés à sympathiser avec une entreprise de conquête du pouvoir ou à se laisser impressionner par une virtuosité tactique, le premier ministre ne cesse de répéter qu'il n'est là où il est que par la volonté du président de la République, lorsqu'il avait dissous l'Assemblée nationale, et par celle des électeurs, qui ont préféré confier les commandes à la gauche. Il a redit, le 12 février sur Europe 1, que sa tâche à Matignon ne consiste pas à préparer la conquête de l'Elysée et qu'il n'a d'autre ambition que de *« servir »*.

Patrick Jarreau

Lire la suite page 11

"Pour moi, le meilleur shampooing au monde."
L'ORÉAL ELSÈVE
L'ORÉAL PARIS

L'héritière de Delhi



SONIA GANDHI

NÉE italienne, devenue indienne par son mariage avec l'ancien premier ministre Rajiv, assassiné en 1991, Sonia, à cinquante et un ans, a repris le flambeau de la dynastie Gandhi pour venir au secours d'un Parti du Congrès en perdition. Elle fait campagne pour les prochaines élections législatives, à raison de cinq ou six meetings par jour, et la foule, hypnotisée et émue, se presse pour l'entendre. Jusqu'où ira-t-elle ? Novice en politique, elle apprend vite et entretient le mystère sur ses ambitions.

Lire la suite page 9

ITALIE Quelque 1 800 délégués de partis représentant la gauche non communiste italienne se sont réunis, du 12 au 14 février à Florence, pour tenter de jeter les bases d'une nouvelle formation politique de centre gauche – Démocrates de gauche – qui devrait voir le jour dans un an. ● CETTE MÉTAMORPHOSE est souhaitée, notamment par Massimo d'Alema, le secrétaire du PDS (Parti démocratique de la gauche), principale composante de la coalition au pouvoir, lequel a rendu hommage à la politique de rigueur menée par le président du conseil, Romano Prodi, et qui permet à l'Italie de remplir la plupart des critères de Maastricht. ● LA CAPACITÉ de nos voisins à participer à la première vague de l'euro *continue cependant* à susciter des doutes, notamment aux Pays-Bas et en Allemagne. La sélection se fera le 1er mai à Bruxelles, lors d'un conseil des chefs d'Etat et de gouvernement.

La gauche italienne se flatte d'avoir mis le pays sur les rails de l'euro

Les formations non communistes ont tenu des états généraux à Florence, pour préparer la naissance d'une nouvelle force politique, les Démocrates de gauche. Elles ont salué la politique économique du gouvernement Prodi qui a « sauvé le pays d'un risque de banqueroute »

ROME
de notre correspondant

Près de deux ans après la victoire historique de la coalition de L'Olivier, le 21 avril 1996, le centre-gauche italien entreprend une nouvelle métamorphose. Réuni autour du PDS (Parti démocratique de la gauche), principale formation de la majorité, issu de l'ex-Parti communiste, ce conglomérat souvent assez hétérogène était réuni pendant trois jours à Florence, du jeudi 12 au samedi 14 février, pour tenter de forger *« la gauche de l'an 2000 »*, selon le logo qui dominait la tribune du palais des sports. L'accouchement ne sera pas facile. Les divergences sont multiples, et les spécificités particulières résistent à se fondre dans ce magma, sorte de front social-démocrate aux contours encore vagues.

L'objectif de ces états généraux de la gauche était donc de créer une force dans laquelle le PDS se dissoudra dans l'intervalle d'une année. Ce mouvement aura nom « Democratici di sinistra » (Démocrates de gauche) et pour emblème toujours le chêne avec à son pied une rose et autour de sa tige les quinze étoiles bleues des quinze membres de l'Union européenne. Le sigle PSE (Parti socialiste européen) remplacera désormais celui du PCI (Parti communiste italien), et le drapeau rouge frappé de la faucille et du marteau disparaîtra définitivement. Il s'agit donc d'une nouvelle mutation, d'un nouveau recentrage, dont les bases avaient été lancées lors du 2e congrès du PDS en février 1997. L'ancien PCI, qui pendant cinquante ans a tenu tête à la toute-puissante Démocratie chrétienne, complète une révolution entreprise en février 1991 au congrès de Rimini, au cours duquel le PCI était devenu le PDS. Le refus des « orthodoxes » avait abouti à la création parallèle de Rifondazione comunista.



PACTE FÉDÉRATIF

On avait appelé « Cosa 1 » ce premier changement fondamental. Aujourd'hui, il s'agit de la « Cosa 2 », c'est-à-dire de la seconde phase du processus dont Massimo D'Alema, secrétaire du PDS, est le grand artisan. Cette nouvelle initiative laisse sceptiques ceux qui sont restés fidèles au communisme. *« La "Cosa 2" se situera certainement à gauche du centre et à gauche du centre-droit, mais qu'elle soit de gauche cela reste à voir »*, a perfidement fait remarquer Armando Cossutta, président de Rifondazione comunista. Son secrétaire général, Fausto Bertinotti, est *« amer »* de voir que *« la gauche modérée »* abandonne la faucille et le marteau, *« symboles du travail »*. *« Nous obervons cela avec beaucoup d'attention mais aussi avec une distance politique significative »*, a-t-il commenté lors de la première journée des assises.

Lors de son discours inaugural, Massimo D'Alema s'est employé, pour sa part, à rassurer toutes les composantes de la gauche, des communistes aux socialistes, *« deux faces de la même médaille, deux visages de la même anomalie italienne, deux profils de la même défaite, qui, pendant des années, ont misé sur la disgrâce de l'autre. Il faut en analyser les causes pour être à même de construire ensemble, car on ne peut continuer à travailler si l'un n'est pas disposé à apprécier l'autre »*.

Cette nouvelle gauche que Massimo D'Alema a voulu de toutes ses forces n'est pas encore née. Il a travaillé depuis longtemps à sa gestation afin de rassembler les membres de cette nouvelle famille. Un chantier qu'il a qualifié de *« long et tourmenté »* et qui devrait permettre de réunir, avec le PDS, les républicains de gauche, les communistes unitaires, les chrétiens-sociaux et les labouristes ainsi que plusieurs associations et les amis de Giuliano Amato. Un pacte fédératif devait être souscrit à Florence, et la création même du parti devrait intervenir au cours des douze mois à venir afin qu'il puisse se présenter en tant que tel aux élections européennes de 1999. Les Démocrates de gauche seront donc une fédération au sein de laquelle chacune des formations aura ses propres structures et son autonomie.

Massimo D'Alema se défend d'œuvrer contre la coalition de L'Olivier. La « Cosa 2 » vise, à ses yeux, *« à renforcer cette alliance complexe, ce délicat équilibre de culture »*. Il est néanmoins vrai que le principal dirigeant de la majorité cherche à élargir son assise afin d'être en mesure un jour de conquérir le pouvoir qui, pour le moment, n'est pas entre ses mains, même s'il soutient ceux qu'il a aidés pour le conquérir. Il a d'ailleurs rendu un hommage appuyé au gouvernement de Romano Prodi et de Walter Veltroni, respectivement président et vice-président du conseil, qui *« ont sauvé le pays d'un risque réel de banqueroute »*.

LE DOUTE N'EST PLUS DE MISE

Il y a un an encore, personne, en effet, ne croyait aux chances de l'Italie de faire partie de l'Union *économique et monétaire* dès 1999. Aujourd'hui, dans la Péninsule, tout le monde est persuadé du contraire, même si les plus prudents tempèrent les enthousiasmes dans l'attente du mois de mai et de la sélection des Etats qui feront partie de la première vague de l'euro. Ici, chacun sait que de nouvelles attaques sont à prévoir, de la part notamment des Néerlandais et des Allemands.

Massimo D'Alema a d'ailleurs pris sa valise d'ambassadeur pour se rendre à La Haye. Il ira ensuite en Allemagne. Romano Prodi a été reçu, jeudi, en Bavière. Il y a une semaine, Carlo Azeglio Ciampi, ministre du Trésor, a lui aussi fait un voyage à Bonn. Il est rentré parfaitement rassuré et a réclamé que l'Italie obtienne un poste à la direction de la Banque centrale européenne (BCE).

Les Italiens ont déjà choisi les emblèmes qui figureront sur la monnaie européenne lors d'une émission télévisée populaire, « Domenica in », dimanche 8 février. Un million et demi de téléspectateurs ont participé au scrutin pour élire le Colisée, la *Vénus* de Botticelli et un profil de Dante pour les pièces de 5 centimes, 50 centimes et 2 euros. L'euro représentera un dessin d'homme de Michel-Ange.

C'est dire à quel point le doute n'est plus de mise. *« Nous sommes confiants même si, jusqu'au mois de mai, rien n'est donné pour sûr »*, a affirmé M. Ciampi devant la commission parlementaire. Pour le ministre, les comptes sont en règle et l'Italie remplit quatre des cinq critères fixés par le traité de Maastricht. Seule la dette publique (122,3 % du PIB) est encore loin des 60 % exigés. *« Nous allons continuer notre politique et, après six années de réductions importantes, nous allons passer à des lois de finances de qualité où les correctifs seront plus modestes. »* Cependant, comme l'a fait remarquer Antonio Fazio, directeur de la Banque d'Italie, *« ce ne sera pas pour autant le paradis mais plutôt le purgatoire »*. Pour ne pas retomber dans les ornières du passé, la rigueur devra être maintenue. *« Il n'y aura plus de place pour les ruses. Il ne sera plus possible de baser notre compétitivité sur la faiblesse de la livre »*, a déclaré avec fermeté Massimo D'Alema.

Que ce soit sur l'Europe ou sur la création d'une nouvelle gauche, l'Italie change. Mais rien n'est encore vraiment définitivement acquis.

Michel Bôle-Richard

Et si l'Italie ne faisait pas partie de la monnaie unique...

« PAR PRINCIPE, un espace économique sans l'Italie, pays fondateur de la Communauté, serait incomplet », affirmait en début de semaine le ministre des finances autrichien, Rudolf Edlinger, interrogé sur la capacité des Italiens à soutenir le choc de la monnaie unique. A trois mois du sommet de Bruxelles, où les Quinze établiront, début mai, la liste des pays qui adopteront la monnaie unique en 1999, personne n'imagine sérieusement que l'Italie pourrait ne pas en être. Mais la question continue à nourrir des doutes récurrents que les adversaires de la monnaie unique, notamment en Allemagne, exploitent à leur profit.


VERS L'EURO

Les efforts réalisés par les deux derniers gouvernements italiens pour recoller au peloton des pays *« euro »* ne sont remis en cause par personne. Les chiffres sont là pour le confirmer. Le déficit budgétaire est passé de 6,8 % du PIB en 1996 à 3 % en 1997, et les prévisions pour 1998 sont de 2,8 %. L'inflation, qui approchait encore les 4 % en 1996, est retombée en 1998 à 1,8 %, largement au-dessous d'un pays aussi vertueux que les Pays-Bas (2,6 %). Ces efforts ont permis à l'Italie de baisser ses taux d'intérêt et de stabiliser sa dette publique. Après le bras de fer qui a opposé la coalition de centre gauche et son allié de Refondation communiste sur le budget de 1998, la Banque d'Italie a pu ramener son taux d'escompte à 5,5 %, proche de celui de l'Espagne, considérée aujourd'hui, de même que le Portugal, comme un membre à part entière du club euro.

Ce bilan ne saurait pourtant gommer, aux yeux des spécialistes, le fait que la situation est loin d'être consolidée. L'Italie souffre, au même titre d'ailleurs que la Belgique, d'un endettement public qui représente 120 % du PIB, le double de ce qui est prévu par les accords de Maastricht. Accumulée depuis la crise pétrolière, cette dette pèse d'un poids très lourd sur la marge de manœuvre du gouvernement, obligé, pour assurer ses remboursements, de vivre avec un excédent budgétaire primaire qui le contraint à réduire les investissements au détriment de la croissance. *« Elle place l'Italie sous la menace constante d'une remontée des taux d'intérêt au sein de la zone euro qui brusquement annulerait tous les sacrifices demandées à la population »*, fait remarquer Philippe Brossard, chef économiste de la banque ABN-Amro à Paris. *« Au moindre choc, l'Italie se retrouverait dans la zone rouge où serait déclenché le processus de sanction prévu par le pacte de stabilité budgétaire. »*

Il est clair, dans ces conditions, que la décision des Quinze ne pourra répondre exclusivement à des paramètres économiques. Il faut soupeser les risques financiers par apport aux risques commerciaux et politiques. Les principaux partenaires de l'Italie, notamment la France, l'Autriche et l'Allemagne avaient beaucoup souffert de la brusque dévaluation de la lire lors de la crise monétaire européenne de 1992 et se rendent bien compte du problème qu'il y aurait à tenir la puissance industrielle italienne en dehors de la zone euro. Sur le plan politique, l'absence de l'Italie modifierait sensiblement les équilibres politiques au sein de l'Union européenne. La France n'envisage pas sans réticence une zone euro trop centrée autour des pays du Nord et se cherche des alliés pour les discussions à venir dans le cadre de la coordination des politiques économiques et sociales. Profitant de cet enjeu, on prête aux Néerlandais l'intention de monnayer leur vote en faveur de l'Italie en échange de la certitude de voir leur candidat, Wim Duisemberg, s'imposer finalement à la tête de la future Banque centrale européenne contre la candidature du gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet.

« ÉTAT DES LIEUX »

Plusieurs rapports importants sont attendus courant mars. Celui de l'Institut monétaire européen (IME), destiné aux ministres des finances, décrira la situation des Etats membres au regard des critères définis par le traité de Maastricht. Mais *c'est la commission* – et elle seule – qui soumettra des « recommandations », et les ministres concernés les transmettront, selon toute vraisemblance, inchangées aux chefs d'Etat et de gouvernements. La Commission n'a, aujourd'hui, ni état d'âme ni préjugé. Elle n'ignore pas qu'une mise à l'écart de l'Italie, fût-elle provisoire, provoquerait une crise grave, mais aussi, comme le soulignait récemment le commissaire Yves Thibault de Silguy, qu'*« il faut convaincre les Allemands que les Italiens sont, de façon durable, dans le droit chemin »*.

Le rapport que le gouvernement allemand a demandé, cette semaine, à la Bundesbank, sur l'« état des lieux » dans les pays candidats à l'euro, donnera pour sa part une indication de la marge de manœuvre politique dont Bonn disposera en dépit d'une opinion encore largement méfiante à l'égard de la monnaie unique européenne. A Paris comme à Bruxelles, on prévoit que l'avis des édiles de Francfort restera nuancé, même s'il ne faut pas exclure quelques piques pour obtenir des garanties supplémentaires.

RÉFORMES STRUCTURELLES

Tout en prenant acte – à l'unanimité – des bons résultats de la politique italienne, le conseil des ministres des finances des Quinze n'en a pas moins, en janvier, appelé le gouvernement Prodi à un effort supplémentaire. Carlo Azelio Ciampi, ministre du Trésor, a accepté de présenter, dès le mois d'avril, avant le sommet de Bruxelles, les grandes lignes de son projet de budget pour 1999. *« L'Italie sera traitée comme n'importe quel autre pays membre »*, affirme Jacques Santer, le président de la Commission. Ce propos, tenu pour préserver la sérénité des débats, ne correspond pas à la réalité. Il est demandé aux Italiens, plus qu'aux autres, de démontrer que leur action d'assainissement s'inscrit dans la durée, que les bons chiffres obtenus ne sont d'aucune manière le résultat de jeux comptables – même autorisés –, mais celui de réformes structurelles.

« Nous avons encore besoin de l'effort continu des Italiens », souligne un diplomate allemand, *« optimiste, mais sans garantie »* sur la suite des événements. Il s'est apparemment instauré une complicité active entre la Commission, le gouvernement italien et ceux qui, outre-Rhin, veulent l'euro. Active, c'est-à-dire exigeante : les Italiens l'acceptent comme le prix à payer pour compenser l'inquiétude que suscite leur situation.

Henri de Bresson et Philippe Lemaître

Réforme du statut de la banque centrale

Le statut de la banque centrale italienne va être modifié pour se mettre en conformité avec le traité de Maastricht, qui prévoit l'indépendance des instituts d'émission européens avant l'entrée dans la troisième phase de l'Union monétaire européenne.

Tout en estimant que cette indépendance existait déjà dans les faits, le gouverneur de la Banque d'Italie, Antonio Fazio, a indiqué qu'une proposition de statut, examiné par le conseil supérieur de la banque, serait soumise à l'assemblée extraordinaire du 19 mars. Il reviendra ensuite au Parlement de Rome d'adopter une nouvelle loi reconnaissant à la banque centrale italienne *« l'indépendance et l'autonomie dans l'exercice de ses fonctions monétaires »*.

Nouvelles discussions sur les aspects pratiques de la mise en route de l'euro

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Le succès de la monnaie unique ne dépend pas seulement du degré de convergence atteint par les performances économiques de l'Union européenne, mais également de la manière dont elle sera acceptée par les chefs d'entreprise, les commerçants et le grand public. C'est dire l'importance des aspects pratiques de son introduction.

Des efforts restent encore à faire et la Commission européenne a convoqué une table ronde, le 26 février à Bruxelles, où les représentants des associations professionnelles et des groupements de consommateurs tenteront de s'entendre sur quelques points encore délicats.

« Il s'agit de déterminer des règles du jeu transparentes ; plutôt que d'imposer une réglementation, nous privilégions une approche par la concertation », a expliqué le commissaire chargé des affaires économiques, financières et monétaires Yves-Thibaut de Silguy en présentant le rapport qui servira de base aux débats de la table ronde. A partir des résultats de celle-ci, la Commission soumettra des recommandations aux ministres des finances afin de parvenir à des conclusions finales, le 2 mai, date à laquelle la liste des Etats membres participant à la première vague de l'Union économique et monétaire (UEM) sera établie par les chefs d'Etat et de gouvernement à Bruxelles.

Le rapport distingue trois domaines où il reste des décisions à prendre. C'est le 1er janvier 2002 que les pièces et billets en euro seront introduits dans les pays constituant l'UEM. Combien de temps, par exemple, les billets et pièces en euro et en monnaie nationale pourront-ils circuler parallèlement ? Six mois, au maximum, avait-il été décidé lors du conseil européen de Madrid, en décembre 1995. *« Les esprits ont évolué, on penche maintenant pour une période plus courte »*, explique M. de Silguy. La commission a toujours plaidé pour *« quelques semaines »*. Il reste à en préciser le nombre...

Deuxième point : le double affichage des prix en euro et en monnaie nationale. Le problème se pose dès le 1er janvier 1999 – date d'entrée en vigueur de l'euro – non seulement pour familiariser le public avec l'usage de la monnaie européenne, mais aussi parce que – à compter de cette date – le consommateur, bien qu'il n'ait pas encore d'euros dans son portefeuille, pourra régler ses factures, par chèque ou carte bancaire, soit en francs (pour les Français), soit en euros.

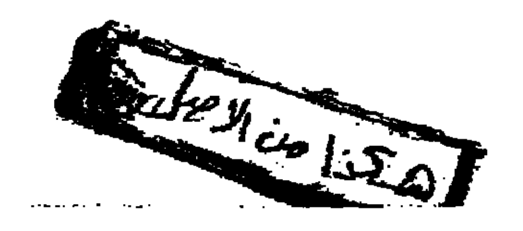
FRAIS BANCAIRES

La Commission souhaite qu'organisations de consommateurs et professionnels s'entendent sur la manière de pratiquer cet affichage et de le contrôler. C'est uniquement en cas de désaccord entre ces associations qu'elle interviendrait pour imposer une réglementation.

Le troisième domaine – peut-être le plus sensible – est celui des frais bancaires. Là aussi Bruxelles entend privilégier la voix contractuelle, avec cependant comme point de départ la garantie de gratuité assurée au particulier pour toutes les opérations obligatoires, c'est-à-dire essentiellement le basculement des espèces et avoirs bancaires en euro. Les opérations optionnelles resteront payantes. Anomalie dans une zone monétaire unique, les virements transnationaux resteront payants. Mais M. de Silguy se veut rassurant : *« Ils seront néanmoins moins cher puisque les frais de change, qui actuellement sont liés aux risques de change, ne pourront plus être facturés. »*

Ph. L.

LE GRAND RENDEZ-VOUS
Avec Moustic
Tous les dimanch
à 18h30



Kofi Annan entre dans le jeu pour dénouer la crise avec l'Irak

Le secrétaire général de l'ONU dépêche une mission à Bagdad chargée de faire le relevé des sites dits « présidentiels ». Pressé lui-même par la France et la Russie de se rendre en Irak, il soumet son voyage à certaines conditions

Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a annoncé, vendredi 13 février, qu'il envoyait dès samedi à Bagdad « une équipe technique » chargée de tracer la carte des sites dits « présidentiels », dont l'inspection est à l'origine de la crise entre l'Irak et les Nations unies. La durée de la mission est de « trois à quatre jours ». La décision de dépêcher cette équipe à Bagdad a été prise lors d'une réunion qui a groupé autour de M. Annan les représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Le secrétaire général, que la France, la Russie, les pays arabes et les Etats non alignés pressent de se rendre lui-même à Bagdad, n'est disposé à le faire qu'une fois qu'il aura garanti le soutien des cinq membres permanents du Conseil à une proposition de solution et à la condition que l'Irak soit « réceptif ». Il veut aussi être porteur d'une proposition précise.

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Le climat était à un optimisme prudent, vendredi 13 février, aux Nations unies, après l'accord donné par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité pour l'envoi, par le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, d'« *une équipe technique* » en Irak, chargée de « *tracer la carte* » des « *sites présidentiels* ». Cet accord est survenu lors d'une rencontre, la deuxième en trois jours, qui a réuni autour de M. Annan les représentants des Cinq. Expression de la « *cristallisation du mouvement autour du secrétaire général* », cette rencontre a été consacrée à la définition « *des sites et des palais présidentiels* » irakiens et aux « *modalités* » de leur inspection par les experts en désarmement de l'ONU.

L'équipe technique, a expliqué le secrétaire général, devra avoir accompli sa mission en « *trois à quatre jours* ». L'acceptation par les Etats-Unis de cette mission fut « *une bonne surprise* », Washington s'y étant opposé lors d'une première réunion, mercredi 11 février. L'équipe, dirigée par le Suédois Staffan de Mistura et qui comprend deux ingénieurs autrichiens, devait partir pour Bagdad samedi 14 février.

« INSPECTION EN GANTS BLANCS »

L'objectif est de trouver une formule d'inspection desdits « *sites* » qui satisfasse les Américains tout en tenant compte de la dignité des Irakiens. « *Tout va dépendre maintenant de l'habileté avec laquelle le secrétaire général présentera ses propositions aux deux parties* », explique un diplomate. « *Il faut*, ajoute-t-il, *trouver le moyen de sauver la face à la fois de Bagdad et de Washington, tout en gardant à l'esprit le vrai problème, qui est le désarmement de l'Irak.* » La proposition de M. Annan, basée sur une idée française, consiste à trouver « *un arrangement particulier* » pour l'inspection des palais présidentiels proprement dits – « *une inspection en gants blancs* », disent aujourd'hui les Britanniques.

Pour les palais présidentiels, les experts de la commission chargée de désarmer l'Irak (Unscom) pourraient être accompagnés d'« *un groupe ad hoc* » de diplomates ou de « *personnalités politiques* », tandis que l'inspection des sites dits « *sensibles* » serait confiée uniquement à l'Unscom. Quatre des cinq membres permanents du Conseil de sécurité auraient approuvé cette idée lors de la réunion avec M. Annan. Les Américains devaient donner leur réponse lundi 16 février. A en croire les conseillers du secrétaire général, le gouvernement irakien serait lui aussi d'accord « *en principe* » avec un tel arrangement.

Le problème est la durée des inspections. Les Irakiens continuent d'insister pour que les sites présidentiels fassent l'objet d'une seule inspection, qui durerait deux mois s'il le faut. Moscou les avait soutenus dans un premier temps, mais, lors de la réunion de vendredi, les Russes ont admis que la durée des inspections ne pouvait être soumise à conditions. *Il n'y a pas eu « d'unanimité mais pas de veto non plus »*, a commenté un ambassadeur.

ATTITUDE DE LA CHINE

Les résultats de la visite à Pékin de l'ambassadeur américain à l'ONU, Bill Richardson, pèseront sans doute sur l'attitude des Etats-Unis. Si M. Richardson peut garantir l'abstention des Chinois lors d'un éventuel vote du Conseil de sécurité sur un projet de résolution autorisant le recours à la force contre l'Irak, « *la flexibilité des Américains pourrait très vite faire place à une position nettement plus dure* », prévoient des diplomates. *En revanche, ajoutent-ils, si Pékin* demeure ferme dans son refus d'une action militaire, « *la diplomatie aura une chance de succès* ».

M. Annan a réaffirmé qu'il ne se rendrait en Irak qu'à trois conditions : être porteur d'une proposition précise, être assuré du soutien clair des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité et avoir la garantie que Bagdad fera preuve d'« *un esprit réceptif* ». Ses conseillers parlent d'« *un syndrome Perez de Cuellar* », l'ancien secrétaire général des Nations unies qui, malgré un déplacement à Bagdad en janvier 1991, n'avait pas réussi à convaincre l'Irak de se retirer du Koweït pour éviter la guerre. M. Annan ne veut pas « *aller à Bagdad pour essuyer un échec* », disent ses conseillers.

Le secrétaire général aurait confié à ses interlocuteurs américains, français, russes, chinois et britanniques qu'il est « *sous une énorme pression* » des pays arabes et du groupe des pays non alignés *pour se rendre à Bagdad. Si ce déplacement* devait avoir lieu, il se ferait au milieu de la semaine prochaine.

Afsané Bassir Pour

L'opposition irakienne est minée par ses disparités, ses conflits et ses alliances

ILS SONT les premiers à s'en désoler, mais nombre d'opposants irakiens admettent que l'opposition n'est pas en mesure de combler une *éventuelle vacance du pouvoir* à Bagdad. Cela tient d'abord à la politique répressive de Saddam Hussein qui, depuis qu'il a accédé à la présidence en 1979, a systématiquement pourchassé les opposants. Les rivalités entre les formations elles-mêmes et leurs spécificités ethniques et/ou confessionnelles ont largement contribué à leur affaiblissement. Une totale dépendance de certains groupes à l'égard des Etats-Unis depuis la guerre du Golfe a entraîné leur échec.

Plusieurs membres du Congrès américain ont plaidé, vendredi 13 février, pour que des forces de l'opposition, « *dûment équipées et entraînées* », soient mises à contribution dans une « *opération* [militaire] *à long terme* » contre le gouvernement irakien. *Le sénateur républicain John McCain et le président de la commission des affaires étrangères à la Chambre des représentants, Benjamin Gilman*, ont également demandé que les groupes d'opposition soient reconnus comme le gouvernement *légitime de l'Irak. M. Gilman a aussi suggéré le financement de ces* groupes avec des fonds irakiens gelés à l'étranger. C'est la meilleure recette pour « couler » définitivement les « groupes » sur lesquels se porterait le choix de Washington et les *discréditer aux yeux du peuple irakien, comme le montre l'histoire* de l'opposition depuis la libération du Koweït. C'est en effet la quasi-hypothèque de la CIA sur le Congrès national irakien (CNI) qui a creusé sa tombe.

Mis sur pied à l'instigation des Américains en octobre 1992, au terme d'un congrès réuni dans le Kurdistan irakien, le CNI aspirait à incarner la relève en Irak. Il s'était doté d'une direction collégiale, d'un comité exécutif et d'un Congrès général et s'était fixé pour objectif un Irak fédéral. L'assemblée constituante du CNI réunissait un échantillon de toutes les familles ehtnico-religieuses du pays : Arabes chiites et sunnites, Kurdes sunnites et chiites et Turkomans.

Les ingrédients étaient ainsi réunis pour que le CNI échouât à terme. Dès les premiers mois, les deux principales formations chiites, el Daawa et l'Assemblée suprême de la révolution islamique en Irak (Asrii), ont protesté contre la sous-représentativité des chiites – *majoritaires en Irak – et le projet d'Etat fédéral.* Progressivement, tant de l'intérieur même du CNI que de la part d'autres formations de l'opposition, les critiques se sont faites de plus en plus vives contre sa subordination aux Américains, la gestion *des fonds et la personne même du président du comité exécutif*, Ahmad Chalabi.

« ANTRES DES TRAITRES »

La résurgence du conflit sanglant inter-kurde, en mai 1994, amorça le déclin du CNI, qui avait installé ses *quartiers généraux dans le Kurdistan*. Le coup de grâce lui fut donné en septembre 1996, lors de l'arrivée dans cette région des troupes de Bagdad, appelées au secours par le Parti démocratique du Kurdistan (*PDK de Moustapha Barzani*), contre son rival, l'Union patriotique du Kurdistan (UPK de Jalal Talabani). Comme le dit un ancien député kurde, Ahmad Bamarni, bien plus que porter secours au PDK, l'objectif de Saddam Hussein était de démanteler ce qu'il appelait les « *antres des traîtres* » au Kurdistan. Ce fut la débandade, y compris des membres américains de la CIA et de tous ceux, Kurdes, chiites ou autres, qui avaient collaboré avec eux. Plusieurs dizaines furent tués, et les Etats-Unis durent évacuer *quelque 7 000 personnes*. Vraies ou fausses, des révélations faites en septembre 1997 par un ancien vétéran de la CIA, Warren Marik, à propos d'un projet de coup d'Etat en Irak – préparé par la CIA en coopération avec le CNI, puis brutalement *annulé sur ordre de la Maison Blanche pour garantir la réélection* de Bill Clinton en 1996 – ont achevé de discréditer le CNI et les Etats-Unis. Les Irakiens ont beau être opposés au régime, ils ont eu du mal à comprendre, d'autant que Washington *et ses alliés* avaient assisté, *en 1991, en spectateurs* à la répression par l'armée de Saddam Hussein des révoltes chiites et kurdes. Les Irakiens ne peuvent non plus admettre que certaines formations membres du CNI plaident pour le *maintien de l'embargo imposé* par le Conseil de sécurité de l'ONU à leur pays et dont ils sont les seuls à payer le prix.

Parallèlement au CNI, les Etats-Unis ont tenté de susciter une autre alliance d'opposants, l'Entente na*tionale, basée à Amman, mais dont* les membres n'ont aucune représentativité en Irak. Selon certaines sources, l'Entente nationale serait « infiltrée » par les services du régime irakien.

L'opposition irakienne comprend une myriade de mouvements, par*tis et personnalités, mais les quatre* formations de l'opposition qui ont une réelle représentativité sont le PDK, l'UPK, el Daawa et l'Asrii. Le problème est que les deux premières tirent leur légitimité d'une assise purement kurde et les deux *autres d'une base exclusivement chiite*. Parmi les formations laïques, outre le parti Baas au pouvoir – ou sa branche dissidente – le seul parti à avoir eu une « base » transversale, c'est-à-dire transgressant les confessions et les ethnies, est le parti communiste. *Mais, au fil des années, la répression l'a saigné à* blanc.

Les voisins de l'Irak, notamment les monarchies pétrolières du Golfe et la Turquie, nourrissent une méfiance quasi irraisonnée vis-à-vis de *ces formations*. Pour eux, « chiite » signifie ipso facto « manipulé par l'Iran » –, et ce alors même que les chiites irakiens ont prouvé, durant la guerre entre l'Irak et l'Iran, de 1980 à 1988, qu'ils étaient d'abord nationalistes. Et « Kurde » égale « *sécessionniste* », *alors que les* Kurdes d'Irak ne réclament plus qu'une large autonomie au sein d'un Irak fédéral, ou en tout cas démocratique. Mais les alliances des Kurdes, tantôt avec la Turquie, tantôt avec l'Iran, quand ce ne sont pas *les deux à la fois, ont contribué à leur discrédit*.

Mouna Naïm

Le président syrien dégage la voie du pouvoir pour son fils

C'EST PAR *un simple décret que* Hafez El Assad, le *président syrien*, a mis fin, dimanche 8 février, à la fonction de vice-président occupée depuis près de quatorze ans par son frère Rifaat. La mesure, annoncée sans autre commentaire par la presse officielle syrienne, vient mettre un terme à une longue disgrâce, commencée en 1984. *Cette année-là, le jeune frère de l'homme* fort de la Syrie était au faît de son pouvoir. A la tête d'une véritable milice, les Brigades de défense, forgées dans les années 70 et regroupant quelques milliers d'hommes, il venait d'ailleurs de défier son frère, momentanément *affaibli par la maladie*.

En février, à Damas, les blindés des Brigades avaient en effet pris position face à la garde présidentielle et aux Forces spéciales syriennes. Une réunion exceptionnelle du commandement régional du Baas avait réglé le conflit. Rifaat El Assad y gagnait le titre de vice-président, qu'il partageait avec Abdel Halim Khaddam et Mohammed Zouheir Macharkah, mais il perdait l'essentiel : le contrôle de ses forces qui étaient intégrées dans l'armée régulière. *Chargé officiellement de la sécurité nationale, le frère du président quittait en* fait la Syrie pour un exil qui ne disait pas son nom. Il n'y reviendra durablement qu'à partir de 1992, à l'occasion de la mort de sa mère.

Le fils aîné du président syrien, Bassel, *présenté comme son dauphin*, s'est *tué dans un accident* d'automobile, le 21 janvier 1984, sur la route de l'aéroport de Damas. L'héritier « présomptif » devient donc Bachar, deuxième fils de Hafez El Assad, qui apparaît dès lors quasi systématiquement sur les portraits officiels omniprésents en Syrie, aux côtés de son père et de son frère défunt.

ASSISTANTE MISE AU SECRET

La destitution de Rifaat El Assad de son poste de vice-président est une étape du *processus de légitimation de Bachar El Assad engagé par son père.* Elle rappelle la mise à l'écart du deuxième frère du président, Jamil. Ce dernier exerçait notamment des fonctions importantes au sein du conseil communautaire des Alaouites, la minorité *musulmane* dont est *issu* le *président et qui a accédé, avec lui, aux principaux* leviers du pouvoir syrien. Officiellement accusé de malversations, Jamil El Assad a été exilé en France en décembre 1996.

L'annonce de la relégation au second plan de *Rifaat El Assad avait été précédée*, à l'été 1997, par un incident mettant en cause l'un de ses fils, Soumar, qui dirige à Londres la chaîne de télévision par satellite ANN (Arab News Network).

A l'occasion d'une réception en Syrie du prince héritier saoudien par *Rifaat*, une *cassette vidéo avait été discrètement enregistrée*. Sa diffusion sur ANN, qui venait tout juste d'être lancée, avait entraîné la réaction immédiate des autorités syriennes, qui avaient considéré comme un crime de lèse-majesté la publicité faite au*tour de cette fête*.

L'assistante de Rifaat El Assad, suspectée d'avoir transmis le document à Londres, avait été aussitôt mise au secret. Amnesty International s'est saisi de son cas, mais jusqu'à présent sans succès.

Gilles Paris

Avec la libération de M. Botero, un chapitre du narcoscandale colombien se referme

BOGOTA
de notre correspondante

Condamné à quatre-vingt-dix mois de prison pour falsification de documents et enrichissement illicite au profit d'un tiers, Fernando Botero, *ex-ministre de la défense et ex-*directeur de campagne d'Ernesto Samper, a été libéré, jeudi 12 février, bénéficiant d'une importante remise de peine pour bonne conduite. *Il avait été arrêté le 15 août 1995, dans le cadre d'une* enquête sur le financement par le cartel de Cali de la campagne électorale du président Samper.

Avec la libération de M. Botero, *c'est tout un chapitre du narcoscandale qui agitait la classe poli*tique colombienne depuis 1994 qui se referme. A en juger par l'émotion suscitée alors, la révélation que la campagne électorale d'Ernesto Samper *avait* été partiellement financée *par l'argent du cartel de Cali* aurait dû, normalement, conduire à la démission du président. L'arrestation de Fernando Botero, fils du célèbre peintre et ministre vedette du gouvernement de M. Samper, *ses déclarations en direct à la télévision, selon lesquelles le président* n'ignorait pas que de l'argent de la drogue avait financé sa campagne, puis les aveux du trésorier de la campagne, Santiago Medina, aujourd'hui en résidence surveillée, firent, un temps, vaciller le gouvernement. *Mais, en juin 1996, les députés absolurent* Ernesto Samper, qui avait toujours affirmé que l'argent sale était arrivé dans ses caisses « *à son insu* ».

Quatre ans plus tard, le président Samper est toujours au pouvoir et *n'en bougera vraisemblablement pas avant* le 5 août, date à laquelle expire son mandat. Ceux de ses proches qui lui sont restés fidèles, tels l'ex-ministre de l'intérieur Horacio Serpa ou l'ancien ministre des relations extérieures Rodrigo Par*do, n'ont pas eu à pâtir, bien au* contraire, de l'affaire. *Le premier*, aujourd'hui en tête de tous les sondages préélectoraux, a toutes les chances de devenir le prochain président du pays. Quant au second, il vient de prendre la tête d'un des *deux plus importants quotidiens de* Colombie, *El Espectador*, devenu récemment propriété du groupe Santodomingo, puissance économique qui n'a jamais ménagé son soutien au président Samper.

A l'inverse, ceux qui s'opposèrent à *Ernesto Samper sont, eux*, politiquement affaiblis. *Ainsi du fiscal* – chef du parquet – Alfonso Valdivieso, qui, à l'époque, conduisait l'opération « mains propres » contre la classe politique et qui, il y a encore un an, apparaissait *comme le probable futur président :* il est toujours candidat, mais les sondages ne lui laissent que peu d'espoir. Andres Pastrana, candidat conservateur malheureux à la présidence de 1994, qui livra les premières preuves du financement « *sale* » *de la campagne électorale*, a, lui, traversé une longue période d'absence politique, à peine troublée par l'annonce d'une nouvelle candidature.

L'épisode ouvert par le « procès 8 000 » – nom donné au procès *mené contre la classe politique* – *n'est* cependant pas entièrement clos : vingt et un parlementaires impliqués dans le scandale, dont douze sont déjà condamnés, restent détenus.

Anne Proenza

LE GRAND RENDEZ-VOUS POLITIQUE DE LA SEMAINE

Avec Moustic et Michael Kael

Tous les dimanches à 18h30 sur



LE MEILLEUR DE LA MUSIQUE



Le principal opposant congolais a été déporté dans le Kasaï par les autorités de Kinshasa

M. Tshisekedi est « prié » par le gouvernement de se convertir à l'agriculture

Laurent-Désiré Kabila, président autoproclamé de la *République démocratique du Congo* (RDC, ex-Zaïre), a durci sa position à l'égard de l'opposition. Il entend faire respecter l'interdiction de *toute activité politique dans le pays. Le président* Kabila a fait arrêter, jeudi 12 février, son principal opposant, Etienne Tshisekedi, avant d'ordonner *sa déportation dans le Kasaï, sa région d'origine.* Les Etats-Unis ont vivement réagi.

ARRÊTÉ, jeudi 12 février, par des militaires en uniforme, Etienne Tshisekedi, le principal dirigeant de l'opposition congolaise, a été conduit par avion à Kabeya-Kamwanga, son village natal du Kasaï, dans le centre du pays, où les autorités le pressent de se reconvertir à l'agriculture. Mawapanga Mwana Nanga, le ministre de l'agriculture, a précisé vendredi soir, au cours d'une conférence de presse, qu'un avion spécial avait été affrété pour l'occasion, transportant *« outre Tshisekedi, des semences de maïs, de blé et de soja ainsi qu'un motoculteur »*.

Le ministre a ironiquement ajouté que le gouvernement entendait utiliser les qualités de *« meneur d'hommes »* du dirigeant de l'opposition pour contribuer *« à la sécurité alimentaire du pays »*. Gaétan Kakudji, le ministre de l'intérieur et cousin du président Laurent-Désiré Kabila, avait expliqué un peu plus tôt que *« plusieurs chefs d'accusation* [étaient] *retenus contre Tshisekedi »* et que, en attendant la suite de l'enquête, une mesure administrative d'éloignement avait été décidée à son encontre. M. Kakudji avait estimé que cette mesure permettrait à M. Tshisekedi de *« contribuer dans son village d'origine aux efforts de la reconstruction du pays »*.

MANIFESTATION RÉPRIMÉE

Vendredi 13 février, la radio officielle a répété – vainement – à la *population qu'elle ne devait pas* descendre manifester dans les rues de Kinshasa. La police a dû avoir recours aux gaz lacrymogènes et aux matraques pour disperser la *foule en colère. Les forces de* l'ordre ont arrêté plusieurs manifestants.

L'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), le parti fondé par Etienne Tshisekedi en 1982, a vivement condamné l'arrestation de celui qui fut plusieurs fois premier ministre de la transition. Selon l'UDPS, M. Tshisekedi a été *« conduit vers une destination inconnue après avoir été malmené et brutalisé par une cinquantaine de militaires qui se sont présentés à son domicile sur ordre du président autoproclamé du Congo-Kinshasa, Laurent Kabila »*. La direction de l'UDPS a tenu une réunion vendredi 13 février pour décider de la marche à suivre. *« Nous ferons tout notre possible pour le faire libérer »*, a déclaré un sympathisant aux abords du domicile de l'opposant.

L'UDPS a d'ores et déjà demandé *à l'Afrique du Sud, pays en* bons termes avec le régime de Laurent-Désiré Kabila, de faire pression sur les autorités pour qu'elles libèrent M. Tshisekedi. Le *gouvernement américain* s'est déclaré *« très inquiet »*, vendredi 13 février, de son arrestation. Il a estimé que cette mesure contredisait *« les promesses de réformes démocratiques de Laurent-Désiré Kabila »*. Washington *« demande instamment* [à Kinshasa] *de respecter pleinement les droits de M. Tshisekedi et de s'assurer qu'il ne soit en aucune manière maltraité »*, a ajouté un porte-parole du département d'Etat, James Foley. Celui-ci a ajouté que les Etats-Unis *avaient demandé aux autorités de* Kinshasa de *« lever l'interdiction des activités des partis politiques »* et d'inviter l'opposition *« à participer à la transition politique et économique »*.

ARRÊTÉ L'AN DERNIER

L'arrestation d'Etienne Tshisekedi est survenue au surlendemain *de la visite à Kinshasa du pasteur* noir américain Jesse Jackson, émissaire spécial de Washington en Afrique, qui a demandé au président Kabila de rétablir un véritable *débat politique dans son* pays et de respecter les droits de l'homme. Le secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, a téléphoné dès vendredi 13 février à M. Kabila *pour lui faire part de sa préoc*cupation à la suite de cette arrestation. Etienne Tshisekedi avait déjà été arrêté l'an dernier, à la suite d'un discours prononcé devant des étudiants de l'université de Kinshasa. – *(AFP, Reuters.)*

La junte sierra-léonaise a été chassée du pouvoir

Les soldats nigérians de l'Ecomog contrôlent quasiment tout le pays

LES TROUPES nigérianes de la force de paix ouest-africaine (Ecomog) *« contrôlent fermement Freetown ainsi que la plupart du territoire de la Sierra Leone »*, a indiqué, à Abuja, la présidence nigériane dans un communiqué diffusé vendredi soir 13 février. Le pouvoir nigérian s'est félicité que ces objectifs aient été atteints avec, selon lui, *« un minimum de perte en vies humaines »*.

Dans ce communiqué, les Nigérians appellent *« le restant des forces de la junte* [du commandant Johnny Paul Koroma], *dont la plupart des combattants sont en fuite, à coopérer pleinement avec l'Ecomog pour l'aider à accomplir son mandat qui conduira au rétablissement complet du gouvernement légitime du président Ahmad Tejan Kabbah, conformément au plan de paix de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest* [Cedeao]. *L'Ecomog, de son côté, prend maintenant des mesures pour établir des zones de sécurité et des corridors de sécurité pour l'acheminement et la distribution des secours humanitaires à la population »*, précise le communiqué. Abuja appelle également *« les Nations unies, et le Conseil de sécurité en particulier, à faciliter le déploiement d'une mission d'observateurs militaires de l'ONU en Sierra Leone, maintenant que leur sécurité est en mesure d'être guarantie »*, ajoute le communiqué.

APPEL À LA RÉCONCILIATION NATIONALE

Dans ce texte, la junte militaire nigériane adresse ses *« félicitations »* au nouveau commandant en chef de l'Ecomog, le général nigérian Timothy Shelpidi, et *« plus particulièrement, au colonel Maxwell Kobe et à ses hommes pour le courage et la vaillance dont ils ont fait preuve dans la conduite de leur mission »*. Le colonel Kobe a conduit l'assaut sur Freetown.

A New York, le Conseil de sécurité des Nations unies a appelé, vendredi 13 février, à la réconciliation nationale en Sierra Leone. Le président du Conseil de sécurité, le Gabonais Denis Rewaka, a indiqué que les quinze membres du Conseil étaient préoccupés par *« l'instabilité dans certaines régions du pays, et par les lourdes pertes civiles qui ont été rapportées »*. L'ONU a également demandé à toutes les parties en conflit d'autoriser le personnel humanitaire à utiliser les voies terrestres, aériennes et maritimes pour secourir les populations démunies de nourriture et de soins.

Le président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Zimbabwéen Robert Mugabe, a félicité l'Ecomog pour la prise de Freetown. *« L'Ecomog restera en Sierra Leone jusqu'à ce que toute résistance ait cessé »*, a-t-il déclaré vendredi. M. Mugabe a affirmé que l'OUA souhaitait le retour au pouvoir d'Ahmed Tejan Kabbah, le président sierra-léonais démocratiquement élu en 1996 et renversé en mai 1997 par un coup d'Etat militaire. A Washington, le département d'Etat a exprimé le vœu américain de voir le président Kabbah restauré dans ses fonctions. – *(AFP, AP, Reuters.)*

La France accroît son influence au Nigeria

LES ÉLITES nigérianes pratiqueront-elles un jour la langue de Molière avec autant d'aisance que celle de Shakespeare ? L'intention proclamée depuis un an par le général Sani Abacha de faire du français la deuxième langue du pays le plus peuplé d'Afrique, relève *a priori* du simple bon sens : le Nigeria est entouré de nations francophones sur lesquelles il exerce déjà une influence économique, politique et indirectement militaire.

Alors que les fonds alloués au secteur éducatif viennent d'être fortement augmentés (il devient cette année le premier poste budgétaire, devant la défense), les autorités ont annoncé le mois dernier la création de trois établissements spécialisés dans l'enseignement du français à *proximité d'Abuja, la capitale fédérale.*

Les démonstrations d'amitié envers Paris, l'une des escales préférées des dirigeants nigérians, où la société nationale du pétrole, la NNPC, a transféré son siège européen (auparavant situé à Londres), contrastent avec l'extrême froideur manifestée à l'égard de l'ancienne puissance coloniale. Surtout depuis l'arrivée au pouvoir de Tony Blair, dont le gouvernement tient, à l'adresse d'Abuja, un langage sans concessions sur le chapitre des droits de l'homme. En revanche, les dirigeants nigérians ont adopté une attitude plus conciliante à l'égard des Etats-Unis depuis la nomination comme ambassadeur à Lagos de *William Twaddel (un diplomate de* carrière auparavant en poste à Monrovia, au Liberia), après avoir longtemps boudé son prédécesseur, un universitaire « Africain-Américain » qui leur paraissait trop lié à l'opposition.

Depuis deux ou trois ans, on s'est convaincu à Paris qu'il y a *« une carte à jouer au Nigeria »* et l'on table sur un redressement progressif du pays, tout en faisant avec le reste de la communauté internationale l'hypothèse *« réaliste »* que le processus de transition amorcé par le général Abacha perpétuera sous une forme ou une autre le pouvoir actuel. Mieux vaut, pense-t-on, chercher à renouer le dialogue plutôt *que de faire des remontrances* à un régime qui n'est nullement disposé à les entendre.

> Les démonstrations d'amitié envers Paris contrastent avec la froideur manifestée à l'égard de Londres

Raisonnement d'autant plus séduisant que la France a dû récemment céder du terrain en Afrique centrale et redéploie son influence en Afrique de l'Ouest, en particulier autour des gisements pétroliers du golfe de Guinée. Le rapprochement avec les autorités d'Abuja s'inscrit aussi dans un long processus : la France, qui avait fait sous le général de Gaulle le *« mauvais choix »* de soutenir la sécession biafraise (alors que la Grande-Bretagne se rangeait dans le camp fédéral) s'est efforcée ensuite de normaliser, puis de réchauffer ses rapports avec une puissance régionale *« incontournable »*.

*Si le nombre d'entreprises fran*çaises présentes au Nigeria est moins important qu'au début des années 80, lorsque la rente pétrolière engendrait un flot ininterrompu de contrats, le poids de la France s'est accentué. Notamment grâce à *l'influence croissante des compa*gnies Elf et Total dans le secteur des hydrocarbures, la première ayant surtout prospéré sous le régime du président Ibrahim Babangida, à partir de 1985, tandis que la seconde a le vent en poupe depuis l'arrivée au pouvoir du général Abacha, fin 1993.

De façon significative, c'est Gaz de France qui a « sauvé » le projet de gaz liquéfié de Bonny (dont Elf *est partie prenante), fortement* compromis par l'opposition des écologistes italiens. Les livraisons de gaz nigérian seront effectués non pas en Italie mais au terminal GDF de Montoir en Bretagne. Si les partenaires étrangers du Nigeria (Shell, Elf et Agip) sont encore loin de récupérer leurs investissements, l'usine de Bonny devrait rapporter environ 1 milliard de dollars (environ 6 milliards de francs) par an à l'état fédéral à compter de 2000.

Pourtant, même les *plus chauds* défenseurs, à Paris, d'un dialogue constructif avec la junte nigériane, s'avouent déçus par ses performances. *« Ce qui est inquiétant*, regrette en privé un diplomate français qui avait encouragé la ligne politique actuelle, *c'est que le général Abacha ne fait pas de choix clair sur des questions décisives : il n'a pas réussi à moderniser vraiment l'économie, ni à favoriser une véritable réconciliation nationale, et il n'a pas non plus réintégré son pays dans le concert des nations. »*

En dépit des promesses du ministre des finances Anthony Ani, le budget 1998, basé de façon bien optimiste sur un baril à 17 dollars, est loin de répondre aux attentes des milieux d'affaires et des principaux créditeurs du Nigeria. *« C'est un budget d'inspiration électorale, où les réformes sont mesurées au plus juste pour ne pas mécontenter les milieux nationalistes »*, résume un économiste.

Le gouvernement s'engage certes à privatiser les raffineries de pétrole, la société nationale d'électricité (Nepa) et celle du téléphone (Nitel). Le secteur des télécommunications est ouvert depuis l'an dernier à la concurrence, mais Nitel conserve le monopole de l'interconnexion par satellite. Le général Abacha n'a pu satisfaire une demande essentielle du Fonds monétaire international et fusionner les taux de change, l'existence *depuis quatre ans d'un taux « préférentiel »* à 22 naira pour 1 dollar (contre 83 au marché parallèle) étant une source de confortables profits pour la clientèle du régime. Enfin, une liste de 800 projets *« prioritaires »* laisse craindre un gaspillage des fonds publics, tandis que l'Etat fédéral, moins généreux avec les compagnies pétrolières, les contraint souvent à rogner sur les budgets d'exploration.

Le régime poursuit à marche forcée le transfert des administrations centrales vers Abuja, 750 kilomètres plus au nord, énorme chantier où Bouygues et Fougerolles concurrencent l'entreprise allemande Julius Berger. *Tous les ministères*, la NNPC, la faculté de droit (jadis fleuron de Lagos), et même la société nationale des ports y ont désormais leur siège, ce qui contraindra tôt ou tard les ambassades étrangères à suivre le mouvement. Une liaison aérienne directe devrait bientôt être établie entre l'Europe et Abuja, sans passer par Lagos.

Mais ce *glissement* inévitable, symbole d'un développement plus équilibré du vaste Nigeria, va aussi aggraver la rancœur du Sud-Ouest yorouba qui était, depuis l'indépendance, le *poumon économique*, politique et culturel du pays. Au-delà des manœuvres électoralistes, la solidité du régime d'Abuja – donc la confiance des investisseurs – dépend plus que jamais de sa capacité à réconcilier durablement les forces *qui composent la turbulente nation* nigériane.

Michèle Maringues

Emeutes et pillages se poursuivent en Indonésie

DJAKARTA. Les pillages ont repris, samedi 14 février, *dans la localité* de Sukamandi secouée la veille par de violentes émeutes qui ont également touché plusieurs villes de cette région à l'est de Djakarta. Les pillards ont vidé les magasins sous le regard des forces de l'ordre qui ne sont pas intervenues, selon le correspondant de l'AFP. Depuis vendredi, des milliers de personnes protestant contre *la flambée des prix* ont attaqué les boutiques des commerçants d'origine chinoise dans *au moins* quatre localités de Java, la grande île qui abrite 120 des 202 millions d'Indonésiens.

Cette nouvelle vague « d'émeutes de la faim » est la plus sérieuse depuis le début de la crise économique. Par ailleurs, *le porte-parole de la* police a *« conseillé »* vendredi de ne pas manifester lors de la séance de l'Assemblée consultative du peuple, prévue du 1er au 11 mars, qui doit réélire le président Suharto. – *(AFP, Reuters.)*

Affrontements armés dans l'île comorienne d'Anjouan

NAIROBI. Des affrontements entre partisans et adversaires de l'indépendance ont fait plusieurs blessés, dans la nuit de mardi 10 à mercredi 11 février, sur l'île sécessionniste d'Anjouan, aux Comores, selon des sources à Moroni citées par l'AFP. Ces affrontements ont opposé les forces du leader sécessionniste Abdallah Ibrahim et celles de son ancien *« ministre des Affaires étrangères »* Mohamed Abdou Madi, rallié au pouvoir central de Moroni et rentré dimanche à Anjouan après trois mois d'absence. Des *« soldats »* anjouanais auraient été envoyés dans le village natal de Mohamed Abdou Madi, dans l'ouest de l'île. Le leader sécessionniste anjouanais Abdallah Ibrahim a affirmé vendredi dans un communiqué que Mohamed Abdou Madi était en fuite dans le nord-ouest de l'île. Selon les autorités d'Anjouan, Mohamed Abdou Madi a *« tenté de fomenter des troubles sur son île natale »*, en débarquant à bord d'un zodiac de l'armée comorienne *« bourré d'armes lourdes et de 25 millions de francs comoriens »* (330 000 francs français). – *(AFP.)*

Des militaires argentins titulaires de comptes en Suisse

BUENOS AIRES. Six militaires argentins, dont l'ex-capitaine Alfredo Astiz et le gouverneur de la province de Tucuman, l'ancien général Antonio Bussi, seraient titulaires de comptes numérotés en Suisse, ont *révélé*, vendredi 13 janvier, les *médias argentins* citant le procureur général de Suisse, Carla Del Ponte. Cette dernière aurait procédé à des vérifications dans 360 banques suisses, selon les médias argentins. Tous les officiers mis en cause ont été impliqués à des titres divers dans les nombreuses exactions commises en Argentine pendant la dictature militaire de 1976 à 1983, mais ils bénéficient tous des lois d'amnistie dites du *« point final »* et de *« l'obéissance due »*. La découverte de leur nom pourrait cependant relancer le dossier s'il était prouvé que l'argent déposé sur les comptes numérotés en Suisse a été volé aux victimes de la répression, délit qui n'est pas couvert par les lois d'amnistie. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **RUSSIE : Vincent Cochetel, le Français enlevé le 29 janvier** en Ossétie du nord, est vivant mais malade, a affirmé vendredi 13 février le procureur de cette république russe sur Nord Caucase, cité par l'agence Itar-Tass. Mais selon les déclarations, le même jour, d'une porte-parole à Genève du Haut commissariat pour les réfugiés de l'ONU, organisation pour laquelle travaillait M. Cochetel, l'otage français est *« vivant et se porte bien »*. – *(AFP.)*

■ **Les exportations d'armes de la Russie** en 1997 se sont élevées à 2,6 milliards de dollars, selon Egor Stroïev, le président du Conseil de la Fédération, la chambre haute du Parlement. En 1996, les ventes d'armes russes avaient été de 3,5 milliards de dollars. – *(AFP.)*

■ **ARMÉNIE : le parti historique arménien Dachnaktsoutioun** (nationaliste radical) a apporté son soutien, vendredi 13 février, à la candidature du premier ministre, Robert Kotcharian, à l'élection présidentielle prévue le 16 mars. Suspendue en 1994 par l'ancien président Levon Ter Petrossian, cette formation défendant une ligne dure sur la question du Haut-Karabakh a été récemment autorisée par le nouveau pouvoir arménien, et plusieurs de ses militants libérés de prison. – *(AFP.)*

■ **SLOVAQUIE : le premier ministre slovaque, Vladimir Meciar, est candidat** à la présidence de la République, a affirmé, vendredi 13 février, le chef du groupe parlementaire du parti de M. Meciar. Ce dernier a toutefois nuancé ce propos en indiquant que sa décision n'était pas définitive. Le mandat du président sortant, Michal Kovac, expire le 2 mars. Les députés slovaques doivent voter le 5 mars pour désigner son successeur, après deux tours de scrutin infructueux tenus les 29 janvier et 6 février. – *(AFP.)*

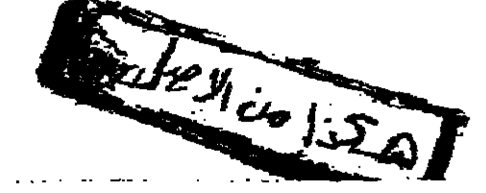
■ **ESPAGNE-CUBA : le *conseil des ministres* espagnol** a adopté, vendredi 13 février, un projet de loi destiné à faire échapper les entreprises à la loi américaine Helms-Burton, qui punit les sociétés étrangères travaillant avec Cuba. Le texte interdit aux entreprises espagnoles faisant l'objet de poursuites dans le cadre de la loi Helms-Burton de se plier aux *injonctions de la justice américaine* et de lui communiquer des informations . – *(AFP.)*

■ **AUSTRALIE : le premier ministre australien**, John Howard, a indiqué, vendredi 13 février, que son gouvernement organiserait un référendum pour demander au peuple de décider si l'Australie doit devenir une République. Une Convention constitutionnelle s'est prononcée vendredi, par 73 voix contre 57, pour l'élection d'un président par les deux Chambres du Parlement, une fois la République proclamée. – *(AFP.)*

Quatre régions européennes proposent une politique agricole commune

LES PRÉSIDENTS des quatre régions européennes connues sous le nom des « Quatre moteurs pour l'Europe » – Rhône-Alpes, Lombardie, Bade-Wurtenberg et Catalogne – viennent de rédiger une déclaration commune qu'ils remettront au commissaire européen chargé de la politique agricole. Ces régions, considérées parmi les plus puissantes des Quinze, jugent *« globalement positives »* les propositions de la Commission regroupées dans *Agenda 2000* pour réformer la politique agricole commune (PAC). Cependant, si elles étaient appliquées en l'état, ces propositions *« entraîneraient des pertes de revenus de nature à mettre en cause la viabilité économique de bon nombre d'exploitations »*. Les « Quatre » demandent aussi que *« l'agriculture méditerranéenne reçoive l'attention qui correspond à son importance économique, sociale et culturelle »*. Ils estiment nécessaire en outre de corriger les mécanismes d'attribution des quotas laitiers. Les quatre *régions européennes demandent enfin à la Commission* que l'ensemble des politiques agricoles ne soient pas exagérement centralisées par Bruxelles ou par les capitales de chaque Etat. – *(Corresp.)*





ENVIRONNEMENT Les associations de chasseurs appelaient à manifester à Paris, samedi 14 février, contre les *directives européennes* sur la protection des espèces menacées et contre la présence, au gouvernement, de Dominique Voynet, chef de file des Verts, perçue comme une opposante résolue à la chasse. Plusieurs dizaines de *milliers de personnes étaient attendues à ce rassemblement.* ● CETTE MOBILISATION, soutenue par le FN et par le PCF, intervient à un mois des élections régionales, pour lesquelles le *mouvement* Chasse, pêche, nature et *traditions* (CPNT) sera *présent dans* une cinquantaine de départements. ● LA CHASSE est un sujet sur lequel le premier ministre, Lionel Jospin, élu de Haute-Garonne, et la *ministre* de *l'environnement sont en délicatesse.* Matignon souligne, cependant, que Mme Voynet pratique assidûment la concertation *(lire aussi notre éditorial page 11).*

Les associations de chasseurs se mobilisent contre Dominique Voynet

Des dizaines de milliers de manifestants étaient attendus à Paris, samedi 14 février, contre les directives européennes de protection de la nature et les intentions prêtées au gouvernement de limiter la pratique de la chasse. Le Front national et le PCF soutiennent ce mouvement

LA CONSIGNE est diffusée de manière pressante depuis des semaines par les fédérations de chasseurs : *samedi 14 février, on est prié* de laisser son fusil au râtelier. Surtout, pas de débordements ! C'est l'obsession de Pierre Daillant, président de l'Union nationale des fédérations de chasseurs. Car la manifestion nationale, prévue de longue date à Paris par les organisations cynégétiques pour défendre un loisir qu'elles disent menacé, a eu tendance à prendre *un tour de* plus en plus dur et antigouvernemental. Les appels à manifester en témoignent.

Dans le Nord - Pas-de-Calais, un tract accuse Dominique Voynet de préférer *« fumer un pétard que de dialoguer avec les hommes de terrain »*. Un autre, toujours dans le Nord, lance un avertissement menaçant aux chasseurs : *« Aucune excuse ne sera admise pour ne pas être à Paris. Si vous voulez encore chasser la saison prochaine dans ma hutte, soyez solidaire de cette manifestation nationale ! »* Le quotidien *Paris-Normandie* du 6 février rapporte que les responsables de l'Association de chasse sur le domaine public baie de Seine-pays-de-Caux menace d'exclure ceux de ses adhérents qui ne viendraient pas à Paris. Les autres *doivent se munir* de leur carte pour *« qu'elle soit tamponnée afin de servir de justificatif »*. La fédération des chasseurs d'Ille-et-Vilaine dénonce la *« peste Verte »* ; celle des Vosges propose pour slogan à ses adhérents : *« Verts minoritaires, Verts parasites. »*

Le succès leur semble promis. Vendredi, la préfecture de police *prévoyait au moins 100 000 manifestants* dans la capitale, convoyées par quelque 2 000 cars spécialement affrétés par les fédérations départementales. L'Union nationale a mis les moyens qu'il fallait. Chaque manifestant est entièrement pris en charge, du voyage au « casse-croûte ». Coût estimé : 120 francs par manifestant, soit une moyenne de 300 000 francs par fédération départementale.

Arrivés à Paris, les chasseurs auront une cible prévilégiée : Mme Voynet, la ministre qui, à leurs yeux, *« n'est plus légitime »*, selon les termes de M. Daillant, puisqu'elle se dit toujours *« militante »*. Les Verts ne s'y sont pas trompés. Vendredi, ils ont dénoncé, dans un communiqué, une opération politique opportunément conduite avant les régionales par le mouvement Chasse, pêche, nature, traditions (CPNT). De fait, son président, *André Goustat, voit dans cet* événement un sérieux coup de pouce à sa campagne alors qu'à droite comme à gauche on doutait, ces dernières semaines, que les *listes CPNT puissent obtenir d'aussi bons résultats qu'en 1992.*

CPNT, qui était apparu en fanfare aux européennes de 1989 (4,13 % des voix), avait fait son entrée, il y a six ans, dans treize conseils régionaux. Avec un total de 29 élus, le *mouvement* d'André Goustat avait obtenu ses meilleurs résultats en Gironde (12,90 %, 5 élus), *dans la* Somme (12,44 %, 2 élus), dans le Cantal (12,32 %, 1 élu), dans les Pyrénées-Atlantiques (12,05 %, 2 élus), en *Lot-et-*Garonne (10,41 %, 1 élu), en Tarn-et-Garonne (10,32 %, 1 élu), en Charente-Maritime (10,11 %, 2 élus) et en Dordogne (10,04 %, 1 élu).

M. Goustat espère progresser encore, en dépit du léger tassement *enregistré aux européennes de 1994* (3,95 %). Son mouvement sera présent, en mars, dans au moins 50 départements, et vise une cinquantaine d'élus. Pour y parvenir, *CPNT* voudrait élargir son électorat. Dans *Le Vote éclaté* (Presses de la FNSP, 1992), Colette Ysmal avait diagnostiqué un *« vote catégoriel »* très typé socialement – aux deux tiers masculin, à forte prédominance agricole et ouvrier – et *géographiquement – en Gironde, ses* scores de 1992 vont de 2 % à 5 % dans les cantons bordelais à entre 20 % *et* 35 % *dans ceux du Médoc* ou ceux qui jouxtent les Landes, lieux de chasse à la palombe et aux tourterelles.

CPNT affirme représenter non seulement les chasseurs et les pêcheurs, mais également *« l'ensemble des composantes de la ruralité »*, des agriculteurs aux artisans et aux commerçants. Ses listes sont *d'ailleurs baptisées « CPNT, le mouvement des régions »*. En Haute-Garonne, les chasseurs devraient même faire liste commune avec Génération Ecologie, mouvement de Brice Lalonde. « Nature » contre « écologie », les chasseurs dénoncent les *« escrologistes »* et ont pris pour têtes de turc Dominique Voynet et Marie-Christine Blandin.

Pourtant, CPNT ne peut s'empêcher de voir en la présidente du *conseil régional du Nord un modèle.* Les chasseurs ne désespèrent pas d'être en mesure, le 20 mars, *date de l'élection des présidents de* conseils régionaux, de mettre à profit leur rôle de groupe charnière pour arracher une présidence de région, comme l'avait fait Mme Blandin.

De leur côté, le RPR et l'UDF, à qui les élus chasseurs ont, dans beaucoup de région, permis de compléter une majorité relative fragile, *sont pleins de sollicitude* à leur égard à l'approche d'élections difficiles. Après avoir choyé les deux élus CPNT de Charente-Maritime qui l'ont soutenu pendant six ans, Jean-Pierre Raffarin (UDF-DL), président du conseil régional Poitou-Charentes, *traite* avec *bienveillance* les listes de chasseurs de sa région. Charles Baur (UDF-FD), en grande difficulté en Picardie, et dont le conseil régional comprend trois Chasseurs, a fait savoir haut et fort, vendredi, qu'il participera à la *manifestation en compagnie de « plusieurs de ses colistiers »*. A l'heure d'élire un président de conseil régional, il n'y a plus de « petites » listes.

Cécile Chambraud et Sylvia Zappi

Trois motifs de mécontentement

LE PREMIER MINISTRE sait le dossier de la chasse sensible. Surtout à la veille des élections régionales. A deux jours de la manifestation nationale des chasseurs à Paris, Lionel Jospin a voulu faire un signe d'apaisement. Dans un entretien publié jeudi 12 février par le quotidien *Sud-Ouest*, il a expliqué que son gouvernement allait *« ouvrir des discussions avec Bruxelles pour expliciter les modes d'application de la directive* [Oiseaux] *au regard de la réglementation française »*. Il a aussi rappelé qu'il n'avait pas l'intention de *« remettre en question »* la loi Verdeille, qui oblige, dans 9 200 communes françaises, les propriétaires de terrains de moins de 20 hectares d'ouvrir leur domaine à la chasse et d'adhérer à l'association communale de chasse agréée (ACCA).

Pierre Daillant, président de la puissante Union nationale des fédérations départementales de chasseurs, ne s'y est pas trompé : *« Je constate que notre démonstration a déjà porté ses effets. Ces premières retombées justifient notre mobilisation »*, déclarait-il vendredi.

Trois sujets alimentent la colère *des chasseurs et ont déclenché* cette nouvelle mobilisation. Le premier, venant directement de Bruxelles, est incarné par la directive dite « Oiseaux », adoptée par l'ensemble des Etats membres en 1979. Cette directive prévoit de protéger la reproduction des oiseaux migrateurs en interdisant la chasse pendant leur trajet de retour vers les lieux de nidification. Les instances européennes enjoignent donc les Etats membres d'organiser cette protection en limitant les périodes de chasse. La majorité des Etats membres ont adopté le 31 janvier comme date de fermeture, date à laquelle certaines espèces migratrices commencent leur remontée vers le nord.

Contrainte par le groupe de pression des chasseurs, la France demeure le pays où, avec sept mois d'ouverture, les périodes de chasse sont les plus longues. Depuis dix ans, les associations écologistes mènent une guérilla juridique en faisant casser, pour non-respect de la directive européenne, les arrêtés d'ouverture de chasse par les tribunaux administratifs.

Le 16 novembre, le gouvernement français a reçu une mise en demeure de la Commission européenne pour se mettre en conformité. Les chasseurs sont aujourd'hui persuadés que Dominique Voynet attend une condamnation pour imposer une date de fermeture.

Deuxième point d'achoppement : la défense de la loi Verdeille. La Commission européenne des droits de l'homme a saisi, le 8 décembre 1997, la Cour de justice européenne pour violation des droits de propriété, *de liberté d'association ainsi que* de discrimination fondée sur la fortune (*Le Monde* du 24 décembre 1997). Les dispositions contestées de la loi Verdeille valent à la France une menace de condamnation européenne dans les mois à venir. Les chasseurs sont persuadés que leur ministre de tutelle en profitera pour abroger la loi Verdeille.

Enfin, les chasseurs ne veulent *pas entendre* parler de Natura 2000. La directive Habitat, votée en 1992, met en place un réseau européen d'habitats protégés pour leur faune ou leur flore remarquables, dans lesquels les activités humaines devront être gérées de manière à ne *pas mettre en danger* la survie des milieux naturels. Les chasseurs, relayés par les organisations professionnelles agricoles et forestières, sont partis en guerre contre cette *directive, coupables à leurs yeux de* créer un *« réseau de réserves d'Indiens »*.

Sur l'ensemble des ces dossiers, Mme Voynet a adopté un profil modeste. Elle répète depuis des mois que la loi Verdeille *« est une bonne loi cynégétique »*, que les zones Natura 2000 ne seront pas *« des sanctuaires de nature »* et qu'enfin le gouvernement a saisi la Commission européenne pour renégocier la directive Oiseaux. Rien n'y fait. Les associations de défense de l'environnement ont donc pris le relais en dénonçant, vendredi, *« une campagne électorale sur le statut de la chasse »*.

S. Z.

Lionel Jospin, la ministre écologiste et « l'arrêté ortolans »

CE FUT sa seule vraie grosse colère contre Lionel Jospin. En décembre 1997, alors qu'elle avait pris rendez-vous avec le premier ministre pour aborder le dossier délicat de la chasse, la *ministre de l'aménagement du territoire et de* l'environnement était sortie de l'entretien bredouille : mille sujets avaient semblé bien plus importants aux yeux de l'hôte de Matignon. Dans le tourbillon de l'ordre du jour de ce tête-à-tête, les chasseurs avaient à peine été effleurés par M. Jospin.

Fin de non-recevoir. L'« arrêté ortolans » qui, devant les menaces de sanctions de la Commission européenne, inscrit certaines oiseaux sur la liste des espèces protégées, signé *par la ministre, mais aussi par Louis Le Pensec,* ministre de l'agriculture et de la pêche, dort dans le bureau d'un premier ministre... élu du Sud-Ouest. *« Sans doute des lenteurs administratives »*, dit-on officiellement en souriant, avenue de Ségur. En privé, on se lamente sur *les frilosités socialistes et sur les réticences de* M. Jospin à signer cet arrêté à la veille de l'ouverture des élections régionales.

Depuis sa nomination, la ministre est d'ailleurs contrainte de ravaler toute prétention de réforme des lois régissant le monde de la chasse. A peine si elle a pu rappeler aux préfets son souhait qu'ils ne fassent pas appel des *jugements des tribunaux administratifs qui* tentent de faire respecter la législation européenne sur la période de chasse : sur ce terrain, au moins, elle connaît le légitimisme du premier ministre.

Cette modestie n'a pourtant pas réussi à calmer la haine de chasseurs qui avaient fort mal *accueilli, en juin 1997, la nomination avenue de* Ségur d'une femme, militante écologiste, membre du Rassemblement des opposants à la chasse (ROC). L'entourage du premier ministre se presse de reconnaître que Mme Voynet a tenté toutes les ouvertures nécessaires en direction des chasseurs : le 15 janvier, lors de la *discussion au Sénat sur la proposition de* loi relative aux dates d'ouverture anticipée et de clôture de la chasse aux oiseaux migrateurs, où *elle avait annoncé que la France demanderait à* rouvrir les débats sur la directive européenne « Oiseaux » ; en juillet 1997, en se rendant à l'assemblée générale de l'Union nationale des fédérations départementales de chasseurs (UNFDC). Et, si, conformément à l'accord Verts-PS, elle relance la directive Natura 2000, qui vise à protéger les espaces naturels *fragiles, et dont la mise en œuvre avait été gelée* par Alain Juppé à la demande expresse des chasseurs d'Aquitaine, c'est en associant la profession, observe-t-on auprès de M. Jospin.

Alors que s'ouvre la campagne électorale, les chasseurs tentent le tout pour le tout. Le 13 février, le président de la fédération des chasseurs *de Gironde a demandé au premier ministre de « dessaisir »* sa ministre de tutelle. Mme Voynet, elle, affiche la *« sérénité »*. Elle applique à nouveau sa méthode « phénix » : signer des décrets, réaffirmer ses positions et laisser ensuite, si le désaccord demeure, le gouvernement défendre l'ultime arbitrage.

Histoire, quand même, de rappeler à M. Jospin son mauvais souvenir de décembre, elle semble bien décidée à laisser Matignon se dé*mêler seul avec les bataillons de chasseurs dans* les rues de Paris.

Ar. Ch. et S. Z.

Maigre bilan politique en Aquitaine

SI LA MANIFESTATION organisée à Paris samedi 14 février constitue un lancement de campagne spectaculaire, l'épreuve de vérité, pour Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT), se situe en *Aquitaine, seule région où ce* mouvement avait réussi à emporter dix sièges en 1992. CPNT s'y est trouvé, en 1992, en *position d'arbitre* incontournable, alors que dans une douzaine d'autres régions il parvenait tout juste à se hisser sur un ou deux strapontins. L'Aquitaine est la seule région où CPNT aura à présenter un bilan *politique.*

Cela risque de ne pas être facile. D'abord auprès des chasseurs : quelques dizaines d'inconditionnels de la chasse à la tourterelle ont fait plus de bruit que des milliers de chasseurs tout à fait respectueux des règles. *Une association comme l'Association des* chasseurs écologiquement responsable (ACER) a fait son chemin. Dans l'opinion *publique*, le message CPNT passe de plus en plus mal et beaucoup d'Aquitains sont excédés de voir des élus de tous bords se faire photographier *avec leur écharpe* tricolore au pied des pylônes, avec à la main un fusil dont ils seraient bien incapables de se servir. Beaucoup, enfin, *commencent* à douter de fédérations où la cooptation paraît de règle et qui semblent de plus en plus tentées de sortir de leur rôle de gestion cynégétique.

NI STRATÉGIE NI CHEF DE FILE

Sur le plan strictement politique, CPNT n'a jamais paru en mesure de se faire entendre. Tous néophytes, *à l'exception d'André* Goustat, président de la Fédération des chasseurs de la Dordogne, ils *venaient d'horizons* assez différents, mais ont montré quelques constantes : incapacité de dégager une véritable stratégie, *de se choisir* un chef de file ou, même, un porte-parole. En Aquitaine, le poids de CPNT dans l'exécutif lui *avait donné un pouvoir* dont il n'a pas su se servir. Jean Seinlary, vice-président chargé de l'aménagement de l'espace aquitain, et Jean Saint-Josse, *président* de commission (identité régionale, traditions, patrimoine, vie quotidienne), tous deux dans des postes taillés sur mesure, *n'ont jamais su utiliser* les puissants leviers mis à leur disposition.

Leur travail se réduirait sans doute à une feuille blanche s'ils n'avaient eu le secours de l'administration. En séance, la contribution de CPNT se limitait, la plupart du temps, à une courte explication *de vote, sur la ligne de Jacques* Valade (RPR), président du conseil régional. Là où des solutions étaient attendues, CPNT n'a paru capable que de construire des petits murs supplémentaires et de défendre des intérêts strictements locaux ou personnels.

Il reste à savoir si cette inconsistance politique se paiera sur le plan électoral. La *situation paraît* assez contrastée en Aquitaine. CPNT garde des points forts, concentrés en *Médoc et dans le* piémont pyrénéen. Ailleurs, son maintien pourrait être beaucoup plus difficile. En Dordogne, *M. Goustat, éphémère commissaire* à l'espace rural – poste inventé pour lui par Alain Juppé –, aura peut-être du mal à expliquer à ses mandants ce qu'il leur a apporté de plus qu'un élu normal. Il se trouve face à un RPR local qui n'est plus décidé à lui faciliter la tâche. *Comme force d'appoint*, CPNT n'a pas fait ses preuves.

Pierre Cherruau

POUR LA MAÎTRISE DU FRANCAIS AU COLLÈGE : LE BON CHOIX

Le succès de l'option **latin** en classe de cinquième, évident depuis la rentrée 97, montre que beaucoup de parents, beaucoup d'élèves, ont compris que c'était le meilleur moyen de s'assurer la maîtrise du français et de favoriser au mieux le développement intellectuel.

L'Association S.E.L. invite parents et enfants à s'inspirer de ce constat pour la rentrée de 98 et à profiter aussi de l'option **grec** offerte aux élèves de troisième. Qu'ils saisissent cette occasion d'un accès direct à l'héritage toujours vivant de la Grèce antique et qu'ils réclament obstinément le maintien ou l'ouverture des classes nécessaires.

A langues anciennes méthodes modernes : la pédagogie a été renouvelée dans les deux langues.

Sauvegarde des Enseignements Littéraires
15, rue du Pré aux Clercs, 75007 Paris

Les directeurs de CHU critiquent les méthodes de certaines agences régionales hospitalières

Les dotations 1998 seront largement absorbées par les augmentations salariales

La politique de gestion des dépenses hospitalières par des agences régionales, mise en place par le plan Juppé de réforme de la Sécurité sociale, donne lieu à quelques frictions entre les directeurs de ces agences et ceux des CHU. Ceux-ci craignent, en particulier, que les dotations budgétaires pour 1998 ne soient largement absorbées par les dépenses de personnel, par suite de l'accord salarial signé le 10 février dans la fonction publique.

LES HÔPITAUX commencent à connaître les dotations globales qui leur seront versées en 1998 et, en dépit d'un taux national de progression moins rigoureux (2,2 %, en réalité 2 %) qu'en 1997 (1,25 %), leur exercice budgétaire s'annonce encore difficile. Réunie à Paris, jeudi 12 février, la conférence des directeurs généraux des vingt-neuf centres hospitaliers universitaires (CHU) s'est inquiétée, notamment, du *« manque de concertation »* qui existe trop souvent, selon eux, entre les directeurs des agences régionales de l'hospitalisation, chargés de répartir les crédits entre chaque établissement, et les responsables des CHU.

Le gouvernement a légèrement desserré le carcan budgétaire pesant sur les hôpitaux publics cette année. A la droite, qui lui reproche de donner ainsi un coup de frein aux restructurations, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, répond que l'hôpital *n'est pas un secteur en déclin*, comme l'ont été la sidérurugie et les charbonnages, et qu'il s'agit moins de restructurer que de *« recomposer »*, dans chaque région, *des réseaux d'établissements* se partageant les spécialités médicales et chirurgicales complémentaires. *« Il ne faut pas se tromper de thérapeutique*, déclare-t-elle au *Quotidien du médecin* daté du 9 février. *Il ne s'agit pas de* [les] *asphyxier au moment où ils doivent produire un effort d'adaptation. »*

Il reste que la bouffée d'oxygène donnée par Mme Aubry sera absorbée par les revalorisations salariales accordées aux agents des trois fonctions publiques (Etat, collectivités locales, hôpitaux). Au terme de l'accord signé, le 10 février, par le ministre de la fonction publique, Emile Zuccarelli, et cinq fédérations de fonctionnaires, les salaires des 750 000 agents hospitaliers augmenteront de 0,8 % au 1er avril et de 0,5 % au 1er novembre (*Le Monde* du 11 février). Dans le secteur hospitalier, où la masse salariale représente environ 65 % des dépenses, cette décision est lourde de conséquences.

La marge nationale de 0,59 % (sur les 2 % d'augmentation générale) *« suffira juste »* à faire face à ces coûts supplémentaires, qui n'étaient pas prévus par la loi de financement de la Sécurité sociale, indique Guy Vallet (Rouen), porte-parole de la conférence des directeurs de CHU. Or, cette enveloppe de 0,59 % est réservée à certaines actions (sida, hépatite C, transfusion sanguine, urgences). La rigueur sera d'autant plus grande que les hôpitaux vont aussi devoir financer sur leurs budgets la compensation pour leurs agents du basculement de la cotisation maladie sur la CSG et, bien sûr, le fameux GVT (avancement à l'âge et promotions).

Généralement beaucoup mieux dotés que les hôpitaux généraux en raison de leur statut de pôles d'excellence, les CHU verront aussi leurs budgets progresser un peu moins vite (1,30 % en moyenne) que l'ensemble des établissements (1,41 %). Leurs directeurs n'osent pas le contester, mais ils s'inquiètent de *« la grande diversité des pratiques »* d'une région à l'autre : certains CHU ont pu négocier à la marge leur budget avec le directeur de l'agence hospitalière, d'autres se sont vu imposer leurs crédits sans discussion possible.

INCIDENT À MARSEILLE

En outre, les agences peuvent mettre en réserve une petite partie de l'enveloppe régionale pour la verser à tel ou tel établissement en cours d'année. Or, cette réserve représente de 0 à 0,90 % du total des crédits suivant les régions, s'étonnent les directeurs de CHU. En Aquitaine, le directeur de l'agence a décidé de l'augmenter en préemptant 1 % sur tous les budgets des hôpitaux. Des incidents se produisent ici ou là : il y a trois semaines, le conseil d'administration de l'Assistance publique de Marseille, troisième CHU de France, s'est abstenu à l'unanimité lors du vote du budget proposé par l'agence régionale, afin de protester contre l'insuffisance du budget, alors que le CHU de Marseille est l'un des mieux dotés de France.

La communauté hospitalière continue de s'interroger sur les intentions du gouvernement. Mme Aubry se contente, pour l'heure, de continuer le rééquilibrage des dotations entre régions bien et mal loties, engagé par son prédécesseur Jacques Barrot. Celui-ci lui demande, dans une tribune à paraître lundi 16 février dans *Panorama du médecin*, d'avoir *« un discours plus clair et plus courageux »* sur l'hôpital. La ministre de la solidarité a également annoncé la révision des schémas régionaux d'organisation sanitaire, censés permettre l'adaptation des structures hospitalières aux besoins de la population, mais cette révision n'a pas encore commencé, et les nouveaux schémas ne seront pas applicables avant 1999.

L'approche des élections régionales et cantonales des 15 et 22 mars n'est pas propice à l'ouverture d'un tel chantier.

Jean-Michel Bezat

La mauvaise humeur croît au sein des élus FN de la municipalité d'Orange

Les méthodes du maire sont contestées

AVIGNON
de notre correspondante

Louis Cascales, conseiller municipal Front national d'Orange, a remis sa délégation au maire, Jacques Bompard, le 9 février, pour rejoindre le groupe des indépendants. Depuis plusieurs semaines, le feu couvait entre les deux hommes, mais c'est la composition de la liste des élections régionales qui a fait déborder le vase. M. Cascales, militant de la première heure (il avait été candidat aux élections cantonales en 1992 à Valréas), espérait la cinquième place, occupée finalement par l'épouse du maire, Marie-Claude Bompard, qui est également candidate au siège de conseiller général d'Orange-Est.

M. Bompard, qui affirme n'être au courant de rien, estime que ce n'est pas une affaire de la première importance. M. Cascales avait conduit la négociation sur la rupture du contrat d'affermage entre la municipalité et la société des eaux SADE, remplacé par un nouveau contrat avec la SAUR. La délégation de l'eau lui avait été retirée par la suite par le maire, comme celle du stationnement et de l'entretien de la colline Sainte-Eutrope, qui domine le théâtre antique et la ville.

Malgré les dénégations de M. Bompard, le mouvement de mauvaise humeur gagne du terrain dans les rangs des élus municipaux. M. Cascales a rejoint Nicole Francœur, entrée en dissidence à l'automne 1996. Devenue conseillère municipale indépendante, elle vote régulièrement avec l'opposition et s'affirme comme l'une des adversaires les plus virulentes du maire d'extrême droite. Stéphanie Bertrand-Cadi avait amorcé le mouvement de grogne en donnant sa démission au printemps 1996. D'autres élus seraient sur le point de rendre leurs délégations. Selon les uns, trois élus s'apprêteraient à rallier le groupe des indépendants ; selon d'autres, il y en aurait beaucoup plus, jusqu'à six.

NÉPOTISME

Il faut dire que le maire d'Orange n'est plus en odeur de sainteté auprès de nombreux militants frontistes vauclusiens. Son franc-parler choque. Plusieurs personnes, outrées, ont pris leur plume pour alerter Jean-Marie Le Pen. Lors de la convention nationale du Front national à Lyon, la délégation orangeoise brillait d'ailleurs par son absence. Officiellement, M. Bompard était souffrant, mais cela n'explique pas l'absence d'autres représentants orangeois.

Des voix s'élèvent contre les méthodes du secrétaire départemental du Vaucluse, qui n'est autre que M. Bompard, et contre le népotisme qui s'accentue. Fernand Teboul, conseiller municipal de Sorgues, a renvoyé sa carte en signe de protestation. Le 10 février, seuls deux adjoints ont approuvé la cinquième place de Mme Bompard sur la liste des régionales. Le meeting de M. Le Pen à Avignon, le 17 février, permettra peut-être de mesurer l'ampleur de la contestation dans les rangs vauclusiens.

Monique Glasberg

Jean-Pierre Soisson repart à la conquête de la Bourgogne

DIJON
de notre correspondante

« Quand on a la Bourgogne, on la garde ! », avait dit François Mitterrand à Jean-Pierre Soisson lorsque ce dernier, ministre d'« ouverture », s'était fait élire président de ce conseil régional, en mars 1992, avec la complicité du Front national. En dépit de cette bénédiction présidentielle, M. Soisson, contraint de choisir entre son siège régional et son portefeuille ministériel, avait préféré, un an avant les élections législatives, quitter le gouvernement d'Edith Cresson. Las ! En mars 1993, redevenu député de l'Yonne, mais n'ayant toujours pas trouvé de majorité, au conseil régional, sans l'appoint de l'extrême droite, il avait dû se résoudre à en abandonner la présidence à son adversaire de droite, Jean-François Bazin (RPR).

Cinq ans plus tard, le maire d'Auxerre, toujours député, mais ayant regagné les rangs de l'UDF, repart à la conquête de la présidence du conseil régional à la tête d'une liste de droite sur laquelle figure, à la deuxième place, Jean-Louis Hussonnois, vice-président du conseil sortant et secrétaire départemental du RPR de l'Yonne. Fin novembre 1997, la déclaration de candidature de M. Soisson, avec la ferme intention de retrouver la présidence, avait jeté le trouble dans la mare de la droite régionale. De toute évidence, M. Bazin se préparait déjà à sa propre succession. *« Je ne souhaite pas être simple conseiller régional, d'autant qu'il me faudra faire un choix à cause de la loi anticumul »*, confiait M. Soisson à la veille de la présentation officielle de sa liste.

Depuis, le ton s'est apaisé. *« Je ne me présente pas contre Jean-François Bazin, nous partons côte à côte »*, a-t-il rectifié le lendemain. *« Il n'y a pas de gué-guerre entre nous »*, a confirmé le président sortant. N'empêche ! Les alliés de M. Bazin répètent à l'envi qu'un accord national entre l'UDF et le RPR a désigné le président sortant comme candidat à la présidence, à quoi M. Soisson rétorque que personne ne peut l'empêcher d'être *« candidat à la candidature »*.

A priori, le dénouement de ce duel à demi avoué ne devrait pas intervenir avant le soir du 15 mars. L'ampleur de la victoire ou, au contraire, de la défaite de la majorité sortante, mais aussi le score de chacun des protagonistes dans leurs départements respectifs seront déterminants au moment du choix du président. Confiant, mais prévoyant, M. Bazin a savamment composé sa liste en Côte-d'Or avec seulement deux sortants : lui-même et, à la deuxième place, Louis Trébuchet (UDF-DL), président du comité régional du tourisme. Les Chasseurs et le Mouvement pour la France, de Philippe de Villiers, sont présents sur cette liste.

DISSIDENCE DANS L'YONNE

De son côté, M. Soisson a soigneusement organisé *« le mille-feuilles UDF-RPR dans un accord étroit »* avec Henri de Raincourt, président (UDF-DL) du conseil général de l'Yonne, et Philippe Auberger, député (RPR) et maire de Joigny.

La division de la droite bourguignonne ne se limite pas à un combat de chefs. Devant la détermination de M. Soisson, le conseiller régional sortant Michel Delprat (UDF) a bouclé une liste dissidente dans l'Yonne. L'un et l'autre n'ignorent pas le phénomène de dispersion des voix suscité par cette double candidature à droite, sans compter une liste CNPT. La division de la droite encourage la gauche *« plurielle »* à soigner une image unitaire. Le 7 février, les quatre chefs de file (Michel Neugnot pour la Côte-d'Or, Eugène Teisseire pour la Nièvre, Guy Ferez pour l'Yonne et Bettina Laville pour la Saône-et-Loire) et leur porte-parole régional, François Rebsamen pour la Côte-d'Or, *« préfigurent le futur exécutif »* et ont lancé ensemble, au Creusot, *« une campagne vraiment régionale »*. Toutes les composantes de la majorité parlementaire sont représentées dans les quatre départements, à l'exception de la Nièvre, où aucun accord n'a abouti avec les Verts.

« L'opposition Jean-Pierre Soisson-Jean-François Bazin nous donnera un siège supplémentaire dans l'Yonne », prévoit M. Rebsamen, qui pronostique une large victoire avec, sur cinquante-sept sièges, vingt-six à la gauche, vingt-deux à droite et neuf au Front national. L'union n'est pourtant pas si parfaite. Les Verts, qui estiment légitime de prétendre à une vice-présidence, prévoient quelques frictions avec leurs partenaires, en particulier sur les projets routiers. *« Nous souhaitons continuer à donner des inflexions écologistes aux projets de la région quelle que soit la majorité et sans négociation de voix »*, prévient Thierry Grosjean, conseiller sortant et porte-parole des Verts de Bourgogne.

Le retour de M. Soisson faciliterait-il les choses ? *« 1992 n'était qu'une alliance de circonstance pour barrer la route au RPR »*, assure-t-il. Le Front national, lui, par la voix de Bruno Mégret, venu le 7 février, soutenir le conseiller régional sortant, Pierre Jaboulet-Vercherre, tête de liste en Côte-d'Or, exige un accord préalable de gouvernement avec la droite libérale pour la soutenir à l'élection à la présidence. *« Si nous n'avons pas la majorité relative, nous ne présenterons pas de candidat à la présidence. Je demande à la droite d'en faire autant »*, assure, de son côté, M. Rebsamen.

Chris Maisiat

La gauche entre en campagne en Ile-de-France

CETTE FOIS, la gauche est partie en campagne en Ile-de-France. La désignation de Jean-Paul Huchon, maire de Conflans-Sainte-Honorine, dans les Yvelines, comme candidat à la présidence en cas de victoire, permet aux militants de se mettre en ordre de bataille, même si ce choix laisse un peu amers certains socialistes. *« Au moins, cette histoire devrait nous faire revoir notre processus de désignation du candidat à la présidence »*, déclarait, jeudi 12 février, à la sortie du music-hall La Cigale, Christophe Caresche, député de Paris et premier adjoint du ministre Daniel Vaillant à la mairie du 18e arrondissement.

Le Bataclan avait accueilli Edouard Balladur pour le lancement de sa campagne. La Cigale a permis à Marie-Pierre de la Gontrie, tête de liste à Paris, beaucoup moins connue que son adversaire de droite, d'entrer en scène. Présentée par Dominique Strauss-Kahn, dans son rôle officiel de porte-parole de la campagne, elle a appelé à ses côtés tous ses colistiers socialistes, Verts, communistes et membres du Mouvement des citoyens.

« Les législatives ont montré que la gauche est bien vivante à Paris », a déclaré le ministre de l'économie et des finances, d'accord avec M. Balladur sur le fait que *« les choses vont se jouer à Paris, le plus gros département, celui qui fournit à la région le plus grand nombre d'élus »*. Cette analyse permet en tout cas à la gauche parisienne d'associer dans sa campagne l'ancien premier ministre au maire de Paris, Jean Tiberi, dont l'élection comme député est contestée devant le Conseil constitutionnel, sur le thème : « Voter Balladur, c'est réélire Giraud à la région et soutenir Jean Tiberi à Paris ».

« RIPOLINEUR »

M. Huchon attend des quatre prochaines semaines de campagne qu'elles *« mettent en valeur l'isolement de M. Balladur »*, qu'il qualifie de *« ripolineur du bilan Giraud »*. Ce bilan, Mme de la Gontrie le résume en *« une qualité de vie sacrifiée, la démocratie confisquée »*.

A peine remis de leur soirée prolongée à La Cigale, les candidats ont présenté, vendredi matin, leur plate-forme commune pour la région. Celle-ci, a expliqué M. Strauss-Kahn, est orientée dans trois directions : l'emploi, la vie quotidienne et les solidarités. *« La région est en train de décliner, même si les Franciliens ne s'en rendent pas compte »*, affirme le ministre de l'économie, qui préconise *« un rééquilibrage de la pression fiscale »* afin de permettre au conseil régional de participer à la création de 30 000 emplois-jeunes en six ans.

Sauf en matière de transports, dont l'organisation est spécifique à l'Ile-de-France, le programme régional de la gauche prend en fait appui sur celui du gouvernement Jospin, et son financement, qui n'est pas encore chiffré précisément, attend beaucoup d'une reprise de l'économie et des initiatives gouvernementales, telles qu'une réforme de la taxe professionnelle, annoncée par M. Strauss-Kahn, ou la relance de la politique de la ville.

Pascale Sauvage



Le Conseil constitutionnel valide l'élection de Catherine Trautmann

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL a validé, vendredi 13 février, les élections à l'Assemblée nationale de Catherine Trautmann dans le Bas-Rhin, de Robert Hue dans le Val-d'Oise et de Jacqueline Lazard (PS) dans le Finistère. Dans les contestations émises contre les députés élus au printemps 1997, seul lui reste à examiner le cas de Jean Tiberi.

Le ministre de la culture n'avait été élu qu'avec 99 voix d'avance sur le député sortant, Harry Lapp (UDF-PR). Contrairement à celui-ci, le Conseil a estimé qu'il n'était pas *« établi »* qu'un document critiquant l'action du sortant avait été diffusé à une date ne permettant pas que soit *« opposé une réponse appropriée »*. Par ailleurs, le Conseil a rejeté les remarques contre les conditions de déroulement du scrutin à Bezons, commune gérée par les communistes, en faisant remarquer, notamment, que cela n'avait pu avoir d'effets, le secrétaire national du PCF ayant obtenu 5 186 voix d'avance sur 37 762 suffrages exprimés.

Manifestation contre la venue de Bruno Mégret à Rouen

QUELQUE 10 000 PERSONNES, selon les organisateurs, 4 000 selon la police, ont défilé, vendredi 14 février à Rouen, à l'appel d'organisations antiracistes, de syndicats et de partis de gauche contre la venue dans la capitale haute-normande de Bruno Mégret, le délégué général du Front national. Parmi eux se trouvaient des élus socialistes, communistes et Verts de la municipalité de Rouen, ainsi que le maire socialiste de la ville, Yvon Robert, qui avait fait accrocher sur la façade de la mairie une phrase de Martin Luther King : *« Apprenons à vivre ensemble comme des frères, sinon nous mourrons ensemble comme des idiots »*.

Après la manifestation, la foule a pu assister à un concert organisé en centre ville. Une centaine de jeunes ont préféré se rendre aux abords de la halle aux Toiles où avait lieu le meeting du Front national. Quinze d'entre eux ont été interpellés pour jets de pierres et de projectiles à la suite de heurts avec la police.

DÉPÊCHES

■ **MOUVEMENT DES CHÔMEURS : quatre personnes**, mises en garde à vue après des incidents survenus dans un magasin de dépôt-vente à Paris (*Le Monde* du 14 février), ont été placées sous mandat de dépôt à la prison de Fleury-Mérogis (Essonne), jusqu'à leur nouvelle comparution en justice, le 26 février. Les chefs de poursuite retenus contre eux (*« vol »*, *« dégradation de matériel »*, *« violence à agent »*, *« complicité »*) ont été jugés *« aberrants »* par l'association Agir ensemble contre le chômage (AC !). L'avocat des quatre chômeurs et sympathisants, Me Martineau, a expliqué à l'AFP qu'*« il n'y a rien dans les dossiers individuels »*.

■ **PATRONAT : le président du CNPF, Ernest-Antoine Seillière**, a déclaré, samedi 14 février, sur Radio-Classique, qu'il n'est pas question pour lui de rencontrer Lionel Jospin, après que ce dernier avait indiqué, le 12 février, qu'il était *« à la disposition »* de M. Seillière. Depuis le 10 octobre, date de la *« rupture avec les entrepreneurs sur l'affaire des 35 heures »*, le président du CNPF a expliqué qu'il n'avait *« pas senti une seconde qu'il y avait utilité à venir rencontrer une autorité politique qui était dans une démarche politique »*.

■ **RPR : Jacques Boyon, ancien secrétaire d'État à la défense**, a annoncé, vendredi 13 février, sa démission de la présidence de la fédération RPR de l'Ain, suivi par Thierry Golfier, secrétaire départemental. Dans un communiqué, les deux hommes expliquent que *« la fédération de l'Ain du RPR n'a pas pu faire entendre sa voix »* dans l'élaboration de la liste commune des élections régionales. Jacques Boyon a récemment été mis en examen pour *« complicité d'abus de bien sociaux »* comme ancien trésorier national du RPR de 1990 à 1993.

FAMILLE L'Assemblée nationale votera, mardi 24 février, la ratification par la France de la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale. Ce texte instaure un cadre de coopération juridique entre les Etats d'où sont originaires les enfants et ceux où ils seront accueillis par leurs parents adoptifs. ● LES PARENTS français désirant adopter un enfant à l'étranger devront obligatoirement passer par « *une autorité centrale* » qui devra s'assurer que le placement envisagé est de l'« *intérêt supérieur* » de l'enfant. ● DES ASSOCIATIONS, qui se félicitent de la ratification de cette convention, s'inquiètent pourtant d'une remise en cause des démarches individuelles menées par les familles. Elles redoutent de devoir être contraintes de passer par des « œuvres » ou des missions, qui ne peuvent prendre en charge toutes les demandes.

Les procédures d'adoption d'enfants à l'étranger vont être renforcées

L'Assemblée nationale votera, mardi 24 février, la ratification par la France de la Convention internationale de La Haye, qui définit un cadre strict pour ces démarches. Les parents désirant adopter un enfant à l'étranger devront obligatoirement passer par une autorité centrale

LES PROCÉDURES pour adopter un enfant né à l'étranger vont bientôt être modifiées, avec la ratification par l'Assemblée nationale, prévue mardi 24 février, de la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale. Le Sénat avait approuvé cette ratification le 11 décembre 1997.

Reconnaissant que « *pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, l'enfant doit grandir dans un milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension* » et que « *l'adoption internationale peut présenter l'avantage de donner une famille permanente à l'enfant pour lequel une famille appropriée ne peut être trouvée dans son Etat d'origine* », cette Convention instaure un cadre de coopération juridique entre les Etats d'où sont originaires les enfants et ceux où ils seront accueillis par leurs parents adoptifs. Elaborée le 29 mai 1993 après plus de cinq ans de négociations, la Convention est apparue comme nécessaire du fait du développement croissant de l'adoption internationale. Elle a déjà été signée par trente pays et ratifiée par dix-sept d'entre eux. L'objectif du texte est de cadrer juridiquement les démarches d'adoptions internationales, d'éviter toute dérive et notamment la réalisation de « *gains matériels indûs* ». Il vise, en substance, à « *garantir que* [ces adoptions] *aient lieu dans l'intérêt supérieur de l'enfant et le respect de ses droits fondamentaux, ainsi* [qu'à] *prévenir l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants* ».

La Convention implique une responsabilisation des pays d'origine des enfants comme des pays d'accueil. Certains pays d'origine ont d'ailleurs beaucoup œuvré à sa rédaction, se montrant même, lors des négociations, plus stricts et plus exigeants que les pays d'accueil. Tous doivent faire face à de nouvelles obligations : le pays d'origine devra notamment s'assurer de l'adoptabilité de l'enfant, c'est-à-dire de la réalité du consentement de ses parents biologiques. Il devra aussi appliquer le principe de subsidiarité, selon lequel l'adoption internationale ne peut être envisagée qu'à défaut d'une solution nationale. De son côté, le pays d'accueil devra s'assurer que la famille adoptive offre toutes les garanties et que l'enfant sera autorisé à entrer et séjourner de façon permanente sur son territoire.

Afin que les deux Etats concernés puissent communiquer de la manière la plus efficace possible, le texte impose la mise en place dans chaque pays d'« *une autorité centrale, chargée de satisfaire aux obligations qui lui sont imposées par la Convention* ». Outre un rôle général de communication et de promotion, ces autorités ont pour principale fonction de « *rassembler, conserver et échanger des informations relatives à la situation de l'enfant et des futurs parents adoptifs* ». L'autorité centrale du pays d'origine doit ainsi s'assurer que le placement envisagé est de l'« *intérêt supérieur* » de l'enfant.

Pour la France, deuxième pays du monde pour le nombre d'adoptions internationales après les Etats-Unis, l'enjeu est de taille. Si l'on rapporte le nombre d'adoptions internationales à la population, l'Hexagone se place au premier rang mondial. Le nombre élevé de pays d'origine des enfants, plus de soixante-dix, constitue la deuxième spécificité française. A titre de comparaison, les Espagnols n'accueillent pratiquement que des enfants issus d'Amérique latine, les Britanniques se limitant eux aussi à un petit nombre de pays. Ce phénomène est cependant récent : en 1979, l'adoption internationale ne concernait en France que sept pays, contre vingt en 1985, cinquante-trois en 1992 et soixante-douze en 1996.

L'adoption d'enfants nés à l'étranger est apparue en France dans les années 60, dans un contexte que l'on peut qualifier d'humanitaire. Les enfants adoptés sont alors majoritairement des réfugiés de pays en crise et les familles qui les accueillent sont le plus souvent déjà parents d'enfants biologiques. Ce type d'adoption s'est raréfié aujourd'hui. Mais, à la suite d'événements relayés par les médias, il n'est pas rare que le standard de la Mission à l'adoption internationale (MAI) soit pris d'assaut par des candidats prêts à accueillir un enfant originaire du pays concerné. La chute des Ceaucescu en Roumanie avait par exemple suscité un tel afflux.

MODIFIER LES RÈGLES

La ratification de la Convention de La Haye par la France va modifier les règles du jeu pour les parents candidats à l'adoption internationale. Ils devront toujours être titulaires d'un agrément des services sociaux mais devront désormais prendre contact avec l'autorité centrale qui sera créée. Selon le rapport de Bernadette Isaac-Sibille, députée (UDF-FD) du Rhône, rédigé au nom de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale et daté du 27 janvier, cette institution sera composée de représentants des ministères des affaires étrangères, de la justice et des affaires sociales et des conseils généraux. En pratique, le secrétariat et la gestion des dossiers devrait être confiée à l'actuelle MAI, rattachée au Quai d'Orsay, qui centralise et diffuse déjà de l'information, habilite et contrôle les œuvres d'adoption et délivre des visas aux enfants adoptés.

Le rôle de la MAI devrait donc évoluer et les parents pourront directement faire appel à ses services. « *Ce qu'interdit en revanche la présente Convention*, indique Mme Isaac-Sibille dans son rapport, *c'est la possibilité pour les futurs parents adoptifs de s'adresser directement à l'autorité centrale ou à toute autre autorité publique ou organisme agréé de l'Etat d'origine.* » Reste à attribuer à la MAI les moyens d'assurer ses nouvelles fonctions, notamment des locaux capables d'accueillir les candidats « *dans des conditions décentes* » ainsi qu'« *une équipe nombreuse, compétente et motivée* ».

Prévoyant qu'environ huit cents dossiers devront être traités chaque année, « *le risque est grand*, conclut Mme Isaac-Sibille, *que la MAI apparaisse moins comme un organisme garant de la rigueur de la procédure d'adoption que comme une institution qui la freine* ». Avec douze permanents, la mission est aujourd'hui débordée. Gérard Castex, son directeur, estime qu'avec une vingtaine de collaborateurs, sa mission pourrait être remplie.

Michèle Aulagnon

Le cas particulier du Vietnam

***L'adoption internationale est à géographie variable.* Le Vietnam, qui s'est largement ouvert à l'adoption internationale depuis plus de cinq ans, apparaît comme un cas particulier. Chaque jour, 3 enfants vietnamiens arrivent en France. La progression est impressionnante. Si 4 enfants vietnamiens sont arrivés en France en 1987, ils étaient 258 en 1992, 877 en 1994, 1 069 en 1995. En 1996, sur 3 666 enfants étrangers adoptés en France, 1 393 sont nés au Vietnam.**

« *C'est le pays de tous les risques* », indique-t-on à la Fédération française des organismes agréés pour l'adoption. « *Les intermédiaires se feraient de plus en plus chèrement rémunérer tout en étant de moins en moins regardants sur l'origine de l'enfant* », note la députée (UDF-FD) Bernadette Isaac-Sybille, dans le rapport de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale. « *Au Vietnam, nous n'avons pas d'interlocuteur* », déplore-t-on au Quai d'Orsay.

Chiffres

● **Agrément.** En 1804, le code civil réservait l'adoption aux hommes non mariés, âgés de plus de cinquante ans et sans descendance légitime. Aujourd'hui, elle est ouverte aux couples mariés ou concubins et aux célibataires titulaires d'un agrément des services sociaux. Dans 90 % des cas, les candidats à l'adoption obtiennent cet agrément. En France, 15 000 candidats en possession d'un agrément attendent un enfant.

● **Démarches.** Environ 5 000 enfants sont adoptés en France chaque année : 1 500 par adoption « interne » ; 3 500 par adoption internationale. Parmi les enfants nés à l'étranger, 3 sur 4 sont adoptés par démarche individuelle, 1 sur 4 par l'intermédiaire d'une œuvre ; 42 œuvres d'adoption sont habilitées par le ministère des affaires étrangères. Seules 3 d'entre elles permettent l'adoption d'une centaine d'enfants par an, les autres réalisent de quelques dizaines à moins de 10 adoptions par an.

● **Ages.** Les enfants adoptés à l'étranger sont en majorité des enfants en bas âge. En 1996, 40 % d'entre eux étaient âgés de moins de six mois, 10 % de six à douze mois, 21 % de un à trois ans, 20 % de trois à sept ans et 9 % étaient âgés de plus de sept ans.

Œuvres ou démarches individuelles, les inquiétudes de plusieurs associations

LES OBJECTIFS louables de la Convention de La Haye satisfont les pays d'origine comme les pays d'accueil, les autorités étatiques comme les familles adoptives. Ce consensus a cependant volé en éclats, le 11 décembre 1997. Ce jour-là, le Sénat a adopté le projet de loi autorisant l'approbation de la Convention de La Haye. Mais l'exposé des motifs a mis le feu aux poudres, car il envisage, parmi les mécanismes mis en place, « *le passage par des intermédiaires dûment autorisés.* »

Branle-bas de combat parmi les familles adoptives ! « *C'est une interprétation très restrictive de la Convention, de nature à compromettre gravement le devenir de l'adoption internationale si on oblige les familles à passer obligatoirement par des œuvres* », s'indigne Martine Gazel, de l'association des familles adoptives d'enfants nés au Chili. « *La pluralité des démarches d'adoption internationale, par des œuvres et par démarche individuelle, doit continuer à exister* », expliquent neuf associations de parents adoptifs d'enfants nés en France et à l'étranger. « *Trois enfants sur quatre sont adoptés par démarche individuelle* », renchérit Bernard Tominaka, de l'association des parents adoptifs d'enfants colombiens.

L'une des clés du problème est que les œuvres, nombreuses et dispersées, ne permettent qu'un petit nombre d'adoptions internationales : une centaine par an pour les plus organisées, moins d'une dizaine pour les plus petites. Au total, moins d'un quart des 3 666 enfants accueillis en France en 1996 ont été concernés. Gérées par des bénévoles, les œuvres imposent aux candidats à l'adoption de nouveaux critères, fondés sur la religion, le statut marital, l'âge ou les revenus, mal vécus par des adultes qui se sont déjà pliés aux contraintes d'une enquête des services sociaux pour obtenir un agrément.

« *Le dispositif actuel est effectivement inapte à assurer toutes les adoptions internationales*, reconnaît d'ailleurs Didier Guibert, président de la Fédération des organismes agréés pour l'adoption, qui regroupe 23 œuvres. *Comme nous ne recevons aucune subvention de l'Etat, il nous sera difficile de monter en puissance. Quant aux critères que nous imposons aux candidats, ils vont de pair avec des pratiques éthiques d'adoption, ce qui n'est pas le cas dans toutes les adoptions internationales.* »

La présidente de la fédération Enfance et familles d'adoption, Danielle Housset, rétorque : « *Les œuvres ne sont pas capables de répondre à tous les candidats à l'adoption.* » « *De plus*, ajoute-t-elle, *les familles ont pris l'habitude et aiment être complètement acteurs dans la procédure d'adoption. Nous sommes d'accord pour qu'il y ait un encadrement, c'est-à-dire passer par une autorité centrale qui vérifiera que les procédures légales sont respectées. Mais cela doit être de la responsabilité du service public.* »

Jean-François Mattéi, député (UDF-FD) des Bouches-du-Rhône, qui élabora la loi sur l'adoption adoptée en juin 1996, estime « *fondées* » les craintes des familles adoptives. « *On ne peut aller à l'encontre de l'adoption par démarche individuelle*, précise-t-il. *Simplement, si on veut appliquer la Convention de La Haye, il faut créer un véritable service public et lui donner les moyens de fonctionner.* » Marie-Christine Le Boursicot, magistrat à la cour d'appel de Versailles et membre du conseil supérieur de l'adoption, confirme qu'« à *aucun moment, le texte de la Convention n'oblige à passer par des organismes privés* ».

Du côté des pouvoirs publics, on cherche à rassurer les parents adoptifs. « *L'exposé des motifs au Sénat était mal rédigé, cela a d'ailleurs été rectifié pour le passage devant l'Assemblée nationale* », justifie Gérard Castex, qui dirige la Mission de l'adoption internationale (MAI) au Quay d'Orsay. « *Le passage par les œuvres ne sera qu'une possiblité parmi d'autres*, assure-t-il. *L'adoption individuelle restera possible, simplement les candidats devront transiter par les autorités centrales qui seront mises en place.* »

« *Mais, nous ne voulons plus que des familles se rendent directement dans les pays d'origine, pour rencontrer les avocats, les orphelinats, parfois même les familles*, ajoute Gérard Castex. *Toutes les démarches seront désormais effectuées par l'autorité centrale du pays d'origine. Rien n'interdira aux candidats de se rendre dans le pays de l'enfant, au contraire. Mais ils seront désormais dans un cadre légal.* » Reste qu'avec les pays qui n'auront pas ratifié la Convention, la situation actuelle, où les familles sont parfois confrontées à des intermédiaires peu scrupuleux, perdurera.

M. A.

Jean-François Mattéi : « Il faut créer un véritable service public et lui donner les moyens de fonctionner »

Le bâtonnier de Marseille et le centre de rétention d'Arenc

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Cinq chaises, deux vieux bureaux, un téléphone et un télécopieur dans un réduit froid du Palais de Justice de Marseille. C'est là, vendredi matin 13 février, que se tient l'audience ordinaire destinée à statuer sur la situation d'étrangers en situation irrégulière placés au centre de rétention administrative d'Arenc. Le bâtonnier Sixte Ugolini a décidé de se commettre d'office pour assurer la défense de ces démunis. Il l'explique à la présidente et aux policiers de service.

« *Je me commets d'office pour que mes clients soient respectés*, dit-il. *Le barreau veut ainsi assumer ses responsabilités en matière de défense d'urgence. Il va d'ailleurs créer un groupe d'avocats volontaires afin que ce type de défense soit assuré de la même manière que l'est celle de tous les gens qui ont besoin de la justice* ». Entre une jeune Nigériane interpellée quarante-huit heures plus tôt à l'aéroport de Marignane en provenance d'Abidjan. Elle était en possession d'une fausse carte de séjour espagnole.

Dans un anglais timide, elle explique qu'elle l'a achetée 400 dollars (environ 2 400 francs) à Madrid, soutient qu'elle a de la famille en Italie. Me Ugolini dit quelques mots ; la juge la renvoie au centre de rétention ; elle sera mise dans un avion pour Abidjan lundi. Deux jeunes Nigérianes racontent la même histoire. « *Expliquez lui*, dit la présidente à l'interprète, *qu'elle a fait quelque chose de dangereux, qu'elle pourrait finir dans... dans une maison close quoi* ». Retour à Arenc pour les trois femmes.

Entre un jeune homme maigre, l'œil hagard, tremblant de froid ou de peur. Venu de la Sierra Leone en guerre civile, il dit être né en 1981. « *You are older* », dit la présidente. Il nie être plus âgé, à moins qu'il ne comprenne pas. « *Il ne sait pas d'où il venait, il ne sait pas où il allait* », finit-on par traduire. « *Help me* », lance-t-il d'une voix blanche. Il demande en fait l'asile politique, sans connaître l'expression. Quand l'avocat lui dit qu'il viendra le voir à Arenc, où il est renvoyé, pour essayer de mettre sur pied son dossier de demande d'asile, il joint les mains : « *Please* ». Lui succède un Sud-Africain : sa photo était grossièrement collée sur celle d'un autre pour un passeport falsifié. Il est renvoyé au centre de rétention.

Une demi-heure plus tard, à Arenc, le bâtonnier gravit l'escalier qui monte au dernier étage d'un hangar transformé en centre d'hébergement au cœur de l'enceinte portuaire. Son client sierra-leonais n'est pas arrivé. Il demande à rencontrer les militants de la Cimade qui disposent d'une antenne dans les lieux. On lui ouvre. Une demi heure après il ressort. Il dit les locaux vétustes, les lits superposés dans les chambrées, l'enfermement permanent. Et déplore qu'avocats ou représentants du ministère public viennent si rarement dans ce lieu de rétention administrative.

Michel Samson

14 février St Valentin.
Quand on aime on ne compte pas,
quoique...

Canada	Allemagne	Italie	Japon	Israël
1,40F ttc par minute	1,48F ttc par minute	1,58F ttc par minute	2,88F ttc par minute	3,80F ttc par minute

Avec First Telecom, spécialiste de l'appel international*, vous pouvez dès aujourd'hui ouvrir un compte en gardant votre n° de téléphone actuel sans frais d'installation, d'abonnement ou de consommation minimum. Pour en profiter, appelez nous.
Les prix incluent l'accès local depuis Paris et l'Ile de France.

* Vers 229 destinations
** Coût d'un appel local

FIRST TELECOM
LE SPÉCIALISTE DE L'APPEL INTERNATIONAL

Une étude dénonce la « confiscation » de la sexualité des handicapés mentaux

Le Conseil national du sida réclame un « droit à l'intimité » dans les établissements spécialisés

Le Conseil national du sida a rendu public, vendredi 13 février, un rapport consacré aux maladies sexuellement transmissibles et aux handicapés mentaux. Il dénonce vivement l'*« occultation »* de la question de la sexualité chez les handicapés mentaux, l'ignorance par les établissements spécialisés des problèmes liés à l'épidémie de sida. Le Conseil demande qu'une politique de prévention soit développée.

LA RÉALITÉ médicale du sida autant que ses représentations fantasmatiques continuent de jouer un puissant rôle de révélateur social. Une nouvelle preuve en est apportée avec le rapport rendu public, vendredi 13 février, par le Conseil national du sida (CNS) consacré aux maladies sexuellement transmissibles et aux handicapés mentaux. Adopté par le CNS le 18 décembre 1997, il fournit un constat accablant quant aux pratiques qui ont cours dans les établissements spécialisés accueillant des handicapés mentaux et au sein desquels la sexualité apparaît bel et bien *« confisquée »*.

Il existe aujourd'hui plus de deux mille cinq cents établissements pour déficients intellectuels. On distingue les *« établissements d'éducation spécialisée »* (qui accueillent quatre-vingt-trois mille sept cent quarante enfants et adolescents handicapés) des *« établissements et services d'hébergement »*, où vivent plus de soixante-deux mille adultes. Dans tous les cas, ces personnes souffrent de *« retards mentaux »* de gravité variable et de *« déficiences du psychisme »*.

Rappelant que la loi d'orientation du 30 juin 1975, qui traite notamment de l'*« intégration sociale et de l'accès aux sports et aux loisirs »* des handicapés, n'a pas pris en compte *« la vie affective de ces personnes »*, le CNS souligne que les institutions sont *« de plus en plus imperméables aux évolutions sociales »*. *« Ni le mouvement de libération sexuelle ni l'institution de la mixité ne modifièrent le statut de la sexualité dans ces institutions*, souligne le CNS. *Le principe de mixité fut souvent naïvement contourné : beaucoup d'établissements choisirent ainsi de "cloisonner" par étage les hommes et les femmes. Redoutée, la question de la sexualité est repoussée dans l'escalier. »*

C'est dans ce contexte d'*« occultation sociale »* de la question de la sexualité des handicapés mentaux que survint l'épidémie de sida. Or, explique le CNS, *« l'arrivée du sida fut dans ce domaine un non-événement ou, tout au moins, un événement marginal (...). Certains justifient cette situation par les conditions de vie très "protégées" des handicapés mentaux au regard des risques de transmission du virus du sida, alors que l'évolution de l'épidémie, depuis quelques années, tend à invalider cette thèse »*.

Une enquête récente menée auprès de quatre mille personnes chez des adultes handicapés mentaux d'Ile-de-France a établi que plus de mille six cents personnes avaient eu des rapports sexuels, dont près du tiers de manière fréquente. Six cent cinquante-cinq d'entre elles avaient des partenaires multiples et trois cent deux des partenaires extérieurs au milieu spécialisé.

En dépit des cris d'alarme lancés par quelques spécialistes, les pouvoirs publics français ne se sont guère manifestés quant à la mise en œuvre d'une véritable politique sanitaire et humaniste dans ce domaine. On ne dispose pas de larges études de sciences sociales soutenues par les pouvoirs publics sur ce thème. Pour le CNS, *« il apparaît qu'un autre frein majeur à l'ouverture d'un véritable débat sur la sexualité chez les handicapés mentaux tient au tabou qui l'entoure »*. Les auteurs analysent longuement, enfin, les mécanismes de l'*« espace de surveillance »* que constituent les établissements spécialisés pour handicapés mentaux, l'*« impossible intimité »* qui les caractérise et, corollaire, la restriction drastique de l'espace possible de prévention des maladies sexuellement transmissibles, parmi lesquelles l'infection par le VIH.

Jean-Yves Nau

Aucun dépistage systématique du sida

Le Conseil national du sida estime que, d'un point de vue pragmatique, aucun dépistage systématique et autoritaire de l'infection par le VIH ne devrait être pratiqué chez les handicapés mentaux. Il demande que lorsqu'un test de dépistage doit être prescrit par un médecin, les règles de confidentialité communément admises soient respectées et que les résultats ne soient communiqués qu'à la personne intéressée, et à son tuteur éventuel, ainsi qu'aux personnes qu'ils estiment nécessaire d'informer. Le CNS recommande l'amélioration, au sein de chaque établissement spécialisé, de l'*« espace intime des résidents »* et la mise en place *« de groupes de parole et d'information pour les parents »*. Il se prononce encore pour la mise en place, au sein des écoles, d'éducateurs spécialisés, de programmes de formation *« portant spécifiquement sur la question de la sexualité des handicapés mentaux »*.

Une peine de principe pour Leyna, victime d'inceste, qui voulait tuer son père

DOUAI
de notre envoyé spécial

La cour d'assises du Nord a condamné, vendredi 13 février, à cinq ans d'emprisonnement avec sursis, Leyna, cette jeune femme victime d'inceste et accusée d'une tentative d'assassinat contre son père. Son mari, poursuivi du même chef, a été condamné à la même peine. Le complice du couple, qui avait fourni l'arme, a été acquitté. Les jurés ont en partie suivi les réquisitions de l'avocat général, Luc Frémiot, qui avait demandé une peine légèrement inférieure pour le mari de Leyna : trois ans d'emprisonnement avec sursis. Antoine Taboni, le père incestueux, dont le procès a eu lieu en début de semaine, avait lui été condamné à dix-huit ans de réclusion criminelle (*Le Monde* du 13 février).


PROCÈS

« Je vous trouve belle, Leyna, je vous trouve digne. Vous n'êtes pas souillée à l'intérieur de votre âme, j'ai un immense respect pour vous. » Celui qui parle ainsi n'est autre que Mᵉ Eric Dupond-Moretti, avocat d'Antoine Taboni. Le propos pourrait surprendre celui qui n'aurait pas assisté au procès de bout en bout. Mais rien dans ce procès ne ressemble a du déjà-vu et le paradoxe ne perturbe pas Mᵉ Dupond-Moretti. *« Tout à l'heure, à votre propos, un expert a parlé de théâtralité*, poursuit-il. *Il n'a pas compris qu'il s'agit d'une théâtralité de pudeur. »* Dès la veille, l'avocat avait prévenu que son client ne souhaitait pas voir sa fille condamnée.

L'avocat général, Luc Frémiot, a choisi lui aussi de donner des accents de plaidoirie à son réquisitoire. *« Leyna a vécu dans un désert, dans un saccage, dans un bouleversement*, dit-il. *Elle n'avait pas d'autres solutions, elle était seule parce qu'à treize ans on ne l'a pas crue. Dans cette solitude, Leyna, au moment où elle a conçu son acte, était au cœur de cette saison blanche et sèche. Un tumulte où elle entendait se confondre les voix de ses enfants et celles de ses petites sœurs. »*

UN ACTE REVENDIQUÉ

Poursuivant son envolée lyrique, Luc Frémiot compare la jeune fille à *« cette femme de Paul Eluard, celle qui passe sous l'arche de la nuit et n'a laissé derrière elle que l'empreinte des choses brisées »*. Pourtant, Leyna a eu la volonté de tuer son père, et *« c'est pour ça que vous devez la condamner*, soutient-il aux jurés. *En sachant que cette volonté est proportionnelle à ce qu'elle a pu souffrir. Vous devez la condamner, car vous devez restituer la normalité, les valeurs qu'elle n'a pas eues. Elle assume Leyna, elle en a besoin, pour comprendre, pour repartir »*.

Mais l'avocat général prévient aussitôt que *« la peine ne doit pas être sévère »* : *« Si vous la renvoyez en prison, ce sera la dernière pelletée sur le cercueil de son enfance. »* Mᵉ Laurence Csizmadia-Giraud, avocate de Leyna, se retrouve ainsi dans une position singulière. *« Nous assistons à une situation exceptionnelle*, estime-t-elle, *où la parole de la barre de la défense fait écho à la chaire du parquet, qui fait écho à la barre des parties civiles. »* Leyna revendique l'acte qu'elle a commis. *« Avait-elle un autre choix ? Qu'est-ce que treize petits jours de préméditation après treize ans d'horreur ? »*

« Une seule chose aurait pu l'apaiser, lance l'avocate à la cour. *Que son père reconnaisse le mal qu'il lui a fait. Cet apaisement, Leyna ne l'a pas trouvé. »* Jamais Mᵉ Csizmadia-Giraud ne prononce le mot d'acquittement. Elle sait, par avance, que sa cliente accepte une condamnation de principe. Cette condamnation, Leyna l'attend même comme une forme d'exorcisme pour enfin tourner le dos au passé et se construire un avenir.

Acacio Pereira

La police étudie les réussites américaines en matière de sécurité

Une mission du ministère de l'intérieur s'est rendue à New York et à Washington

LES MÉTHODES de la police de New York et de Washington peuvent-elles être transposées en France ? Une mission du ministère de l'intérieur dirigée par Jean-Pierre Havrin, conseiller de Jean-Pierre Chevènement, s'est rendue dans les deux grandes villes américaines du 26 janvier au 6 février pour étudier les bons résultats de leurs collègues en matière de lutte contre la délinquance. A New York, plus encore qu'à Washington, ils sont spectaculaires. Sur les sept dernières années, la délinquance y a baissé de 10 % chaque année.

La mission française s'apprête à rendre deux documents au ministre de l'intérieur. Le premier décrira en détail ce que les cinq envoyés spéciaux de Jean-Pierre Chevènement ont pu observer de l'autre côté de l'Atlantique. L'autre formulera trois propositions inspirées des réussites de la police américaine. A New York, celle-ci s'appuie sur un principe simple, celui de la tolérance zéro. Rien ne doit être laissé impuni par les trente-huit mille policiers d'une mégalopole de sept millions d'habitants, frappée depuis la fin des années 60 par une criminalité galopante, dont le pic, en 1990, correspond à l'irruption du crack. Les policiers new-yorkais appliquent ce qu'ils appellent la théorie du *« carreau cassé »*. La moindre infraction doit faire l'objet d'une réponse policière. *« Ils s'attachent à resserrer au maximum les mailles du filet »*, indique Jean-Pierre Havrin.

Cette politique se double d'un contrôle tatillon des résultats. Toutes les cinq semaines, les statistiques de chaque district sont examinées par un service spécialisé, le Compstat (Computer Statistics). En cas d'échec, l'audience du responsable du secteur, assisté de ses équipes, tourne au procès, ont observé les émissaires français. Si celui-ci ne parvient à inverser la tendance pendant les cinq semaines qui suivent, il est le plus souvent sanctionné, voire remplacé par un collègue sommé d'être plus efficace.

La police new-yorkaise s'appuie aussi sur le renforcement des liens avec la population, à travers le « community policing ». La création d'associations de quartiers, voire d'immeubles, est encouragée, de même que l'embauche de vigiles non armés, travaillant en étroites relations avec la police.

Tout n'est pas *« adaptable »*, et tout n'est pas *« souhaitable »*, ont conclu les Français. Certaines techniques utilisées par les Américains sont en contradiction avec le droit français. Les policiers new-yorkais ont, par exemple, la possibilité de tendre des pièges aux personnes recensées comme délinquants. Dans le quartier noir de Harlem, ils ont notamment monté un faux bureau de poste, puis envoyé une lettre à cinq mille auteurs de crimes ou délits recherchés par la police. Le courrier les invitait à venir retirer un mandat de 400 dollars (environ 2 500 francs) à l'adresse du bâtiment-leurre. Trois cent soixante d'entre ont été appâtés et ont été arrêtés.

La mission française met également en doute l'universalité, sinon l'efficacité réelle, de la méthode new-yorkaise. *« C'est dans la frange de la sur-criminalité qu'elles ont été les plus efficaces*, écrivent les auteurs. *Qu'en sera-t-il, lorsqu'ils en arriveront à des seuils inférieurs qui sont les normes de la délinquance européenne ? »*.

TROIS PROPOSITIONS

Par ailleurs, le professeur Lindner, un criminologue américain, conteste la validité des résultats de la police new-yorkaise. Elle n'est, selon lui, qu'un effet direct de la baisse du chômage et d'un creux démographique dans la catégorie d'âge susceptible d'« entrer » en délinquance. L'universitaire promet une remontée des crimes et délits, dès que les jeunes âgés de huit à dix ans, actuellement très nombreux, atteindront l'âge de l'adolescence.

Au terme de leur étude, les chargés de mission feront trois propositions au ministre de l'intérieur. Pour rapprocher la police de la population et recentrer son activité sur la petite délinquance et les incivilités, ils suggèrent la désignation de sites-pilotes, où seraient promues des associations de rue en contact avec un correspondant policier. *« Il faudrait que les gens lui parlent de leurs problèmes, sans tomber dans la délation*, explique Jean-Pierre Havrin. *Lui, devrait leur donner des explications sur ce que l'on fait, le pourquoi, etc. »*

La deuxième proposition consiste à rendre chaque policier en charge de ces secteurs responsable par rapport à la hiérarchie, de créer ainsi une sorte d'obligation de résultats. Enfin, les auteurs invitent à réaliser un sondage basé sur des questions simples posées à la fois à des policiers et à un échantillon de la population, sur ce que les uns et les autres attendent de la police. Aux Etats-Unis, la comparaison des réponses était, selon eux, particulièrement instructive.

Pascal Ceaux

Le guide des Orres a été remis en liberté

DANIEL FORTÉ, le guide qui accompagnait le groupe d'adolescents emporté le 23 janvier par l'avalanche de Crots, non loin des Orres (Hautes-Alpes), a quitté la maison d'arrêt de Gap, vendredi 13 février. La chambre d'accusation de la cour d'appel de Grenoble a prononcé sa remise en liberté, contre l'avis de l'avocat général (*Le Monde* du 14 février).

Le guide, mis en examen pour *« homicides et blessures involontaires »* et *« mise en danger d'autrui »*, reste soumis à un strict contrôle judiciaire qui lui interdit de rencontrer les familles des victimes ou membres du personnel du collège de Montigny-le-Bretonneux (Yvelines), auquel appartenaient les neuf adolescents décédés dans l'avalanche, de revenir à la station des Orres ainsi que dans la commune voisine d'Embrun, et d'exercer son métier dans le département des Hautes-Alpes. *(corresp.)*

Ségolène Royal souhaite modifier l'élaboration de la carte scolaire

« IL EST INADMISSIBLE de faire la carte scolaire à partir du mois de janvier », a déclaré Ségolène Royal, ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire, vendredi 13 février à l'issue d'une visite d'établissements scolaires à Dijon (Côte-d'Or). Alors que des protestations se multiplient à l'annonce de fermetures de classe à la prochaine rentrée, la ministre considère que *« la durée de modification de la carte scolaire est insupportable. Cette organisation perturbe la communauté scolaire à une période chargée de l'année et empêche de travailler sur des chiffres réels »*, a-t-elle ajouté.

Ségolène Royal a annoncé qu'elle avait demandé à l'inspection générale *« de* [lui] *faire des propositions pour pouvoir faire la carte scolaire à partir de mai et sur deux mois au maximum »*, afin, notamment, *« d'arrêter les fermetures ou ouvertures conditionnelles de classes »*.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : Yves Bonnet, l'ex-député UDF de la Manche** et ancien directeur de la Direction de la surveillance du territoire (DST), mis en examen pour *« complicité d'escroquerie »* dans l'affaire Conserver 21, a été entendu vendredi 13 février pendant trois heures par le juge Laurence Vichnievsky au Palais de justice de Paris.

■ **MONTAGNE : trois alpinistes espagnols ont été tués**, vendredi 13 février, dans le cirque de Gavarnie (Hautes-Pyrénées) et cinq autres, dont deux gendarmes participant aux secours, ont été blessés à des degrés divers. L'accident s'est produit en deux temps et est dû à la chute de blocs de glace provoquée par le redoux.

Les documents de Mᵉ Kiejman pour réfuter les thèses de Gérard Chauvy

Y AURA-T-IL un avant et un après Chauvy ? En cette quatrième journée du procès en diffamation intenté à l'auteur d'*Aubrac-Lyon 1944*, les enjeux se précisent. Un Gérard Chauvy relaxé signifierait, selon certains de ses partisans, la fin d'une histoire *« officielle »* sur la Résistance. Chauvy reconnu coupable, c'est au contraire le soupçon de trahison pesant sur les Aubrac qui serait levé. Rarement l'opposition entre juges et historiens n'a été aussi aiguë. En plaidant, vendredi 13 février, pour Raymond et Lucie Aubrac qu'il représente avec Thierry Marembert, Georges Kiejman a donné l'impression de défendre les droits du prétoire à trancher des points d'histoire, aussi bien, sinon mieux, que ne l'ont fait les historiens.

S'agissant du livre de Gérard Chauvy, Mᵉ Kiejman a rappelé que, dès 1948, Klaus Barbie, alors au service des Américains, a désigné René Hardy comme responsable de l'arrestation de Jean Moulin. Puis, se livrant à un exercice d'équilibre, le conseil des Aubrac a cherché à montrer, à l'aide d'un témoignage manuscrit fort controversé, qu'Altmann-Barbie a maintenu cette version jusque dans les années 80.

Ce document est une lettre du 1ᵉʳ janvier 1983, que, depuis sa prison bolivienne, où il était détenu avant son retour en France, l'ancien policier allemand a envoyée au réalisateur Claude Bal, qui préparait un documentaire inspiré par Jacques Vergès (*Que la vérité est amère*). *« 1) Hardy n'a pas été mon agent*, écrit Barbie dans ce texte lu par Mᵉ Kiejman. *Arrêté par la douane et la police allemande, il a accepté le marché que je lui ai proposé avec l'accord de mes chefs : la liberté contre Max* [Jean Moulin NDLR]. *2) Cet accord avait été conditionné par lui à l'accord de ses chefs. Dès le lendemain de sa remise en liberté sous surveillance, il a obtenu l'accord du général de Bénouville* [responsable du mouvement « Combat », auquel Hardy appartenait]. (...) *3) La base politique de cet accord était une volonté commune de lutter contre le danger communiste. »*

Curieux argument : l'évocation de ce document avait, comme Mᵉ Kiejman l'a rappelé, valu, en 1987 à Claude Bal et à Jacques Vergès une condamnation pour diffamation envers les époux Aubrac et Pierre Guillain de Bénouville (*Le Monde* des 2 novembre 1985 et du 4 mai 1987). En quoi cette missive aurait-elle une valeur plus assurée que le mémoire testamentaire *du même Barbie reproduit par Gérard Chauvy* ? Mais c'est aussi sur le « dossier Curtil », négligé par Gérard Chauvy, et retrouvé dans les archives départementales du Rhône, que Mᵉ Kiejman a voulu étayer son argumentation. Raymond Aubrac a situé tantôt au 13 mars, tantôt au 15 la date de sa première arrestation. Que dit, à ce sujet, le « dossier Curtil », contemporain des faits ? *« On ne trouve rien dans ce dossier qui permette de penser que Vallet* [NDLR : fausse identité sous laquelle se dissimule Aubrac] *ait été arrêté avant le 15 mars. Or pour qu'il ait été "retourné", il faut qu'il ait été arrêté le 13 mars. »* C'est ce que prétend Klaus Barbie dans son « testament », qui soutient que le 13, par *« peur de la mort »*, Aubrac aurait accepté de travailler pour les Allemands.

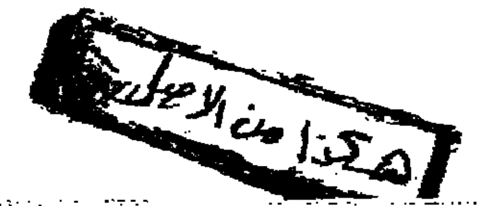
LE JUGEMENT DE FLORECK

Mᵉ Kiejman a réservé la pièce décisive de sa défense, pour la fin de sa plaidoirie. Aux archives militaires du Blanc (Indre), on trouve en effet un autre document, le dossier du jugement de Floreck, que Gérard Chauvy n'a pas non plus étudié, et qui paraît apporter une réfutation solide à la thèse de la trahison d'Aubrac. Une thèse formulée en ces termes, le 12 décembre 1989, par Barbie devant le juge Hamy : *« J'ai chargé mon adjoint Floreck de s'occuper du cas Aubrac* [au cours du mois de mars 1943]. *(...) Je ne puis vous dire quels sont les renseignements qu'a pu fournir Aubrac Raymond car Floreck était chargé de suivre cet agent double. »* Or *« Comment Floreck a-t-il pu être l'officier traitant d'Aubrac ? »*, demande Mᵉ Kiejman, puisque selon ces archives militaires, celui-ci ne serait arrivé à Lyon que fin octobre-début novembre 1943. Autrement dit, bien après ce terrible été 1943...

Le procureur Reygrobellet s'est efforcé de montrer qu'outre la reproduction du texte de cinquante-trois pages signé Barbie on trouve six occurrences de propos diffamatoires. S'il écarte l'accusation de *« faurissonnisme »*, s'il se dit sensible au risque de rendre l'histoire plate à vouloir la contrôler, le procureur considère que les conditions de la diffamation *« par insinuation, peut-être par imprudence »* sont définies. Il demande que les décisions de la cour – si elles comportent des peines – soient assorties de publications judiciaires.

Le procès doit s'achever jeudi 19 février.

Nicolas Weill



HORIZONS

PORTRAIT

Sonia Gandhi, le sphinx de Delhi

Née italienne, devenue indienne par son mariage avec Rajiv, elle a repris l'héritage de la dynastie Gandhi pour venir au secours du Parti du Congrès. Elle fait campagne pour les législatives, tout en gardant le mystère sur ses ambitions politiques



SAVITA KIRLOSKAR/REUTERS/MAXPPP

PASSÉ inaperçu, l'événement est pourtant de taille : le « Sphinx » a parlé. Deux journalistes opiniâtres ont réussi à arracher dans la bousculade d'un après-meeting de province, deux phrases à « Madam ». Non, elle n'est *« pas responsable de la chute du gouvernement qui a conduit à ces élections »*. Et, *« pour l'instant,* [elle] *ne s'intéresse pas au poste de premier ministre »*.

Un mois après son entrée dans la campagne électorale, Sonia Gandhi reste une énigme que chacun s'essaye à décrypter. Le « Sphinx », l'« Impératrice douairière », « Madam », la « First Lady », selon les surnoms qu'on lui donne, n'a pas, jusqu'à maintenant, consenti à se justifier. Les spéculations vont bon train pour expliquer le choix de cette femme de cinquante et un ans qui n'a jamais caché son aversion pour la politique. Après l'assassinat, il y a sept ans, de son mari, l'ancien premier ministre Rajiv Gandhi, elle s'était retranchée derrière les hauts murs de la luxueuse résidence-forteresse qu'elle habite au cœur du Delhi colonial anglais.

Son rôle d'héritière de la dynastie Nehru-Gandhi, gardienne des souvenirs d'une des plus illustres familles de l'Inde qui a régné trente-huit ans sur les destinées du pays, semblait d'autant plus lui suffire que s'y attachent nombre de privilèges. En se jetant dans l'arène politique, au rythme de cinq à six meetings par jour, parcourant en hélicoptère les nombreuses circonscriptions qui l'appellent à l'aide, « Sonia » a bouleversé, en un mois, le jeu politique. Mais sans rien livrer d'elle-même.

C'est en 1965, comme elle le raconte dans un livre de photographies consacré à son mari, que le destin de cette Italienne de naissance, devenue indienne en 1984, a basculé. L'endroit : un petit restaurant grec de Cambridge où, étudiante en langues, elle venait se consoler de sa nostalgie des pâtes. *« J'avais noté à plusieurs reprises un large et bruyant groupe d'étudiants qui s'installaient sur une longue table opposée à la mienne »*, écrit-elle. *« Un des garçons du groupe se distinguait par son élégance et ses manières. »* Ce fut le coup de foudre. Etudiant à l'université de Cambridge, pour suivre la tradition familiale, Rajiv Gandhi avait alors vingt et un ans ; Sonia, dix-huit. Elle n'avait qu'une très vague idée de l'Inde, *« avec ses serpents, ses éléphants et ses jungles »*.

Fille d'un entrepreneur en bâtiment d'Orbassano, près de Turin, Sonia a du mal à convaincre son père. Ce n'est qu'en 1968, à sa majorité, qu'elle rejoint Rajiv en Inde, pour se marier. En bonne *bahu* indienne, elle disparaît alors dans la maison de sa belle-mère, qui n'est autre qu'Indira Gandhi. Premier ministre depuis deux ans, celle-ci laisse le soin de la maison à Sonia, qui s'habitue tant bien que mal aux coutumes de son nouveau pays. Son contact avec Indira est bon. Dès les premiers mois de vie commune, la « femme de fer » indienne confie à une amie : *« A part être belle* (ce qu'elle est restée), *Sonia est réellement gentille, franche et facile à vivre. »*

Indira voit en Sonia la fille qu'elle n'a pas eue, affirme sa biographe. Sonia est donc tout de suite à bonne école, et elle en profitera. *« Outre s'être imprégnée de l'Inde, de ses us et coutumes, elle a appris auprès d'elle les vertus de la patience et l'instinct du moment en politique »*, confie un de ses proches. Deux qualités qui expliquent peut-être son lent cheminement vers la politique, où elle fait son entrée au plus dur moment pour le parti familial, le Congrès, qui, navire sans capitaine, se désagrégeait lentement.

Mais Sonia a sans doute aussi appris le sens du devoir, dans l'ombre d'une famille vouée à la politique. C'est Rajiv qui, le premier, en fera les frais, lorsque, cassée par la mort brutale en 1980 de son deuxième fils et conseiller politique Sanjay, Indira lui demandera son aide. Sonia avoue : *« Après quinze ans de vie commune, ce fut le premier moment de tension entre Rajiv et moi. Je me suis battue comme une tigresse, pour lui, pour nous, nos enfants, pour la vie que nous avions construite ensemble, pour notre liberté, ce simple droit que nous avions préservé avec constance et attention. »* Pilote à Indian Airlines, la compagnie intérieure indienne, Rajiv menait avec Sonia et leurs deux enfants – un garçon, Rahul, né en 1970 et une fille, Priyanka, née deux ans après – une vie heureuse et sans histoires, préservant leurs amis et leur intimité.

L'entrée de Rajiv en politique change tout. Sonia, dans une phrase qu'elle s'applique peut-être à elle-même maintenant, écrit : *« Nous avions observé le monde politique de l'extérieur. Nous avions compris la ligne critique qui distingue l'ambition du service. Pour quelques-uns, le pouvoir était important comme moyen d'atteindre un objectif – pour sauvegarder leur héritage politique et culturel, pour aider leur société à avancer. Pour beaucoup, c'était une arme nécessaire à leur domination personnelle ou à celle de leur groupe. Dans le premier cas, la récompense était le sens du devoir accompli. Dans le second, les paillettes et les flatteries, les signes extérieurs du pouvoir. »*

FAUT-IL voir dans cet aveu la raison de la démarche actuelle de Sonia Gandhi ? Pour une part, sans doute. La désagrégation du parti du Congrès aurait entraîné la dissolution de l'héritage politique d'une famille tellement associée à ce parti qu'il doit faire appel à l'héritière pour tenter d'assurer sa survie. Mais la chute du Congrès aurait aussi signifié, pour Sonia Gandhi et ses enfants, la fin du statut spécial dont ils jouissent en Inde. Car l'entrée en campagne de Sonia Gandhi à la tête du Congrès est aussi l'aboutissement du jeu de coulisses auquel elle se livrait depuis la disparition de Rajiv pour préserver cette influence familiale au sein du parti.

Il devenait délicat pour elle de refuser son aide à un parti en déroute, abandonné même par des fidèles de son mari. D'autant plus que c'est pour punir le gouvernement de garder sa confiance à un parti impliqué par une commission d'enquête dans l'assassinat de Rajiv que le Congrès avait retiré son soutien au cabinet sortant, provoquant des élections anticipées, dix-huit mois après les précédentes.

Jusqu'où, maintenant, ira Sonia Gandhi ? Comment cette femme réservée, timide selon certains, pourrait-elle rester insensible aux foules qu'elle attire dans presque tous ses déplacements ? Car, depuis son entrée en campagne, Sonia ne fait pas les choses à moitié. Perfectionniste – elle a passé de nombreuses heures à visionner les films des campagnes de sa belle-mère, comme celles de son mari –, « Madam » ne laisse rien au hasard. Le scénario de ses apparitions est bien huilé. Avant de se poser, l'hélicoptère qui la transporte survole la foule déjà chauffée par les autorités locales du Congrès, qui vantent à l'envi l'*« héritage gandhien »*. Une ambiguïté de bon aloi, car beaucoup, dans les campagnes reculées de l'Inde, pensent encore qu'Indira Gandhi est liée au Mahatma, alors qu'aucune parenté ne les unit – elle était la fille de Nehru.

Comme Indira, qu'elle imite jusque dans sa démarche rapide, Sonia, qu'entourent de très près de nombreux agents du groupe spécial de protection (SPG), ne manque jamais de saluer ses admirateurs dans leur langue, une attention qui séduit.

Ses saris sont choisis avec soin et toujours, souligne un connaisseur, assortis à ceux de la province qu'elle visite. Sonia le dit et le répète : elle est une fille du pays qu'elle a adopté en se mariant à Rajiv Gandhi. *« En entrant dans cette famille, je suis devenue une fille de l'Inde, de cette terre qui est celle de mon mari »*, a-t-elle martelé à Udaipur à l'adresse de ceux qui l'accusent d'être étrangère. *« Je serai indienne jusqu'à mon dernier souffle »*, a-t-elle ajouté. *« Cet argument est très bien accepté par les femmes, qui le comprennent d'autant mieux que c'est leur sort de vivre chez leurs beaux-parents »*, affirme un sociologue. Les nationalistes hindous du BJP ont renoncé à amplifier leur campagne sur ce thème. Et si Sonia Gandhi est souvent dénoncée avec quelque mépris comme *« étrangère »* dans les salons de Delhi, l'accusation ne fait visiblement pas recette dans les villages, où elle est d'abord une Gandhi.

> « Je ne suis intéressée ni par la politique ni par le pouvoir. Tout ce que j'avais, je vous l'ai donné. Mon joyau le plus précieux était mon mari, qui a donné sa vie pour sa patrie. Je n'ai plus rien à perdre »

« Une fois qu'elle est belle-fille, la nationalité n'a plus d'importance, affirme M. Balveer Arora, professeur de sciences politiques. *Elle est jugée par le rôle qu'elle joue dans la famille. Et, de ce point de vue, Sonia Gandhi est une veuve idéale. Elle ne sort que pour des manifestations liées à la famille, elle s'occupe de ses deux enfants, elle a marié sa fille et aucune histoire ne court sur elle. »*

A défaut d'être une oratrice – Sonia lit avec application des discours généralement courts, soit en anglais, qu'elle parle avec l'accent italien, soit en hindi, qu'elle maîtrise bien –, « Madam » sait associer chaque lieu où elle est à un épisode historique lié à la famille ou à une épopée connue des villageois. *« Chacun de ses discours est très soigneusement rédigé pour soulever l'émotion de la population locale et créer un lien affectif »*, commente un des scribes chargés des discours. Ceux-ci passent ensuite entre les mains du très discret secrétaire de « Madam », Vincent George, au service de la famille depuis Indira, avant d'être revus et corrigés par Priyanka, sa fille de vingt-six ans, à qui chacun prête déjà un destin politique. Chaque matin, elle se rend au domicile maternel. Il n'est pas rare de voir aussi Sonia relire et annoter ses discours, quelques minutes avant de les prononcer.

Novice en politique, Sonia Gandhi semble toutefois apprendre vite. Ses attaques de plus en plus acérées contre le danger séparatiste des nationalistes hindous font mouche, de même que ses critiques des coalitions jugées trop instables – comme celle qui vient de tomber. *« Elle a réussi à faire oublier que le Congrès soutenait le gouvernement sortant et que c'est à cause du Congrès que ces élections dont personne ne voulait ont lieu »*, affirme, avec quelque admiration pour la prouesse, un politologue.

Le thème majeur de ses interventions reste toutefois celui des sacrifices consentis par la famille, une valeur qui, en Inde, donne des droits. Sonia peut en parler avec d'autant plus de force que c'est sur ses genoux qu'ensanglantée est morte Indira Gandhi, en 1984, assassinée à la porte de sa maison par sa garde sikh. N'avait-elle pas, à ce moment et dans les couloirs même de l'hôpital où reposait la dépouille mortelle de cette femme qu'elle appelait « Mummy », supplié son mari de refuser le poste de premier ministre qu'on lui offrait, affirmant de façon prémonitoire qu'il serait lui aussi tué.

« Je ne suis intéressée ni par la politique ni par le pouvoir. Tout ce que j'avais, je vous l'ai donné. Mon joyau le plus précieux était mon mari, qui a donné sa vie pour sa patrie. Je n'ai plus rien à perdre », a-t-elle ainsi affirmé à Meerut, devant une foule hypnotisée et émue. *« Votez pour le Congrès, la famille est revenue »*, commentent à ce sujet les opposants. L'appel résonne pourtant, au moins si l'on en croit les foules qui viennent écouter Sonia. *« L'appel de la dynastie est fort parce qu'en Inde la famille reste une valeur puissante*, affirme M. Arora. *Chaque famille peut s'identifier à cette famille et à ses drames*, dit-il. *Dans la souffrance de Sonia, chacun voit sa propre souffrance, et cela passe d'autant mieux que les gens ont appris à ne plus croire les promesses des hommes politiques. »*

AU-DELÀ de l'aspect émotionnel, dont il reste à voir s'il se transformera en votes, l'entrée de Sonia Gandhi a redonné du souffle à un parti du Congrès en perdition et de l'espoir à tous ceux qui, inquiets de la montée des nationalistes hindous, ne savaient plus vers qui se tourner. *« Si elle peut stopper l'ascension du BJP, c'est déjà très bien »*, affirme un intellectuel. Après cette plongée dans la campagne électorale, il semble difficile que « Madam » puisse se retirer dans ses appartements comme si rien ne s'était passé. *« Elle va prendre en main le Congrès, le réorganiser pour le remettre en état de marche pour le futur*, commente un membre du parti qui veut rester anonyme. *Elle sait que, cette fois, le Congrès ne peut pas gagner, mais elle prépare l'avenir. »*

Pour elle, ou pour sa fille Priyanka, dont les apparitions déclenchent déjà les vivats de la foule ? Incontestablement plus à l'aise en public que sa mère ou son frère, celle-ci n'a encore rien dit de ses intentions. Jeune mariée, elle se contente pour l'instant de soutenir sa mère dans un exercice que celle-ci fait bien, mais sans joie apparente. *« Après des années sans véritable chef, le Congrès a retrouvé un leadership pour trente ans »*, avoue, soulagé, un inconditionnel.

Quotidiennement à la « une » de tous les journaux et des bulletins télévisés, Sonia Gandhi a sans aucun doute repris le flambeau de la dynastie, mais dans une association directe avec les masses indiennes, celles-là mêmes qu'honorait Nehru, que comprenait d'instinct Indira, qu'avait voulu sortir de leur misère l'enthousiaste Rajiv. Jusqu'où ira-t-elle ? Pourra-t-elle affronter la jungle politique indienne ? C'est là que beaucoup l'attendent, et la voie est difficile.

Françoise Chipaux

La divine surprise de l'édit de Nantes

Par calcul politique, Henri IV signe, en avril 1598, un document qui ne satisfait ni les catholiques ni les réformés. Mais l'acte royal met fin – provisoirement – aux guerres de religion. Il constitue la première reconnaissance de l'existence des protestants en France

DIRE que l'événement passa presque inaperçu ! Son signataire est bien le roi de France, Henri IV. La date, figurant au bas de l'acte, est *« avril 1598 »*. Mais on n'a aucune certitude quant au jour et à l'endroit précis où fut promulgué l'édit de Nantes. On sait seulement qu'après avoir soumis le duc de Mercœur, cousin du duc de Guise et dernier des chefs ligueurs – qui occupait la moitié de la Bretagne –, le roi Henri fit son entrée à Nantes le 13 avril 1598. A-t-il signé, sur-le-champ, cet édit qui allait donner, pour près d'un siècle, un statut juridique aux protestants ? Ou attendu le 30 avril, jeudi de l'Ascension, fête commune aux *catholiques et aux réformés* ? Des historiens penchent pour la seconde hypothèse. Pour d'autres, le texte aurait pu tout aussi bien être signé à Angers, dès mars 1598, quand Mercœur abandonna au roi la Bretagne, contre l'assurance que le culte calviniste serait interdit sur ses terres.

Henri IV joue, comme il l'a toujours fait, une partie de poker. En trois ans déjà, il avait retourné la position de l'Eglise en sa faveur : en 1593, il abjure sa foi protestante à Saint-Denis ; en 1594, il est sacré roi de France à Chartres ; en 1595, il est relevé de son excommunication par le pape Clément VIII. Mais, en 1598, les « troubles » religieux qui, depuis trente-six ans, *endeuillent son royaume* hantent moins ses nuits que l'unité et le salut de la France – donc de la monarchie –, envahie un an plus tôt par l'Espagne. L'armée de Philippe II occupe Amiens et la Picardie. La Bretagne ligueuse est en guerre contre le roi, qui avait promis de combattre l'« hérésie », mais n'inspire aucune confiance aux ultra-papistes. Enfin, repliés dans le Sud-Ouest, les huguenots (un peu plus d'un million) font à leur tour le chantage à la sécession et menacent de déserter l'armée en guerre contre l'Espagne.

Alors Henri IV sort une carte-maîtresse : il transige avec les protestants, leur cède quelques garanties d'exercice de leur culte, une soixantaine de « places de sûreté » (avec une garnison militaire), l'égalité dans l'accès à l'emploi, au collège, à l'Université, des chambres mixtes de justice, etc. Il négocie et signe presque en cachette l'édit de Nantes, avant de hâter la paix avec Mercœur et, dans la foulée, avec l'Espagne, à Vervins, le 2 mai 1598. Ensuite seulement, ce génie politique organise les fuites. Par l'une d'elles, l'assemblée du clergé apprend l'existence de l'édit, s'en émeut, mais comprendra plus tard le subterfuge : les principales concessions à la *« religion prétendue réformée »* (RPR) – comme les « places de sûreté » ou le traitement annuel des ministres réformés – ne figurent pas dans le corps du texte, mais dans des « brevets », publiés à part.



COLLECTION VIOLLET

Henri IV impose l'édit de Nantes auprès du Parlement de Paris, le 25 février 1599. (Gravure de Jan Luyken, 1649-1712.)

C'est à la veille de Noël 1598 que le roi fait sa rentrée à Paris. La rumeur de l'accord passé avec les protestants enfle. La ville gronde. Paris va-t-elle redevenir ligueuse ? Saisi pour enregistrement, le Parlement renâcle, temporise, se fait tirer l'oreille. Alors le roi joue son va-tout. Il se met à « théoriser » ce qui, en avril 1598 à Nantes, n'était que pure opportunité politique. Dans son discours au Parlement du 16 février 1599, il ne se contente pas de rappeler qu'il est *« bon patriote »* et *« bon catholique »*. Il définit une politique religieuse proprement révolutionnaire à une époque où la religion du prince est forcément la religion de tous (*« cujus regio, ejus religio »*).

QUE dit en effet le roi ce jour-là ? Qu'*« il ne faut plus faire de distinction de huguenot et de catholique. Il faut que tous soient de bons Français et que les catholiques convertissent les huguenots par l'exemple de leur bonne vie »*. Il ajoute : *« J'ai un dessein dès longtemps et désire l'exécuter : c'est de réformer l'Eglise. Je ne puis le faire sans la paix (...). Je tiens une maxime qu'il ne faut pas diviser l'Etat d'avec la religion. Je veux faire le mariage de mon pays avec la paix. »* Moyennant quelques retouches, le Parlement de Paris cède et enregistre l'édit. Les

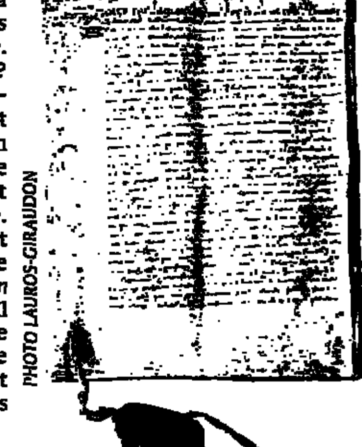


PHOTO LAUROS-GIRAUDON

autres vont suivre, sauf celui de Rouen, qui mettra dix ans avant de l'approuver. Après la guerre, la « paix de religion » est sur la bonne voie.

Pourtant le mot « tolérance », qui lui est si souvent accolé, ne figure pas dans le texte de l'édit de Nantes. Les huguenots n'obtiennent pas, à proprement parler, la liberté de culte. Leur implantation dans le royaume est fermement circonscrite. Ils restent interdits dans la capitale et les grandes cités épiscopales. Leur liberté d'expression aussi est très contrôlée. La distribution de la Bible ou des Psautiers de Genève est prohibée. Les protestants sont furieux, crient à la manipulation. Mais pouvaient-ils, à l'époque, espérer plus qu'une nouvelle police des cultes un peu plus libérale ? On est au XVIe siècle, et la boussole d'Henri IV est encore à l'aiguille *« un roi, une foi, une loi »*.

Le souverain regrette que ses sujets ne puissent tous prier dans la même église, c'est-à-dire *« en une même forme de religion »*, comme il est dit dans l'édit, devenu le bien commun du pays. Mais, pour la première fois, une alternative est tolérée. Il n'y a aucun autre exemple de pays acceptant la cohabitation de deux religions. Ce qui est plus neuf encore – et prophétique –, c'est la volonté du roi d'un aggiornamento, c'est-à-dire d'une « réforme » intérieure de son Eglise, non pas à la force de l'épée – qu'à l'heure de la contre-Réforme les jésuites brandissent dans toute l'Europe –, mais par des qualités de conversion personnelle, de « douceur » (Henri IV se définit comme *« roi et berger »* dans son discours du 16 février), capable de ramener au bercail les brebis égarées.

Pourquoi l'édit de Nantes, qui n'était que le douzième « édit de pacification » depuis Catherine de Médicis, en 1562, a-t-il réussi là où tous les précédents avaient échoué ? La première raison est l'immense lassitude d'un pays étranglé par près de quarante ans de guerres civiles. La cohabitation est enfin préférée à l'anarchie et à la barbarie. Car, en France à l'époque, au nom du même Evangile, on pourfend, on défenestre, on torture et on pend. On profane, on exhume et on mutile des cadavres. *« On ne se contente pas de tuer. On déshumanise »*, résume l'historien Bernard Cottret.

L'expression « guerre de religions » sert sans doute de travestissement à d'inexpiables luttes – entre le parti « dévôt » et le parti « huguenot » – d'intérêts, d'ambitions et de clans. Mais s'opposent aussi deux conceptions de l'espace, du temps, de l'au-delà, deux visions d'un monde qui n'est plus tout à fait le Moyen Age, mais pas encore l'époque moderne. Deux cultures en somme : celle de *la Réforme, qui veut libérer* l'homme des intercesseurs et des saints, le laisser « seul » face à la parole de Dieu (la Bible). Soit une culture de sécularisation, de « désenchantement » du monde, comme on dirait aujourd'hui. Puis une culture catholique qui ne supporte pas que les saints ne soient plus priés, les morts vénérés, les prêtres respectés. Une culture de reconquête, de resacralisation de la société. Les fidèles catholiques n'ont jamais autant célébré de messes, ni processionné, et le siècle qui vient sera celui du vigoureux réveil spirituel précédant la Révolution.

HENRI IV est un politicien habile, retors, pragmatique. Ses convictions sont fluctuantes. Il a pour lui l'armée, l'argent, la propagande. Mais sa principale force est d'avoir compris à temps que son royaume périrait non d'un affrontement de doctrines, mais de ce choc des deux cultures dont il était également partie. Il demande aux catholiques et aux protestants de renoncer non pas à ce qu'ils sont, mais à leurs comportements les plus ostentatoires et offensants. « Laïque » avant l'heure, il apaise les passions, neutralise les oppositions, décourage les *« prédicateurs »* (les médias de l'époque) qui répandent de *« fausses rumeurs »* ou les gestes provocateurs, comme les processions devant les temples. Inclassable, il suscite des haines inexpiables. On ne compte pas les attentats contre Henri IV, et l'un finira par l'emporter en 1610. Les analogies avec de Gaulle mettant fin, lui aussi par un compromis qui ne satisfait personne, à la guerre d'Algérie ne sont pas rares sous la plume des historiens.

Le miracle est que l'édit de Nantes, pendant quatre-vingt-sept ans, a été appliqué. Mais dès l'édit de Grâce d'Alès (1629), les protestants perdent leurs privilèges militaires, politiques, et quand Louis XIV arrive au pouvoir en 1661, l'édit est déjà réduit comme une peau de chagrin. Les chambres mixtes, qui veillent à son application, sont de plus en plus partiales : elles interdisent aux protestants tout ce qui ne leur est pas formellement autorisé. Les interdictions cultuelles, professionnelles pleuvent.

L'acte de révocation est signé en 1685, ouvrant la voie aux « dragonnades » dans le sud de la France. L'édit de Fontainebleau, qui abroge celui de Nantes, laisse aux ministres du culte réformé le choix entre la conversion et l'exil. Les fidèles sont autorisés à rester, mais beaucoup se réfugient au « Désert » ou vont grossir les flots d'émigrants dans les pays protestants (Suisse, Brandebourg, Provinces-Unies, Angleterre). Il faudra *attendre un siècle, Louis XVI et le* véritable « édit de tolérance » (1787) pour que les protestants retrouvent un état civil et préparent leur réintégration, grâce à la Révolution, dans la communauté nationale.

H. T.

Jean Delumeau, professeur au Collège de France

« Un chemin qui conduit à notre notion moderne de laïcité »

« A propos de l'édit de Nantes, on a pu parler d'exception française. Partagez-vous ce jugement ?

– Oui, en 1598, l'Espagne, le Portugal et l'Italie vivaient sous le régime du catholicisme d'Etat. En Angleterre, depuis Henri VIII et surtout depuis Elisabeth, l'anglicanisme était religion d'Etat. Les principautés et villes libres de l'Empire, les cantons suisses et les royaumes de Scandinavie appliquaient également le principe *Cujus regio, ejus religio*. Quant aux nouvelles Provinces-Unies révoltées contre Philippe II, elles avaient interdit l'exercice public du culte catholique.

» L'édit de Nantes a donc introduit une rupture par rapport à cette règle jusque-là générale. Et dans un pays très majoritairement catholique comme la France (environ quinze millions, contre un ou un million et demi de réformés), il pouvait paraître paradoxal, voire scandaleux, d'accorder un statut légal à une minorité. Certes, l'exercice du culte protestant demeurait géographiquement limité. Mais des habitudes de cohabitation allaient pouvoir se créer : ce qui fut la principale conséquence.

– Une cohabitation relative et provisoire, puisque l'édit fut révoqué quatre-vingt-sept ans plus tard...

– Les protestants acceptèrent l'édit de Nantes de mauvaise grâce. Ils avaient négocié pied à pied avec le pouvoir royal, sans obtenir toutes les garanties qu'ils souhaitaient. Certains même pensaient à une duperie qui allait conduire à l'étouffement du protestantisme dans le royaume.

» Or le protestantisme a résisté. On peut même dire que, de 1598 à 1661 – date du début du règne personnel de Louis XIV –, l'édit a relativement bien fonctionné. Certes, quelques révoltes protestantes ont encore éclaté sous Louis XIII. Mais elles furent géographiquement limitées et ne furent pas le fait de tous les réformés du royaume. L'édit de grâce d'Alès (1629) retira aux protestants leurs places de sûreté et leurs armes. Mais les autres garanties de 1598 restèrent acquises. Mazarin put même se réjouir de la loyauté des réformés durant la Fronde. Autrement dit, sous le régime de l'édit de Nantes, le protestantisme continua sa carrière, et l'opinion française s'habitua à lui.

» Le bilan fut donc positif. Non seulement l'édit fut une première en Europe, mais, appliqué dans un pays aussi vaste que la France, où le roi était mieux obéi qu'ailleurs, il traça un chemin nouveau dans les esprits. A tel point que la Révocation de 1685 fut assez largement désapprouvée à l'étranger. Je remarque que, quatre ans après, le philosophe anglais Locke publia ses fameuses *Lettres sur la tolérance*.

– Quel fut, pour vous, la postérité de l'édit de Nantes ?

– Considérable. Je la résume en trois formules : droits de l'homme, laïcité, œcuménisme. Je m'explique. L'absolue nouveauté de l'édit de Nantes était que, pour la première fois, un souverain reconnaissait juridiquement une liberté (il est vrai, limitée) de conscience. Il faut donc établir un lien entre l'édit de Nantes et la Déclaration des droits de l'homme de 1789 qui affirme que *« personne ne doit être inquiété pour ses opinions religieuses »*. Autre nouveauté : le souverain – et donc l'Etat – s'imposait comme arbitre entre des sujets divisés sur la question religieuse en les obligeant à s'entendre sur un code de bonne conduite.

» L'édit de Nantes proposait ainsi une réflexion, déjà moderne, sur les rapports entre religion et violence, et il ouvrait un chemin conduisant à notre notion moderne de laïcité : non une machine de guerre contre la religion, ni même le rejet de celle-ci dans le secret des cœurs, mais une neutralité positive, sous le regard de l'Etat arbitre.

» L'œcuménisme enfin. Vais-je surprendre ? C'est la première fois qu'un souverain, certainement attaché au christianisme, reconnaissait deux façons d'être chrétien. Audace sans pareil à l'époque. Henri IV pensait certainement que la guerre entre catholiques et réformés constituait un contre-témoignage et favorisait ce qu'on appelait alors « athéisme ». Pour lui, la guerre civile devait se terminer sans vainqueur ni vaincu. Il admettait dans son pays deux cultes, deux liturgies : une manière de dire que la même foi en Dieu pouvait revêtir des formes plurielles. A cet égard, l'édit de Nantes me paraît avoir constitué un message prophétique en direction de l'œcuménisme. »

Propos recueillis par Henri Tincq

★ L'historien Jean Delumeau, auteur notamment de *Naissance et affirmation de la Réforme*, est président du Comité national de la commémoration de l'édit de Nantes 1598-1998.



LE COURRIER DES LECTEURS

Enseignants ou parents d'élèves, nombreux sont les lecteurs qui souhaitent s'exprimer sur les problèmes d'éducation. La consultation nationale lancée par Claude Allègre sur le thème « Quels savoirs enseigner dans les lycées ? » et largement présentée dans *Le Monde*, notamment dans un point de vue du ministre lui-même intitulé « Ce que je veux », a suscité beaucoup de réactions. Nous en donnons ci-dessous quelques échantillons. Nous revenons également, avec Patrick Eveno, sur la question de la place occupée par la publicité dans les colonnes du *Monde*.

Ce que veut Claude Allègre

par Thomas Ferenczi

LE MONDE serait-il la *Pravda* du ministère de l'éducation nationale ? C'est ce dont l'accuse un lecteur, M. Chiche, qui lui reproche (par courrier électronique) d'avoir ouvert ses colonnes, et même sa première page, à Philippe Meirieu (le 16 janvier), puis à Claude Allègre (le 6 février). « *A quand l'article d'Edgar Morin vantant les mérites de la pensée « complexe » et de l'approche « globale ? »*, demande notre correspondant, qui ajoute : « *On aura compris que l'auteur de ce message n'apprécie pas particulièrement la langue de bois de ce trio, qui masque, par des rodomontades de vocabulaire, une absence totale de pensée.* » Ce « *trio* » est chargé d'animer la réflexion nationale sur la réforme des lycées : sous l'autorité de Claude Allègre, Edgar Morin préside le « conseil scientifique » et Philippe Meirieu dirige le « comité d'organisation ». *Le Monde* se ferait ainsi, à en croire notre interlocuteur, le relais des projets gouvernementaux.

L'AVIS DU MÉDIATEUR

Ce reproche nous semble totalement injustifié. *Le Monde* ne s'est pas privé de critiquer Claude Allègre depuis sa prise de fonctions : dans son dernier éditorial (*Le Monde* daté 21-22 décembre 1997), Jean-Marie Colombani déplorait que le ministre choisisse pour « *cible privilégiée* » les enseignants, au risque de « *ruiner* » la « *pédagogie du dialogue* » voulue par Lionel Jospin. Mais il nous paraît légitime de lui donner la parole avant d'ouvrir le débat sur sa politique. Ce débat, *Le Monde* ne manquera pas de le nourrir en publiant des points de vue contradictoires, comme il l'a fait le 11 février en publiant ceux de Pierre Merle et de Jean-Paul Roux.

Nos lecteurs entendent participer à ces échanges. Les voici donc qui corrigent la copie du ministre. On lira ci-dessous les lettres de trois d'entre eux, qui se montrent sceptiques ou sarcastiques. André Dufief, de Rennes, exprime aussi ses doutes. Il considère que la « *longue déclaration d'intentions* » du ministre pourrait entraîner « *l'adhésion de la quasi-totalité des enseignants* ». « *Seulement voilà*, ajoute-t-il, *il y a eu trop, beaucoup trop de petites phrases « assassines », démagogiques et, pour tout dire, racoleuses pour que ces mêmes enseignants avalisent sans broncher les louables projets ministériels.* » Pour Pierre Vitorge, de Saclay, Claude Allègre « *énonce des idées généreuses, sauf que ce qu'il a fait réellement ne correspond pas forcément à ce qu'il dit vouloir* ». Quelques-uns de nos correspondants interpellent le ministre avec véhémence. Christine Guimonnet, de Laon, lance : « *Claude Allègre, ça suffit !* » Titulaire remplaçante, notre lectrice conclut ainsi son adresse au ministre : « *Cessez donc de parler de morale et de respect. Pour l'instant, vous ne méritez pas le nôtre. Taisez-vous au lieu de nous insulter et surtout laissez-nous travailler !* » Guy Grenet, de La Frenaye (Seine-Maritime), raille l'ambition « *paranoïaque* » affichée par Claude Allègre de remettre la France en mouvement. « *Et, bien sûr*, ajoute-t-il, *la pauvre France immobile n'attendait que lui pour s'ébranler...* » Hubert Aupetit (courrier électronique) le compare à Ubu, le « *seul roi* » qui ait fait d'un « *je veux* » le « *fondement de sa politique* ».

Etienne Recoing, de Garches, ne s'associe pas, pour sa part, à « *la croisade anti-Allègre* ». « *Faisons le pari*, écrit ce professeur d'histoire-géographie, *qu'entre le ministère et les enseignants la raison l'emportera sur l'invective.* »

Le Monde est, selon nous, dans son rôle en accueillant les acteurs de cette controverse, dans le respect du pluralisme, qui est sa ligne de conduite constante.

RÉHABILITER LES ENSEIGNANTS

« Ce que je veux » est une excellente dissertation de philosophie dont le talentueux auteur fourmille de très bonnes idées ; mais pour leur application conviendrait-il avant toute chose de réhabiliter le corps enseignant hier encore si vilipendé, si injustement discrédité, et ce, vis-à-vis des parents de nos élèves, déjà plus prompts de nos jours à la critique qu'à la louange, c'est bien connu. Les désirs de « refonte de l'enseignement » de notre ministre ne porteront leurs fruits qu'à condition de repenser d'urgence le statut des enseignants dont la précarité est cause de discrédit. (...) Il convient d'inculquer à nos élèves le respect dû à leurs enseignants auxquels on attribue tant de responsabilités et si peu de moyens et auxquels, surtout, il est demandé de faire des jeunes qui leur sont confiés des citoyens, des hommes et des femmes de demain, dignes d'une société civilisée et solidaire et capables de « *remettre la France en mouvement* ».

Jacques David
Saint-Gervais (Haute-Savoie)

DE LA TÊTE AUX PIEDS

Ce que veut Claude Allègre, l'institution le veut depuis trente ans. Or, dans un mammouth, il y a loin de la tête aux pieds. Ainsi, par exemple, de la dictature des mathématiques. Est-ce à dire que dorénavant la famille aura un droit de recours contre la voix prépondérante du matheux sur celle du plasticien ? De quoi déclencher l'hilarité dans les conseils de classe et d'orientation... Manifestement, Claude Allègre est sincère. Sa réflexion a en toile de fond l'idée d'un nouveau type d'homme qui ne sera pas nécessairement le golden boy, le performant ou le tueur. Mais la plume a ses lois qu'il serait illusoire de transgresser. Au moindre relâchement de l'attention, la pensée refoulée mais dominante refait surface. Ainsi du paragraphe « *Pour de qui est des enseignements fondamentaux*, etc. », tout va bien jusqu'à cette chute : « *... sans oublier les enseignements artistiques* ». Le mal est fait. « *Sans oublier* » signifie : « *Oh ! J'allais encore oublier...* » C'est comme ça depuis trente ans à l'école primaire : il y a les matières nobles (le calcul, l'orthographe,...) et celles qu'on « oublie », qui peuvent sans déranger personne passer à l'as par "manque de temps" (la gym, le dessin, la musique).

Dominique Bellard
Tressignaux (Côtes-d'Amor)

LA FACE CACHÉE DU RIRE

Le plus terrifiant, remarquait récemment Alain Finkielkraut sur France-Culture, ce n'est pas encore la crétinerie intrinsèque du questionnaire proposé aux lycéens par le ministère de l'éducation nationale ; c'est que personne, ni dans les médias ni même chez les professeurs, n'ait accueilli cette bouffonnerie comme elle méritait de l'être : dans un énorme éclat de rire. Juste réflexion. Le rire eût été, dans ces circonstances, la petite musique, la seule qui convenait, du « ça ne prend pas ». Mais personne n'a ri. Sommes-nous donc devenus si sérieux, c'est-à-dire, paradoxalement, si peu sérieux ? Voilà, c'est cela que nous sommes devenus, des besogneux du sérieux, de ce sérieux d'apparence, destructeur en fait de tout sérieux authentique, autrement dit de toute pensée. (...) Pouquoi le rire, cet éclat instinctif du refus, nous a-t-il désertés ? Car enfin, faut-il avoir perdu toute confiance dans la légitimité politique de notre école pour nous en remettre aux nouveaux venus que sont les élèves du choix des programmes, des matières, de tout ? Et ces messieurs-dames, que veulent-ils ? Ce n'est plus l'école, c'est le bistrot. Le questionnaire comme drapeau d'une école devenue fantôme. Et que dire de ce jeunisme qui est l'envers d'un abandon ? En clair, vous êtes décidément trop bêtes, on renonce à vous offrir la liberté par le savoir, vous êtes désormais les clients du vaste supermarché culturel, et des clients-rois sur fond de démagogie. *Ce questionnaire vient ainsi institutionnaliser le triomphe noir sur blanc de l'opinion immédiate sur l'apprentissage du jugement.* Très précisément la négation de l'école. Par l'école et au cœur de l'école. Cynisme... ou bêtise ? Le sentiment du citoyen que je suis ? La colère. La face cachée du rire.

Frédéric Bru
Moulins (Allier)

« LE MONDE » ET LA PUBLICITÉ

Ayant soutenu une thèse de doctorat sur l'histoire du journal *Le Monde* (*Le Monde, histoire d'une entreprise de presse*, Le Monde Editions, 1996), je puis rassurer vos correspondants qui déplorent l'invasion du quotidien par les annonces publicitaires. (...) Je puis affirmer que le journal a rarement contenu aussi peu de publicité. La règle non écrite fixée par Hubert Beuve-Méry dans les années 60 fut de ne pas dépasser – en moyenne annuelle – le tiers de la pagination en espace publicitaire, afin de conserver les deux autres tiers du journal pour la rédaction. Si mes calculs sont exacts, cette norme fut respectée jusqu'en 1969, puis à partir de 1985. Certes, pendant quinze ans, de 1970 à 1984, la pagination publicitaire dépassa le quota fixé, mais elle ne représenta, selon les années, qu'entre 34 % et 38 % de la pagination totale du journal, alors que d'autres organes de presse dépassaient allègrement les 50 %. De 1990 à 1996, à cause de la crise du secteur, la part de la publicité est descendue à moins de 20 % de la surface totale, tandis que la pagination rédactionnelle s'est considérablement accrue. Cette dernière, depuis que Jean-Marie Colombani est directeur du *Monde*, dépasse 30 pages par jour en moyenne annuelle, alors que la rédaction ne disposait que de 20 pages jusqu'en 1970 et de moins de 25 pages jusqu'en 1988. Cette offre rédactionnelle supplémentaire ne peut être financée que par un surcroît d'annonces publicitaires, qui, cependant, en 1997, n'ont pas dépassé le quart de la pagination totale.

Il est certes louable de donner la parole aux lecteurs, mais il ne faudrait pas surestimer la représentativité du courrier que vous recevez. Pour avoir dépouillé la correspondance reçue par Hubert Beuve-Méry, je puis vous dire que, bien souvent, les lecteurs qui écrivent au journal sont des mécontents ou des grincheux, qui affirment que le journal était meilleur avant, et ce depuis la fondation du *Monde* ! Généralement, ces lecteurs sont effrayés par chaque innovation rédactionnelle ou se sentent bousculés à chaque modification de la maquette. Heureusement, les lecteurs qui écrivent pour se plaindre ne représentent qu'une infime minorité, sans doute moins de 1 %, tandis que l'immense majorité manifeste sa satisfaction en achetant et en lisant *Le Monde*. Bon courage à toute la rédaction et continuez à nous surprendre, car il n'y a rien de pire qu'un journal qui ne dit à ses lecteurs que ce qu'ils ont accepté par avance d'entendre.

Patrick Eveno
Paris

La preuve par les régionales

Suite de la première page

Ce discours, M. Jospin ne manque pas une occasion de l'adresser à la majorité « plurielle », afin de lui signifier que, n'attendant pas d'elle une adhésion à ce qui serait sa propre ambition, il n'est aucunement sous sa dépendance. Socialistes, communistes, Verts, chevènementistes, radicaux de gauche, lui doivent d'être au gouvernement. Certes, il n'en est le chef, lui-même, que parce qu'ils ont fait, chacun pour soi et collectivement, le choix d'aller au pouvoir ; mais si les uns ou les autres changeaient d'avis, ils devraient alors assumer devant leurs électeurs ce qui serait un parti pris d'échec. Et cet échec ne serait pas le sien : M. Jospin n'a pas épuisé les bénéfices d'un parcours solitaire, qui a fait de lui le candidat inattendu du PS à l'élection présidentielle de 1995, puis un premier ministre tout aussi imprévu, du moins à cette date, en juin 1997. Il reste, du moins en apparence, celui qu'« on » est allé chercher, et non un homme qui n'aurait eu de cesse de s'imposer.

Tel est l'acquis historique sur lequel M. Jospin prend appui : une gauche réprouvée et étrillée en 1993, il y a moins de cinq ans, et qui n'a pas fini de devoir faire la preuve qu'elle en a tiré les leçons ; une droite qui s'est finalement défaite à l'épreuve du pouvoir quasi absolu dont elle avait alors été investie. Mais le plus important est encore le message adressé aux électeurs, comme pour leur interdire d'oublier leurs propres choix ou refus successifs. Ainsi le premier ministre est-il le mandataire, à la fois, d'une demande unique et pressante – celle de faire reculer le chômage et ses conséquences de tous ordres – et d'une foule d'incertitudes sur la manière de s'y prendre et sur le prix à payer pour y parvenir.

Rien n'illustre mieux ces incertitudes que le débat sur les 35 heures, dont la phase décisive, au Parlement, s'est achevée avec le vote en première lecture par les députés, le 10 février, du projet de loi de Martine Aubry. Alors que le CNPF avait lancé une offensive qui se voulait « *déstabilisante* » pour le premier ministre et dans laquelle l'opposition était censée tenir le rang de troupes de choc parlementaires, la discussion a montré que la droite n'était nullement disposée à se placer sous la bannière d'un état-major patronal, ni à aborder la campagne électorale en position de porte-parole des chefs d'entreprise. Le grand combat annoncé, sur le modèle de celui qui était venu à bout du projet d'unification de l'enseignement en 1984, s'est mué en une confrontation policée au sujet des avantages et des inconvénients d'une redéfinition de la notion de durée légale du travail.

UN CHEF DE CAMPAGNE

A deux reprises, en 1995 et 1997, M. Jospin a montré les qualités d'un chef de campagne électorale. Les élections régionales et cantonales sont évidemment d'une nature différente, mais leur enjeu est la validation de la méthode et des contours de la gauche « jospinienne ». François Mitterrand, dans les années 70, avait fait ses preuves auprès des socialistes et des électeurs de gauche en les emmenant à l'assaut – raté – de la présidence de la République, puis des départements, des villes, enfin des circonscriptions législatives, avant de se lancer de nouveau, avec succès cette fois, dans la course à l'Elysée.

Dans un ordre différent, après des élections municipales satisfaisantes en 1995, puis des législatives gagnées en 1997, M. Jospin doit, à son tour, faire la preuve que « sa » gauche peut s'installer à la tête des assemblées régionales et départementales, et consolider ainsi sa présence à la direction du pays. A l'inverse, Philippe Séguin va tenter de faire en sorte que « sa » rénovation de la droite se traduise par de sérieux manques à gagner pour la majorité. La différence est que, s'il y parvient, il devra encore en disputer le profit... au président de la République.

Patrick Jarreau

RECTIFICATIF

ÉLEVEURS

L'omission d'un mot dans l'article intitulé « La caravane des pâturages se met en marche à Clermont-Ferrand » (*Le Monde* du 14 février) nous a fait écrire que les éleveurs demandaient une réduction du prix de la viande. C'est une moindre réduction qu'il fallait lire.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

La chasse à Dominique Voynet

ON attendait la famille, l'immigration, les 35 heures. Ce sera la chasse. La mobilisation conservatrice contre la gauche rassemble à Paris le peuple des passionnés des petits matins brumeux et de la fraternité des gibecières, qui craignent de se voir privés d'un passe-temps synonyme, à leurs yeux, de fidélité à un mode de vie et à des traditions. Qui le craignent, ou à qui on le fait craindre : les moyens employés pour convaincre les Nemrods de toutes régions de « monter » à Paris, samedi 14 février, relèvent davantage de la pression et du bourrage de crâne que d'une légitime propagande au service d'intérêts catégoriels.

A un mois des élections régionales, le lobby des chasseurs démontre sa vitalité, six ans après sa première apparition sur la scène électorale sous le sigle Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT). Cette innovation avait été analysée à l'époque comme un signe de la décomposition des groupes électoraux, la gauche, alors au gouvernement, étant à bout de souffle et la droite étant taraudée par la concurrence du Front national. Prétendument apolitiques, les militants de CPNT ont montré depuis, là où ils ont été élus, leur forte inclination vers la droite, et la présence du Front national à la manifestation parisienne indique même que l'extrême droite se sent là en pays sinon ami, du moins pas hostile.

Il est vrai que le Parti communiste s'associe lui aussi au rassemblement, avec une forte délégation officielle, ce qui amène à s'interroger sur la solidarité au sein de la majorité « plurielle ». Hier opposé à la fermeture de Superphénix, participant aujourd'hui à une action dirigée contre la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Dominique Voynet, le PCF a-t-il décidé d'occuper, à gauche, le créneau du conservatisme anti-écologique ?

On l'a compris : c'est en fait l'Europe qui, une fois de plus, est l'épouvantail agité pour ameuter les foules. La loi Verdeille de 1964 – qui oblige notamment, dans plusieurs milliers de communes, les propriétaires de terrains de moins de 20 hectares à ouvrir ceux-ci à la chasse – met la France sous la menace d'une condamnation de la Cour de justice européenne dans les mois à venir. Les chasseurs sont persuadés que Mme Voynet en profitera pour abroger la loi. Autre motif de leur mécontentement : la directive européenne dite « Oiseaux », qui protège la reproduction des oiseaux migrateurs et devrait aboutir à un raccourcissement de la période de chasse. Enfin, la directive Habitat, qui met en place un réseau européen (Natura 2000) d'habitats protégés pour leur faune ou leur flore remarquables, suscite un rejet viscéral, car elle limite les activités humaines dans ces zones et donc, entre autres, la chasse.

A l'évidente nécessité de prendre en charge collectivement la protection de l'environnement, le mouvement des chasseurs oppose un populisme anti-européen, faussement rural et réellement machiste qui n'a décidement rien pour inspirer la sympathie.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Aldny, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; *directeur des relations internationales* : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, *Le Monde Investisseurs*,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Immigration collective ou individuelle

IL EN EST un peu de l'immigration collective comme de la pêche au filet : les poissons sont nombreux, mais il faut en rejeter beaucoup à la mer. L'immigration individuelle, au contraire, ressemble à la pêche à la ligne : maigre butin, mais peu de déchets.

Sur les 90 000 étrangers qui ont franchi nos frontières en convois l'an passé, un nombre important a dû repartir. Les motifs d'échec étaient en effet nombreux, tant du côté de l'employeur, qui n'a pas toujours eu lieu d'être satisfait, que de celui du salarié, plus ou moins bien accueilli, désespérant de jamais pouvoir faire venir sa famille. L'immigrant individuel n'a pas à craindre de tels mécomptes : il sait où il va, il peut emmener sa famille. Son nouvel employeur, qui connaît son origine et ses capacités, sait à quoi il s'engage.

L'entrée individuelle en France était cependant, jusqu'en 1946, fort malaisée, si ce n'est pour les travailleurs en provenance de certains pays limitrophes. Les délais d'obtention des passeports et visas étaient en effet si longs que l'intéressé ne les obtenait bien souvent qu'alors que son contrat de travail, prévu pour six mois seulement, était déjà périmé. En tout état de cause, les frais de visite médicale restaient à sa charge, l'employeur réussissant rarement à lui adresser les fonds nécessaires. Depuis a été créé un Office national d'immigration qui assure lui-même ces opérations de visa du contrat de travail, et organise sur place des examens médicaux et professionnels gratuits ; il paie également les frais de voyage, par l'intermédiaire des consuls.

Henri Fesquet
(15-16 février 1948.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http://www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

COMMERCE Après avoir conquis un tiers du marché des bijoux, la grande distribution lorgne de plus en plus ouvertement sur une autre activité de luxe qui lui échappe encore : les parfums. ● LES GRANDES MARQUES de parfumerie refusent jusqu'ici de se vendre en hypermarchés, préférant passer par des parfumeries sélectives. ● LECLERC, après avoir perdu plusieurs procès contre Givenchy et Yves Saint Laurent, affirme être prêt à ouvrir des parfumeries sélectives dans ses galeries commerciales dès cette année. ● UNE MENACE prise au sérieux par les parfumeurs traditionnels, en pleine phase de concentration au sein de réseaux sélectifs, avec l'aval des industriels. ● LVMH (Dior, Guerlain, Givenchy...) est lui-même devenu distributeur, en rachetant la chaîne de parfumeries Séphora. Le groupe est également présent dans le bijou, avec deux réseaux.

La grande distribution convoite l'image et les marges du marché du luxe

Déjà premier bijoutier de France, le groupe Leclerc veut ouvrir des parfumeries à l'aménagement coûteux, mais sous une enseigne où n'apparaîtra pas le fameux « L » sur son soleil orange, peu apprécié par les marques du secteur

UN HOLD-UP dans un Manège à bijoux ! C'est une « consécration » dont les Centres Leclerc se seraient bien passé. C'était à Pontarlier, le 4 février. Les malfaiteurs étaient bien renseignés : le groupement Leclerc est aujourd'hui le premier bijoutier de France. Ses 189 « manèges », des comptoirs d'une trentaine de mètres carrés installés au cœur des hypermarchés, ont écoulé, en 1996, 6 tonnes d'or et 1 million de pierres précieuses et semi-précieuses, et généré près de 1 milliard de francs de chiffre d'affaires en 1997. Douze ans après sa création, Le Manège à bijoux et ses clones concurrents de la grande distribution – Polygone Or (Carrefour), Carré d'Or (Cora), Boutique Or (Casino)... –, captent 20 %, en valeur, du marché français du bijou, et plus de 36 % en nombre de pièces.

Fort de cette incursion réussie, Leclerc a annoncé, à quelques jours de la Saint-Valentin, qu'il comptait s'attaquer à un autre pré carré du luxe : le parfum. La grande distribution ne peut pas ignorer un secteur qui croît sans discontinuer depuis dix ans et qui vient de connaître en France, en 1997, *« la plus forte progression annuelle (+ 4,6 %) depuis cinq ans »*, selon la Fédération des industries de la parfumerie.

DES GROUPES PUISSANTS

Les grandes surfaces vendent depuis longtemps des parfums et des cosmétiques. Mais il s'agit de produits de bas de gamme, des *« flankers »*, comme disent les « vrais » parfumeurs avec condescendance. Ce marché de masse représente plus de la moitié du chiffre d'affaires des industriels français, soit 16,9 milliards de francs sur 31,8 milliards en 1997. L'autre gros marché, le « sélectif », intéresse tout autant les grandes enseignes, moins pour ses 9 milliards de francs que pour l'image et les marges qu'il génère. Seulement voilà, à la différence des fabricants de bijoux, restés à l'état d'artisans souvent anonymes – à quelques exceptions près, comme Cartier ou Bulgari –, les parfumeurs disposent d'un double atout : des griffes prestigieuses, adossées à des groupes puissants. Les deux premiers opérateurs du secteur, L'Oréal (Lancôme, Lanvin, Armani...) et LVMH (Dior, Guerlain...), s'adjugent la moitié du marché français, les trois suivants (Saint Laurent, Clarins, Chanel), un tiers.

Grand pourfendeur de monopoles, Leclerc a bien tenté de s'attaquer à celui-là, assignant en justice deux fleurons du luxe français : Givenchy (groupe LVMH) et Yves Saint Laurent (groupe Sanofi). En vain. En décembre 1996, après cinq ans de procédures, ces deux maisons ont réussi à faire valoir, auprès de la Commission européenne et de la Cour de justice de Luxembourg, leur droit à n'utiliser que des revendeurs triés sur le volet. Leclerc considère cependant qu'il n'a pas tout perdu, puisque les juges ne lui ont pas interdit *a priori* de vendre du parfum, dès lors qu'il se plie aux exigences des parfumeurs.

Changeant son fusil d'épaule, le distributeur envisage d'ouvrir, d'ici à l'été, quatre parfumeries sélectives, hors hypermarchés, à l'aménagement luxueux et sous une enseigne dans laquelle n'apparaîtrait pas le fameux « L » sur son soleil orange, honni par les marques de luxe. *« Je n'ai encore rien vu des projets de M. Leclerc »*, s'étonne Patrick Choël, directeur des parfums et cosmétiques de LVMH. *« Cela dit, s'il nous présente un projet qui respecte les critères de notre contrat sélectif, en termes d'enseigne, d'emplacement, d'assortiment, d'environnement des produits et de qualité de service, je n'ai pas d'opposition de principe à ce qu'il vende nos parfums. »*

Dans sa conquête du marché sélectif, Leclerc devra aussi compter avec une distribution traditionnelle en pleine concentration. Jusqu'au début des années 80, les industriels dictaient leur loi à des parfumeries de centre-ville isolées. Les prix ne cessaient de grimper. Le lancement d'Opium par Yves Saint Laurent, en 1977, sera une sorte de sommet dans la surenchère.

RABAIS COMBATTUS

Le balancier est alors reparti dans l'autre sens, avec l'introduction brutale du discount et des ventes parallèles dans les années 80. Depuis, les marques ont repris en partie les choses en main : *« La plupart nous interdisent – officieusement bien sûr – de faire des rabais supérieurs à 20 %, sous peine de nous retirer leurs produits »*, confie un parfumeur qui préfère rester anonyme.

Mais les industriels ont compris qu'il valait mieux pour eux favoriser l'émergence de quelques réseaux sélectifs, franchisés ou succursalistes, qui adoptent des méthodes issues de la grande distribution sans avoir les inconvénients de cette dernière. *« A la concentration en amont devait répondre une concentration en aval »*, résume Christian Schlumberger, PDG de Marie-Jeanne Godard. Ce réseau de parfumeries traditionnelles, comme ses concurrents Sephora, Marionnaud, Nocibé, se sont mis à racheter des magasins de centre-ville ou de galerie marchande pour constituer de véritables chaînes. Ces quatre enseignes pèsent aujourd'hui ensemble près de 3,5 milliards de francs de chiffre d'affaires.

Cette concentration n'est cependant pas une garantie pour les industriels d'échapper aux appétits de la grande distribution. Dans le bijou aussi, dès le début des années 80, se sont constitués des groupements de bijoutiers et autres chaînes franchisées. Ils n'ont pas empêché Leclerc de devenir le numéro un. *« Il reste un peu plus de 6 000 bijoutiers en ville. (...) Ils détiennent toujours le gros du chiffre d'affaires (62 %) »*, observe-t-on au Comité professionnel de l'horlogerie-bijouterie, mais *« le trafic et le nombre de pièces sont désormais majoritairement en centre commercial »*. Les bijoutiers traditionnels réalisent *« 56 % de leur chiffre d'affaires avec des bijoux de plus de 2 000 francs »*, tandis que celui des grandes surfaces *« se fait à 48 % avec des bijoux à moins de 700 francs »*. Un « équilibre » apparent dont ne devraient pas se contenter les hypermarchés.

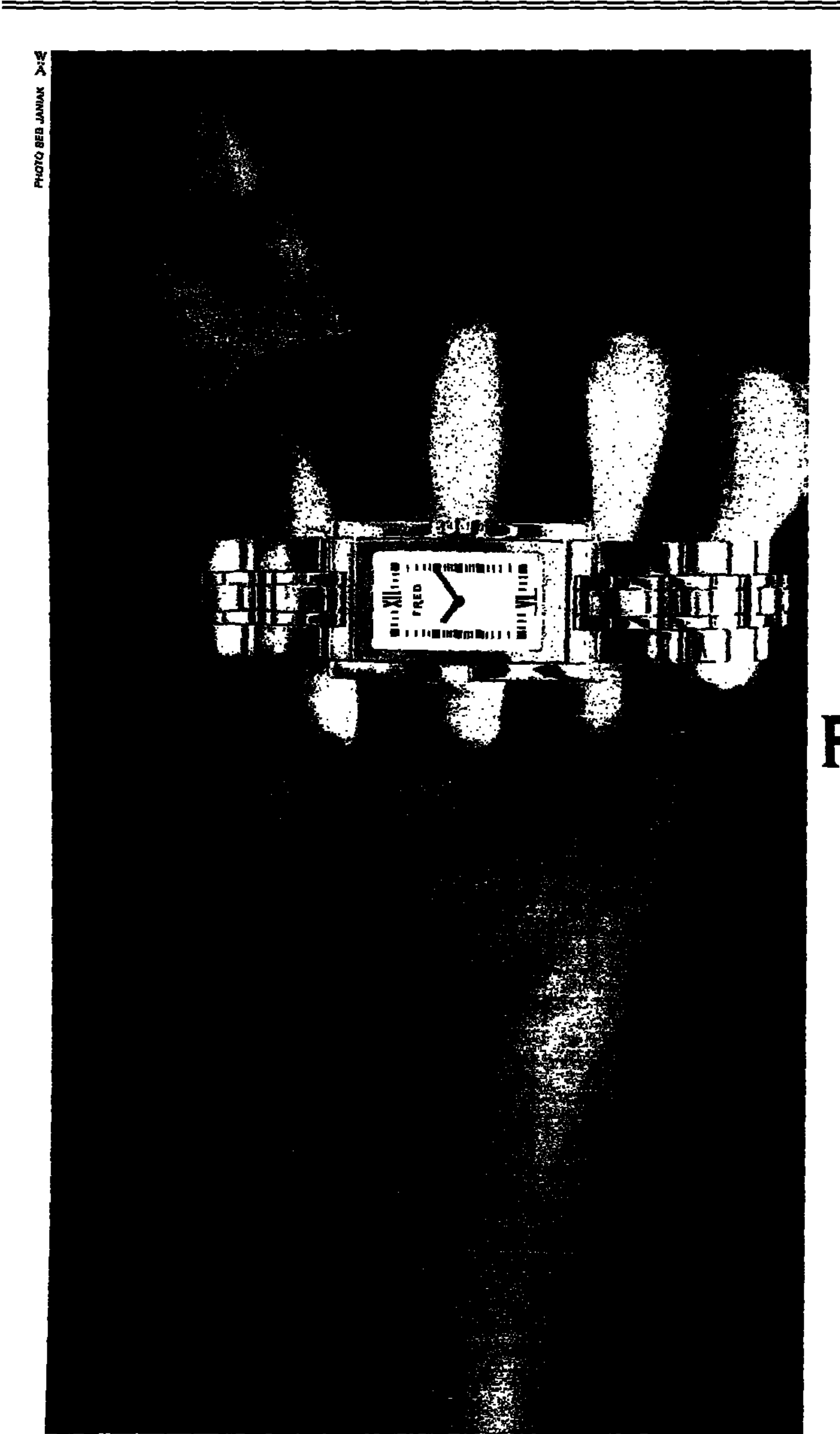
Alors, certains industriels n'hésitent pas à franchir un pas de plus en devenant à leur tour distributeurs. Dans le parfum, LVMH a racheté, en 1997, Sephora (1,7 milliard de francs de chiffre d'affaires), confirmant une diversification stratégique amorcée avec l'acquisition de Duty Free Shoppers, premier distributeur mondial de produits de luxe. Moins connu : dans le bijou, le groupe de Bernard Arnault est propriétaire de Fred, à la tête duquel il a nommé, en 1996, Philippe Clin, ancien de Cartier et des parfums Van Cleef & Arpels. LVMH est aussi actionnaire, *via* un fonds d'investissement, d'Histoire d'Or, l'un des premiers réseaux de bijoutiers traditionnels, présidé depuis peu par un ex-vice-président de l'Oréal, Jean Lévy. Les « accessoires de mode » que furent longtemps parfums et bijoux n'ont plus rien d'accessoire pour les géants du luxe et ceux de la distribution.

Pascal Galinier

Les grandes griffes boudent Carrefour

Carrefour a arrêté discrètement, en janvier, les tests de vente de parfums qu'il avait lancés voici un an dans quatre hypermarchés. Le distributeur avait essayé de ruser avec le système sélectif en introduisant un rayon parfums dans ses espaces de parapharmacie, à l'enseigne « Forme et Beauté », à l'intérieur ou à proximité immédiate de ses magasins. Raté : *« Nous avions des marques connues, Cardin, Roger & Gallet, Carven, Benetton, Puig. Mais les grandes marques, elles, ont invoqué leur contrat sélectif pour ne pas venir »*, explique une porte-parole.

Carrefour a préféré jeter l'éponge, plutôt que de se lancer dans une bataille juridique rendue encore plus incertaine après la « jurisprudence Leclerc ». Mais il affirme continuer de *« regarder de près ce marché »*. On lui prête l'intention de racheter, purement et simplement, une chaîne de parfumeries sélectives.



FRED
Joaillier
Montre 36 acier 8 800 FF
Information téléphone : 01 53 45 15 15
6 RUE ROYALE PARIS
CANNES MONTE-CARLO BEVERLY HILLS HOUSTON LAS VEGAS

L'OPA d'Allianz sur les AGF sera lancée le 16 février

L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT (OPA) de l'assureur allemand Allianz sur le français AGF sera lancée lundi 16 février, a indiqué, vendredi 13 février, un porte-parole d'Allianz. La Commission des opérations de Bourse (COB) a donné, le même jour, son visa à l'OPA. Il s'agissait de la dernière formalité à remplir afin de lancer l'offre publique, qui avait déjà reçu l'aval du Conseil des marchés financiers et du ministère de l'économie.

Aux termes de l'offre, il sera proposé aux actionnaires à titre principal un prix de 320 francs par action et par obligation convertible en action, assorti d'une offre subsidiaire qui accorde à toute action présentée et conservée un bon de cession ou de valeur garantie (BCVG) garantissant, à échéance juin 2000, une valeur de 360 francs. La durée de l'offre est de 25 jours de Bourse. L'objectif d'Allianz est d'acquérir directement 51 % des AGF, tout en maintenant dans le public environ 49 % du capital.

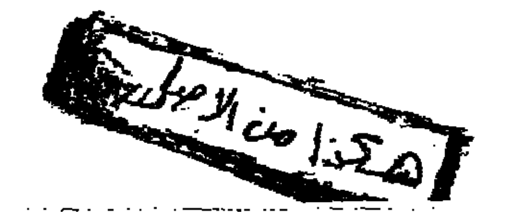
DÉPÊCHES

■ **PEUGEOT-CITROËN** : les pertes de 2,5 milliards de francs annoncées jeudi par le groupe automobile sont *« un simple jeu d'écriture comptable »* permettant à la direction de *« masquer un bénéfice qui aurait été de l'ordre de 8 milliards de francs »*, affirme la CGT de Peugeot Mulhouse.

■ **VOLKSWAGEN** : les effectifs du groupe automobile allemand ont augmenté de 19 000 personnes l'an dernier, a indiqué vendredi 13 février le directeur du personnel, Peter Hartz.

■ **GRANDS MAGASINS** : la fédération CGT du commerce a appelé, vendredi 13 février, à une semaine d'actions, du 2 au 7 mars, *« avec arrêt de travail »* pour *« faire de la réduction du temps de travail un élément de création d'emploi. »*

■ **DEUTSCHE TELEKOM** : l'Office allemand des cartels a critiqué, vendredi 13 février, la liberté laissée à l'opérateur téléphonique de ne pas baisser ses tarifs locaux, alors qu'il est *« en position dominante »*.



Le succès de l'amortissement fiscal Périssol dope le marché du logement

Les professionnels réclament à cor et à cri la reconduction, après la fin de l'année, d'un système similaire qui permettrait au marché immobilier de poursuivre son redressement

DEPUIS le début de l'année, l'amortissement Périssol reste le seul système octroyant un avantage fiscal à l'investissement immobilier locatif. Avec un succès certain. Mais il doit s'arrêter fin 1998.

Sur les 115 400 logements collectifs neufs mis en chantier en 1997, la Fédération nationale des promoteurs-constructeurs recense environ 35 000 constructions ayant bénéficié du mécanisme Périssol et 5 000 qui ont continué à utiliser le système Quilès-Méhaignerie, lequel a pris fin au 31 décembre 1997. Pour sa part, l'Union nationale des constructeurs de maisons individuelles indique que, parmi les 154 700 mises en chantier de maisons individuelles, le système Périssol a permis la construction d'un millier de maisons.

Responsable du marché des investisseurs privés au Crédit foncier de France, Alexandre Billet estime que le mécanisme Périssol a permis de gagner environ 10 000 logements par rapport à la production d'une année normale. Les professionnels se montrent très satisfaits de ce dispositif, qui a fortement contribué à faire redémarrer le secteur du logement neuf. Les stocks des logements neufs se sont, d'ailleurs, beaucoup réduits, au point de craindre une certaine pénurie.

Pour Michel Vacher, directeur du développement de Maisons individuelles SA, *« ce système a amené des particuliers vers l'investissement locatif en leur donnant une double approche : d'une part, en leur permettant d'obtenir des loyers et une économie d'impôt ; d'autre part, en les autorisant à financer une maison pour leur retraite. En schématisant, on peut dire que le mécanisme repose pour un tiers sur le gain d'impôt, un autre tiers sur l'obtention de revenus locatifs et le dernier tiers est supporté par l'acquéreur »*. En 1997, Maisons individuelles SA, qui regroupe, notamment, les marques Catherine Mamet, Maison Phénix, Maison familiale, et sept marques régionales (Castor, Cévenol, Sprint...), a réalisé environ 7 % de ses 4 000 ventes en Périssol. Et janvier laisse présager une bonne évolution.

Nouveau venu sur le secteur de la maison individuelle, la Financière Rive Gauche propose principalement de grands appartements en région parisienne et lyonnaise. Son président, Michel Bressot, estime que 35 % à 40 % de ses ventes ont été réalisées en Périssol. Pour lui, il n'y a aucun doute : *« Ce système est l'un des meilleurs que l'on ait eu en matière d'investissement locatif, et il permet de fluidifier le marché de la location par un apport de nouveaux propriétaires-bailleurs »*. Avec 35 % d'augmentation des ventes par rapport à 1996, Jean-Claude Szalienec, directeur commercial de Capri Résidences, s'estime très satisfait. Près de 60 % de ses ventes sont faites en système Périssol.

Spécialiste de l'immobilier de loisirs, Gérard Brémond, président de Pierre et Vacances, a doublé son chiffre d'affaires, passé de 420 millions de francs en 1996 à 876 millions en 1997, en grande partie grâce au système Périssol. *« Le mécanisme d'amortissement accéléré sur les premières années d'acquisition est fondamental. C'est un rééquilibrage de la fiscalité entre la pierre et les valeurs mobilières. »*

L'amortissement Périssol permet de retrancher de ses revenus, au cours de chacune des quatre premières années d'acquisition, 10 % du prix, dans la limite de 100 000 francs par an. Ensuite, lors des vingt années restantes, le gain fiscal est plus faible, puisque l'amortissement n'est plus que de 2 % du prix d'acquisition. En neuf ans, durée normale de location imposée par le système Périssol, l'acheteur a donc imputé 30 % de son prix d'achat (10 % × 4 ans + 2 % × 5 ans) sur ses revenus. S'il se trouve dans la tranche fiscale la plus élevée, l'acheteur d'un bien de 1 million de francs obtiendra, par exemple, un gain fiscal total, en neuf ans, de 250 000 francs (500 000 francs × 50 %), soit le quart du prix d'achat. En quinze ans, il récupérera plus du tiers de son prix d'achat.

En revanche, pour un contribuable dans une tranche d'imposition de 43 %, il faudra huit ans de plus. En dessous d'un taux d'imposition à 43 %, il ne sera pas possible d'amortir au moins un tiers du prix d'acquisition. Ainsi, un contribuable dans une tranche d'imposition de 24 % n'obtiendra, sur quatre ans, qu'un gain fiscal égal à un dixième de son prix d'acquisition et, sur vingt-quatre ans, qu'un avantage fiscal représentant un vingtième du prix d'achat. Pour bénéficier pleinement du système, il est donc impératif de pouvoir maintenir sa tranche d'imposition pendant une durée assez longue et, surtout, au cours des quatre premières années pendant lesquelles l'avantage fiscal joue à plein.

INCERTITUDE

Les autres possibilités de déduction (notamment la déduction des intérêts d'emprunt) s'appliquent aussi à l'achat en Périssol. Mais la déduction forfaitaire sur les loyers est ramenée à 6 % (contre 14 % sans régime fiscal particulier et 25 % pour les logements ayant bénéficié du système Quilès et Méhaignerie).

De l'avis des spécialistes, les conditions financières (notamment le bas niveau des taux des emprunts immobiliers) sont réunies pour que 1998 soit aussi favorable que 1997. D'autant que, selon deux enquêtes de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), le nombre de locataires pourrait augmenter au cours des prochaines années : *« La location se développe, et devenir propriétaire n'est plus une priorité pour les ménages qui envisagent de déménager. »*

Reste qu'à partir de 1999 l'incertitude reste grande sur le dispositif qui succédera au mécanisme Périssol. Il semble que l'on se dirige vers un double système : l'un destiné au logement libre, l'autre pour le logement locatif conventionné fixant, à la fois, des plafonds de ressources du locataire et des montants maximaux de loyers.

D'aucuns pensent qu'un seul système d'amortissement pourrait fonctionner pour le logement social, avec des durées de location extrêmement longues. On avance des contraintes de location de l'ordre de vingt ans. D'autres espèrent que le mécanisme actuel sera reconduit au moins pour une année. Dans le bâtiment, l'activité nécessite une longue mise en place (le délai d'étude pour qu'un promoteur obtienne un permis de construire définitif est d'environ neuf mois à partir du moment où il a acquis un terrain). En achetant un terrain en février, un promoteur ne pourra commercialiser son immeuble qu'à compter de novembre. Pour la Fédération nationale des promoteurs-constructeurs, il y a urgence à connaître le nouveau mécanisme si l'on ne veut pas bloquer le secteur : *« Toute journée passée à attendre une décision gouvernementale sur la fixation du nouveau mécanisme fiscal entraîne une perte de 200 à 300 emplois. »*

Quant au marché du logement ancien, il a aussi besoin d'un mécanisme d'incitation. *« Depuis toujours, nous appelons de nos vœux une possibilité d'amortissement, même si elle est plus étalée dans le temps »*, souligne Philippe Audras, président de la Fédération nationale des agents immobiliers Fnaim.

Bernard Le Court

La fiscalité : clé du système

Comme le montrent les exemples ci-dessous, un niveau d'imposition élevé augmente dans des proportions importantes les avantages du système Périssol. Un exemple pris à partir de l'acquisition d'un bien de 500 000 francs, procurant mensuellement 2 708 de francs de revenus locatifs, suffit à le démontrer. Les charges annuelles (taxes foncières et charges non récupérables sur le locataire) sont de 6 275 francs. La valeur du bien immobilier, le loyer et les charges sont revalorisés, chaque année, de 1 %. L'acquéreur ne bénéficie pas d'autres revenus fonciers. Il finance son achat avec un prêt à taux fixe d'une durée de dix ans à 6,20 %, auquel s'ajoute le coût d'une assurance invalidité-décès de 3,45 francs pour 10 000 francs empruntés et portant sur le capital restant dû. Le remboursement mensuel est de 5 749 francs. Le prêt finance la totalité de l'achat, exception faite des frais de notaire et des frais de mise en place du prêt. Le rendement actuariel avant incidence fiscale est de 5,57 %.

● **Pour un couple avec deux enfants** bénéficiant d'un revenu de 270 000 francs, le taux d'imposition est essentiellement dans la tranche de 24 %. Compte tenu de l'incidence fiscale, le rendement actuariel ressort à 8,82 %.

● **Pour un célibataire** ayant un revenu imposable de 400 000 francs et un taux d'imposition de 54 % , compte tenu de l'incidence fiscale, le rendement actuariel atteint 13,82 %.

(Simulations réalisées par Alexandre Billet, du Crédit foncier de France)

La loi Pons sérieusement écornée

Les avantages fiscaux de la loi Pons destinée à encourager l'investissement dans les DOM-TOM ont été sérieusement écornés par la loi de finances pour 1998. Pour le gouvernement, les raisons de s'en prendre à ce dispositif étaient multiples :



FISCALITÉ

l'agrément ministériel accordé aux projets d'investissement ne prévoyait pas expressément le développement de l'emploi dans les DOM-TOM ; certains contribuables bénéficiaient parfois d'une déduction fiscale supérieure au montant de leur investissement simplement parce que la base de calcul de cette déduction incluait des subventions publiques ; les contribuables soumis à l'impôt sur la fortune (ISF) pouvaient optimiser le plafonnement de cet impôt en déclarant des revenus minorés par l'imputation de déficits fiscaux importants.

Pour corriger l'ensemble de ces excès, la loi de finances a prévu une série de mesures :

– l'agrément ministériel nécessaire pour commercialiser une opération d'envergure n'est désormais accordé que si le projet participe à la création *d'un nombre d'emplois suffisant* dans les DOM-TOM ;

– les subventions publiques sont exclues de la base *défiscalisable* ;

– les investissements initiés par des entrepreneurs individuels ou des sociétés relevant du régime fiscal des sociétés de personnes ne donnent droit qu'à une déduction fiscale pratiquée sur le revenu net global de l'investisseur et non sur les résultats de l'entreprise, souvent créée pour l'occasion. Conséquence : la technique qui constituait à minorer son revenu de référence pour payer moins *d'ISF devient inopérante*.

Dernier point : les investisseurs ne sont plus autorisés à imputer leurs déficits industriels et commerciaux non professionnels sur leur revenu global, ce qui procurait des *économies d'impôt* supplémentaires. Ces déficits ne pourront être imputés que sur des profits, eux-mêmes non professionnels, de l'année concernée ou des cinq années suivantes.

Cette réforme vise les investissements réalisés entre le 15 septembre 1997 et le 31 décembre 2001. Toutefois, l'ancien régime fiscal reste en vigueur pour les projets dont l'agrément a été délivré avant le 15 septembre 1997 et pour ceux *ayant fait l'objet d'une demande* d'agrément reçue par l'administration avant cette date.

Laurent Edelmann

Rendements honorables pour l'assurance-vie l'an dernier

MEILLEURS qu'attendu : ainsi pourrait-on résumer les rendements offerts par les contrats d'assurance-vie en francs en 1997. La crainte d'une baisse importante des rémunérations ne s'est finalement pas vérifiée, même si les rendements 1997 sont globalement plus faibles que ceux de 1996, déjà eux-mêmes en retrait par rapport aux taux servis les années précédentes.

Parmi les meilleurs rendements nets, on trouve Asac Fapès Epargne 1 et 2 (6,90 % et 6,69 %), Caixa Vie (6,80 %), Exel (6,68 %), Gaipare (6,64 %), Capital Euro Epargne (6,61 %), RES, réservé aux professions de santé (6,57 %), Foncier Variance (6,55 %) et Afer (6,52 %). Au bas de l'échelle, les rendements dépassent, tout de même, les 5,5 %, ce qui, compte tenu d'une inflation à 1,10 %, laisse un différentiel positif de rendement de plus de 4 points.

La gestion sécuritaire des assureurs a toujours entraîné une corrélation entre les rendements moyens des obligations et les taux servis. C'est logique puisque les actifs des assureurs sont composés en moyenne de 80 % d'obligations et de produits assimilés (dépôts, prêts et titres de créance négociables). Le taux des emprunts à 10 ans, en début d'année 1997, à 5,75 % est descendu à des niveaux de l'ordre de 5,20 % à 5,30 % en fin d'année. Mais de nombreux assureurs ont pu réaliser des rendements bruts (incluant leurs frais de gestion) proches ou légèrement supérieurs à 7 %, soit 1,5 point au-dessus des rendements obligataires.

Plusieurs raisons expliquent cette performance : la possession d'un portefeuille obligataire ancien peut tirer les rendements vers le haut. Des obligations achetées il y a quelques années peuvent encore rapporter 10 % l'an.

Ensuite, le choix des obligations convertibles dynamisées par une excellente année boursière, où le CAC 40 a gagné plus de 29 %, peut expliquer quelques gains. Enfin, les 10 % à 15 % d'actions leur ont également permis de doper les résultats.

En revanche, la contraction entre le rendement des obligations d'Etat et des obligations privées leur a été défavorable. L'écart, qui pouvait jusqu'à présent atteindre un demi-point, s'est fortement réduit en 1997. La plupart des assureurs ont donc préféré acquérir des emprunts d'Etat présentant une sécurité plus élevée que les effets privés, puisque seul un faible supplément de rémunération leur était accordé.

BAISSE QUASI GÉNÉRALE

Jacques Richier, directeur général d'Azur Assurances, explique ainsi ses rendements : *« Les taux de rémunération servis sur nos contrats en francs, compris entre 6,28 % et 6,55 %, se situent très correctement dans un marché où la dispersion s'accentue. Azur n'a pas fait le choix de doper ses contrats au risque d'obérer les rendements de demain. Nous nous en tenons à une politique de distribution saine et prudente sur le long terme. Notre stratégie s'appuie sur la diversification de la composition de l'actif sur lequel s'adossent nos contrats et un lissage des résultats. Cette répartition, les bonnes performances obtenues en 1997 sur les actions et la diversité des signatures de qualité donnent aux gestionnaires une marge de manœuvre. »*

Pourtant, la baisse des rendements est quasi générale. Par rapport à 1996, elle varie de 0,20 point à un point complet. Avec un rendement 1997 de 6,08 %, Sagéretraite 1 a perdu 0,97 point. Garantie Retraite Ecureuil a tout simplement baissé d'un point. Son rendement est passé de 7 % en 1996 à 6 % en 1997. Par rapport aux taux pratiqués en 1994, la baisse des rendements 1997 est de l'ordre de 1,5 point à 2 points. Sévère. Mais en 1994, l'inflation était plus élevée.

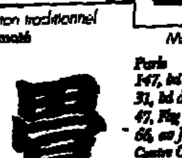
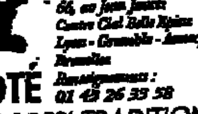
Autre élément à prendre en compte : les frais d'entrée et, surtout, ceux de gestion, qui amputent, chaque année le résultat. Comme le précise Jacky Marcelot, de l'association Asac Fapès, *« l'impact des frais de gestion se mesure plus aujourd'hui que par le passé »*. Pour ceux qui souhaitent obtenir un avant-goût des rendements à venir, la GMF, l'un des rares assureurs à s'engager sur des taux minimaux garantis pour 1998, annonce des rendements de 5 % à 6,19 %. Adif Epargne, le seul contrat à faire connaître son rendement en début d'année, l'a fixé, pour 1998, à 5,60 %.

B. L. C.

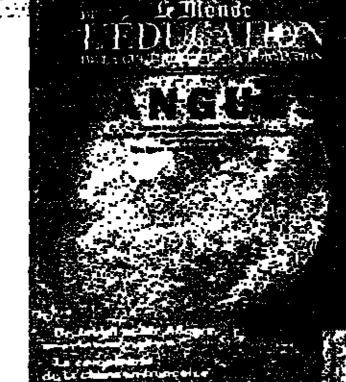
Les performances des contrats en francs en 1997

Contrats/Assureurs	Rendements en %
Actiplus 1 (Mutavie)	6,25
Adif Epargne (Mutuelles du Mans)	5,85
Afer (Commercial Union/SEV)	6,52
Altiscore (Pasteur Mutualité)	6,25
Arep (Le Conservateur)	6,50
Capital euro Epargne (Fédér. continentale)	6,61
Epargne retraite (1 et 2) (Asac Fapès/AGF)	6,90/6,69
Bâtiretraite (1 et 2) (SMA Vie BTP)	6,70/6,20
Caixa Vie (Caixa Bank/Eurallliance)	6,80
Cardif Croissance (Cardif)	5,70 à 6 % (1)
Cèdre/Plan Cèdre (groupe Azur)	6,28/6,55
Cler (Agipi/AXA)	6,20
Compte Libre Croissance (GMF)	6,43
Compte Epargne MAAF (MAAF Vie)	6,22
Compte MDM Retraite (Mutuelles du Mans)	5,82
Epi 1 (Prudence Vie)	6,64
Exel (Generali)	6,68
Foncier Variance (Foncier Assurance)	6,55
France Haute Performance (La France)	6,25
Legal Avenir (Legal et General)	6,38
Libre Investissement (Allianz)	6,56
Libretto (AXA)	6,20
Livret Gaipare (Gaipare Allianz Via)	6,64
Mutex Epargne (Mutualité française)	6,18
Nouveau Cap Nouv. Formule (Parnasse MAIF)	6,21
Prédige (Prédica)	5,80
Prévi Retraite (Suravenir)	6,17
RES (MAVPS)	6,57
Vivépargne (La Mondiale)	6,04
Zurich Revenus (Zurich Vie)	6,35

(1) Selon les dates de souscription.
* Rendements nets après déduction des frais de gestion. Ces rendements ne tiennent pas compte des prélèvements sociaux.

Entendons-nous bien !

Claude Hagège, rédacteur en chef invité, avec : André Bercoff, Monique Canto-Sperber, Jean-Claude Chevalier, Michèle Chouchan, Anaïd Donabédian, François Jacquesson, Gérard Mendal, Annie Montaut, Bernard Pottier, Patrick Sauzet, Henriette Walter...

Et aussi :

• Francophobies : entretien entre *Claude Hagège, Jean Perrot* et *Alex Taylor* • *Michel Serres* : Style • *Jean-Michel Gaillard* : Ecole maternelle, chronique d'une révolution • Dr. Jekyll et Mr. Allègre : qui parlera aux syndicats ? – Terrifiant mérite • Débat sur la toxicomanie avec *Francis Curtet, Maurice Garbe* et *Bertrand Lebeau* • Le métier d'interprète • La complainte de la chanson française...

VOUS AVEZ UN MOIS POUR RÉFLÉCHIR

REVUE DES ACTIONS

ÉNERGIE

	13-02-98	Diff.
Coflexip	611	−3,47
Elf Aquitaine	648	−1,06
Esso	519	+4,42
Total	616	−2,06
Elyo	—	—

PRODUITS DE BASE

	13-02-98	Diff.
Air Liquide	923	−3,55
Eramet	260	+2,76
Gascogne (B)	510	−1,35
Metaleurop	60,55	−1,70
Pechiney	231,50	−3,54
Rhone Poulenc A	271	+0,74
Rochette (La)	23,90	−1,84
Usinor	83,70	−2,10
Vallourec	388	−4,66
CFF.(Ferrailles)	465	+1,97
Oxyg.Ext-Orient	3420	−1,86

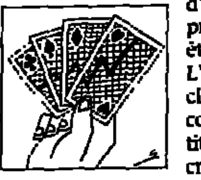
CONSTRUCTION

	13-02-98	Diff.
Bouygues	810	−0,97
Ciments Francais	271,20	−5,83
Colas	1030	−0,96
Eiffage	308	−8,05
Groupe GTM	420	—
Imetal	708	−0,84
Lafarge	417,90	+5
Lapeyre	349,50	−1,82
Saint-Gobain	800	+1,26
SGE	177	—
Vicat	520	+1,56

BIENS D'ÉQUIPEMENT

	13-02-98	Diff.
Alcatel Alsthom	757	−2,32
Bull#	58,35	−4,34
Carbone Lorraine	1880	−2,18
CS Signaux(CSEE)	200	—
Dassault-Aviation	1322	−0,45
Dassault Electro	620	+1,30
De Dietrich	309,80	+0,58
Fives-Lille	369	+5,36
France Telecom	289,30	+5,77
Intertechnique	1315	−1,49
Legrand	1264	−5,67
Legris indust.	239	−2,44
Sagem SA	3269	+2,15
Sat	1785	+1,13
Schneider SA	345,30	−3
SFIM	1110	−2,80
Sidel	413,40	+0,58
Thomson-CSF	203	−4,91
Zodiac ex.dt divid	1238	−3,50
CNIM CA#	190	+1,11
Faiveley #	214	−0,23
GFI Industries #	1255	+13,57
HIT Ly #	530	—
Manitou #	848	+2,16
Mecatherm #	218,10	+3,90
NSC Groupe Ny	807	−0,98
Radiall #	710	−5,93
Sediver	—	—

France Télécom et Peugeot se distinguent



VALEURS

EN DÉPIT d'une légère baisse sur la semaine de 0,90 % de l'indice CAC 40 qui n'en a pas moins battu consécutivement trois records historiques lundi, mardi et mercredi, la semaine a été animée du côté des valeurs. Manifestement à court d'idées, les investisseurs se précipitent sur ce qui semble être la moindre opportunité. L'action France Télécom a clairement joué ce rôle au cours des derniers jours. Le titre a même dépassé, mercredi, les 301 francs, un niveau record, affichant alors un gain de 65 % sur le prix de vente aux particuliers en octobre de 182 francs. Finalement vendredi, le titre s'est inscrit en clôture à 289,30 francs sur un gain de 5,78 % sur la semaine.

Le titre du groupe public ne s'est jamais aussi bien porté que depuis l'ouverture le 1er janvier du marché français à la concurrence. Circonspects lors de l'ouverture du capital, les analystes estiment à présent que le groupe fait la preuve de sa capacité à résister à la concurrence. En outre, France Télécom bénéficie de l'arbitrage favorable des investisseurs étrangers face au poids lourd européen du secteur, Deutsche Telekom, et du climat perturbé par la crise en Asie, où l'opérateur français est très peu présent. L'attitude maladroite de Deutsche Telekom, qui a été jusqu'à exiger un dédommagement des abonnés qui choisiraient la concurrence, a pesé sur le cours du premier opérateur européen. Dès lors, France Télécom, qui affronte une concurrence réduite en France (Bougyues se lancera seulement au second semestre et sur des segments de clientèle précis), dans un environnement réglementaire policé, apparaît une valeur plus attrayante. D'autant que les prévisions de résultats pour 1997 – 14 milliards de Francs – sont plutôt révisées à la hausse, par les analystes, à 15 milliards.

Les valeurs françaises qui vont figurer dans les nouveaux indices européens Dow Jones STOXX dont la composition a été annoncée mardi soir ont également bénéficiées d'un courant d'achat. C'est notamment le cas des 14 titres français qui entreront dans l'indice Euro STOXX 50 à savoir : France Télécom, Elf Aquitaine, Axa, L'Oréal, Carrefour, Alcatel Alsthom, Générale des eaux, LVMH, Rhône Poulenc, Paribas, Société générale, Saint-Gobain, Air liquide et Schneider. Parmi ces valeurs, Saint-Gobain et Rhône Poulenc se sont mises plus particulièrement en vedette avec des progressions de respectivement 1,27 % et 0,74 % sur la semaine. Les nouveaux indices au nombre de quatre seront lancés le 26 février.

Par ailleurs, Cap Gemini a gagné 2,76 % sur la semaine dans un marché actif portant sur plus de 2 % du capital à la veille de son entrée dans l'indice CAC 40. Dans un tout autre registre, Peugeot affiche sur la semaine un recul de 4,61 %. Vendredi, le titre du constructeur automobile a enregistré une baisse finalement limitée (−2,4 %) compte tenu de l'annonce d'une perte nette de 2,5 milliards de francs pour 1997. En trois mois, l'action avait progressé de 33 % pour atteindre le 5 février un cours record de 884 francs. La perte de l'an dernier reflète une mise en ordre des comptes décidée par le nouveau patron Jean-Martin Folz. La plupart des analystes tablaient généralement sur le maintien du bénéfice net, autour de 700 millions de francs.

A la fin janvier la société de Bourse Cheuvreux de Virieu s'attendait pourtant à ce que M. Folz, qui vient de succéder à M. Jacques Calvet, charge la barque. Elle prévoyait une perte de 1,1 milliard de francs mais révisait en hausse ses estimations pour 1998 et surtout pour 1999 et 2000 afin de prendre en compte les premiers effets de ce plan de réorganisation. La société de Bourse EIFB juge que « *les pertes de 2,5 milliards de francs comportent certes une part importante d'éléments exceptionnels mais bien peu de ces derniers semblent préparer l'avenir. Dans les provisions, 2,6 milliards de francs entérinent des fautes de gestion dont au moins une erreur grossière de couverture de change* ».

E. L.

AUTOMOBILE

	13-02-98	Diff.
Bertrand Faure	405	−3,57
Labinal	1575	+0,38
Michelin	324	−1,51
Peugeot	828	−4,60
Plastic Omn.(Ly)	818	−0,24
Renault	192,10	−1,43
Sommer-Allibert	217	+2,31
Valeo	464,90	+3,72
Ecia	1330	−3,48
Sylea	625	+0,16

AUTRES BIENS DE CONSOMMATION

	13-02-98	Diff.
BIC	422	−7,25
Chargeurs	357	+7,53
Clarins	532	+0,75
Deveaux(Ly)#	810	+2,14
DMC (Dollfus Mi)	145	−2,02
Essilor Intl	1926	+1,47
Hachette Fili.Med.	1335	−3,33
L'Oreal	2515	+0,11
Moulinex #	149	+0,60
Sanofi	651	−2,98
S.E.B.	769	−1,41
Skis Rossignol	124,50	+1,30
Strafor Facom	440	−4,34
Synthelabo	770	−1,91
Arkopharma#	347	+7,89
Boiron#(Ly)	396	+1,79
Devanlay	621	−0,64
Gautier France #	258,10	−9,11
Guerbet	215	−0,46
Hermes internat.1#	456,20	−0,50
Info Realite #	280,10	+9,41
Pochet	727	−0,97
Reynolds	371,50	+2,06
Robertet #	1160	+4,50
Smoby (Ly)#	560	+1,44
Virbac	547	+5,19

INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

	13-02-98	Diff.
Bongrain	2787	−0,46
Danone	1168	−3,15
Eridania Beghin	1069	+0,37
Fromageries Bel	4450	+1,13
LVMH Moet Hen.	1075	−5,58
Pernod-Ricard	391,80	+3,10
Remy Cointreau	101	−3,80
SEITA	249,80	+2,16
Brioche Pasq.(Ns)#	770	+6,94
L.D.C.	1030	−8,96

DISTRIBUTION

	13-02-98	Diff.
Bazar Hot. Ville	634	−1,70
Carrefour	3390	−2,58
Casino Guichard	366	+1,10
Castorama Dub.(Li)	782	−2
Comptoirs Mod.	2908	−4,02
Damart	3861	−3,47
Galeries Lafayette	3780	−0,52
GrandVision	218,50	−8,50
Groupe Andre S.A.	655	−0,75
Guilbert	932	+0,21
Guyenne Gascogne	1994	−0,30
Pinault-Print.Red.	3716	−1,19
Primagaz	513	—
Promodes	2611	—
Rexel	1960	−0,91
Monoprix	363	+0,83
But S.A.	280	−2,77
IMS(Int.MetalSer)#	74,90	−0,13
Manutan	550	+10
Rallye(Cathiard)Ly	303	+17,21
Rubis #	146,90	+0,96

AUTRES SERVICES

	13-02-98	Diff.
Accor	1248	+4,87
Atos CA	896	−0,88
BIS	504	+0,39
Canal +	1162	−3,24
Cap Gemini	634	+2,75
Cipe France (Ly) #	195	—
Club Mediterranee	428	+9,15
Dassault Systemes	205,90	+10,10
Eaux (Gle des)	922	+0,10
Euro Disney	9,30	+5,08
Europe 1	1330	−4,31
Eurotunnel	6,60	+9,09
Gaumont #	444	−5,97
Havas	433,80	−1,18
Havas Advertising	840	−1,29
Infogrames Enter.	219,30	+4,92
NRJ #	951	+0,10
Pathe	1095	−2,29
Publicis #	615	+6,95
S.I.T.A	1190	+0,34
Sodexho Alliance	3475	+6,29
Sogeparc (Fin)	397	−0,25
Spir Communic. #	442,30	+5,90
Suez Lyon.des Eaux	745	−5,69
Technip	669	+11,38
G.T.I (Transport)	297,90	−3,27
Louvre #	305	−0,35
Altran Techno. #	2525	+28,49
Assystem #	210	−6,66
Fraikin 2#	360	—
Groupe Partouche #	406,10	+19,46
M6-Metropole TV	635	−3,53
Norbert Dentres.#	731	+1,21
TF1	650	+0,90

IMMOBILIER

	13-02-98	Diff.
Bail Investis.	835	+0,85
Finextel	108,50	+4,36
G.F.C.	558	−1,76
Immeubl.France	393,80	+0,28
Klepierre	898	+0,38
Rue Imperiale(Ly)	5600	−0,88
Sefimeg CA	380	+0,52
Silic CA	913	−1,40
Simco	465	[illegible]
UIF	460	+1,29
Unibail	662	+0,90
Fonciere (Cie)	630	[illegible]
Fonciere Euris	299,90	[illegible]
Fonc. Lyonnaise #	780	[illegible]
Foncina #	555	[illegible]
Imm.Plaine Monc.	194	[illegible]
Im.Marseillaise	8390	−0,11
Frankoparis #	69,35	[illegible]
Immob.Batibail Ny#	242,10	[illegible]
Immob.Hotel. #	34,50	[illegible]

SERVICES FINANCIERS

	13-02-98	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	327	+0,12
Axa	534	+1,52
B.N.P.	323,20	−2,99
C.C.F.	415	−0,98
CPR	468	[illegible]
Cred.Fon.France	94,80	[illegible]
Credit Lyonnais CI	352,50	+1,58
Dexia France	747	+1,08
GAN ex.dt sous.	151	−0,59
Interbail	176	+2,44
Locindus	802	[illegible]
Natexis	346,20	+1,19
Paribas	552	−2,47
SCOR	317,50	[illegible]
Selectibanque	71	[illegible]
Societe Generale	842	[illegible]
Sophia	255	[illegible]
UIS	217	[illegible]
Union Assur.Fdal	769	[illegible]
Via Banque	180,60	[illegible]
Worms & Cie	380	[illegible]
Bancaire (Cie)	902	[illegible]
Cetelem	703	[illegible]
France S.A	1246	[illegible]
Immobanque	665	[illegible]
UFB Locabail	—	[illegible]
Assur.Bq.Populaire	660	[illegible]
Cardif SA	980	[illegible]
C.A. Paris IDF	850	[illegible]
Factorem	636	[illegible]
I.C.C.#	157,70	[illegible]
Union Fin.France	670	[illegible]

SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT

	13-02-98	Diff.
Bollore Techno.	837	[illegible]
Cerus Europ.Reun	34,90	[illegible]
CGIP	2305	[illegible]
Christian Dior	650	[illegible]
Dynaction	163	[illegible]
Eurafrance	2585	[illegible]
Fimalac SA	596	[illegible]
Gaz et Eaux	2420	[illegible]
Lagardere	215	[illegible]
Lebon	285	[illegible]
Marine Wendel	801	[illegible]
Nord-Est	120	[illegible]
Salvepar (Ny)	474,70	[illegible]
Albatros Invest	169	[illegible]
Burelle (Ly)	400	[illegible]
Carbonique	—	[illegible]
Centenaire Blanzy	476	[illegible]
F.F.P. (Ny)	298	[illegible]
Finaxa	433	[illegible]
Francarep	300	[illegible]
Sabeton Ly	665	[illegible]
Finatis(ex.Localn)	206,10	+0,05
Montaignes P.Gest.	2100	+6,87
Siparex (Ly) #	126	[illegible]

LES PERFORMANCES DES SICAV DIVERSIFIÉES

FININFO http://www.fininfo.fr

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) — le 6 février

DIVERSIFIÉES FRANCE
Performance moyenne sur 1 an : 12,71 %, sur 5 ans : 52,27 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
Federal France Europe	FEDFIN	1	32,30	—	—	144,21
Emergence Poste	SOGEPOST	2	26,90	—	—	159,26
Valeurs de France	BRED	3	21,91	—	—	622,70
Intersélection France	SG	4	21,42	2	81,32	774,97
Midland Options Plus	MIDLAND	5	21,29	12	43,40	58792,65
Natio Epargne Retraite	BNP	6	19,58	1	88,76	173,03
Pervalor	SG	7	19	5	64,90	822,32
State Street Allocation Euro	STATE ST	8	17,58	—	—	1436,04
Federal Croissance (D)	FEDFIN	9	16,33	7	63,19	203,55
Federal Croissance (C)	FEDFIN	10	16,33	6	63,21	224,95
Ouest Valeurs (C)	CIO	11	15,82	8	59	203,78
Ouest Valeurs (D)	CIO	12	15,82	9	58,61	175,31
Norwich Sélection	NORWICH	13	13,98	3	70,98	172,07
Objectif Patrimoine	LAZARD G	14	12,79	4	69,50	1055,29
BSD Avenir	BSD	15	10,75	17	37,23	131,53
Objectif Patrimoine	LAZARD G	14	12,79	4	69,50	1055,29
BSD Avenir	BSD	15	10,75	17	37,23	131,53
Trésor Avenir	CDC TRES	16	10,30	11	47,12	124,49
CM Option Equilibre (C)	CDT MUTU	17	9,92	15	40,26	275,96
CM Option Equilibre (D)	CDT MUTU	18	9,89	16	40,22	251,33
Avenir Alizés (C)	CDT MUTU	19	9,87	13	41,26	2458
Avenir Alizés (D)	CDT MUTU	20	9,86	14	41,24	2234,15
Avenir Epargne	CM ASSUV	21	8,05	10	53,14	19028,76
Alliage (D)	BGP	22	6,65	—	—	1181,38
Alliage (C)	BGP	23	6,64	—	—	1311,61
Paribas Tresorerie 2 Plus	B PARIBA	24	4,34	—	—	116719,77
Acti 2 (D)	BBL FRAN	25	3,89	19	31,94	14545,10
Acti 2 (C)	BBL FRAN	26	3,89	18	31,95	17166,14
Sevéa	CNCA	27	2,11	—	—	113,86
Stardex France	CAPSTARD	28	−11,37	20	18,33	10995,33

DIVERSIFIÉES INTERNATIONALES
Performance moyenne sur 1 an : 14,36 %, sur 5 ans : 67,39 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
Sogevar	SG	1	36,35	3	120,67	1976,27
Provence Europe	HOTTINGU	2	32,07	35	69,87	1737,78
Pareurope	B PARIBA	3	31,63	1	138,41	2208,32
Paramerique	B PARIBA	4	29,78	8	96,42	1586,06
Natio Euro Perspectives	BNP	5	29,55	11	94,20	1793,77
Atlas Maroc	ATLAS	6	29,35	—	—	177,13
Le Livret Portefeuille	CDC	7	28,07	15	93,62	1210,38
Atout France Monde	CNCA	8	25,30	10	94,77	232,41
Athena Valeurs	ATHENA B	9	24,16	27	73,30	321,71
Soginter	SG	10	23,70	16	93,60	2525,75
C.I.P.E.C.	CIPEC	11	23,53	5	105,40	1685,19
Horizon	ECUREUIL	12	23,19	17	92,27	2430,40
Techno-GAN	CAN	13	22,98	9	94,90	10170,93
Natio Epargne Patrimoine	BNP	14	22,56	12	94,11	149,45
Bacot-Allain International	BACOT	15	21,83	54	48,70	5858,90
Capital DR Europe	PALUEL	16	21,74	31	72,38	2249,13
Natwest Croissance (C)	BBL PATR	17	21,53	40	62,30	151,32
Natwest Croissance (D)	BBL PATR	18	21,51	41	62,24	141,85
Financiel	COURCBOU	19	21,23	36	69,40	2742,81
Gestion Indosuez (C)	INDOSUEZ	20	20,37	25	76,20	1548,06
Gestion Indosuez (D)	INDOSUEZ	21	20,35	26	75,83	1165,34
Eagle Investissement	EAGLE ST	22	20	14	93,67	246,97
Provence International (D)	HOTTINGU	23	19,91	71	26,51	1654,60
Provence International (C)	HOTTINGU	24	19,91	72	26,49	1714,54
Slivam	CL	25	19,56	21	80,51	616,63
Capital-DR International	PALUEL	26	19,52	53	49,26	1525,83
Strategie Actions	LEGAL FR	27	19,21	63	38	1153,79
IPM Epargne Patrimoine	JP MORGA	28	19,09	34	70,07	1181,34
Optigest-BMM Stratégie Int (D)	OPTIGEST	29	18,98	66	32,55	1734,75
Optigest-BMM Strategie Int (C)	OPTIGEST	30	18,98	67	32,55	1748,44
Dynamico	BQ EUROF	31	18,79	24	76,49	2206,11
Alsace Moselle Investissement	SOGENAL	32	18,35	22	80,30	513,42
Saint-Honore Investissements	CF ROTHS	33	18,26	13	93,95	1458,69
Le Portefeuille Diversifié	COGEFI	71	9,36	2	126,46	1939,53
Leumi Long Terme (D)	CDT MUTU	72	9,18	57	46,11	9148,81
Leumi Long Terme (C)	CDT MUTU	73	9,18	56	46,11	9942,33
Victoire Patrimoine	COM FRAN	74	9,17	30	72,75	256,24
Méditerranee Emergence	SMC	75	9,06	—	—	1722,60
Etoile Patrimoine Equilibre D	CDT NORD	76	8,58	—	—	123,17
Etoile Patrimoine Equilibre C	CDT NORD	77	8,57	—	—	125,75
Carmignac Patrimoine	CARMIGNA	78	8,27	55	47,46	10294,87
Egeval (C)	BRED	79	7,99	50	53,66	167,12
Egeval (D)	BRED	80	7,98	51	53,65	149,47
France Japaquam Sicav	B PARIBA	81	7,43	68	32,40	524,10
France Israël Croissance	ABEILLE	82	7,40	—	—	911,24
Global Performance	CHEVRIL	83	7,35	—	—	1093,95
Institutions Opportunités	B PARIBA	84	7,15	58	43,28	238,53
Alliance	VIA BANQ	85	7,05	59	41,12	12992,10
Acti-Rendement (C)	BBL FRAN	86	6,81	—	—	1151,06
Acti-Rendement (D)	BBL FRAN	87	6,81	—	—	1129,79
Select Défensif (D)	SG	88	6,63	—	—	1085,10
Select Défensif (C)	SG	89	6,63	—	—	1092,56
Capital-Valeurs	PALUEL	90	5,48	73	23,60	534,75
Barclays-Monde (C)	BARCLAYS	91	4,55	60	41,10	332,60
Barclays-Monde (D)	BARCLAYS	91	4,55	60	41,10	332,60
Orsay Arbitrage	ORSAY	93	4,47	70	30,55	18433,27
Orsay Investissement	ORSAY	94	4,38	69	31,06	14031,34
Novactions	BQ EUROF	95	4,36	—	—	1240,26
Atalante Gestion	CDC GEST	96	4,06	—	—	1257604,28
Vendome Patrimoine Sicav	CHEUVREU	97	−0,24	33	71,26	195,54
China Europe Fund	IFDC LTD	98	−17,86	—	—	1898,32

IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES
Performance moyenne sur 1 an : 14,03 %, sur 5 ans : 49,66 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
MDM Immobilier	MDMASSUR	1	24,35	1	76,89	150,97
Fructi-Actions Rendement	GRP BP	2	23,15	6	59,58	809,33
Foncier Investissement (D)	BQUE POP	3	22,27	13	51,47	1221,81
Foncier Investissement (C)	BQUE POP	4	22,27	14	51,47	1250,72
Natio Immobilier	BNP	5	18,36	3	68,83	1483,21
Francic Pierre	CIC PARI	6	17,43	9	57,07	146,97
Conservateur Unisic	CONSERVA	7	16,43	2	76,75	508,60
Uni-Foncier	CNCA	8	16,04	10	55,16	1540,21
Convertimmo	SC	9	15,44	5	61,97	109,69
UAP Aedificandi	UAP	10	15,36	24	43,92	552,02
Indosuez Rendement Actions (C)	INDOSUEZ	11	15,31	7	57,32	987,33
Indosuez Rendement Actions (D)	INDOSUEZ	12	15,31	8	57,20	723
CNP Assur Pierre	CNP	13	15,11	4	63,12	665,79
Objectif Actifs Reels	LAZARD G	14	14,88	25	48,41	14375,85
Placement Immobilier (C)	SMC	15	14,86	16	50,17	144,15
Haussmann Pierre (D)	WORMS	17	14,07	12	53,37	1165,85
Haussmann Pierre (C)	WORMS	18	14,07	11	53,44	1298,71
Agfimo	AGF	19	12,92	22	45,17	593,01
Leven Investimmo	SG	20	12,79	19	49,53	11894,18
Croissance Immobilière	EPARGNE	21	11,92	18	49,54	618,86
ABF Foncière Sélection	ABF	22	11,76	28	24,94	4083,14
AGF Foncier	AGF	23	10,94	23	44,06	97,52
Foncière Long Terme (C)	VERNES	24	9,85	27	35,52	685,98
Foncière Long Terme (D)	VERNES	25	9,85	26	35,52	506,27
Zurich Actions Pierre	ZURICH	26	9,46	—	—	1118,01
Gestion Immobilier Inte. (C)	B INDOSU	27	8,60	20	47,74	813,47
Gestion Immobilier Inte. (D)	B INDOSU	28	8,55	21	47,39	553,76
Fonchval	BRED	29	6,64	15	50,96	319,03
Capital Pierre Investissement	PALUEL	30	6,41	29	22,14	615,53
Alizes Pierre	CDT MUTU	31	5,70	30	9,14	1156,19

OR ET MATIÈRES PREMIÈRES
Performance moyenne sur 1 an : −21,06 %, sur 5 ans : 34,23 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
Energia	WORMS	1	−3,46	1	53,38	400,12
Premior	CDT NORD	2	−7,16	2	49,31	320,65
Sélection Geologia	CCF	3	−8,48	5	41,93	127,88
Oraction	CNCA	4	−17,36	6	39,54	1481,04
AXA Or & Matiere Premières	AXA UAP	5	−22,79	—	—	93,52
Acti Mines d'or (C)	BBL FRAN	6	−24,80	3	42,54	1756,62
Acti Mines d'or (D)	BBL FRAN	7	−24,80	4	42,46	1400,93
Groupama Or	GROUPAMA	8	−28,31	—	—	7013,86
Aurecic	CIC PARI	9	−34,52	8	−19,45	873,82
Orvalor	SG	10	−38,92	7	24,16	932,38

CONVERTIBLES
Performance moyenne sur 1 an : 15 %, sur 5 ans : 64,40 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
Convertibles Monde (D)	VERNES	1	25,02	4	72,01	16796,45
Convertibles Monde (C)	VERNES	2	25,02	5	71,99	19012,71
Objectif Convertible	LAZARD G	3	22,08	1	77,29	2983,53
Pasquier Convertibles (C)	BIMP	4	21,35	—	—	15827
Pasquier Convertibles (D)	BIMP	5	21,34	—	—	15053,63
Fineurope Convertibles	COURCBOU	6	18,03	3	73,86	2046,51
Ofima Convertibles (C)	OFIVALMO	7	17,10	10	55,55	25011,12
Ofima Convertibles (D)	OFIVALMO	8	17,07	11	55,49	23289,92
CPR Capital Expansion (C)	CPRGESTI	9	16,34	8	68,52	1431,55
SG Convertibles	SG	22	12,97	—	—	62371,03
Valcomex Placem. Convertibles	B NATEXI	23	12,68	12	51,47	22353,52
NRG-Convertibles	NOMURA F	24	10,60	—	—	10188,30
Inogestion (C)	ECOFI FI	25	10,58	13	46,27	19285,09
Inogestion (D)	ECOFI FI	26	10,58	14	46,27	18676,50
Provence Convertibles	HOTTINGU	27	7,92	—	—	13298,29
Pyramides Convertibles (D)	VERNES	28	7,54	—	—	12466,79
Pyramides Convertibles (C)	VERNES	29	7,53	—	—	14016,17
Victoire Convertibles	ABEILLE	30	5,17	—	—	118,93

Les sicav obligations convertibles ont profité de la hausse des actions

TITRE hybride, présentant les caractéristiques d'une obligation et d'une action, l'obligation convertible prend progressivement sa place dans la palette des placements financiers. Cette obligation, qui peut être convertie en action de la société qui l'a émise, vient de connaître une consécration. Le SBF-FCI, un indice officiel de la Société des Bourses françaises, retrace désormais l'évolution de vingt-cinq obligations convertibles. Cependant, « *la gestion de ces titres reste très technique et n'est pas à la portée de la plupart des investisseurs, même professionnels* », note Michel Bouvet de la Banque Vernes.

Le cours d'une obligation convertible varie en fonction des fluctuations des taux d'intérêt mais il évolue également en fonction du cours de l'action de l'entreprise qui l'a émise. Tout dépend de la parité à laquelle doit se faire l'échange entre l'obligation et l'action. Si l'action marque une forte décote par rapport à la parité, l'obligation convertible se comporte comme une obligation classique. En revanche, si le cours de l'action est très supérieur à la parité, le cours de l'obligation convertible évolue de façon très proche de celui de l'action. Toutefois, en cas de retournement des marchés, les obligations convertibles ont pour caractéristique de baisser dans une moindre proportion que les actions auxquelles elles sont associées.

Devant une telle complexité, un particulier a tout intérêt à passer par une sicav gérée par un spécialiste. « *A moyen terme, les sicav obligations convertibles sont un excellent placement pour celui qui recherche de la performance sans trop de volatilité* », souligne Gilbert Généré, gestionnaire d'Objectif Convertible, la plus ancienne sicav obligation convertible. Une trentaine de fonds de ce type existent. Selon Fininfo, elles ont progressé de 15 % en moyenne sur un an. Cependant, les performances varient du simple au triple. Les sicav obligations convertibles qui se situent dans le haut de notre classement sont celles qui ont largement diversifié leurs investissements à l'international.

Ainsi Convertibles Monde, de la Banque Vernes, consacre plus des trois quarts de son actif aux obligations internationales. Objectif Convertible, deuxième de notre classement pour sa performance sur un an, vient d'abandonner la contrainte d'être investie au minimum à 50 % sur les obligations convertibles françaises. La sicav de la Banque Lazard détient désormais moins d'un tiers de titres français. Quant à la troisième de notre classement, Pasquier Convertibles, elle laisse également une place importante aux obligations convertibles étrangères. « *Ces titres ont bénéficié de l'effet devise* », souligne Jacob Pinto, le gérant de cette sicav de la BIMP. Souvent libellées en dollar, les obligations convertibles étrangères ont profité de la bonne santé de la monnaie américaine. Ces titres ont été également tirés par la bonne performance des grandes Bourses occidentales. « *Beaucoup de marchés étrangers, notamment européens, ont fait mieux que le CAC 40* », fait remarquer M. Pinto. Enfin, les meilleures sicav de notre palmarès sont celles qui font preuve d'une grande sélectivité dans leur choix des titres. Il faut par exemple souligner la bonne performance de Convertibles Monde pourtant engagée à près d'un quart de son actif sur les marchés asiatiques, une preuve qu'il est encore possible de gagner ou de ne pas perdre beaucoup d'argent dans cette région.

Quelques sicav qui investissent exclusivement sur le marché français affichent également de bonnes performances. Ofima Convertibles, une sicav d'Ofivalmo, réalise sur un an une progression supérieure à celle de l'indice SBF-FCI. Christian Serre, son gérant, a notamment privilégié dans le portefeuille de la sicav des obligations convertibles de sociétés de croissance comme Rexel, Européenne d'Extincteurs ou Infogrammes.

Joël Morio

SPECTACLES
Réservez vos places de concerts, spectacles, théâtres, expositions... sur Minitel
3615 LEMONDE

Le mouvement de désinflation favorise la baisse des taux

Le rendement de l'emprunt d'Etat français à dix ans est tombé cette semaine sous la barre des 5 %. Les pressions désinflationnistes et la rechute des places asiatiques incitent les opérateurs à acheter des obligations

La baisse des rendements *obligataires* s'est accélérée cette semaine. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor français (OAT) à dix ans est tombé, vendredi 13 février, jusqu'à 4,98 %, son plus bas niveau historique. Les opérateurs parient sur une accentuation des forces désinflationnistes en Occident en raison de la crise asiatique qui a provoqué un repli des cours des matières premières et exercera une pression à la baisse sur les prix industriels. Le mouvement de « *flight to quality* », c'est-à-dire d'achats défensifs d'emprunts d'Etat par les investisseurs cherchant à se prémunir contre l'incertitude ambiante, n'est pas terminé. La rechute des places asiatiques, les craintes d'un conflit armé en Irak et d'éventuels rebondissements dans l'affaire Monica Lewinsky créent un grand climat d'incertitude sur les marchés financiers internationaux.

UNE BULLE est-elle en train de se former sur les marchés obligataires occidentaux ? La question apparaît légitime au regard de la nouvelle baisse des taux d'intérêt à long terme observée cette semaine en Europe. Le rendement de l'obligation assimilable du Trésor français (OAT) à dix ans est descendu sous la barre des 5 %, à 4,98 %, son plus bas niveau historique. En Allemagne, le taux du Bund *de même échéance* est lui aussi passé sous ce seuil dont on assurait pourtant qu'il était infranchissable.

Tous les éléments se sont conjugués, cette semaine, pour favoriser le repli des rendements obligataires. Le premier a été l'annonce d'un nouveau recul de l'inflation en Allemagne au mois de janvier. L'indice *des prix à la consommation s'est* établi à 1,3 % après 1,8 % en décembre. Plus personne, à la Bundesbank, même dans les rangs des *« faucons »*, des tenants de la ligne monétaire la plus dure au sein du conseil de la banque centrale allemande, n'évoque la possibilité d'une hausse des taux directeurs. Son président, Hans Tietmeyer, a affirmé jeudi qu'il était *« satisfait avec une inflation proche de 1 % ». « J'espère qu'elle se maintiendra à ce niveau »*, a-t-il ajouté. *« Rien ne montre actuellement l'apparition d'une déflation*, a-t-il précisé, *ni en Allemagne ni dans le reste du monde. »* Aux Etats-Unis, le secrétaire d'Etat au Trésor, Robert Rubin, a *lui aussi* estimé que

Plus bas historique

TAUX À DIX ANS EN FRANCE

5,70 – 5,60 – 5,50 – 5,40 – 5,30 – 5,20 – 5,10 – 5,00 – 4,90

4,99

20 août, 26 sept., 24 oct., 21 nov., 19 déc., 16 janv., 12 févr.

1997 1998

Le mouvement de désinflation dans le monde favorise la baisse des taux.

les risques de déflation étaient négligeables mais a jugé en revanche que *« la crise asiatique risquait d'avoir des répercussions énormes sur l'économie américaine si elle se propageait »*. Les analystes sont d'ailleurs de plus en plus nombreux à penser que la Réserve fédérale assouplira sa politique monétaire avant la fin du premier trimestre. Ils observent que les rendements à court terme réels, c'est-à-dire hors inflation, sont élevés outre-Atlantique *(près de 4 %) et* surtout ne cessent d'augmenter puisque les prix reculent plus vite que les taux *nominaux. Or des rendements réels* trop élevés risqueraient de mettre en danger la bonne santé de l'économie américaine.

Sans aller jusqu'à miser sur le scénario d'une déflation, c'est-à-dire d'une diminution simultanée des prix, des salaires, de la demande, de la production et des agrégats monétaires, les opérateurs parient au *moins sur la poursuite du mouvement* de désinflation dans le monde. Le rythme de progression des prix va, selon *eux*, continuer à se ralentir au cours des prochains mois, en raison notamment des conséquences de la crise asiatique. La baisse des prix industriels, en particulier (– 1,3 % sur un an, actuellement, aux Etats-Unis) pourrait s'accélérer.

D'une part, l'effondrement de la croissance et de la production en Asie du Sud-Est a provoqué un plongeon des prix des matières premières (plus de 15 % en six mois), qu'il s'agisse des métaux ou du pétrole. D'autre part, pour résister à la *concurrence des produits fabriqués* dans les pays asiatiques, dont les monnaies se sont dépréciées de plus de 50 % face au dollar en six mois, les *entreprises occidentales seront* obligées de réduire fortement leurs prix. Les constructeurs automobiles américains et européens devront, sous peine de perdre des parts de marché, s'aligner sur les tarifs très bas *que vont pratiquer*, par exemple, leurs rivaux sud-coréens.

Certains experts, rares il est vrai, *soulignent les risques d'un tel ajustement* : contraction des marges des groupes industriels occidentaux, diminution parallèle de leurs profits, de leurs cours de Bourse, baisse des salaires et réduction des effectifs. Un cercle vicieux s'enclencherait alors, le repli de la demande entraînant un nouveau recul des prix industriels et donc de nouvelles *vagues de suppressions d'emplois*, avec à la clé un effondrement du commerce mondial et un krach des places boursières.

Les *pressions désinflationnistes*, sinon déflationnistes, créent en tout cas un environnement très favorable aux marchés obligataires internationaux. Elles dégagent d'abord les perspectives monétaires *et garantissent durablement aux in*vestisseurs des liquidités abondantes. Elles rendent aussi théori*quement les emprunts plus* attractifs que les actions : la baisse des prix industriels fait planer des menaces *sur* les profits des entreprises tandis que les détenteurs d'obligations n'ont pas à craindre d'érosion, par l'inflation, des coupons qui leur seront versés et du capital qui leur sera remboursé à l'échéance.

*En dehors de ces motifs écono*miques et monétaires, les obligations américaines et européennes profitent également des incertitudes *politiques internationales*. Le mouvement de *« flight to quality »* – de fuite vers la qualité – n'a pas pris fin. Ce phénomène *avait expliqué la* forte baisse des rendements obligataires en Occident observée durant le dernier trimestre de 1997. Apeurés *par le plongeon des marchés boursiers* et des monnaies asiatiques, les investisseurs internationaux s'étaient réfugiés sur les emprunts d'Etat américains et européens, placements réputés très sûrs.

Or après plusieurs semaines d'*amélioration*, l'*Asie du Sud-Est* donne des signes de rechute. La situation est particulièrement tendue en *Indonésie*, aussi bien sur le plan politique et social qu'économique et financier. La Corée du Sud demeure elle aussi fragile, en raison notam*ment du montant très élevé de sa* dette intérieure (368 milliards de dollars). Il subsiste enfin un doute important sur la stratégie monétaire que suivra Pékin si les exportations chinoises ralentissent trop brutalement.

A ces craintes asiatiques viennent s'ajouter les risques d'une intervention militaire américaine contre l'Irak ou encore d'éventuels rebondissements dans l'affaire Monica Lewinsky, du nom de la jeune stagiaire de la Maison Blanche avec laquelle *le président des Etats-Unis Bill Clin*ton aurait eu une aventure. Tous ces dossiers créent un climat général d'incertitude de nature à inciter les investisseurs à redoubler de vigilance et donc à acheter davantage encore d'emprunts d'Etat.

Pierre-Antoine Delhommais

Baisse des taux en Espagne

La Banque d'Espagne a annoncé, vendredi 13 février, une baisse d'un quart de point de son principal taux directeur, ramené de 4,75 % à 4,50 %. Le précédent assouplissement de la politique monétaire espagnole re*montait au 15 décembre 1997*.

Cette décision était attendue par les analystes au lendemain de la publication du chiffre d'inflation du mois de janvier (+ 0,2 %) qui a maintenu le rythme *annuel de hausse des prix à la consommation* à 2 %.

Elle s'inscrit aussi dans le cadre de la préparation de l'entrée de l'Espagne dans la zone euro et de la convergence des taux d'intérêt à court terme dans les différents pays européens. L'écart entre les taux directeurs espagnol et allemand se situe désormais à 1,2 %.

Marché international des capitaux : l'euro et la publicité

LES GRANDS emprunteurs européens sont nombreux *à rechercher la publicité* dont bénéficient les opérations hors du commun. Ils cherchent à se distinguer dans la perspective de l'Europe monétaire, qui renforcera la concurrence *entre débiteurs. Présentement, le compar*timent permettant le mieux de s'illustrer est celui de l'euro. Cette monnaie n'existe pas encore, mais elle est déjà utilisée sur le marché international des capitaux, où elle tend à supplanter l'écu pour libeller des obligations. Le jour venu – au début de 1999 si le calendrier est tenu –, *l'écu sera remplacé par l'euro au taux de* 1 pour 1.

Contrairement aux marchés de nos devises nationales, où presque toutes les places sont *prises et où il faut généralement se mesurer aux* fonds d'Etat locaux, celui de l'euro a l'avantage *d'offrir* aux débiteurs des possibilités nouvelles. *Par exemple, pour ce qui est des très longues durées, il n'existe pas de référence* à trente ans en euros alors que, dans leurs monnaies respectives, la France et l'Allemagne viennent d'émettre *d'importants emprunts qui viendront* à échéance en 2029 et 2028.

Certes, le marché de la monnaie européenne a lui aussi *été* sollicité à très long terme, mais pas *récemment*. Le repère le plus étonnant est présentement une émission française qui n'a plus que vingt-six ans à courir. Un vide existe et le premier emprunteur *qui le comblera fera parler* de lui. Certains intermédiaires financiers conseillent ainsi à l'Espagne de se lancer. Ce pays veut émettre sous peu de nouvelles obligations *en euros pour un montant élevé*, mais qui n'atteindra pas de loin le record des 4 milliards d'euros *que vient de lever l'Italie pour dix ans*. L'Espagne serait un candidat de choix, car son Trésor dispose, en pesetas, d'un emprunt 6,50 % qui viendra à échéance en janvier 2029. Si Madrid lançait *maintenant des obligations de même* profil en euros, les deux affaires pourraient être fusionnées dans un peu moins d'un an (si l'Espagne accédait alors à la monnaie commune). La perspective, proche d'une augmentation de l'encours d'un emprunt est de nature à attirer les investisseurs qui privilégient les placements li*quides*.

Une autre solution permettant à Madrid de se démarquer de l'Italie serait de retenir une échéance de quinze ans. Ce serait un peu moins *prestigieux, mais un peu plus facile*. L'Espagne dispose également d'un emprunt en pesetas de quinze ans auquel pourrait se greffer bientôt une *éventuelle nouvelle émission en euro. La seule* difficulté à résoudre serait de convaincre les investisseurs à acquérir les obligations bien audessus de leur valeur nominale, car les titres de*vraient être assortis du même taux d'intérêt* que ceux en pesetas. Ce taux apparaît aujourd'hui beaucoup trop élevé et, pour compenser l'excès de rémunération, *il faudrait jouer sur le prix* d'émission.

Parmi les autres projets en euros en train de se concrétiser, le plus en vue est celui de la Banque *européenne d'investissement, qui souhaite en* particulier atteindre les investisseurs des Etats-Unis. Cette institution communautaire s'apprête à *lever 2 milliards d'euros par l'intermédiaire* de Paribas et de deux banques américaines, Goldman Sachs et Merrill Lynch. D'une façon générale, comme *le marché de l'euro est en plein dé*veloppement et que la taille des émissions augmente, la tendance est à donner la préférence au meilleures signatures. Pour ce qui est *des emprunteurs français susceptibles de s'y pré*senter bientôt, on espère l'arrivée prochaine de Réseau ferré de France. L'établissement public issu *du découpage récent de la SNCF* vient de réussir sa première apparition sur le marché international : un emprunt 3,25 % de 500 millions de francs suisses et de dix ans de durée dont *s'est occupé* Credit Suisse First Boston.

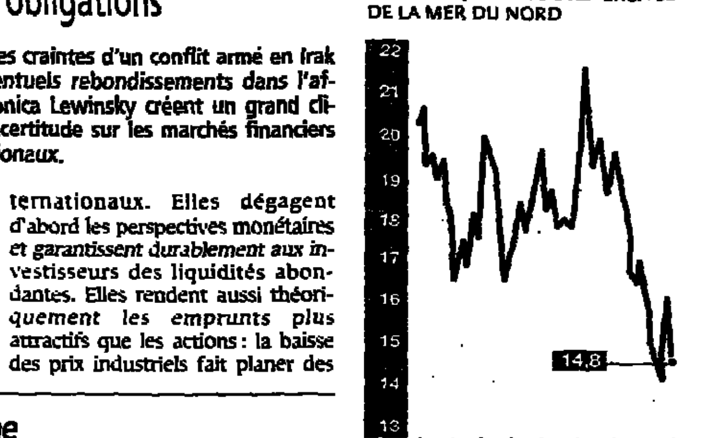
En plus de telles émissions publiques qui leur permettent d'asseoir leur notoriété, les émetteurs *souhaitent également agir de façon plus discrète, pour de petits montants*, ce qui est une solution très économique. Les emprunteurs n'ont actuellement guère la possibilité de procé*der à de tels placements privés en francs, car* l'administration exige que ces affaires soient en majorité vendues à l'étranger. Or ce sont surtout les résidents qui cherchent à acquérir des titres en francs. Une réforme est en cours qui devrait aboutir au printemps à la constitution en France, selon le modèle américain, d'une catégorie d'in*vestisseurs institutionnels dit « avertis ». Ceux-ci* (des compagnies d'assurances ou des caisses de retraite) seraient autorisés à acquérir des placements privés en francs, dont l'émission pourrait *se faire rapidement* parce qu'elle échapperait à la lourde procédure de la notification auprès des autorités boursières.

Christophe Vetter

MATIÈRES PREMIÈRES

Le pétrole au plus bas

COURS DU BARIL DE PÉTROLE "BRENT" QUALITÉ DE RÉFERENCE DE LA MER DU NORD



POUR la deuxième fois en moins d'un mois, les cours du baril de pétrole brent, *qualité de référence de la* mer du Nord, sont tombés sous les 15 dollars, retrouvant leur niveau d'avril 1994. Le baril s'échangeait à 14 dollars le 12 février sur le *marché* londonien. Il se reprenait le lendemain. A New York le light sweet crude *suivait la même tendance* et se négociait à 15,96 dollars.

Si la perspective d'un raid américain sur l'Irak a pendant quelques jours raffermi les cours, les opérateurs sont aujourd'hui sceptiques. En cas d'attaque, la flambée des prix, si elle se *produit, devrait être très limi*tée. L'échéance n'interviendra pas avant le 22 février, après les Jeux olympiques de Nagano au Japon, comme l'a *affirmé* l'ambassadeur américain à Tokyo. D'ici là une solution diplomatique pourrait être trouvée. *Les investisseurs sont donc par*tagés du fait des fortes tensions militaires entre Washington et Bagdad, d'une part, et de l'éventualité *d'un relèvement des exportations de* brut dans le cadre de l'accord « pétrole contre nourriture » de l'ONU d'autre part.

La Grande-Bretagne a présenté jeudi au Conseil de sécurité des Nations unies une proposition qui fait *plus que doubler le quota d'exporta*tions de pétrole de l'Irak pour le porter à 5,2 milliards de dollars par semestre, contre 2 milliards actuellement.

Ce relèvement n'aurait cependant pas d'effets immédiats sur les mar*chés, car Bagdad n'a pas les infras*tructures nécessaires pour s'adapter à la nouvelle donne. Néanmoins, cet afflux de pétrole, *s'il se concrétise*, interviendra dans un marché où l'offre abonde et où la demande se restreint. Selon le document mensuel de *l'Agence internatiale de l'énergie*, la croissance de la demande pétrolière mondiale en 1998 devrait se limiter à 2,3 %, alors qu'elle avait atteint 2,7 % au quatrième trimestre de 1997 et 2,65 % pour l'ensemble de l'année 1997. La demande est estimée à *75,3 millions de barils/jour pour* 1998. En dépit d'une révision à la baisse de la production des pays non-OPEP, les marchés pétroliers débutent 1998 avec une offre excédentaire qui devrait avoisiner les 75,8 millions de barils/jour.

Dominique Gallois

Les craintes venues d'Asie réapparaissent sur les places boursières

TOKYO NIKKEI	NEW YORK DOW JONES	PARIS CAC 40	LONDRES FT 100	FRANCFORT DAX 30 IBIS
– 1,46%	+ 2,21%	– 0,90%	– 0,84%	+ 0,14%
16 791,01 points	8 370,10 points	3 187,73 points	5 582,30 points	4 502,48 points

ÉTONNANTE semaine en deux temps sur les places boursières, marquée d'abord par une succession de records en Europe et aux Etats-Unis *et ensuite par le retour* des craintes venues d'Asie. Jusqu'à jeudi, le rebond spectaculaire depuis plusieurs semaines des marchés *asiatiques* pouvait laisser croire que la crise était non seulement contenue, mais surmontée. Les records battus sans cesse par les *marchés boursiers* occidentaux dans le sillage de la baisse continue des taux à long terme et le sentiment de plus en plus répandu que les remous en Asie auraient finalement un impact limité sur le reste du monde reflétaient cet optimisme.

Mais les problèmes n'ont pas disparu comme par enchantement. La chute violente des devises en Asie, la hausse des taux d'intérêt, l'absence de liquidités et de sources de financement et la multiplication des plans de rigueur budgétaire créent et vont créer dans la plupart des pays de cette *région des tensions écono*miques et sociales considérables. Rien ne garantit en outre que la chute des marchés asiatiques soit définitivement enrayée.

Les experts s'inquiètent de la contradiction entre le comporte*ment des marchés obligataires* occidentaux, qui semblent jouer résolument un scénario de désinflation – comme *le montre* le recul *jusqu'à* des niveaux sans précédent des taux des obligations d'Etat allemandes et françaises –, et les marchés d'actions, *qui parient sur un effet* limité de la crise en Asie et sur une progression de la rentabilité des entreprises. *« Les réactions des marchés nous paraissent incompréhensibles et peu raisonnables »*, a déclaré mercredi Patrick Artus, directeur des études économique de la Caisse des dépôts. *« La forte montée de l'indice boursier aux Etats-Unis est un pur effet de liquidités et de reports forcés des obligations vers les actions »*, a-t-il ajouté. Selon les experts de la Caisse, le rapport cours/bénéfice ressort en moyenne aujourd'hui à 23 pour les valeurs de l'indice Dow Jones de la Bourse de *New York, un niveau historiquement* très élevé. M. Artus ne croit toutefois pas à un retournement de tendance brutal. *Il parie sur une baisse des* taux à court terme américain par la Réserve fédérale pour tenir compte de la menace de désinflation qui permettrait à Wall Street d'éviter une correction trop forte.

LE VENT EN POUPE

On ne peut pas dire qu'un tel scénario soit aujourd'hui celui de la majorité des investisseurs américains et encore moins européens. *Les principales* places européennes et Wall Street affichent depuis le début de l'année des gains compris entre 5 % et 10 %. *Sur la semaine et en dépit de* reculs parfois sensibles jeudi et vendredi, les performances restent honorables. A Paris, l'indice CAC 40 a perdu 0,90 % à 3 187,73 points et à Londres le FT 100 a abandonné 0,84 % à 5 582,30, mais dans le même temps à Francfort le DAX 30 a gagné 0,14 % à 4 502,48 et, plus encore, à Wall Street, le *Dow Jones a progres*sé de 2,21 % à 8 370,10 points.

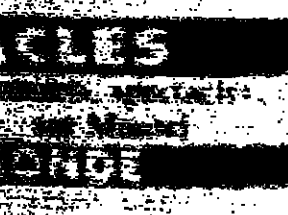
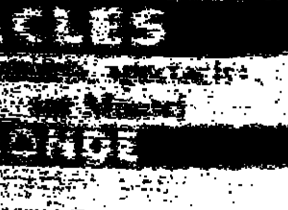
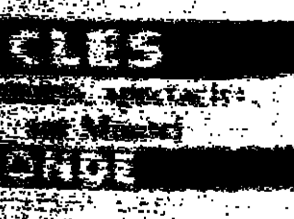
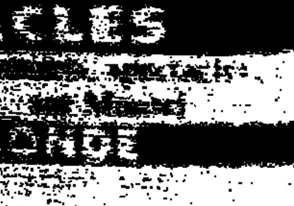
L'optimisme des deux côtés de *l'Atlantique est alimenté à la fois par* la poursuite en Europe et aux Etats-Unis de la baisse des taux obligataires et par des perspectives favorables de résultat des entreprises confortées par la publication de comptes souvent meilleurs que prévu en 1997. *Une croissance se renfor*çant en Europe et qui ne faiblit pas aux Etats-Unis, des taux faibles et des profits importants, cela s'appa*rente à un monde idyllique pour les* marchés d'actions. D'autant plus si les liquidités sont surabondantes. Elles proviennent à la fois des désin*vestissements effectués en Asie et* des marchés obligataires, qui offrent des rendements de plus en plus faibles. *« Les Américains ont maintenant près de 30 % de leurs actifs investis en Bourse, davantage que ce qu'ils ont investi dans leur maison, ce qui est un record historique »*, a même souligné jeudi Larry Summers, secrétaire adjoint au Trésor.

Les actifs des fonds de placement américains (actions et obligations) *dépassent maintenant 4 500 mil*liards de dollars (plus de 27 000 milliards de francs) et progressent de 20 milliards de dollars par mois. Mais cet engouement pour la Bourse a un effet pervers. Le taux d'épargne aux Etats-Unis était en 1997 au plus bas *depuis 1939, à 3,8 % du revenu dis*ponible, selon les statistiques du département du commerce. Pourquoi épargner lorsque l'argent pousse tout seul à la Bourse, semblent se dire les Américains, l'importance des dépenses de consommation tirant la croissance... et la Bourse.

L'*Europe boursière a aussi le vent* en poupe et bénéficie aujourd'hui de la faveur des investisseurs un peu partout dans le monde. Selon la dernière enquête de la banque américaine Merrill Lynch, la proportion des gestionnaires « *positifs* » sur l'Europe à un horizon de trois mois est passée de 53 % à 71 %. Cette préférence est *motivée* par les perspectives de croissance sur le Vieux Continent et l'approche du lance*ment de la monnaie unique. « L'Europe est la seule région du monde où les perspectives de bénéfice semblent assurées »*, souligne l'étude.

Ce n'est clairement pas le cas au Japon. Après un rebond sensible en début d'année, la Bourse de Tokyo est *de nouveau victime à la fois des* doutes sur l'efficacité du plan de relance gouvernemental et de la faiblesse des banques, illustrée par une *nouvelle* baisse vendredi des *notes* accordées par l'agence Moody's aux établissements nippons. Au cours de la semaine, écourtée par un jour fé*rié mercredi*, l'indice Nikkei des 225 valeurs vedettes a perdu 249,59 points, ou 1,46 %, à 16 791,01 points.

Eric Leser

OLYMPISME Encore une fois, le mauvais temps n'a pas permis samedi 14 février le déroulement des épreuves de ski alpin, sur le site d'Hakuba. Ce délai laisse à la délégation française le temps de savourer la victoire de Jean-Luc Crétier en descente, victoire qui permet de tourner la page sur la crise ouverte il y a 26 ans, à Sapporo. ● EN SKI NORDIQUE, les Norvégiens ont renforcé leur hégémonie avec les victoires de Thomas Alsgaard (15 km poursuite de ski de fond) et de Bjarte Engen Vik (combiné nordique). ● LES DANSEURS russes Pasha Gritchouk et Evgueni Platov semblent en mesure de conserver leur titre, mais les Canadiens Shae-*Lynn Bourne* et Victor Kraatz ont dénoncé une alliance « politique » entre les juges français et russes.



A Nagano, le ski alpin français tire un trait sur Sapporo

En attendant que la météo permette le déroulement des épreuves programmées sur les pentes d'Hakuba, la victoire de Jean-Luc Crétier dans la descente fait oublier 25 ans de malheurs, qui avaient commencé sur les mêmes neiges, trop humides et salées, du Japon

NAGANO
de notre envoyé spécial

En attendant que le temps permette le déroulement des épreuves alpines, la médaille d'or de Jean-Luc Crétier, gagnée vendredi 13 février dans la descente, a d'ores et déjà apporté l'essentiel à l'équipe de France de ski, un lustre qu'elle avait perdu depuis trente ans. Coïncidence inouïe, cela arrive dans le pays même où s'était produit l'éclipse, ce long passage de la lumière à l'ombre. Revenir au Japon, et revisiter les hauts lieux olympiques, voilà qui, en percussion avec l'actualité, ouvre d'amusantes perspectives.

La dernière fois que l'olympisme a fait étape au Japon, c'était en 1972, à Sapporo, dans l'île d'Hokkaidô, au nord de l'archipel. Il était déjà beaucoup question de météo tourmentée et d'analyses « sophistiquées » sur les qualités de la neige nippone dont les flocons gros comme des soucoupes seraient gorgés d'eau et de sel par les mers proches.

Skieurs français et autrichiens avaient débarqué en conquérants, rassurés par leur domination partagée en Coupe du Monde. Les événements, aux Jeux olympiques plus qu'ailleurs, ne se déroulant jamais comme on les écrit par avance, un Espagnol fantasque, Francisco Fernandez-Ochoa, et une Américaine joviale, Barbara Cochran, chipaient aux favoris des médailles d'or qui brillèrent d'un éclat singulier dans des palmarès désespérément ternes.

DE LA RAZZIA À LA FRONDE

Les Autrichiens, pour la première fois de leur histoire, repartaient des JO sans titre et les Français frôlaient la catastrophe avec deux « petites » médailles dans le slalom féminin, résultat inconcevable quatre ans après la razzia de Jean-Claude Killy et de ses compatriotes sur les pentes de Chamrousse.

Si Daniel Debernard (deuxième) et Florence Steurer (troisième) avait sauvé l'honneur, leur performance n'avait pas suffi à calmer le vent de fronde qui menaçait l'encadrement et les dirigeants fédéraux. L'époque était aux débats polémiques entre les empiristes du ski, dignes successeurs d'Honoré Bonnet, et les théoriciens, metteurs en équation de la technique. Les accrochages étaient nombreux et sévères. Ils portaient également sur l'organisation en profondeur d'un sport en plein chambardement, hésitant entre l'amateurisme « marron » et le professionnalisme maîtrisé.

L'argent faisait son instrusion souterraine dans les *ski rooms*. Les champions français n'étaient pas les derniers à en profiter, à tel point que, comme l'Autrichien Karl Schranz, finalement disqualifié des Jeux de Sapporo pour professionnalisme, ils avaient été sérieusement menacés des mêmes représailles. Le président du Comité international olympique d'alors, l'inénarrable Américain Avery Brundage, considérait les skieurs alpins comme *« des phoques savants, champions du mercantilisme à la solde de l'industrie touristique... »*. Selon lui, ils n'avaient pas leur place aux Jeux. En un quart de siècle, les choses ont bien changé... La claque prise par les Français à Sapporo servira donc de détonateur. Depuis Killy, Goitschel, Famose, Périllat ou Lacroix, l'équipe de France était la fierté du pays. Les Lafforgue, Augert, Penz, Duvillard, Macchi, Russel, Jacot et compagnie étaient les valeurs de référence de la neige. Ils servaient de porte-drapeau à l'économie des sports d'hiver en plein boom. Leur échec risquait de briser une dynamique dont les enjeux n'avaient plus rien de sportif.

L'EXPLOSION DE VAL-D'ISÈRE

Après Sapporo, des fabricants aux stations, en passant par les politiques, tout le monde eut sa petite idée pour éviter le pire. La polémique enflant démesurément, l'encadrement de l'équipe de France, tenu pour principal responsable de la déroute, fut remercié sans ménagement. Une nouvelle équipe d'entraîneurs, aux théories « progressistes », est arrivée avec à sa tête l'ancien champion olympique Jean Vuarnet et le « prof de gym » Georges Joubert. Les refontes du système qu'ils ont alors proposées se sont heurtées à une réaction en chaîne des champions et ont débouché sur un profond malaise. Le fossé d'incompréhension s'est inexorablement creusé jusqu'à l'explosion de décembre 1973 à Val-d'Isère, date à laquelle six championnes et champions, tous malheureux perdants à Sapporo, ont été tout simplement mis à la porte de leur fédération. L'équipe de France masculine allait mettre quinze ans à s'en remettre, jusqu'à la victoire de Frack Piccard dans le super-G de Calgary en 1988.

La boucle n'en était pas pour autant bouclée. Grâce à son succès dans la descente olympique de Nagano, Jean-Luc Crétier a, en quelque sorte, gommé sur les neiges capricieuses du Japon les traces du cuisant échec de ses aînés. Les battus de Sapporo, devenus les bannis de Val-d'Isère, sont vengés. Le ski français a peut-être définitivement chassé ses vieux démons.

Gilles Chappaz

Des millions de visiteurs virtuels

***Le site consacré aux Jeux olympiques d'hivers de Nagano* (http ://www.nagano.org) connait un vif succès. Entre le 7 et le 12 février, ses 30 000 pages d'informations ont totalisé 221 millions de « hits », *c'est-à-dire de documents* (chaque photo intégrée à une page de la Toile compte pour un hit) consultés par les internautes. Et ce succès ne cesse de croître.**

***Pour la seule journée du jeudi 12 février*, le Comité d'organisation japonais (NAOC) a enregistré 51,7 millions de hits avec une pointe à 51 167 hits par minute. En 1996, le site des Jeux olympiques d'Atlanta n'avait reçu que 187 millions de hits. Le NAOC espère dépasser largement la barre des 500 millions de hits d'ici la fin des Jeux de Nagano, le 22 février. – (*AFP.*)**

La Norvège impose sa loi sur le fond masculin

Ski nordique. A Nagano, les skieurs du petit royaume sont en passe de battre leur record de cinq médailles d'or

HAKUBA
de notre envoyé spécial

Bonnet rouge et blanc bonnet. Thomas Alsgaard, vêtu aux couleurs norvégiennes de pied en cap, vient de rejoindre Björn Dählie, l'homme aux six titres olympiques et à la coiffe immaculée. Au départ de ce 15 kilomètres disputé, samedi 14 février, selon la formule de la poursuite et sous une pluie battante, les deux compatriotes étaient séparés par vingt-quatre secondes. D'entrée, Björn Daehlie a tenté de « tuer » la course, creusant les écarts. *« Mais c'était mon jour »*, dira plus tard Thomas Alsgaard. L'élève revient peu à peu, mais inexorablement, sur le maître. A mi-parcours, la jonction est faite. Thomas Alsgaard se cale dans le sillage de son coéquipier. Les deux hommes en rouge semblent parfois ne plus faire qu'un : les tenues – à l'exception des bonnets – sont similaires, les gestes atteignent une synchronicité quasiment parfaite. L'osmose ne sera brisée que dans les derniers hectomètres.

« J'avais décidé de rester derrière Björn si je revenais sur lui, raconte Thomas Alsgaard, aux cheveux noir de jais. *Je voulais récupérer, attendre le sprint et accélérer au bon moment.* » L'issue semble écrite d'avance. Björn Dählie, vainqueur deux jours plus tôt du 10 kilomètres classique, ne se fait pas trop d'illusions : *« Thomas ne voulant pas prendre de relais, je me suis résolu à rester devant. Je savais que ma seule chance était de le distancer dans les ascensions. J'ai bien essayé, mais j'avais laissé trop de forces dans le 10 kilomètres.* » L'emballage final ne réservera pas de surprise, Thomas Alsgaard, champion olympique du 30 kilomètres en 1994 alors qu'il n'avait encore que vingt-deux ans, passant son coéquipier à 200 mètres de la ligne.

KARAOKÉ ET FOOTBALL

Une petite tape donnée du bout des doigts scelle ce doublé norvégien. Les inquiétudes nées de l'échec des Scandinaves lors du 30 kilomètres sont dissipées. A Nannestad, dans la région d'Oslo, ce samedi sera jour de liesse : les deux hommes habitent dans la même rue, la Cathrinha Guldbergs Vei, Thomas Alsgaard au nº 16, Björn Dählie au 64. *« Notre ambition à tous deux est d'être le meilleur skieur de Nannestad*, plaisante Thomas Alsgaard. *Nous habitons à 200 mètres l'un de l'autre, et Björn, jaloux, envoie fréquemment ses enfants jeter des pierres sur ma maison. Plus sérieusement, nous sommes rivaux, cela ne fait aucun doute. Mais Björn reste jusqu'à nouvel ordre le plus grand skieur en activité.* »

Bjarte Engen Vik, lui, n'a pas connu de problème de cohabitation lors de l'épreuve de ski de fond comptant pour le combiné nordique, disputée sur ces mêmes pistes où avaient évolué les fondeurs purs quelques heures plus tôt. Le Norvégien, premier de l'épreuve vendredi 13 février, a pris le départ de ce 15 kilomètres avec plus d'une demi-minute d'avance sur ses poursuivants. Ceux-ci ne l'ont pas revu avant l'arrivée. Ce skieur originaire de Bardufoss, bourgade située au-dessus du cercle polaire, a remporté à Hakuba (et à vingt-six ans) son premier titre majeur. Il a expliqué son succès notamment par l'ambiance régnant au sein de la délégation norvégienne à Nagano.

« Chez nous, il n'y a pas de barrières entre les différentes disciplines, affirme-t-il. *Nous mangeons ensemble, nous discutons, nous allons faire des karaokés. La veille du début de la compétition, nous avons disputé un match de football entre skieurs nordiques et skieurs alpins. Les alpins ont gagné aux pénaltys.* »

Les épreuves de samedi ont donc confirmé la suprématie des skieurs norvégiens sur les disciplines nordiques. Deux titres en ski de fond et un troisième qui leur semble promis dans l'épreuve de relais, mercredi 18 février, une victoire en combiné nordique et même un succès en biathlon, le premier dans cette discipline depuis 1984 : malgré les résultats décevants de ses sauteurs à ski, le ski nordique norvégien semble bien partie pour battre son record des Jeux de 1968, 1992 et 1994, soit cinq médailles d'or. Les karaokés et autres parties de football ne constituent évidemment pas l'explication de ces succès. La force du ski nordique norvégien réside d'abord dans l'ancrage de ces disciplines dans l'histoire et la culture du pays.

« Sur un peu plus de quatre millions de Norvégiens, on compte plus d'un million de personnes qui pratiquent régulièrement le ski de fond », explique l'un des cinq attachés de presse de la délégation norvégienne à Nagano. L'élite bénéficie par ailleurs d'une politique mise en place dès 1984 et placée sous la responsabilité du Comité olympique norvégien, le NOK, depuis 1990, soit quatre années avant les Jeux de Lillehammer. Cette politique a un nom : le programme Top Sports. Elle a d'abord consisté à créer un centre national d'entraînement situé à Oslo, où se retrouvent des sportifs de toutes disciplines, d'été comme d'hiver. Dans le cadre de ce programme, un certain nombre de projets de recherche ont été lancés, notamment dans le domaine du fartage, de la préparation des skis, de la préparation physique et de l'entraînement en altitude.

« Il est important de faire tomber les barrières entre les différents sports afin de permettre à chacun de tirer profit de l'expérience des autres, explique Björg Stensböl, responsable du programme Top Sports. *Etre un petit pays est parfois un avantage : tous les sportifs se connaissent, et cela permet de créer un environnement rassurant autour de ceux qui participent aux Jeux.* » Petit pays, mais grande nation sportive : alors que les Jeux olympiques de Nagano sont à mi-parcours, les victoires de Thomas Alsgaard et de Bjarte Engen Vik ont installé la Norvège à la première place du classement des nations.

Gilles van Kote

Nicolas Bal, le jeune homme tranquille

Combiné nordique. Il termine premier Français

HAKUBA
de notre envoyé spécial

Nicolas Bal a offert au ski nordique français, bien discret depuis le début des épreuves olympiques, son premier véritable motif de satisfaction. Ce garçon de dix-neuf ans, fils du directeur des remontées mécaniques de la station d'Autrans (Isère), avait obtenu sa sélection pour les Jeux il y a seulement un mois. Samedi 14 février, il a pris une très inattendue septième place dans l'épreuve de combiné nordique. *« On m'a fait venir ici pour disputer l'épreuve par équipes*, dit-il. *Mes entraîneurs n'attendaient rien de moi dans l'épreuve individuelle, juste que je me prépare à la suite. »*

Dans l'épreuve de ski de fond, deuxième et dernière partie du combiné nordique, Nicolas Bal a réalisé le cinquième temps, revenant dans le dernier tour sur un groupe au sein duquel se trouvait le Japonais Kenji Ogiwara, champion du monde en titre et idole nationale. Cette compagnie prestigieuse n'a pas intimidé le jeune Français, qui ne s'est incliné qu'au sprint dans la quête de la quatrième place. *« Jusqu'à maintenant, ma meilleure performance était une sixième place en Coupe du monde, à Holmenkollen. Mais septième aux Jeux, c'est autre chose. »*

Champion du monde juniors par équipes l'an dernier, Nicolas Bal a connu un début de saison difficile, dont atteste sa 51e place au classement général de la Coupe du monde. Sa sélection s'est jouée le 13 janvier dernier lors de l'épreuve de Coupe du monde de Chaux-Neuve où il y a obtenu une déterminante treizième place. Un mois plus tard, le voici propulsé au rang d'atout numéro un de l'équipe de France par Fabrice Guy lui-même. *« C'est lui qui tient l'équipe, c'est lui qui peut nous envoyer sur la lune s'il fait un super saut »*, affirme le champion olympique 1992, seulement 29e samedi, en songeant à l'épreuve par équipes de jeudi 19 et vendredi 20 février.

Le jeune Savoyard qui courait dans la foule il y a six ans pour saluer le triomphe de Fabrice Guy et Sylvain Guillaume aux Jeux d'Albertville n'en perd pas pour autant le sens de la mesure : *« Ce n'est pas parce que j'ai fait septième que je me considère comme le meilleur Français. Jusqu'à dernière nouvelle, les autres sont plus forts que moi, ils l'ont démontré tout au long de la saison. »*

G. V. K.



SUSUMO TAKAHASHI/REUTERS/MAXPPP

Le podium du combiné nordique à Nagano : le Finlandais Sampp Lajunen (nº 2), le Norvégien Bjarte Engen Vik (nº 1), et le Russe Valery Stoliarov (nº 6).

Le talent presque insolent d'Eric Lindros

Hockey sur glace. Wayne Gretzky, vedette de l'équipe du Canada, connaît déjà son successeur qui rassemble tous les dons, à défaut d'avoir déjà un grand palmarès

NAGANO
de notre envoyé spécial

Contrairement à ce qu'on aurait pu croire, l'homme fort de l'équipe canadienne de hockey sur glace aux Jeux de Nagano n'est pas Wayne Gretzky, alias « The Great One », mais plutôt Eric Lindros, surnommé « La Présence » et habillé en début de mois du brassard de capitaine. Vendredi 13 février, le premier match des Canadiens dans le tournoi olympique a permis de comprendre pourquoi. Victoire 5-0 face à la Biélorussie. Deux buts d'Eric Lindros, aucun de Wayne Gretzky. Eloquent.

Lindros ? Un cas. Une espèce rare, tellement *atypique qu'on le croirait inventé* pour le jeu et sorti les patins aux pieds d'un laboratoire. Dans un sport où la force s'accommode souvent mal de la *maîtrise technique, lui* possède les deux. Et s'en sert sur la glace comme s'il était né avec. Aussi rapide que les plus frêles et assez largement pourvu en muscles pour intimider jusqu'aux plus téméraires, il sait tout faire et ne s'en prive jamais. Attaque, défense, passages en force et passes décisives. Un quintal de chair et d'os, 193 centimètres. Le mélange parfait. Un vrai modèle du genre.

PHYSIQUE ET TECHNIQUE

A Nagano, l'équipe de Biélorussie l'a compris dès son premier coup de crosse. « *Son talent est tel qu'il en est presque injuste*, admet Ron Hextall, son partenaire aux Flyers de Philadelphie. *Physiquement, personne ne semble aujourd'hui capable de l'égaler. Et sa technique n'a rien à envier à celle des meilleurs. Si vous lui tapez dessus, il peut tout aussi bien vous glisser entre la crosse et s'échapper marquer un but. Ou, à l'inverse, se retourner d'un mouvement et vous laisser K.-O. sur la glace.* »

Lindros n'est pas le dernier à être conscient de ce don : « *Enfant*, dit-il, *je ne vivais que pour cela. Je jouais des heures entières sur un terrain de fortune, derrière ma maison, à slalomer entre des pylônes que j'avais récupérés sur un chantier. Mes parents ont compris très tôt que ma passion était à toute épreuve.* »

Prédestiné pour commander le palet, Eric Lindros ne laisse jamais le temps le prendre de vitesse. En 1991, il sort bon premier de la « draft », l'épreuve de sélection des meilleurs universitaires. Il est choisi par les Nordiques de Québec, mais refuse poliment de faire ses premiers pas dans un club et une ville trop discrets sur la carte. Au Canada, l'affaire fait grand bruit. Et le premier ministre de l'époque, Brian Mulroney, ose même un avis en suggérant que ce jeune homme de l'Ontario n'aurait pas tout à perdre en acceptant l'offre d'une équipe francophone. Eric Lindros tient bon. Et fini par signer un contrat d'embauche avec les Philadelphia Flyers.

L'année suivante, le jeune surdoué s'envole avec l'équipe du Canada pour les Jeux d'Albertville. *Il a dix-huit ans, une expérience aussi aiguë que la lame de ses patins*, et le tournoi olympique ne jure bientôt que par lui. Lindros et les siens sont battus en finale, un échec dont il se sort la tête haute. De l'avis général, il est l'homme de la compétition. Le « futur » du hockey, le nouveau Wayne Gretzky, le maître du palet. Depuis, les superlatifs n'ont cessé de paver sa progression. Mais il manque à Lindros une pièce essentielle : la victoire. Six années ont passé depuis ses débuts en ligue professionnelle. Et le succès le boude encore. Pas la moindre Stanley Cup, le trophée remis au champion de la NHL. Un vide persistant dont l'histoire lui fait déjà le reproche. A son âge, Wayne Gretzky comptait deux titres en poche.

AIDÉ PAR UN PSYCHOLOGUE

La défaite le hante. Mais il s'obstine à la fuir à toutes jambes. « *Ma plus grande peur a toujours été de perdre*, avouait-il l'an passé. *Mais je ne veux plus aujourd'hui en faire une obsession.* » Il a cherché pour cela le renfort de Jim Loehr, un psychologue du sport installé à Orlando. Et suivi un à un ses conseils de prudence. « *Laisse tes pensées au vestiaire lorsque le match est fini, cesse d'être un joueur à longueur de journées* », lui a soufflé Jim Loehr sur le divan. Eric Lindros a écouté, puis il a pris sur lui d'occuper ses soirées et les creux de ses dimanches à vivre loin du sport. Hier encore hostile à l'idée même de tenir un marteau, il a refait de ses mains la décoration de sa propriété. « *J'ai pensé à autre chose*, raconte-t-il. *Cela m'a fait du bien.* »

A Nagano, Eric Lindros a fait le voyage sans porter ses outils. Il est venu pour gagner, rien d'autre. Mais, perfide, refuse de l'avouer. Il n'en parlera pas. Pas avant le soir de la cérémonie de clôture.

Alain Mercier



JEAN-YVES RUSZNIEWSKI/TEMPSPORT

Wayne Gretzky, « the Great One » (le Grand), a conservé son célèbre numéro 99 dans l'équipe du Canada.

La luge, monopole des Allemands

NAGANO
de notre envoyé spécial

Au terme d'une semaine de compétition, une évidence s'impose : les Allemands sont les maîtres de la luge. Ils ont dominé les trois épreuves de cette discipline sans laisser aucun espoir à leurs rivaux. Entamée sous les couleurs de l'ex-RDA, cette domination s'est prolongée après la réunification, les militaires qui l'exerçait pour l'Est ayant simplement changé d'uniforme.

Ainsi Stefan Kransse et Jan Behrendt, qui ont gagné vendredi en luge biplace, avaient-ils déjà gagné une médaille d'or à Albertville (1992) et une de bronze à Lillehammer (1994) pour l'Allemagne réunifiée et une médaille d'argent à Calgary (1988) pour la RDA. A l'époque, vêtus d'un autre uniforme, le soldat Klauss et l'employé de banque Behrendt, défendaient, ou étaient censé défendre les bienfaits du sport dans leur pays. Aujourd'hui ils mettent en avant leurs « généreux fournisseurs » et ne tarissent pas d'éloges sur leur préparation.

HARMONIE

Unis sous tous les régimes, les deux hommes évacuent les questions en mettant en avant l'harmonie de leur association. Depuis l'âge de quatorze ans, ils « lugent » ensemble. Jan se glisse au fond de l'engin, Stefan vient à moitié se coucher sur lui, en prenant soin de passer ses mains sous ses genoux. Une position compliquée pour permettre au bolide lancé sur la pente de glace artificielle d'atteindre des vitesses supérieures à 130 km/h. « *Notre réussite est le fruit d'un travail pensé, acharné, car la compétition a été très serrée* », a déclaré après sa victoire le militaire avec une sincérité et un ton digne de figurer dans les manuels de toutes les armées du monde.

Georg Hackl, en monoplace messieurs, et Silke Kraushaar, en monoplace dames, sont eux aussi des vétérans de la luge et des casernes. Mercredi 11 février, Silke Kraushaar ne l'a emporté que de 2 millièmes de secondes d'avance, soit une distance de 4,75 centimètres, sur sa rivale Barbara Niedernhuber, autre militaire allemande qui bénéficie des mêmes avantages pour se préparer.

Thomas Schwab, entraîneur national de ce sport, qui est loin d'être un plaisir d'enfant sur les pentes enneigées, peut se frotter les mains. Lui qui devait se contenter des troisièmes places lorsqu'il courait en double derrière ses voisins de l'Est, est maintenant récompensé. Tous ses militaires ont rempli leur mission et cinq médailles sont venus grossir le total allemand, déjà bien garni à la mi-temps des Jeux.

Serge Bolloch

La danse à la vie, à la mort des Russes Pasha Gritchouk et Evgueni Platov

Patinage artistique. Malgré un faux pas aux imposés, ils sont favoris pour un second titre

NAGANO
de notre envoyée spéciale

« *Je devais mourir sur la glace* », raconte Pasha Gritchouk. C'est la fin du rôle que lui avait concocté John Frankenheimer dans une production hollywoodienne où tournait aussi Robert de Niro. Elle devait y incarner une patineuse-espionne fiancée à un beau mafieux.

Pasha Gritchouk a refusé. La danseuse sur glace russe ira bien à Hollywood – « *Je suis une actrice-née*, dit-elle, *je sais jouer des personnages et cacher mes sentiments. Je peux me ressaisir en une fraction de seconde* » – mais dans quelques semaines. Et elle mourra de toute façon sur la glace plutôt que de concéder le deuxième titre olympique consécutif après lequel elle court avec son partenaire, Evgueni Platov. Ils seraient les premiers dans l'histoire à réaliser cet exploit, lundi 16 février.

En danse sur glace, il y a Gritchouk-Platov, et le reste du monde. Depuis 1994, ils ont tout gagné. L'âme du couple, c'est elle. Une sorte de Cendrillon comme seuls les sports « artistiques » ex-soviétiques savent en produire. En petite fille de 25 ans qui rêverait d'être une dame, elle a endossé le rôle d'une star des années 50 : *sex symbol* à la gaieté dissonante, adulée et mélancolique.

Après ses triomphes, elle promène de grands airs et des brassées de fleurs contre son maxi-manteau en vison jeté sur un tee-shirt moulant, un jean « à pattes d'éléphant » et des tennis à talons compensés. « *J'ai voulu m'appeler Pascha comme Passion* », dit-elle sans avouer qu'elle a changé de prénom pour ne plus être confondue avec la championne olympique individuelle de Lillehammer (1994), l'Ukrainienne Oksana Baïul.

Solitaire, Gritchouk a un touchant besoin d'affection : « *Je n'ai plus de petit ami, mais je me sens bien*, insiste-t-elle. *J'ai de nombreux amis aux Etats-Unis qui se déplacent très souvent pour me voir, je leur offre toujours des cadeaux si bien qu'ils me surnomment Père Noël.* » Des larmes coulent quand elle raconte la vie de la fille d'une jeune Ukrainienne divorcée qui voulut la lune pour sa seule enfant.

« *Elle m'a élevée avec ma grand-mère. On a déménagé à Moscou quand j'avais un an parce qu'elle voulait que je patine. Elle est la seule personne à qui je me confie vraiment mais l'Allemagne où elle vit avec son compagnon est si éloignée.* »

Une alliance russo-française ?

Précédés par les Russes Pasha Gritchouk-Evgueni Platov, Anjelika Krylova-Oleg Ovsiannikov et les Français Marina Anissina-Gwendal Peizerat, ex aequo à la quatrième place avec les Russes Irina Lobacheva-Ilia Averbukh après les danses imposées, les Canadiens Shae-Lynn Bourne et Victor Kraatz ont estimé qu'ils étaient victimes d'une coalition franco-russe. « *Tout cela est très politique, les gens soutiennent leurs propres patineurs, je pense qu'ils ont peur de notre programme libre* », a estimé Shae-Lynn Bourne. « *Le jury est composé d'une majorité d'ex-Soviétiques* », s'est-elle plainte. Le jury est composé de neuf juges tirés au sort et venant des pays suivants : Canada, Pologne, Lituanie, Ukraine, Allemagne, République tchèque, Russie, Italie et France. « *Tout est arrangé*, a affirmé, pour sa part, Victor Kraatz, *les principaux clans votent les uns pour les autres ; Russes, Français et Italiens se soutiennent mutuellement.* » Pour Didier Gailhaguet, directeur des équipes de France de patinage artistique, « *on doit plutôt se réjouir que la discipline ne soit plus figée dans ses classements du 1er septembre au 31 mars* ».

Pasha, qui avait des ambitions en patinage artistique individuel, a déjà dû ravaler sa fierté à l'âge de 14 ans, quand son entraîneur l'a orientée sur la danse parce que ses sauts manquaient de hauteur. « *J'ai mis six mois à me décider* », dit-elle. Mais ce que veut Pasha, elle l'obtient. A force d'acharnement subtil. Pour survivre dans l'univers d'intrigues qu'est la danse sur glace où l'on poignarde dans le dos avec un sourire angélique aux lèvres, Pasha a forcé sa nature réservée « *dès l'âge de 16 ans* ». Puisqu'il faut paraître, faire parler de soi, elle enjole les hommes. D'instinct. Elle n'identifie que deux types de femmes : celles susceptibles de la mettre en valeur qu'elle traite comme ses amies les plus intimes, et celles qui partagent la vie de ses amants avec lesquelles elle en est venue plusieurs fois aux mains.

LA LIBERTÉ ET LES ABUS

L'associer sur la glace à Platov ne pouvait effleurer qu'une géniale chorégraphe russe. Evgueni tempère si bien de sa force tranquille et de son sourire goguenard les mines dramatiques de Pascha que Natalia Dubova a osé *dès 1989. Gritchouk venait de gagner* le titre mondial juniors avec un autre partenaire et ne semblait plus intéresser son entraîneuse Natalia Linitchouk.

Pasha était trop « *rock'n'roll* » pour le classique Evgueni. « *Le chorégraphe a dû déployer des trésors de patience*, dit-elle. *Mais je suis très exigeante avec moi-même. Je peux travailler comme une machine. Un seul 6.0* [la note parfaite] *ne me suffira jamais. A nos débuts à Moscou, on faisait trois entraînements par jours, je dormais à la patinoire.* » Tatiana Tarasova a repris le flambeau. Le couple installé depuis 1994 aux Etats-Unis l'a rejoint la saison passée.

Il a trouvé sa liberté toute neuve parfois cruelle. « *On ne connaissait que l'argent liquide*, dit Pascha, *on n'avait jamais payé une facture ou rempli un formulaire de déclaration de revenus. On ne savait pas ce qu'on avait le droit de faire, de ne pas faire. Des gens ont abusé de nous.* »

Hors glace, elle forme avec Platov un attelage dépareillé, contraire aux anciennes paires russes qu'on mariait dans un but purement pratique. « *Chacun vit sa vie*, dit-elle. *Evgueni et moi avons nos appartements respectifs, nos amis.* » Mais Evgueni n'a pas toujours accepté cette situation. « *Il est plus conventionnel que moi, il voulait être plus proche, m'épouser, je n'avais pas prévu ça, je l'ai toujours tenu à distance.* » Neuf années de travail masquent cette retenue. Ils pourraient évoluer les yeux fermés dans les bras l'un de l'autre.

Leurs programmes ne connaissent pas les temps morts. « *Je les vois en rêve*, explique Gritchouk, *mais c'est la vie qui m'entoure et les films d'amour qui me les inspirent.* » Leurs entrelacs de pas et de passes sont si complexes qu'ils sont tombés trois fois cette saison : fait rarissime dans une discipline qui limite strictement les « portés » et les sauts.

« *C'est peut-être parce qu'on veut trop cette médaille d'or* », dit-elle avec une pointe de mysticisme. Leur programme libre est un chef d'œuvre d'émotion et d'originalité. La musique prend aux tripes. « *C'est un mémorial*, dit-elle, *aux athlètes comme nous qui ont laissé tant de leur propre vie dans leur sport.* »

Patricia Jolly

La faute de Tae Satoya, championne japonaise décoiffée

TOKYO
de notre correspondant

L'euphorie provoquée par la victoire de la skieuse Tae Satoya, médaille d'or dans l'épreuve des bosses (*Le Monde* du 12 février), a été entachée d'un manquement à l'étiquette jugé « *gravissime* » par beaucoup de ses compatriotes, qui ont inondé de protestations le Comité olympique japonais.

Celui-ci s'est confondu en plates excuses et a diffusé une recommandation inhabituelle à l'équipe nippone lui rappelant les bonnes manières. Lors de la remise de médaille, la jeune championne avait en effet gardé sa casquette noire à longue visière vissée sur sa tête pendant que retentissait l'hymne national.

Tae Satoya a été tancée et son manager a reconnu que son attitude avait été « *inconvenante* ». Pourquoi cet apparent manque de respect à la nation ? Un défi chargé de soufre, comme le poing levé de Tommie Smith et John Carlos sur le podium des Jeux olympiques de Mexico en 1968 en soutien à la lutte des Noirs américains ?

EXPLICATION CANDIDE

Le geste de Tae Satoya aurait certes pu avoir une signification politique avec d'autant plus d'impact que le 11 février, jour où elle reçut sa médaille d'or, était la fête nationale (l'anniversaire de la fondation mythique du Japon par l'empereur Jimmu en 660 avant notre ère), et que l'hymne national, qui rappelle à une partie de l'opinion l'époque militariste, est, comme cette fête, un sujet de controverse. Rien de tel pourtant.

Au cours d'une conférence de presse, la jeune championne a candidement expliqué qu'elle n'avait jamais gagné une compétition internationale et qu'elle avait gardé sa casquette... parce qu'elle était « *décoiffée* ». Une spontanéité sympathique, mais qui n'a certainement pas calmé les fureurs de ceux qui estiment qu'elle a bafoué l'honneur national. Pauvre Tae, elle donne à son pays une médaille que personne n'espérait, la première gagnée par une jeune femme, et la voilà taxée d'antipatriotisme parce qu'elle est coquette et qu'elle aime sa casquette !

Philippe Pons

PODIUMS

PATINAGE DE VITESSE

500 m dames

Championne du monde de la spécialité, la Canadienne Catriona Le May Doan (27 ans), a survolé l'épreuve du 500 m dames, samedi 14 février. La sprinteuse, qui a battu deux fois lors des deux manches le record olympique que détenait la légendaire Américaine Bonnie Blair (38 s 39 vendredi, 38 s 21 samedi), a devancé sa compatriote Susan Auch. La médaille de bronze est revenue à la Japonaise Tomomi Okazaki, sous les clameurs de l'anneau de vitesse de Nagano. Catriona Le May Doan efface le mauvais souvenir de sa course de Lillehammer, en 1994, où une chute l'avait privée de tout espoir de médaille.

COMBINÉ NORDIQUE

Epreuve individuelle

Le Norvégien Bjarte Engen Vik, 27 ans, s'est facilement imposé, samedi 14 février, en combiné nordique. Vainqueur la veille de l'épreuve de saut avec un bond à 94,5 m au tremplin normal, soit trois mètres de mieux que les ténors de la discipline deux jours plus tôt, l'ancien médaillé de bronze des Jeux de Lillehammer a réussi à contrôler ses principaux adversaires lors du 15 km de ski de fond qu'il a couru en 41 min 21 s 1. Le Finlandais Samppa Lajunen et le Russe Valery Stoliarov se sont placés respectivement deuxième et troisième au classement final. Les Français, qui étaient passés maîtres en combiné nordique au début des années 90, ne sont pas parvenus à tirer leur épingle du jeu. Nicolas Bal a obtenu une belle septième place, Sylvain Guillaume a terminé neuvième et Fabrice Guy, champion olympique à Albertville, vingt-neuvième.

SKI DE FOND

15 km poursuite messieurs

Il aura manqué une seconde à Bjöm Dählie, *30 ans, pour remporter un 7e titre olympique, qui* ferait de lui le sportif le plus titré de l'histoire des *Jeux d'hiver. Sous une pluie battante, le Norvé*gien a été battu sur le fil par son compatriote *Thomas Alsgaard, 26 ans, qui habite la même* rue que lui, à Nannestad, 60 km à l'ouest d'Oslo. *Le duel entre Alsgaard (1 h 7 min 1 s 7)* et Dählie (1 h 7 min 2 s 8), vainqueur deux jours plus tôt *du 10 km classique, n'a laissé aucune chance au* Kazakh Vladimir Smirnov (1 h 7 min 31 s 5), troisième. *Le meilleur fondeur de l'histoire a encore* deux occasions d'empocher cette septième mé*daille d'or historique, dans le relais masculin de* mercredi, ou dans le 50 km libre du dimanche de *clôture.*

LES FRANÇAIS EN PISTE

Voici la liste des Français engagés dans les *épreuves du dimanche 15 février*. **BIATHLON (7,5 km dames)** : Corinne Niogret, Emmanuelle Claret, Anne Briand-Bouthiaux, Florence Baverel. **BOBSLEIGH (bob à deux)** : Eric Alard-Eric Le Chanony, Bruno Mingeon-Emmanuel Hostache. **PATINAGE DE VITESSE (1 000 m messieurs)** : Cédric Kuentz. **PATINAGE ARTISTIQUE (danse originale)** : Marina Anissina-Gwendal Peizerat, Sophie Moniotte-Pascal Lavanchy, Dominique Deniaud-Martial Jaffredo. **SAUT À SKIS (K 120 individuel)** : Jérôme Gay, Nicolas Dessum. **SKI ALPIN (super-G messieurs)** : Jean-Luc Crétier, Adrien Duvillard, Nicolas Burtin, Frédéric Marin-Cudaz.
Pour les épreuves du 16 février. **PATINAGE ARTISTIQUE (danse libre)** : Marina Anissina-Gwendal Peizerat, Sophie Moniotte-Pascal Lavanchy, Dominique Deniaud-Martial Jaffredo. **SKI ACROBATIQUE (saut messieurs, éliminatoires)** : Jean-Damien Climonet, Sébastien Foucras. **SKI DE FOND (relais 4 x 5 km dames)** : Sophie Villeneuve, Annick Pierrel, Anne-Laure Condevaux, Karine Philippot. **SKI ALPIN (descente dames)** : Régine Cavagnoud, Mélanie Suchet, Florence Masnada, Laetitia Dalloz. Descente du combiné dames : Florence Masnada, Carole Montillet.

TITRES ET MÉDAILLES

Pays	Or	Argent	Bronze
Norvège	5	6	3
Allemagne	5	4	4
Norvège	5	4	3
Russie	4	3	1
Finlande	2	2	2
Canada	2	2	1
Etats-Unis	2	1	3
Japon	2	1	1
France	2	0	0
Autriche	1	2	6
Pays-Bas	1	2	1
Suisse	1	0	1
Bulgarie	1	0	0

Sur la Route de l'or, les voiliers redoutent les caprices du Horn

Dans la course à la voile en équipages entre New York et San Francisco, « Aquitaine-Innovations », conduit par Yves Parlier, craint le passage du cap mythique rendu périlleux par des conditions météorologiques difficiles

En tête de la Route de l'or, épreuve à la voile en équipages entre New York et San Francisco, Aquitaine-Innovations devrait passer le cap Horn dans la matinée de samedi 14 février avec huit jours d'avance sur le record d'Isabelle Autissier (62 jours 5 heures 55 minutes en 1994). Mais, le passage du célèbre cap s'annonçait périlleux en raison de conditions météorologiques pas vraiment favorables. Avec 30 nœuds de vent de sud-ouest et une très grosse mer, *Aquitaine-Innovations* envisageait soit de se mettre à la cape ou *à l'abri, soit de contourner le « caillou »* plus au sud pour éviter une trop grosse houle. Derrière, Isabelle Autissier *PRB*, qui a connu des ennuis technique dus à un virement de bord inattendu, reste largement dans les temps de son record à un peu moins de 250 milles du leader. Christophe Auguin (*Geodis*), qui a affronté une mer plus que formée, tente *« d'appuyer sur le champignon »* pour revenir sur ses deux rivaux. Un peu plus distancé, il pointe à 500 milles d'Yves Parlier.

C'EST LE BOUT du monde le plus célèbre de la planète. Il n'est *pas planté au milieu de nulle part* mais au sud des Amériques. Il s'appelle le cap Horn et, bien sûr, le seul nom de ce lieu-dit fait frémir. Ici, dans le détroit de Drake, *un goulot de 550 milles* de large entre le cap et la terre de Graham, promontoire nord-ouest de l'Antarctique, se rencontrent l'océan Atlantique et l'océan Pacifique. L'entrevue n'est pas de tout repos. Vent et mer y sont hors d'eux.

Souvent, les marins ont le temps d'apercevoir ce fameux Horn, *petite île rocailleuse* d'à peine 500 mètres de haut. La traversée du détroit dure entre deux ou trois jours.

En ce début d'année, l'endroit va être visité trois fois par les trois voiliers de la Route de l'or qui *joint New York à San Francisco*, ceux de la Whitbread et l'équipage du Trophée Jules-Verne en route pour améliorer le record du tour du monde à la voile. Pour ceux qui *viennent du Pacifique, le Horn sera* une délivrance. Il suffira ensuite de se laisser glisser dans l'océan Atlantique plus accueillant pour rejoindre l'Europe. Pour les *concurrents de la Route de l'or, au* contraire, le Horn appelle de nouvelles épreuves. Il faudra encore plusieurs jours de souffrance, tenir le bateau comme en laisse *pour éviter d'aller s'écraser sur les* côtes crénelées de la Terre de Feu.

C'est Yves Parlier et son équipage qui devait avoir le redoutable honneur de passer le Horn les premiers, samedi 14 février, *dans la matinée*. Les hommes d'*Aquitaine-Innovations* possèdent huit jours d'avance *sur* les bases du record établi par Isabelle Autissier en 1994.

> « Nous venons de vivre 48 heures dans un tambour, et vivre dans un tambour, cela a des limites », écrit Christophe Auguin

Celle-ci, qui pointe à un peu moins de 250 milles, était attendue derrière Yves Parlier à une grosse journée de mer. Sur *Geodis*, Christophe Auguin est un peu plus distancé qui pointe à 500 milles du leader. Depuis le départ, la course est menée par *Aquitaine-Innovations*. Grâce à un choix de route plus judicieux, Yves Parlier a pu éviter quelques poches de calme et a été moins « scotché » dans les « pétoles » que ses adversaires. Loin devant, il a pu appréhender les tempêtes qui ont suivi avec un peu plus de sérénité.

A l'approche du Horn, les trois monocoques ont été contraints au même programme, un louvoyage et au plus près contre des vents très soutenus de sud-ouest. Dans cette tempête contraire, le labeur a été difficile pour les marins comme pour les embarcations déjà un peu malmenées par la descente au Sud. *« Nous venons de vivre quarante-huit heures dans un tambour et vivre dans un tambour, cela a des limites*, a écrit Christophe Auguin le 11 février. *Pendant plusieurs heures, le vent a soufflé à plus de 45 nœuds avec des creux de 5 mètres mais des creux très verticaux. Nous essayons d'appuyer un peu sur le champignon pour nous rapprocher. »*

Dans la nuit du mardi 10 février, Isabelle Autisser a subi *« un petit vrac car le bâteau a viré de bord tout seul »*. Selon les prévisions météorologiques, le temps s'annonce clément pour le passage du Drake. Mais les équipages se méfient : *« Les modèles météo prévoient 30-35 nœuds de vent mais comme ils sont optimistes depuis le début, je pense que nous aurons 45 nœuds, voire 50*, avance Yves Parlier. *Dans ces conditions, le Horn est un obstacle trop important. Je ne sais pas trop comment* Aquitaine-Innovations *remonterait au vent avec plus de 50 nœuds installés… Mais, de toute façon, dans ces parages, la mer est vraiment trop mauvaise pour s'y risquer. Je me mettrais alors à la cape ou je mouillerais sous le vent de l'une des îles au sud de la Terre de Feu. »*

Vendredi 13 février, Yves Parlier et son équipage sont entrés dans la zone de turbulences. *« Les conditions sont rudes et on ne progresse que très difficilement contre la mer et les vagues très grosses. On se fait coucher régulièrement »*, a écrit le skipper qui progressait à moins de 5 nœuds en tirant des bords. A 90 milles du cap Horn, il n'avait pas encore décidé de s'abriter. Isabelle Autissier, elle, a évoqué le passage du Horn en 1994, alors qu'elle était en route pour améliorer le record : *« Cette fin de descente est un peu longue avec le vent dans le nez. Je me souviens que la dernière fois, on était sous spi dans le petit temps… »* Selon le dernier communiqué, *PRB* prévoit de doubler le Horn le *15 février* au trentième jour de route contre trente-cinq lors de sa précédente tentative. Isabelle Autissier n'est pas décidée à se séparer de son record.

Bénédicte Mathieu

Un bateau révolutionnaire

MÂT-AILE tournant et basculant **sans hauban** qui repose sur le fond de la coque. *Il diminue la traînée aérodynamique du gréement*

ROOF plus volumineux *Il augmente l'instabilité à l'envers*

PETIT NAVIRE

QUILLE *décentrée, en acier, aidant à initialiser le redressement*

« Conçu pour la vitesse pure ». Petit Navire est équipé d'un mât-aile inédit, tournant et basculant, sans hauban, qui permettrait un gain en performance de plus de 10 %.

« Petit-Navire » préfigure les futurs monocoques de 60 pieds

PETIT-NAVIRE aurait dû jouer les trouble-fêtes dans le match triangulaire qui oppose *Aquitaine-Innovation*, *PRB* et *Geodis* dans la New York - San Francisco depuis le 17 janvier, mais un retard dans la construction l'en a empêché. Le monocoque de soixante pieds Open qui a été baptisé à Douarnenez (Finistère), le 30 janvier, est de la race des voiliers d'Yves Parlier, Isabelle Autissier ou Christophe Auguin. Mais il est d'une nouvelle génération. Plus rapide. C'est en tout cas ce qu'affirment ses concepteurs – Halvard Mabire, Bernard Nivelt et Franck de Rivoyre – et ce qu'entendent démontrer ses futurs skippers – Loïc Blanken, Gwen Chapalain, Jean Le Cam, Frédéric Leclère et Dominic Vittet – en améliorant sur un an et demi une série de records.

Ils disposent pour cela d'un voilier révolutionnaire *« conçu pour la vitesse pure »*. Sa différence, c'est un mât-aile, tournant et basculant, sans hauban, unique chez les monocoques de course au large. Il permettrait un gain en performance de plus de 10 %. *« Le basculement par le bas se fait de l'intérieur du bateau, ce qui premet une baisse du centre de gravité et donne plus d'hydrodynamisme et d'aérodynamisme*, explique Halvard Mabire. *Le pied de mât est posé sur une rotule, un peu comme les mâts-ailes des multicoques. Pour opérer le basculement, la rotule est placée sur un patin qui se déplace dans le fond du bateau. »* *Petit-Navire* est aussi doté d'une « jupe record » rallongeant sa ligne de flottaison de deux mètres pour augmenter sa vitesse.

Dès la fin février, il établira un temps de référence sur le parcours les Açores-Douarnenez, qui pourrait devenir celui d'une nouvelle course ouverte aux monocoques à l'été 1999. En avril, il s'élancera de New York vers la ligne imaginaire qui relie le cap Lizzard (Royaume-Uni) à l'île d'Ouessant, pour ravir le record de la traversée de l'Atlantique à Bernard Tapie (sur *Phocéa* en 8 j 3 h 29 min). En mai ou en septembre, il s'attaquera au record de la Méditerranée de Marc Pajot (29 h 7 min 15 s). L'apothéose est prévue pour novembre ou décembre avec une tentative de record du Tour du monde en solitaire en moins de 80 jours. L'actuel record est détenu par Christophe Auguin en 105 jours.

Loïc Blanken et Dominic Vittet, complices depuis leur deuxième place dans la Transat Lorient-Saint Barth en 1991, sont à l'origine du projet. Après avoir établi un cahier des charges strict, favorisant à la fois l'innovation technique et la sécurité de l'équipage, les deux compères ont lancé un appel d'offres à deux équipes de concepteurs présélectionnées. La bande Mabire-Nivelt-de Rivoyre l'a emporté sur Jean-Marie Finot, l'architecte naval en vogue. *« Leur démarche était plus novatrice, car ils forment une équipe avec des compétences complémentaires »*, explique un spécialiste. *« Plutôt que de chercher de l'argent pour monter mes propres projets – ce qui n'est pas mon métier –, je navigue par procuration en partageant mes idées »*, confirme Halvard Mabire.

> « Les belles histoires n'arrivent qu'à ceux qui sont encore là pour les raconter. Nous sommes tous pères de famille, nous avons envie de revenir. »

Loïc Blanken, natif de Douarnenez, a convaincu la conserverie de poissons locale d'assumer les frais de fonctionnement. En échange, elle a apposé son patronyme sur la coque du coursier. Dominic Vittet a trouvé un armateur. Gwen Chapalain, un vieux copain, les a rapidement rejoints. *« C'est un bateau destiné aux courses en équipage*, explique Loïc Blanken. *Nous avons donc aussi recruté Jean Lecam et Frédéric Leclère. »* Pour être futuriste et bourré d'ambitions, le projet *Petit-Navire* n'en est pas moins sagement ficelé. *« Les belles histoires n'arrivent qu'à ceux qui sont encore là pour les raconter*, dit encore Loïc Blanken. *Nous sommes tous pères de famille, nous avons envie de revenir. »*

Les chavirages dramatiques du dernier Vendée Globe les ont poussés à approfondir leur réflexion sur la sécurité. *« Nous avons voulu aller au-delà des critères déjà définis par les autorités*, explique Loïc Blanken. *La quille basculante en acier s'incline jusqu'à 45°, formant un bras de levier en cas de retournement, et elle est manœuvrable de l'intérieur, ce qui rend le bateau redressable dans toutes les situations. Le mât étanche et les volumes de mousse supplémentaires rendent le bateau insubmersible. » Petit-Navire* possède en outre deux radeaux de survie accessibles quelle que soit sa position, une trappe de sortie à l'arrière et, surtout, un compartiment de survie autonome et étanche. Tout est prévu, car *Petit-Navire* veut être un laboratoire de recherches pour l'évolution des monocoques.

P. Jo.

Le Monde
A LA TÉLÉVISION ET A LA RADIO

Autour du *Monde*
LCI
Le samedi à 12h10 et à 16h10
Le dimanche à 12h10 et à 23h10

Le Grand Jury
RTL-LCI
Le dimanche à 18h30

De l'actualité à l'Histoire
La chaîne *histoire*
Les vendredi à 21 h, samedi à 13 h
mardi à 23 h, mercredi à 19 h
et jeudi à 17 heures

Le Grand Débat
FRANCE CULTURE
Les 3e et 4e lundis de chaque mois à 21 heures

A la « une » du *Monde*
RFI
Du lundi au vendredi
à 12h45 (heure de Paris)

Marseille caracole en tête, Paris-Saint-Germain s'effondre

TANDIS QUE l'Olympique de Marseille continue de surprendre, le Paris-Saint-Germain n'en finit pas de décevoir. Vainqueur à Toulouse (4-0), vendredi 13 février, à l'occasion de la 26e journée, les hommes de Rolland Courbis ont conservé la tête du championnat de France de première division, tandis que les Parisiens, battus (1-0) par Nantes sur leur pelouse du Parc des Princes, n'ont pratiquement plus de chance de s'adjuger un titre dont ils avaient pourtant fait un de leurs objectifs de la saison 1997-1998.


FOOTBALL

Le renouveau marseillais se poursuit. Leader du championnat depuis la 25e journée, grâce à une victoire (1-0) sur Bordeaux, obtenu sur un but de Xavier Gravelaine, l'OM a su mobiliser tous ses attaquants pour venir à bout de Toulouse. C'est Christophe Dugarry qui a ouvert la marque (22e minute), inscrivant son premier but sous le maillot phocéen avant de se blesser à la cuisse gauche (39e) et de quitter le terrain. Un coup de tête d'Eric Roy (78e), un tir de Xavier Gravelaine (79e) et une frappe enroulée de l'Italien Fabrizio Ravanelli (84e) ont parachevé le succès.

Certes, le Toulouse FC n'est pas la plus menaçante des équipes du championnat, mais la performance marseillaise démontre que, sous la houlette de Rolland Courbis et la présidence de Robert Louis-Dreyfus, le club champion d'Europe 1993 s'annonce, de nouveau, comme une des locomotives du football français. *« Le club commence à ressembler à ce que je souhaitais qu'il devienne lorsque je l'ai pris en main »*, a confié son président au quotidien *L'Equipe*.

A ce train-là, l'OM ne devrait pas tarder à retrouver l'Europe, quatre ans après en avoir été privé. Mais l'euphorie de ces retrouvailles proches ne doit pas faire oublier que Marseille n'arrive toujours pas à se défaire du FC Metz et ne doit sa place de leader qu'à une meilleure différence de buts (+ 22, contre + 17). Vendredi, les joueurs de Joël Muller ont battu Strasbourg (1-0, but de Jonathan Jager à la 56e minute).

Et la rencontre Metz-Marseille de la 28e journée, vendredi 6 mars, pourrait décider du futur champion de France. Un titre auquel le PSG aura désormais du mal à prétendre, et ce pour la quatrième saison consécutive. Battus (1-0), en fin de match sur penalty (87e), par Nantes, les Parisiens ont subi leur quatrième défaite d'affilée en championnat. *« La situation est grave*, a expliqué le président délégué Michel Denisot à *L'Equipe. Après un débat, nous avons décidé de maintenir Ricardo à la tête de l'équipe pour deux matches. Il doit agir en urgence. »* Sinon le PSG se séparera de son entraîneur en cours de saison, ce qui constituerait une première depuis que Canal Plus a repris le club.

Le championnat de France de football de D1

[illegible]

Châteauroux-Lens	2-1
Rennes-Auxerre	1-1
Toulouse-Marseille	0-4
Metz-Strasbourg	1-0
Monaco-Le Havre	2-0
Paris-SG-Nantes	0-1
Lyon-Guingamp	1-0
Bordeaux-Montpellier	3-1
Cannes-Bastia	1-1

[illegible]

	Rouges	Jaunes
1 Metz	0	36
2 Marseille	0	44
3 Guingamp	0	55
16 Paris-SG	4	52
17 Bordeaux	6	60
18 Bastia	8	61

CLASSEMENT

	Points	J	G	N	P	Diff.	[illegible]	[illegible]
1 Marseille	50	26	15	5	6	+22	=	PNGGG
2 Metz	50	26	14	8	4	+17	=	GNPNG
3 Monaco	49	26	15	4	7	+18	=	PNGNG
4 Lens	46	26	14	4	8	+9	=	PGGGP
5 Paris-SG	44	26	13	5	8	+11	=	GPPPP
6 Lyon	41	26	13	2	11	+1	=	GGGPG
7 Bordeaux	40	26	10	10	6	+5	▲	GNNPG
8 Auxerre	38	26	11	5	10	+7	▼	PGPNN
9 Bastia	37	26	9	10	7	+6	=	PGGNN
10 Nantes	35	26	10	5	11	-3	▲	GPGGG
11 Montpellier	33	26	8	9	9	-5	▼	GGPGP
12 Le Havre	29	26	6	11	9	0	=	PNGGP
13 Toulouse	28	26	7	7	12	-16	=	GPPPP
14 Guingamp	27	26	7	6	13	-10	=	PPPGP
15 Châteauroux	26	26	7	5	14	-23	▲	GPPPGP
16 Rennes	25	26	6	7	13	-10	▼	GGNNP
17 Strasbourg	23	26	5	8	13	-10	▼	PPNNP
18 Cannes	23	26	6	5	15	-19	=	PGPPN

[illegible] 1 Auxerre 42 buts • 2 Monaco 41 buts • 3 Marseille 39 buts

[illegible] 1 Marseille 17 buts • 2 Metz, Bastia 20 buts • 3 Monaco 23 buts

[illegible] 1 Guivarc'h (Auxerre) 19 buts • 2 Trezeguet (Monaco) 14 buts • 2 Ikpeba (Monaco) 13 buts

27e JOURNÉE : Vendredi 20 février • Nantes-Toulouse • *Bastia-Monaco* • Samedi 21 février • Guingamp-Paris SG • Lens-Bordeaux • Auxerre-Cannes • *Marseille-Rennes • Le Havre-Metz • Montpellier-Lyon* • Strasbourg-Châteauroux •

LES ENJEUX DES RÉGIONS

PACA	FRANCHE-COMTÉ	BRETAGNE	AUVERGNE	NORD-PAS-DE-CALAIS	CENTRE
Des populations qui bougent	**L'après-canal**	**Le printemps des Celtes**	**Les filières du futur**	**Sous la pression des jeunes**	**Le miroir de la France**
Le Monde daté mardi	*Le Monde* daté mercredi	*Le Monde* daté jeudi	*Le Monde* daté vendredi	*Le Monde* daté samedi	*Le Monde* daté dimanche-lundi

Chaque jour, à partir du lundi 16 daté mardi 17 février dans Le Monde



La New Beetle, entre « flower power » et « high-tech »

Volkswagen se dote d'un modèle ludique pour « baby-boomers » branchés

ATLANTA
de notre envoyé spécial

Cette drôle de courbure du pavillon en demi-lune, ces ailes bien rebondies, ce renflement du museau, ce petit compteur de vitesse à casquette avec une grosse aiguille... Aucun doute possible. Malgré ses lignes tendues, sa large surface vitrée et son allure plus trapue, la New Beetle (littéralement « nouveau scarabée ») descend bien de la bonne vieille Coccinelle Volkswagen. Sur les routes de Géorgie, elle ne passe pas inaperçue, surtout auprès des jeunes et des femmes, visiblement ravis de découvrir cette élégante réincarnation de la plus américaine des voitures européennes. La nouvelle Coccinelle, pour reprendre la terminologie française, sera commercialisée dès mars aux Etats-Unis et en Europe à partir de l'automne.

Rarement une marque a mis en scène sa propre légende avec autant de soin. Les poignées de porte à l'extérieur et les poignées de maintien, à l'intérieur, sont presque identiques à celles d'antan, les marchepieds sont parfaitement suggérés et aucune nervure ne vient affiner les larges panneaux de porte. Comme au bon vieux temps, on peut s'asseoir à l'avant avec un Stetson grand modèle sur le crâne tant la garde au toit est généreuse.

SYMPATHIQUES DÉFAUTS

En revanche, les deux passagers arrière, placés juste à la retombée du pavillon, doivent presque rentrer la tête dans les épaules. Quant au coffre, il est exigu et difficilement accessible à cause du dessin des ailes. Difficile, pourtant, de ne pas trouver ces défauts sympathiques. Ils constituent autant d'hommages à une voiture qui a marqué plusieurs décennies.

Or, de ce classicisme Volkswagen, qui ranime avec virtuosité la flamme du souvenir, s'en méfie au plus haut point. Habilement, le constructeur s'attache à délimiter précisément le périmètre de la nostalgie. Cette voiture, dévoilée début janvier au Salon de Detroit, *« n'est pas un remake de sa fameuse aînée »*, a prévenu Ferdinand Piëch, PDG du premier groupe automobile européen (et petit-fils de Ferdinand Porsche, créateur de la première Volkswagen) en présentant, mercredi 11 février à Atlanta, la New Beetle. Pas question, en d'autres termes, de procéder à une simple reconstitution historique. Si la nouvelle Coccinelle respecte les apparences de si belle manière, c'est aussi pour s'affranchir du poids de la tradition.

La « Cox » était un véhicule populaire, dépouillé et bon marché. Très sophistiquée, la New Beetle est à l'inverse de cela. Elle revendique haut et fort sa modernité (elle a été conçue sur la plate-forme de la toute nouvelle génération de Golf) et, hormis le logo VW, ne partage pas le moindre composant avec l'antique Beetle, toujours produite au Mexique. Le moteur, désormais placé à l'avant, n'est pas un petit moulin mais un 2 litres, hélas ! bien mal servi par une boîte automatique amorphe, ou un diesel TDi de 1,9 litre. Si l'on remarque d'abord la sensibilité rétro du design, son style résolument high-tech finit pourtant par s'imposer. La configuration des phares, les inserts d'aluminium sur le volant dans l'habitacle, le dessin du pare-brise et de la vitre arrière comme la façon dont se raccordent les éléments de carrosserie sont des modèles du genre. Dommage que le pare-chocs peint remontant sur les ailes soit très exposé aux petites misères de la circulation urbaine.

« Voiture émotionnelle », comme n'ont cessé de le proclamer ses concepteurs, la New Beetle conserve un aspect « concept car » qui ne la rend pas aussi chaleureuse qu'on le souhaiterait (mais qui lui permettra probablement de ne pas vieillir trop vite). Sa tenue de route est irréprochable – son aînée ne saurait en dire autant ! – mais les sensations de conduite que l'on éprouve à son volant sont, somme toute, très classiques. Enfin, cette voiture, qui se destine ouvertement à devenir le deuxième véhicule des foyers de yuppies, n'a rien de populaire. En France, son tarif débutera autour de 110 000 F (il est de 15 200 dollars aux Etats-Unis).

Plus américaine qu'européenne, la New Beetle aux couleurs très vives et aux multiples facettes – hommage sincère sur la forme, parfaite antithèse de la Coccinelle sur le fond – est en tout cas un bel exemple de ce que l'on appelle le marketing générationnel. Pour jouer sur le registre émotionnel, Volkswagen a entrepris de multiplier les références à la contre-culture des années 60 et 70, qui fit la part belle à sa petite voiture.

Ainsi a été installé sur la planche de bord, à main droite juste à côté du volant, un minuscule vase, pas plus gros que le pouce. Cet accessoire surmonté d'une petite bague percée pourra accueillir une fleur, clin d'œil complice au *flower power* de la fin des années 60. *« Less flowers, more power »* (« moins de fleur, plus de puissance ») sera le slogan publicitaire que la firme s'apprête à décliner dans les prochaines semaines.

Bien qu'il affirme viser tous les publics, le constructeur s'intéresse prioritairement aux 35-50 ans. C'est avant tout aux enfants du baby-boom aisés en quête d'une voiture branchée que s'adressent les clins d'œil que lance cette très jolie voiture qui, *last but not least*, dote enfin Volkswagen, constructeur estimé mais un peu trop raisonnable, d'un modèle ludique.

Jean-Michel Normand

D. R.

La New Beetle revendique haut et fort sa modernité.

120 000 unités par an, dont 8 000 en France

La New Beetle, produite dans l'usine de Puebla, au Mexique, sera fabriquée à partir de 1999 à près de 120 000 unités, dont 50 000 seront destinées à l'Europe. Initialement présentée sous la forme d'un prototype au Salon de Detroit en 1994, elle constitue un investissement total de 560 millions de dollars (près de 3,5 milliards de francs). Cette voiture sera intronisée en Europe début octobre, lors du Mondial de l'automobile de Paris.

Volkswagen France envisage trois motorisations (2 litres et 1,8 litre turbo essence, ainsi qu'un TDi) et « un équipement de série très complet » comprenant notamment l'ABS et la climatisation. L'objectif est d'atteindre 7 000 à 8 000 immatriculations dans l'Hexagone en 1999.

De la voiture du peuple à l'ère psychédélique

ATLANTA
de notre envoyé spécial

Conçue par Ferdinand Porsche à la demande des nazis et produite à partir de 1938, la Volkswagen (littéralement « voiture du peuple ») est à ce jour le véhicule le plus fabriqué de l'histoire de l'automobile. En novembre 1997, on la recensait officiellement 21 342 955 unités. Toujours assemblée au Mexique, au rythme quotidien de quelque 400 exemplaires, la Beetle (« Scarabée ») doit son surnom, inspiré par sa forme, aux consommateurs américains. Les Allemands traduiront assez fidèlement ce sobriquet par « Käser », mais les Français préféreront l'appeller « Coccinelle ».

Pour l'essentiel, la légende de cette voiture est née aux Etats-Unis, où elle a été diffusée à près de 5 millions d'exemplaires. Alors que l'industrie automobile nationale préfère construire des modèles plus gros dotés de moteurs hyperpuissants et d'ailerons interminables, la petite automobile allemande entame une carrière de deuxième voiture avec sa petite boîte de vitesses manuelle et son increvable quatre-cylindres refroidi par air dont la puissance n'excédera jamais 60 chevaux. Elle devient une sorte d'antivoiture, un peu comme la 2 CV en France ou l'Austin Mini en Grande-Bretagne. Une personnalité anticonformiste pour un véhicule qui ne se prend pas au sérieux, que Volkswagen s'appliquera à cultiver dans sa communication publicitaire.

Walt Disney, mais aussi la jeunesse des années 60 et 70 s'emparent de la Beetle, moyen de transport bon marché par excellence. Rapidement, la Coccinelle fait partie de l'univers « pop ». On la peint version psychédélique et on remplace le sigle de VW par le symbole de la paix. Certains iront jusqu'à voir dans la plaque d'immatriculation (28 IF) de l'innocente Volkswagen blanche présente sur le disque des Beatles un signe du décès supposé de Paul McCartney, qui *« aurait eu 28 ans si... »*. La Coccinelle en question fut vendue aux enchères à très bon prix, voici quelques années. Pour sa part, la version minibus (le fameux « combi ») de la VW devient le symbole du communautarisme et de l'aventure hippie. A son bord, on s'embarque sur les chemins de Katmandou ou l'on sillonne les Etats-Unis, comme les Dead's Heads – fanatiques du groupe américain Greatful Dead –, qui suivirent pendant des années les concerts de cette formation dissoute en 1995 à la disparition de son leader, Jerry Garcia.

En France, les 300 000 Coccinelle furent vendues. Jackie Morel, le rédacteur en chef du mensuel *Super VW* (45 000 exemplaires), évalue à 30 000 le nombre de voitures encore en circulation. Comment les gardiens du temple, souvent jeunes, accueilleront-ils la New Beetle ? *« Ils la trouvent très chouette. Mais ils considèrent que c'est une tout autre voiture que la Coccinelle. »*

J.-M. N.

Suzuki Wagon R : une petite japonaise diablement originale

UNE CHOSE EST SÛRE : le Suzuki Wagon R ne remportera pas de prix de la beauté automobile. Plus court de 2 centimètres qu'une Twingo (3,41 mètres, contre 3,43 mètres), mais plus haut de 28 centimètres, ce petit engin est plus sympathique que charmeur. Camionnette pygmée ou mini-voiture dopée à l'hormone de croissance ? Peu importe. Avec sa drôle de silhouette, le Wagon R se contrefiche des références. Non conventionnel en diable, ce Tom Pouce monté sur roues est une voiture déconcertante de prime abord, mais dont on s'aperçoit vite qu'elle est tout à fait ingénieuse. Une sorte de Renault Kangoo ou de Citroën Berlingo compacte.

Lancé en 1994 au Japon, où il a été diffusé à plus de 700 000 unités, le Suzuki Wagon R y est devenu un petit phénomène. Haut et étroit, il correspond parfaitement aux contraintes du pays, où il est, comme tous les modèles à succès, massivement personnalisé et « accessoirisé ».

C'est que, contrairement aux autres petites japonaises qui n'inspirent guère la familiarité (la Nissan Micra fait figure d'exception), le Wagon R respire la convivialité. Très modulable, il offre un coffre à géométrie variable. On peut rabattre les sièges et ouvrir un espace plat que complètent plusieurs rangements, dont un panier situé sous chaque siège avant. Sa hauteur sous plafond (96 centimètres), très supérieure à la moyenne, lui permet de se transformer quasi instantanément en petit break pour emporter vélos ou autres matériels destinés à la pratique d'une activité de plein air. A l'avant comme à l'arrière, les passsagers ne sont pas mal installés. En position surélevée, ils profitent de la luminosité de l'habitacle qu'offre la généreuse surface vitrée.

CUBE À ROULETTES

S'il disposait de plus de deux places à l'arrière, on pourrait envisager pour le Wagon R une carrière de petit taxi urbain. Le conducteur, en revanche, souffre un peu de l'étroitesse de l'habitacle. En virage, il se retrouve vite plaqué contre la portière (d'autant plus que la voiture a tendance à prend de la gîte en courbe), et le levier de vitesse, collé au fauteuil lorsque sont enclenchés le premier ou le second rapport, n'est pas d'un maniement pratique. Consolation : la puissance fiscale de ce petit moteur ne dépasse pas 4 CV.

Malin et bien conçu, ce cube à roulettes, proposé à un prix raisonnable, vise une clientèle éprise de loisirs et en quête d'originalité. En ville, il est fort manœuvrable avec son très incisif moteur de 996 centimètres cubes pour 65 chevaux. Couplé à une boîte courte, il ne demande qu'à monter dans les tours et rend la voiture d'autant plus amusante à conduire que son modeste gabarit, son rayon de braquage réduit au plus strict minimum et sa direction assistée permettent de se garer dans un trou de souris. Sur route, cependant, les quatre petits cylindres sont vite à la peine et le font savoir un peu bruyamment. Les concurrentes font rarement mieux dans ce domaine, mais elles sont, généralement, dotées de suspensions un peu plus douces.

Quel accueil le marché des petites voitures, l'un des univers automobiles les moins normalisés, réservera-t-il à l'original Wagon R ? Pour réussir, il ne suffit pas d'être original ni même brillant, comme l'illustre le succès mitigé de la Ford Ka. Toutefois, cette petite japonaise pas très gracieuse mais futée a ses chances, car elle table sur le registre, bien dans son temps, du jouet utilitaire.

Pour accentuer son côté « joujou », elle propose en option une ribambelle d'accessoires à la mode japonaise : parements en (faux) bois sur la jolie version « Woody », rétroviseurs élargis et chromés, jantes, spoilers et calandres spéciales. Sans oublier une *« tente-auvent latérale rétractable »*.

Ce parti pris de singularité devrait contribuer à mieux faire reconnaître Suzuki en tant que constructeur automobile. Surtout réputée pour ses motos, la marque s'est forgé une bonne réputation sur le créneau des petits 4 × 4 ; cependant, elle n'a jamais percé avec ses modèles de grande diffusion (Alto, Swift, Baleno) bon marché mais trop impersonnels. Le Wagon R, qui sera bientôt suivi de mini-voitures coréennes (Hyundai Atos et Daewoo D'Arts) au style résolument original, ne devrait pas passer inaperçu.

J.-M. N.

D. R.

Le Suzuki Wagon R, à partir de 54 900 francs.

AUTO MOBIL S

Vente de véhicules récents
Faibles kilométrages
Millésime 97/98
Garantie 1 an ou 12 000 km
Possibilité d'essai ou
financement intéressant
AVIS CENTRE OCCASIONS
5, rue Bixio - 75007 PARIS
01.44.18.10.65
Port. 06.08.61.40.14
Pascal Bonnet

Particulier vend
BMW 318i
4 portes - modèle 92
ABS - climatisation
94 000 km
Prix : 52 000 F
Tél. : 01-45-84-52-23
01-42-17-29-71

SAAB Rive Gauche
Importateur exclusif pour la vente aux diplomates, fonctionnaires internationaux et ambassades
Tarifs préférentiels :
TT - K - CD - CMDI
Tél. M. LUGAN
01.47.83.45.22
Fax : 01.47.34.65.50
Service commercial ouvert du lundi au samedi
7 bis, Avenue de Suffren PARIS 15e
01 47 83 45 22

Renseignements publicité : 01.42.17.39.42 - (Fax : 01.42.17.[illegible])

"GRAND JURY"
RTL - Le Monde - LCI
ROBERT
HUE
ANIMÉ PAR
JEAN-PIERRE DEFRAIN
AVEC
ARIANE CHEMIN (LE MONDE)
ANITA HAUSSER (LCI)
ET
THOMAS LEGRAND (RTL)
DIMANCHE
18 H 30
RTL

Brouillards matinaux

LES CONDITIONS météorologiques printanières dont bénéficie l'ensemble de la France vont perdurer dimanche. Seuls des bancs de brouillard matinaux retarderont l'apparition du soleil. Un anticyclone puissant et stable, centré sur le pays, est à l'origine de ce temps remarquable pour la saison.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – En Bretagne, le soleil, bien présent en début de matinée, sera plus discret l'après-midi. Dans les autres régions, une fois les bancs de brouillard matinaux dissipés, ce sera une belle journée, avec seulement l'apparition de fins filaments nuageux l'après-midi. Il fera de 14 à 18 degrés

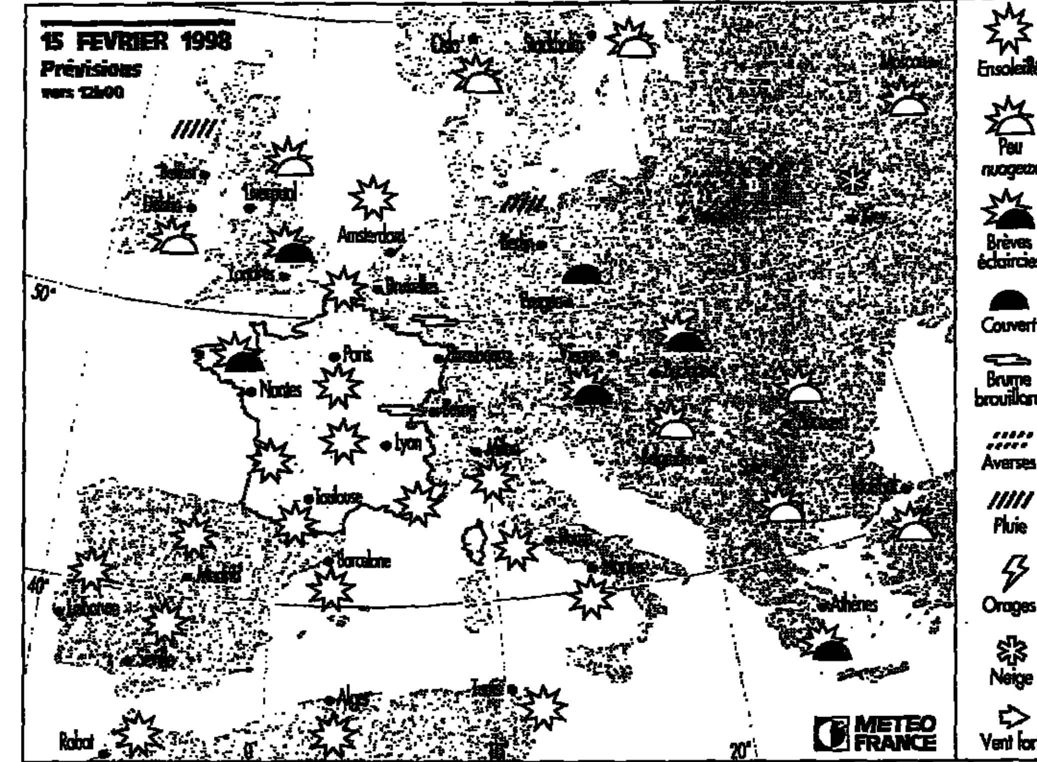
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Une fois les bancs de brouillard matinaux dissipés, le soleil brillera en toutes régions. Les températures de l'après-midi conserveront leur côté printanier, avec des maximales comprises entre 16 et 18 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Hormis quelques bancs de brouillard matinaux, rien n'empêchera le soleil de briller partout du matin au soir. Les températures seront à nouveau élevées pour la saison, culminant entre 16 et 18 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – La journée sera en toutes régions baignée de soleil, une fois dissipés les bancs de brouillards formés en fin de nuit. Les températures seront printanières, 17 à 20 degrés en général.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Ce sera une nouvelle journée de très beau temps, avec des températures maximales partout élevées : 16 à 18 degrés en plaine, 9 à 15 en montagne.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le soleil sera généralement de la partie. Toutefois l'intérieur pourra connaître quelques brouillards matinaux, et les côtes des nuages bas. Les températures seront agréables, avec 15 à 18 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ETATS-UNIS.** La compagnie aérienne United Airlines a mis en service la réservation en temps réel sur Minitel (3615 United, 2,23 F la minute), avec paiement par carte bancaire, y compris des places à bas tarifs (« Amours de prix »). Elle envoie gratuitement les billets à l'adresse demandée sous 8 jours. A 48 heures du départ, on peut retirer son titre de transport lors de l'enregistrement à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle. Trois vols quotidiens au départ de Paris pour Chicago, Washington DC et San Francisco. Tél. : 08-01-72-72-72 (prix d'une communication locale).

■ **FRANCE.** Nouvelles Frontières programme au départ de Paris, des vols Corsair à destination de Rodez (850 F), Ajaccio et Bastia (980 F), en février. Renseignements au 0-803-33-33-33 ou Minitel 3615 NF.

PRÉVISIONS POUR LE 15 FEVRIER 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	27/32 C	KIEV	-1/4 *	VENISE	3/13 S	LE CAIRE	12/19 S
				POINTE-A-PIT.	24/30 N	LISBONNE	13/19 S	VIENNE	6/15 S	MARRAKECH	14/24 S
				ST-DENIS-RÉ.	26/30 C	LIVERPOOL	8/11 N	AMÉRIQUES		NAIROBI	16/21 P
				EUROPE		LONDRES	7/13 S	BRASILIA	21/26 P	PRETORIA	23/33 S
				AMSTERDAM	8/12 S	LUXEMBOURG	6/13 C	BUENOS AIR.	18/27 C	RABAT	13/22 S
FRANCE métropole		NANCY	1/19 S	ATHENES	7/17 N	MADRID	5/17 S	CARACAS	25/31 S	TUNIS	10/19 S
AJACCIO	5/16 S	NANTES	5/18 S	BARCELONE	10/19 S	MILAN	3/20 S	CHICAGO	2/7 S	ASIE-OCÉANIE	
BIARRITZ	8/20 S	NICE	6/14 S	BELFAST	8/13 P	MOSCOU	-21/-16 N	LIMA	25/30 P	BANGKOK	25/34 N
BORDEAUX	5/21 S	PARIS	4/19 S	BELGRADE	4/13 N	MUNICH	2/12 S	LOS ANGELES	10/14 N	BOMBAY	21/31 S
BOURGES	3/20 S	PAU	7/22 S	BERLIN	9/14 P	NAPLES	10/19 S	MEXICO	7/17 S	DJAKARTA	26/30 C
BREST	7/14 N	PERPIGNAN	8/20 S	BERNE	1/9 C	OSLO	-3/3 N	MONTREAL	-20/-11 S	DUBAI	17/22 C
CAEN	7/16 S	RENNES	4/18 C	BRUXELLES	7/13 S	PALMA DE M.	8/20 S	NEW YORK	-6/1 N	HANOI	20/25 P
CHERBOURG	3/16 S	ST-ETIENNE	3/18 S	BUCAREST	-4/11 N	PRAGUE	4/13 C	SAN FRANCIS.	9/13 N	HONGKONG	13/21 N
CLERMONT-F.	2/20 S	STRASBOURG	0/20 C	BUDAPEST	5/14 S	ROME	8/16 S	SANTIAGO/CHI	14/33 S	JERUSALEM	8/16 S
DIJON	-1/17 S	TOULOUSE	7/19 S	COPENHAGUE	7/9 P	SEVILLE	11/22 S	TORONTO	-11/1 N	NEW DEHLI	15/26 N
GRENOBLE	0/16 S	TOURS	3/19 S	DUBLIN	7/14 N	SOFIA	-1/9 N	WASHINGTON	-5/5 N	PEKIN	-3/9 S
LILLE	7/15 N	FRANCE outre-mer		FRANCFORT	4/14 N	ST-PETERSB.	-15/-5 N	AFRIQUE		SEOUL	-3/4 C
LIMOGES	8/21 S	CAYENNE	25/29 C	GENEVE	2/12 N	STOCKHOLM	-1/5 N	ALGER	9/21 S	SINGAPOUR	26/31 C
LYON	1/18 S	FORT-DE-FR.	23/30 S	HELSINKI	-7/0 P	TENERIFE	15/18 S	DAKAR	23/28 S	SYDNEY	23/31 S
MARSEILLE	6/18 S	NOUMEA	25/29 S	ISTANBUL	2/11 N	VARSOVIE	7/8 P	KINSHASA	22/31 S	TOKYO	4/9 P

Situation le 14 février à 0 heure TU

Prévisions pour le 16 février à 0 heure TU

PRATIQUE

Une maison ouverte pour enfants et parents en mal de parole

Il A PEUT-ÊTRE cinq ou six mois, ce tranquille pantin rouge confortablement calé contre le corps de sa mère. Installés sur un canapé, tous deux font face à l'agitation ambiante, elle apparemment perdue dans ses pensées cependant que le petit Paul ne perd pas une miette de ce qui se passe alentour. Par terre à leurs pieds, Emile, deux ans, le grand frère de Paul, s'exerce avec prouesse à des jeux d'encastrement, sans réussir à attirer l'attention de sa maman.

Du coin de l'œil, un papa observateur a compris la scène. Il propose à la maman de Paul d'installer ce dernier à côté de lui, sur le tapis. *« J'ai déjà essayé : il ne veut pas »*, répond-elle avec un sourire las. Mais elle tend tout de même l'enfant à Christian. Inutile de dire que le tout-petit, retiré à sa moelleuse coque, manifeste bruyamment son mécontentement.

Le père entonne alors *Meunier, tu dors*, immédiatement repris par plusieurs autres parents et enfants, et saisit le bébé dans sa large main et le fait tournicoter au rythme du refrain. Paul, hilare, rit de plus en plus vivement, de plus en plus fort, cependant qu'Emile triomphe : tout en chantant, il a vivement escaladé les genoux libérés de sa maman… La jalousie d'un aîné, l'apprentissage du détachement entre une mère et son bébé, la progressive ouverture de tous les protagonistes aux échanges avec d'autres adultes et d'autres enfants : à l'instar d'Emile et Paul, des milliers de tout-petits, accompagnés d'un parent, sont venus, depuis près de vingt ans, prendre l'air de la vie en société à la Maison verte, créée par la psychanalyste Françoise Dolto, à Paris.

« Trop souvent, on arrive trop tard, et nous rêvions d'un lieu d'accueil et de rencontre précoce pour les enfants », explique Bernard This, membre du noyau fondateur de la Maison, qui continue à faire partie de ses accueillants. Parce qu'ils étaient persuadés qu'il est préférable de prêter une oreille attentive aux petites – ou plus grandes – difficultés de vie au quotidien dès qu'elles surviennent, sans attendre que la souffrance non entendue des enfants se révèle à travers toutes sortes de symptômes, les promoteurs de la Maison verte ont imaginé ce dispositif innovant : un sas entre l'intime de la cellule familiale et les épreuves de la vie sociale.

La Maison verte ne se définit pas pour autant comme un centre de dépistage précoce, même s'il arrive que certains parents s'y rendent sur les conseils de leur pédiatre. Ce n'est pas non plus une halte-garderie : l'un de ses objectifs étant justement de préparer à la séparation, dans la sécurité et le plaisir d'un moment de détente partagé, on ne peut pas y laisser son enfant seul. *« Mais alors, vous ne faites rien ! »*, s'étaient exclamés, interloqués, quelques curieux à l'ouverture de ce drôle de lieu. Rien effectivement, si ce n'est, répondait Françoise Dolto, *« laisser vivre en parlant de la vie qui s'élabore à chaque minute, en nommant tous les mots du vocabulaire concernant les activités des enfants, en étant présents et disponibles »*.

Cet accueil empathique est le fait de tous les autres parents comme, bien sûr, des équipes, mixtes, qui se relaient tout au long de la semaine. Ces professionnels ne sont pas obligatoirement des psychanalystes, mais tous ont une expérience analytique qui instruit leur écoute des mots, des mimiques ou des comportements. Et il faut voir la « magie » qu'opère la parole dite à des tout-petits de ce qui les concerne directement, et la rapidité de certains dénouements. Comme le confiait, ébahie, une toute jeune mère à l'amie qui l'avait conduite rue Meilhac, du jour où Annie, une accueillante, a parlé avec Fabrice de ses insomnies, il ne s'est plus jamais réveillé la nuit.

« Parler à l'enfant, c'est aussi se laisser interroger par lui, explique Bernard This, *pas seulement par ses questions mais aussi par ses actes. »* De ce point de vue, le tablier sans lequel il n'est pas question de jouer à l'eau et la ligne, dessinée au sol, qui délimite l'espace où on a le droit de rouler sur des camions sont particulièrement propices aux transgressions et aux conflits, c'est-à-dire aux rencontres autour de la notion de limite et d'interdit. Les enfants peuvent ainsi entendre qu'il y a, dans chaque lieu, un certain nombre de règles à respecter. Quant à leurs parents, ils ont l'occasion de s'expérimenter dans un rôle qu'ils n'aiment pas toujours endosser : celui du méchant qui dit non.

Encadré par ces quelques principes, le quotidien de la Maison verte se joue dans une grande liberté. On vient sans rendez-vous ni inscription préalable, aussi souvent et aussi longtemps qu'on veut. On n'a pas non plus à justifier d'une demande particulière ni à décliner son identité : seuls importent le prénom et l'âge de l'enfant, de la gestation à son quatrième anniversaire, ainsi que la relation qu'il entretient avec son accompagnateur (parent, grand-mère, nounou). Quant à la participation financière, elle est laissée à la discrétion de chacun.

« Si cette maison ne se met pas à vivre, c'est soit que la société n'est pas prête, soit que je me suis trompée », déclarait Françoise Dolto. A considérer le joyeux brouhaha qui emplit les locaux, il semble bien que l'intuition de la pionnière ne soit pas restée sans écho.

Caroline Helfter

A Paris et dans les régions

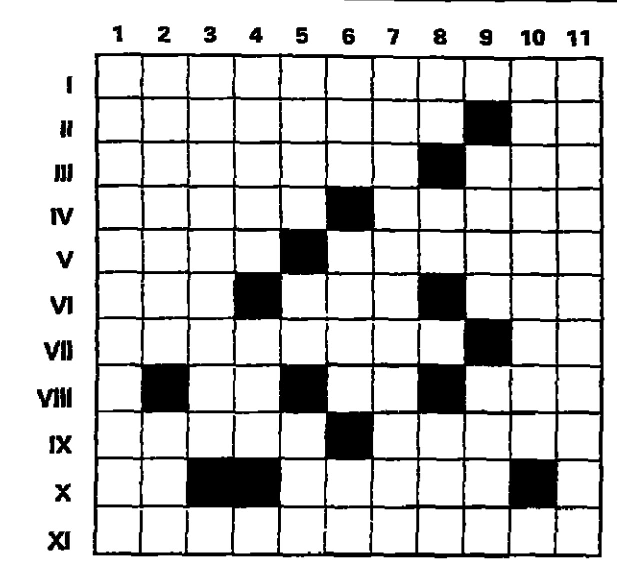
● **La Maison verte** (13, rue Meilhac, 75015 Paris. Tél. : 01-43-06-02-82) est ouverte du lundi au vendredi entre 14 heures et 19 heures, le samedi de 15 heures à 18 h 30 (fermeture du 23 au 28 février inclus).

● **Il existe, dans plusieurs villes,** des lieux d'accueil qui revendiquent leur filiation avec la Maison verte. C'est le cas notamment de : Farandoles, à Rouen (tél. : 02-35-15-16-67), Le Jardin couvert, à Lyon (04-78-71-04-78), La Maison du Vallon, à Marseille (04-91-47-04-89), La Maisonnée, à Strasbourg (03-88-22-30-54), La Passerelle, à Aix-en-Provence (04-42-38-30-87), La Petite Maison, à Lille (03-20-53-74-99) et à Saint-Etienne (04-77-59-78-01), La Ribambelle, à Brest (02-98-43-03-15), Les Trois Pommes, à Pau (05-59-27-43-07), La Véranda, à Echirolles (04-76-33-08-13).

● **On trouvera d'autres adresses** et témoignages dans l'ouvrage publié par la Fondation de France qui a financé de très nombreuses structures innovantes pour la petite enfance : *Maisons vertes dix ans après, quel avenir ?* 1991, 146 p., 150 F (+ 16 F de port).
A lire aussi : *La Cause des enfants*, de Françoise Dolto, réédition Pocket, 1995, 597 p., 41 F.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98040



HORIZONTALEMENT

I. Les hommes à leurs débuts. – II. Vibration qui nous laisse insensible. Article. – III. Ouvertures au jeu. Sa pointe laisse une trace partout où elle passe. – IV. Prête à croire le premier venu. Méfions-nous de son coup. – V. Dans le rapport de l'expert. Son métier lui procure du travail. – VI. Armée secrète. Dans la main du travailleur. Fait l'appel. – VII. Devrait assurer quelques bénéfices. Conjonction. – VIII. Possessif. Lac des Pyrénées. Lettres de Sanaa. – IX. Prend en main. Ne manque de rien. – X. Métal. Starr et star. – XI. Pas la peine d'en tenir compte.

VERTICALEMENT

1. Il vaut mieux s'en moquer. – 2. Se rapproche du coude. Colère de nos aïeux. – 3. Produit de l'effet. – 4. Descente des bois. Poudre d'écorce. – 5. Permet au haricot de prendre de la hauteur. Démonstratif. Après la levée. – 6. Lasse. Lieu de recherches. En ligne. – 7. Manque de retenue dans ses discours. – 8. Préposition. Affirmation du Sud. Chapeaute le caïd – 9. Accompagne le broc. Fait tout pour être toujours dans le coup. – 10. Supprimèrent la dernière voyelle. – 11. Qui devrait éviter tout danger.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98039

HORIZONTALEMENT

I. Désaimanter. – II. Epandage. Dé. – III. Carter. Vois. – IV. Onde. Queuté. – V. Loi. Eur (rue). Ter. – VI. Lunetier. Rv. – VII. Aïe. Estimai. – VIII. Terni. Emois. – IX. Ion. Rouet. – X. Ose. Tien. Né. – XI. Nasses. Sets.

VERTICALEMENT

1. Décollation. – 2. Epanouie. Sa. – 3. Sardineries. – 4. Ante. Nô. – 5. Ide. Eteinte. – 6. Marquis. Is. – 7. Ag. Uretère. – 8. Névé. Rimons. – 9. Out. Mou. – 10. Editeraient. – 11. Réservistes.

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

ÉCHECS N° 1779

TOURNOI DU NOUVEL AN
(Reggio Emilia, 1998)
Blancs : O. Romanischine (Ukraine).
Noirs : L. Youdassine (Israël).
Début du pion-D.

1. d4	Cf6	18. Txç6! (h)	bxç6
2. Cf3	é6	19. b7	Ta-b8
3. g3	ç5 (a)	20. Tb1	Cç5
4. Fg2	Dç7	21. Fxb8	Txb8
5. 0-0	a6	22. Tb6!	Cd5 (i)
6. Ff4!	d6	23. Txç6	Cé7
7. dxç5	Dxç5	24. Cé5! (j)	Cd8
8. ç4! (b)	Fé7	25. Txa6	Tb1+
9. Cç3 (c)	0-0	26. Ff1	Rf8
10. Ca4	Da5 (d)	27. Rg2	f6
11. b4! (e)	Dd8	28. Cç4	g5
12. ç5!	dxç5	29. Ta8	Ré8
13. Dxd8	Fxd8 (f)	30. h3	Cç7
14. bxç5	Fd7	31. Ta3	Cç6
15. Cb6! (g)	Fxb6	32. é3	Tç1
16. axb6	Fç6	33. Tb3	Ta1
17. Tf-ç1	Cb-d7	34. a3 (k)	

NOTES

a) Youdassine a joué plusieurs fois 3…, b5. Par exemple : 4. Fg2, Fb7 ; 5. 0-0, ç5 (ou 5…, Fé7 ; 6. Fg5, 0-0 ; 7. Dd3, Fé4 ; 8. Dd1, d6 ; 9. Cb-d2, Fb7 ; 10. ç4!, bxç4 ; 11. Cxç4, Fd5! ; 12. Fxf6, Fxf6 ; 13. Dç2, Cd7 [si 13…, Cç6 ; 14. é4!] ; 14. é4 avec un léger avantage aux Blancs) ; 6. Ca3, Db6 ; 7. ç4, b4 ; 8. Cb5, a6 ; 9. dxç5, Fxç5 ; 10. Cb-d4, Cé4 ; 11. Fé3, 0-0 avec égalité (Atalik-Youdassine, Kranevo, 1996).

b) Une idée de Romanischine contre Sax, à Polanica Zdroj, en 1993. Dans cette partie, les Noirs prirent en ç4 et ne purent retomber sur leurs pieds : 8…, Dxç4 ; 9. Fxd6, Dd5 ; 10. Dç1!, Cç6 ; 11. Fxf8, Txf8 ; 12. Td1, Da5 ; 13. Ca3, Ré7 ; 14. Cç4, Dç5 ; 15. Df4!, Cb4 ; 16. a3, Cb-d5 ; 17. Dh4, Fd7 ; 18. Cç-é5, Cb6 ; 19. Ta-ç1, Db5 ; 20. a4, Da5 ; 21. Dd4!, Tf-d8 ; 22. b4, abandon.

c) Dans ses commentaires, Romanischine indique que, si les Noirs poursuivent normalement par 8…, Fé7, les Blancs obtiennent un net avantage par 9. Cç3 suivi de Ca4-ç5-Tç1.

d) Et non 10…, Dxç4 ; 11. Cb6.

e) Energique. Si 11…, Dxb4? ; 12. Tb1, Da5 ; 13. Cb6, Ta7 ; 14. ç5!, Dxç5 ; 15. Fé3.

f) Et non 13…, Txd8? ; 14. Cb6, Ta7 ; 15. Fxb8.

g) Eliminant la paire de F.

h) Depuis 8. ç4, les Noirs ont joué des coups à peu près forcés. Ce sacrifice provisoire de qualité n'a d'autre but que de créer dans le camp ennemi des pions faibles exploitables en fin de partie.

i) 22…, a5 est peut-être plus précis.

j) La menace 25. Fxd5 et 26. Tb6 gagne le pion a6 et la partie.

k) Le reste n'est qu'une simple question de technique. Les Noirs dépassèrent le temps réglementaire après 34…, h6 ; 35. Fé2, Cd5 ; 36. Tb7, Ta2 ; 37. Tb2, Ta1 ; 38. Ff3.

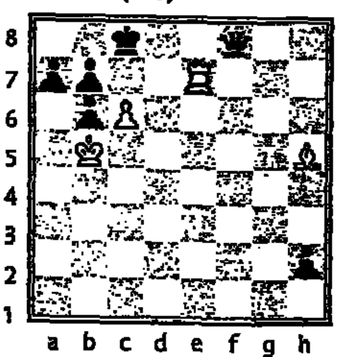
SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1778
G. ZAKHODIAKINE (1980)

(*Blancs* : Rç4?, Db6, Fé4, Cd5. Noirs : Ra8, Dg8, Pb2. Mat en trois coups.)

Essais : 1. Rd4?, Dd8! ; 1. Rç5?, Dg5! ; 1. Rb4?, b1=D+!

Solution : 1. Rç3!, b1=C+ ; 2. Rb4, Df8+ ; 3. Cé7 mat.

ÉTUDE N° 1779
V. A. BRON (1937)



Blancs (4) : Rb5, Té7, Fh5, Pç6.
Noirs (6) : Rç8, Df8, Pa7, b6, b7 et h2.

Les Blancs jouent et font nulle.

Claude Lemoine

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

DISPARITIONS

Yves Kovacs

Un grand documentariste

LE RÉALISATEUR français Yves Kovacks, l'un des plus grands documentaristes de la télévision française, est mort mardi 10 février, à Paris, à l'âge de soixante-trois ans. La subite disparition de cet homme de qualité, réalisateur de plus d'une centaine de documentaires et magazines culturels distingués par de très nombreux prix, a saisi et profondément attristé tous ceux qui ont eu l'occasion de collaborer avec lui.

Né en 1934, à Tours, Yves Kovacs a suivi des études de droit et de lettres avant de s'orienter vers le journalisme et la critique dans les domaines du cinéma et de la photographie, puis de devenir, en 1965, rédacteur en chef de *Surréalisme et cinéma*. En 1958, puis de 1962 à 1967, il travaille en tant qu'assistant-réalisateur auprès, entre autres, de Marc Allégret, William Klein, Michel Mitrani, Pierre Prévert, Eric Rohmer, Orson Welles et André S. Labarthe. A partir de 1967, il collabore à de nombreuses émissions artistiques télévisées telles que « Le Monde des arts » et « Haute curiosité ». De 1975 à 1981, il réalise quinze émissions pour la série culturelle « Zig-zag », produite par Teri Wehn-Damisch, puis, en 1983, une remarquable fresque artistique et historique en deux parties, *Paris-Paris, ou Le Temps d'une génération*. Parmi ses multiples réalisations (dont le Musée national d'art moderne du Centre Georges-Pompidou avait présenté une rétrospective en février 1992), on n'oubliera pas les portraits de Marcel Jouhandeau (1968), André Kertèsz (1977), Nathalie Sarraute, Hans Hartung (tous deux de 1979), ainsi que les deux films tournés pour la série « Le Musée d'Orsay », de Pierre Dumayet (1989-1990).

Valérie Cadet

■ **HANS STUCKI**, chef cuisinier suisse, est mort vendredi 6 février à l'hôpital de Bâle des suites d'une longue maladie. En janvier, il avait confié la direction de son restaurant, le Bruderholz à Bâle, à Pierre Buess, un de ses anciens collaborateurs. Hans Stucki était né à Anet, dans le canton de Berne, en 1927. Il fit son apprentissage à l'hôtel Beau Rivage Palace de Lausanne-Ouchy, puis travailla dans les principaux hôtels helvétiques, avant de s'installer à Bâle, en 1959. Le Bruderholz, sur les hauteurs de la ville, qu'il transforma en 1970, était un écrin un peu cossu pour une cuisine raffinée, sans maniérisme aucun, vécue comme un artisanat d'art. Le patrimoine culinaire et le goût étaient pour Hans Stucki des valeurs à privilégier. Quant au style, c'était celui de l'homme même, avec sa bonhomie et sa générosité.

■ **Mgr LUC AUGUSTE SANGARÉ**, archevêque de Bamako (Mali), est décédé mardi 10 février, à l'âge de soixante-douze ans, à Abidjan (Côte-d'Ivoire) où il était en voyage. Né le 20 juin 1925 à Ségou, prêtre en 1954, Mgr Sangaré avait été nommé archevêque de Bamako en 1964.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du 11 février sont publiés :

● **Mission** : un décret chargeant un député, Henri d'Attilio (PS, Bouches-du-Rhône), d'une mission temporaire auprès du secrétaire d'Etat à l'industrie, Christian Pierret.

● **Accords internationaux** : un décret portant publication du mémorandum d'accord de coopération dans le domaine du tourisme entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République fédérative du Brésil, signé à Brasilia le 12 mars 1997 ;

– un décret portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République argentine sur la coopération pour l'utilisation à des fins exclusivement pacifiques et non explosives de l'énergie nucléaire, signé à Buenos Aires le 21 avril 1994 ;

– un décret portant publication de l'accord, sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de Son Altesse Sérénissime le prince de Monaco, relatif aux fréquences monégasques destinées à des services de télécommunications internationaux, signées à Paris le 2 novembre 1994 et à Monaco le 29 novembre 1994.

● **ENST** : plusieurs arrêtés relatifs aux conditions d'admission et aux régimes de scolarité des écoles supérieures de télécommunications.

● **Pensions** : un décret fixant à compter du 1er janvier 1998 le montant du salaire prévu par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre concernant les enfants et orphelins atteints d'une infirmité incurable : 4 677 francs par mois.

● **Normale sup** : deux arrêtés portant nomination au conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud, dont le président, Jean-Marie Hombert.

● **Conseil constitutionnel** : plusieurs décisions du Conseil constitutionnel déclarant inéligibles pour une durée d'un an Jean-Marie Le Chevallier, député FN du Var (*Le Monde* daté 8-9 février), Jacques Croidieu (LDI-CNIP, Var) et Guy Decharte (div. g., Yvelines), pour n'avoir pas déposé leur compte de campagne dans les conditions prévues par le code électoral.

NOMINATION

RECHERCHE

Patrick Lavarde a été nommé, par décret présidentiel paru au *Journal officiel* du 8 février, directeur général du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (Cemagref), institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement. Il succède à Yves Le Bars, nommé à la direction générale du Bureau des recherches géologiques et minières (BRGM) en avril 1997.

[Né le 14 mars 1958 à Courseulles-sur-Mer (Calvados), Patrick Lavarde est ancien élève de l'Institut national agronomique de Paris-Grignon, de l'Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts. Nommé ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts en 1983, il est affecté en Meurthe-et-Moselle avant de devenir, en 1987, chef du bureau de la politique industrielle à la direction de l'espace rural et de la forêt du ministère de l'agriculture. Après avoir pris part à l'organisation du Congrès forestier mondial de 1991, il devient en 1993 directeur de la communication et de la valorisation du Cemagref, dont il devra préparer le plan stratégique 1998-2002.]

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Sylvana Souza CLASTRES
et
Guy CLASTRES
ont la joie d'annoncer la naissance de

Laurence,

belle comme l'amour, douce comme la tendresse et gaie comme la liberté, le 12 février 1998.

3, rue des Reculettes,
75013 Paris.

Décès

Paul AGERON,
X 51,

nous a quittés, le 11 février 1998.

Francine Ageron,
Guillaume, Benoît, Antoine et Raphaële Ageron,
Robert et Suzanne Ageron
et leurs enfants.

471, route de Pageonnière,
38330 Saint-Ismier.

– Mme Delbos,
son épouse,
Martial Dupaigne et Séverine Monteil,
ses filleuls,
M. P. Monteil
et ses enfants,
Mme S. Lameyre
et ses enfants,
Mme F. Dupaigne,
font part du décès de

Léon DELBOS,
géologue,

le 12 février 1998, dans sa soixante-dixième année.

Ses obsèques auront lieu le 16 février, à 16 heures, en l'église de Laguenne (Corrèze).

Vous pouvez adresser vos dons au Secours catholique, 48, rue des Murlins, BP 629, 45016 Orléans Cedex 1 (réalisation Tananarive).

66, route de Blois,
45380 Chaingy.

– Angoulême.

Nicole et Maurice Genete,
Chantal et Jean-Pierre Paroche,
Catherine et Patrick Lemonnier,
Gilles et Catherine Durand,
Sylvie et Jaime Algaze,
ses enfants,
Ses seize petits-enfants,
Ses amis proches,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Claude DURAND,
ancien avocat au barreau de l'Orne,

survenu brutalement le 12 février 1998, à l'âge de quatre-vingt-un ans, à Angoulême (Charente).

– La famille,
Et les amis
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Georges GIRARD,
née Gabrielle FRAISSAIS.

Elle avait fait don de son corps à la Faculté de médecine.

VOTRE BAIGNOIRE REMISE A NEUF
Sans démontage, en blanc ou en couleur.
Déplacement gratuit Paris et province.
☎ Mr Baignoire
03.27.92.71.18

– M. et Mme Antoine Giuntini
et leur fils, Pierre,
Mme veuve Eugène Giuntini,
M. et Mme Marceau Demarchi
et leurs filles,
M. et Mme Pierre-Yves Giuntini
et leurs enfants,
M. et Mme François Giuntini
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Pierre Gourdol
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Michel Giuntini
et leurs enfants,
Mme Piedy Aguirre,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Antoine GIUNTINI,
administrateur
de la France d'outre-mer,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre,
médaille de la Résistance,

survenu le 9 février 1998.

Ses obsèques ont été célébrées à Saint-Jean-de-Luz, dans l'intimité familiale.

74, rue du Père-Corentin,
75014 Paris.

– Mme veuve Pierre Bigorre,
sa maman,
M. Serge Leroux,
son époux,
Mme Béatrice Barraux, née Leroux,
sa fille,
M. Eric Barraux,
son gendre,
Pierre et Juliette,
ses petits-enfants,
Les familles Bigorre, Leroux, Barraux, Cabrol,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marie-José LEROUX,
née BIGORRE,

survenu à Nice, le 11 février 1998.

Les obsèques ont été célébrées le vendredi 13 février, en la cathédrale de Grasse.

98, rue de France,
06000 Nice.
Consulat général de France à Casablanca,
128 *bis*, rue de l'Université,
75351 Paris 07 SP.

– Mme Simone Léonard,
sa fille,
Le lieutenant-colonel Gaston Léonard,
son gendre,
Mme Françoise Sbraire,
sa belle-fille,
Paul, Jean-Claude, Didier Léonard et Fabienne Sbraire-Gonidec,
ses petits-enfants,
Irène, Birgit, Corinne et Ronan,
leurs conjoints,
Anthony, Damien, Jérémy, Margaux, Jauffret et Mathias,
ses arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Mme Julia SBRAIRE,
née LEMENN,

survenu le 12 février 1998, dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année.

Les obsèques auront lieu à Rennes, dans l'intimité.

LES PUBLICATIONS DU *Monde*
Un ancien numéro vous manque ?
(Commande et envoi à domicile)
2,23 F/mn
3615 LEMONDE

– Le colonel Joseph Tissier,
M. et Mme Jean-Michel Tissier,
M. et Mme Jean-Luc Tissier
et leurs filles,
M. et Mme Pierre-Yves Tissier
et leurs enfants,
Mlle Yvonne Tissier,
Mlle Anne James,
Ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme France TISSIER,

survenu le 6 février 1998.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité.

Remerciements

– Mme Jérôme Hatt,
son épouse,
M. Hans Zilmer,
son beau-père,
M. Hans-Jürgen Zürner,
son beau-frère, son épouse Ilse et leurs fils Hans-Peter et Rainer et leurs familles,

M. et Mme Patrick Hatt,
Mme Franciane Hatt,
M. et Mme Eric Hatt,
ses enfants,

Mme Paulette Palis,
ses filles et leurs familles,
Mme Jacqueline Vacogne et son époux,
ses sœurs,

Virginie et Pierre, Karin et Grégory, Guillaume, Frédéric, Fabienne, Aurélie, Marc et Laurent,
ses petits-enfants,

Henri,
son arrière-petit-fils,

Ses neveux et nièces et leurs familles,

Ses cousins et cousines et leurs familles,

remercient

Leurs amis,
Les médecins, ainsi que l'équipe soignante qui l'ont entouré avec un grand dévouement,
Ses anciens collaborateurs des Brasseries Kronenbourg,
Les Lourmarinois,
Tous ceux, parfois venus de loin,

le 29 janvier 1998,

pour l'accompagner pour son dernier voyage de leurs témoignages d'attachement et de respect à l'égard de

M. Jérôme HATT.

« Je suis prêt à mourir,
je suis prêt à renaître,
le monde est devenu meilleur. »
(Hermann Hesse).

– Mme Anne Mangez,
Ainsi que toute la famille,
très touchées par les marques d'affection et d'amitié que vous leur avez témoignées lors du décès de

M. Gaston MANGEZ,

expriment leurs sincères remerciements.

POUR VOTRE PRESBYTIE, PORTEZ
DES LENTILLES CORNEENNES PROGRESSIVES
E.B. Meyrowitz
OPTICIENS
5 rue de Castiglione
Paris 1er (Place Vendôme)
☎ : 01.42.60.63.64.

Condoléances

– Les locataires du 2 et 2 *bis*, rue Victor-Hugo, à Massy-Vilaine, sont très touchés par le décès de

Mme Anne-Marie GÉRARD,

présentent leurs sincères condoléances à
M. Roland Gérard,
Ainsi qu'à ses enfants et petits-enfants.

Anniversaires de décès

– Le 15 février 1985.

Fernande MENVIELLE-DUBOIS

nous quittait.

Nous pensons à elle.

Souvenir

– A mon compagnon

Jean-Louis FRASCA,

tué le 14 septembre 1996.
Il aurait eu trente-huit ans, le 6 février dernier.
Reste l'absence obstinément.

Conférences

Cycle de conférences
Mondes en Puissance du Préau
« Les Enjeux du virtuel »
Débat avec Pierre Lévy
et Bruno Macé
Jeudi 26 février, à l'ECCIP,
3, rue Armand-Moisant, Paris-15e,
de 19 h 30 à 21 h 30,
dans l'amphithéâtre 208.
Rens. : http://www.preau.asso.fr
ou tél. : 01-45-87-55-13.

LES ENTRETIENS
DU TROISIÈME MERCREDI
avec Marie-Christine BEAUDOUX
« Le Mouvement » Instrument privilégié de la Médiation thérapeutique.

Espace l'Harmattan, 21 *bis*, rue des Ecoles, Paris-5e.

Mercredi 18 février 1998, à 20 h 30.
Entrée libre.

Colloques

– DU COLONIALISME VERS UNE SOCIETE MULTICULTURELLE.
La France, les Pays-Bas et leurs anciennes colonies.

Colloque avec la participation d'historiens, écrivains, cinéastes et hommes politiques.
Lundi 16 février, la société multiculturelle (avec Ousama Cherribi, Abdelkader Djemaï, Koffi Kwahulé, Jean-Luc Raharimanana, Abdourahman Waberi...),

de 14 heures à 21 heures.

Institut néerlandais,
121, rue de Lille, Paris 7e.
Métro Assemblée-Nationale.
Tél. : 01-53-59-12-40 (renseignements et réservations).

Tous les jours dans le "Carnet du Monde"
NAISSANCES,
ANNIVERSAIRES,
MARIAGES,
FIANÇAILLES
500 F TTC 10 lignes
60 F TTC toute ligne suppl.
☎ 01.42.17.39.80
Fax : 01.42.17.21.36

Arnaud, Charles, André,

de la place Sainte-Claire à la Puya, en passant brièvement et chaleureusement près d'un « Tisonnier », je crois que je vous aime... Comme un soleil.

Delphine (Stromboli).

– Toute ma tendresse et mon affection à

Bibi,

de parte de su frances loco, en ce jour si magique.

– Parce que pour moi loin des yeux ne rime pas avec loin du cœur...

Benjamin.

Je t'offre *Le Monde*, tout simplement... Par Amour.

Ton amie sincère.

Bou,

le Web, Internet, Ersatz de cacahouètes,
Golos, Golos, Golos,
Le monde serait si beau.

Célestin Tien.

Ma Caille à Mon Chou,

quarante-cinq ans de la colo à Saint-Pétersbourg.

Et Sylvaine, Sophie, and Co.

Centuri.

Etre amoureux de sa femme depuis plus d'un quart de siècle et le dire dans *Le monde*.
Un vrai pied de nez.

– J'ai rêvé que vous m'appeliez

Chaton.

Bien sûr, je t'aime !

Mon Chrissou adoré

que j'aime, très bonne fête et très bon anniversaire. Je t'aime.
Chéridou.

– Pour ma

Douce.

Parce que c'est la fête des amoureux, je voudrais que ce jour soit heureux.
Qu'il célèbre notre passion avec force et conviction.
Mes pensées et mon cœur sont pour toi.
Je t'aime comme au premier soir.
Tendres baisers.

Jean.

Elissa,

en ce jour de Saint-Valentin, et même si tu es loin aujourd'hui, je souhaite te dire du plus profond de mon cœur que je t'aimais, t'aime et t'aimerai.

– Ma vie est à partir de toi,

L.A. à Elsa

Paperino pour Paperina,
Procida, 14 février 1998.

A Fahimeh,

de Michel qui t'adore chaque jour encore plus.

– Je suis à toi, aujourd'hui, demain et pour toujours...

Fatima ton amie.

Francis et Christine,

Cupidon parcourt *Le Monde*.

Ferrette, 14 février 1976-Mulhouse, 14 février 1998.

– Bonne fête,

Janine.

Pour longtemps encore,

Michel.

Mon Lapin,

un an déjà...
Et je t'aime chaque jour davantage.
Enormes poutous,

Sonia.

– Bonne fête à

Marie-Murielle,

G. NOBES.

Moje Ptàk,

Je t'aime.

– La rose abandonnée
A son soleil d'oz
Depuis trois ans, je t'aime.

– Pour

Patrick,

parce que, le jour de la Saint-Valentin, j'ai envie de voir ton nom dans mon journal.

Petit Pois,

je t'aime.

Guy.

– A la Saint-Valentin,
comme chaque jour,

Poupouille

aime

Poupouille

et réciproquement.

Mitou.

– Je la colère car, à l'évidence, elle t'aime !

La Rayée.

– Saint-Valentin 1998.

Douce évocation de ceux qui aiment.
Tendre pensée vers ceux qu'on aime,
Symbolique occasion d'écrire :
Magique évidence...
Je t'aime !

Taf.

– Isabelle
souhaite une bonne fête à

Thierry,

son grand amour depuis quinze ans.

– Un grand quotidien pour te dire
« Je t'aime »
Tof pour Pat.

POLITIQUE CULTURELLE Les négociations sur l'Accord multilatéral sur les investissements (AMI) menées dans le cadre de l'OCDE ont provoqué des réactions hostiles des milieux artistiques français et européens. ● LES CONSÉQUENCES de cet accord sonneraient le glas de l'exception culturelle. En considérant le financement des œuvres comme de simples investissements, il rendrait inopérantes les réglementations nationales et communautaires en matière audiovisuelle, ouvrant par exemple le fonds de soutien au cinéma aux productions américaines. ● CATHERINE TRAUTMANN, ministre de la culture, affirme fermement son opposition à l'application d'un tel accord en matière culturelle, *« composante cruciale de l'identité des peuples »*. ● LES NÉGOCIATIONS à Bruxelles, qui devaient être conclues en avril prochain, pourraient se prolonger.

Catherine Trautmann plaide pour « une exception culturelle générale »

La mobilisation autour de l'AMI permet à la ministre de la culture et de la communication, dans un entretien au « Monde », de redéfinir la position de la France vis-à-vis de l'Europe et des Américains en ce qui concerne les négociations liées à la globalisation

« En quoi la négociation concernant *l'Accord multilatéral* sur les investissements (AMI) en cours dans le cadre de *l'OCDE* représente-t-elle, selon vous, un danger pour la culture ?

– Le principe de l'AMI est choquant parce qu'il considère les œuvres uniquement comme des investissements, et non comme des créations. Je suis également choquée que des entreprises puissent passer par-dessus les Etats pour imposer leurs volontés. Les Etats doivent pouvoir mettre en œuvre leurs choix en matière culturelle comme en matière d'éducation, l'accès à la culture est un droit fondamental des individus en même temps qu'une composante cruciale de l'identité des peuples. Le mécanisme que l'AMI tend à mettre en place aboutirait au démantèlement des politiques nationales de soutien à la création, et torpillerait la construction d'une politique européenne en matière culturelle. Si l'AMI s'appliquait à la culture, cela ferait tout sauter : les systèmes de soutien à la production des œuvres, les aides à la diffusion et à l'exploitation, les systèmes de quotas qui protègent les gens d'image et de musique, ainsi que les accords bilatéraux signés avec de nombreux autres pays.

– Les professionnels du cinéma français, à l'origine de l'actuelle mobilisation, ont reproché aux politiques d'avoir à la fois gardé secret l'état des négociation et sous-estimé ses enjeux. Qu'en pensez-vous ?

– Je m'étonne de ces reproches. Je suis pour ma part intervenue à plusieurs reprises sur ce thème depuis mon arrivée rue de Valois, aussi bien en public que devant les instances professionnelles ou politiques, françaises et européennes. J'en ai également discuté avec mes homologues italien, britannique et suédois, ainsi qu'avec le délégué européen à la culture et à la communication, Marcelino Oreja, que j'ai rencontré à nouveau le 12 février. Même si, comme toujours en cas de négociations internationales, il n'avait pas paru nécessaire d'en étaler le contenu sur la place publique tant qu'elles étaient en cours, non seulement il n'y a eu ni secret ni méconnaissance des enjeux, mais, j'insiste, l'ensemble du gouvernement français est à l'unisson pour défendre les mêmes positions.

– La position française ne risque-t-elle pas d'apparaître comme jusqu'au-boutiste, quand certains de nos partenaires seraient disposés à davantage de souplesse ?



– Il ne s'agit pas de jusqu'au-boutisme, mais de cohérence politique : nous avons défendu l'exception culturelle au moment du GATT, il n'était pas possible de baisser les bras lors de l'étape suivante. Vis-à-vis de nos partenaires européens, c'est une bonne occasion de montrer que cette question concerne chaque pays, sans bien sûr prétendre imposer à quiconque notre modèle : les situations sont trop différentes, notamment du fait de la répartition entre financements publics et privés, ou de l'importance des collectivités territoriales, pour qu'il puisse y avoir un système unique. Mais, au niveau des principes, la défense de la culture relève des intérêts de chaque Etat. La position française a permis de prouver qu'on pouvait se battre, et obtenir des résultats même quand le rapport de forces semble au départ défavorable.

– A la différence du GATT, où il suffisait d'exclure la culture et l'audiovisuel de l'accord général, les domaines faisant l'objet d'une exemption aux principes généraux doivent cette fois être expressément désignés. Comment est-ce possible alors que les nouvelles technologies vont ouvrir des formes de production et de circulation des œuvres dont on ignore encore la forme ?

– C'est pourquoi nous exigeons une « exception culturelle générale », qui permettra d'inclure de nouveaux types de créations et de nouveaux modes de diffusion à mesure qu'ils apparaîtront.

– Ces nouvelles technologies ne mettent-elles pas en cause le droit d'auteur, d'inspiration française et européenne, qui consacre le droit moral d'un créateur sur son œuvre, au profit du copyright, formule anglo-saxonne de propriété collective d'une œuvre ?

– Les nouveaux supports ne doivent pas entraîner une dévalorisation des contenus. En ce qui concerne le cas particulier de la circulation des informations sur Internet, il doit exister une responsabilité éditoriale (afin d'éviter une perte de qualité de l'information, comme cela s'est produit pour l'« affaire Monica »), ainsi qu'une négociation entre les journalistes et les patrons de presse sur la rémunération de ces nouvelles formes de diffusion de leurs textes.

– La reconnaissance de cette exception générale est-elle une condition sine qua non pour que la France accepte de signer l'AMI ? Et, en ce cas, est-ce la seule condition ?

– C'est l'une des quatre conditions impératives : outre cette exception culturelle générale, nous demandons la suppression des procédures de rétorsion intervenant dans les relations commerciales entre des Etats souverains, du type des lois D'Amato et Burton-Helms, le maintien de la possibilité de la préférence européenne et l'absence de conséquences pour nos systèmes de protection sociale.

– Quelle est la place de l'AMI dans l'ensemble des négociations internationales auxquelles la France sera confrontée dans le domaine culturel ?

– Une place cruciale, à plusieurs titres. D'abord, comme je viens de le dire, la négociation en tant que telle est lourde de graves dangers, auxquels nous ferons face. A cette occasion, nous rappelons nos principes de fond, que nous inscrivons dans la durée – notamment pour ce qui concerne les domaines nouveaux du multimédia. Et nous prenons date pour les prochaines négociations internationales, en particulier, à l'échelle européenne, les débats suscités par le Livre vert sur les télécommunications et le multimédia, puis, à l'échelle planétaire, dans la perspective des renégociations du GATT au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en 2000. Mais la négociation de l'AMI est aussi l'occasion d'un rapprochement entre les Européens, elle devient une étape dans la pérennisation d'une concertation entre les ministres de la culture de l'Union. La réunion à Birmingham, les 5 et 6 avril, sur le cinéma et l'audiovisuel sera une étape importante de ce processus, qui devrait mener à la création d'un conseil des ministres de la culture européen.

– N'est-il pas gênant que les Européens, et singulièrement les Français, apparaissent toujours dans une position défensive face aux Américains ?

– En l'occurrence, il s'agit exactement de l'inverse. Les Européens, et en particulier les Français, sont dans une posture offensive. Nous sommes demandeurs de la circulation des investissements, nous avons fait les efforts nécessaires, et l'AMI permet de démontrer la réelle mobilisation européenne dans le cadre de la globalisation. Celle-ci est en cours, et nous, les Européens, en sommes pleinement partie prenante, mais elle doit se faire avec des garanties.

» Ce sont les Américains qui sont sur la défensive, ils ont demandé, dans d'autres domaines que la culture, un très grand nombre d'exemptions aux procédures générales de l'AMI. L'un des mérites de ces débats doit être de clarifier ces positions. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon, Yves-Marie Labé et Nicole Vulser

Les conséquences de l'accord sur le cinéma et l'audiovisuel

SELON la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), la mise en œuvre de l'AMI *« aurait pour effet non seulement de contourner toutes les réglementations communautaires en matière audiovisuelle mises en place depuis une dizaine d'années, mais aussi tout simplement de les rendre inopérantes »*. Ainsi, la clause du traitement national – chaque pays devant accorder les mêmes avantages aux investissements étrangers qu'aux nationaux – aurait pour conséquence un accès du cinéma américain au fonds de soutien au cinéma.

De plus, les producteurs américains de vidéo pourraient bénéficier de la redevance au titre de la copie privée. Les œuvres des pays non membres de la Communauté européenne pourraient profiter d'une protection de soixante-dix ans, mais les œuvres européennes n'auraient pas la même protection. *« Un peintre américain recevrait une rémunération en France pour la vente de l'un de ses tableaux, tandis qu'un peintre français ne toucherait aucun droit aux Etats-Unis. »*

La clause de la nation la plus favorisée – selon laquelle chaque pays doit faire bénéficier tous les investisseurs étrangers des avantages consentis à un pays tiers – remettrait en cause les accords conclus entre la France et de nombreux pays, souvent les plus pauvres, pour les aider à coproduire des films. Les producteurs américains seraient fondés à réclamer les mêmes aides à la France. Et *« toutes les réglementations mises en place pour promouvoir les cultures des pays européens, harmoniser les droits d'auteur et certains droits voisins pourraient s'appliquer aux investisseurs non membres de l'Union européenne »*.

LES QUOTAS DE PRODUCTION REMIS EN CAUSE

Enfin, tous les programmes européens d'aides à la création (Média 2, Kaléidoscope, Eurimages...) seraient ouverts à tous les pays. La directive Télévision sans frontière, qui incite les chaînes de télévision à diffuser une majorité d'œuvres européennes, serait remise en cause. Il en serait de même pour les quotas de production, pierre angulaire de la réglementation audiovisuelle en France.

Le droit moral serait lui aussi remis en cause. *« Aujourd'hui*, affirme la SACD, *le producteur qui détient les droits d'une œuvre ne peut l'exploiter sans l'autorisation de l'auteur et sans veiller au respect du droit moral. Autant d'entraves aux yeux d'un producteur américain. Par ailleurs, ce dernier, étant auteur dans son pays, pourrait revendiquer le même statut en Europe, bénéficiant par là de la titularité des droits. »* De plus, la loi sur la copie privée, qui affecte une part des droits à des actions culturelles d'intérêt général, pourrait être contestée. Enfin, l'adhésion à des sociétés de gestion collective pour percevoir des droits d'auteur ou des droits voisins pourrait être considérée comme l'expropriation d'un mode individuel d'exercice d'un droit.

Les litiges seront traités par les instances de l'OMC, mais pourront être portés par les plaignants devant l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), qui pourrait prendre des décisions allant à l'encontre des traités existants.

N. V.

Le Monde
SUR INTERNET
http://www.lemonde.fr.

Le journal du jour dès 17 heures
En accès gratuit, l'intégralité de la « une », une présentation de chaque rubrique et les titres de tous les articles. Le journal complet est vendu 5 F.

Les dossiers
En accès gratuit, des dossiers thématiques d'actualité : Images d'Algérie, Mondial 98, procès Papon, etc.

Nos forums
Un lieu de débats ouvert à tous

Les services
Toutes les offres d'emplois de 19 journaux, sélection d'expositions, de livres...

Le multimédia
Les pages multimédias et leurs archives depuis 18 mois.

Une négociation conduite sans aucune transparence

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

« Il est bien évident que nous ne voulons pas remettre en cause les résultats obtenus lors de l'Uruguay Round. » Le porte-parole de Sir Leon Brittan, le commissaire européen chargé de la politique commerciale, se veut parfaitement rassurant : l'alarme des créateurs européens serait vaine ; l'Union, qui maîtrise une négociation ayant atteint sa phase finale, les protège.

L'écho n'est pas fondamentalement différent du côté officiel français où l'on explique les avantages considérables que présentera la libéralisation voulue par l'AMI (Accord multilatéral sur les investissements). *« Notre souci est de mettre en dehors du champ de l'accord l'ensemble des activités culturelles, notamment l'audiovisuel ainsi que les droits de propriété littéraire et artistique »*, avait déclaré Pierre Moscovici, ministre délégué pour les affaires européennes, le 11 février devant l'Assemblée nationale. On ajoute que la France a les moyens de bloquer un projet d'accord préparé par les fonctionnaires de la Commission européenne qu'elle ne trouverait pas satisfaisant.

Cependant, à y regarder de près, les producteurs de cinéma et de télévision ont de bonnes raisons de manifester méfiance et vigilance à l'égard d'une négociation conduite sans aucune transparence et dont, notamment, le Parlement européen n'a, sauf erreur, pas été saisi.

Le brouillard qui entoure ces tractations serait suffisant pour alimenter les soupçons. Il s'agit d'un domaine à « compétence partagée » entre l'Union européenne (UE) et ses Etats membres. C'est en principe la présidence britannique qui a mission de maintenir un front communautaire commun face aux autres partenaires de la négociation. Une tâche difficile, alors que l'Union est divisée : les Etats « libéraux » (Royaume-Uni, Pays-Bas, Allemagne, Danemark) sont plutôt défavorables à une clause d'exception culturelle, alors que la France, la Belgique, l'Italie y tiennent.

Il n'y a jamais eu de débat du conseil des ministres des Quinze. Tout au plus, des « lignes directrices » pour la négociation à venir ont été adoptées en octobre 1995 au niveau des experts, et une simple coordination mise en place entre les Etats membres et la Commission, chaque semaine, à l'OCDE, à Paris et au « Comité de l'article 113 » à Bruxelles.

DIVERGENCES MULTIPLES

Du côté européen, l'exception culturelle apparaît bien comme l'élément moteur du débat, et ce n'est pas forcément un motif d'apaisement. Et lors de l'Uruguay Round, Leon Brittan n'en a jamais fait figure de défenseur fanatique. Vendredi, son porte-parole, se réfugiant derrière la nécessité de garder confidentielle la position européenne dans cette ultime phase des pourparlers, s'est refusé de la dévoiler.

On sait que la France, soutenue par la Belgique, le Portugal, l'Italie, la Grèce et, hors de l'Union, par le Canada et l'Australie, a demandé l'inscription dans l'accord d'une exception culturelle. Mais il ne serait pas étonnant que la démarche de M. Brittan ne soit pas aussi nette et que ce soit par le biais de simples « réserves » qu'il cherche à concilier les craintes européennes et la volonté américaine de se voir ouvrir sans restriction le marché du Vieux Continent.

La France aurait sans doute le droit de s'opposer à un projet concocté par la Commission. Parce qu'il s'agit d'un domaine de « compétences partagées » et, aussi, parce qu'en matière de services et d'investissements, les décisions au niveau communautaire se prennent à l'unanimité. Il reste qu'exercer ce droit n'est pas évident si l'on se trouve placé devant un fait accompli. Cependant, les divergences concernant le projet sur la table sont multiples, ne portent pas uniquement sur l'audiovisuel et sont souvent le fait des Etats-Unis.

Cela signifie que l'accord pourrait très bien ne pas être « bouclé » en avril, comme prévu, ce qui laissera du temps aux autorités nationales et communautaires pour parfaire leur défense. En tirant la sonnette d'alarme, les créateurs européens n'auront pas œuvré en vain.

Philippe Lemaître

M. Jospin défend les « intérêts essentiels » français

Le premier ministre Lionel Jospin a affirmé, vendredi 13 février, qu'il n'y aurait *« pas d'accord »* sur l'AMI (accord multilatéral sur l'investissement) *« si le principe de l'exception culturelle devait être remis en cause »*. Dans un communiqué, Lionel Jospin ajoute que, pour lui, cette négociation *« ne pourra être conclue, pour ce qui concerne la France, que si ses résultats représentent des avantages réels pour nos entreprises et leurs salariés et à la condition expresse qu'elle ne remette en cause aucun de nos intérêts essentiels »*. Le premier ministre ajoute qu'un accord de ce type *« ne doit en aucun cas contraindre notre capacité à soutenir et à développer la création artistique et les industries culturelles et audiovisuelles »*.

Le monde du silence de Mark Hollis

Après sept années d'absence, l'ancien leader de Talk Talk publie un premier album solo épuré et acoustique

POUR ENTRER dans l'album de Mark Hollis, on traverse un couloir de dix-sept secondes de silence. Le léger craquement du tabouret du pianiste signale qu'on vient de pénétrer dans la chambre où tout se déroulera. Il nous faudra nous taire, tendre nos oreilles esquintées de fan de rock. Sans amplification, un quintette de bois, un harmonium, une guitare, une trompette, un piano aux frontières du jazz et de la musique classique ne briseront qu'avec parcimonie le calme instauré par l'ancien leader de Talk Talk.

« Une instrumentation tout acoustique permet d'atteindre plus facilement l'intemporalité, explique le chanteur. *Jouer à un aussi faible volume rend la musique idéalement fragile et vulnérable. »* La subtilité extrême de ce premier disque solo est une nouvelle étape dans l'atypique cheminement de ce musicien. En un peu plus de quinze ans, l'ancienne pop star a franchi les étapes qui mènent du refrain aguicheur au murmure, jusqu'à l'épure radicale.

Comme à beaucoup d'Anglais de sa génération, c'est le souffle de l'explosion punk qui lui donne ses premières ailes à la fin des années 70 : *« Le punk a été le moment décisif de ma vie musicale. Soudain des gens proclamaient que tout le monde pouvait devenir musicien. Même si la plupart des groupes étaient très mauvais, une énergie formidable nous portait. »* Son premier groupe, The Reaction, finit par prendre le nom de son premier single, *Talk Talk*. La hargne ébouriffée des débuts se nimbe de romantisme. Le mouvement punk mute en new wave. Fort des qualités de mélodiste de son chanteur, Talk Talk tend les bras à la pop des années 80. Deux premiers albums, *The Party's Over* (1982) et *It's My Life* (1984), collectionnent les tubes et quelques vilains clichés de claviers vernissés, de spleen déclamatoire... *« Notre motivation*, reconnaît Hollis, *était de gagner assez d'argent pour pouvoir continuer à enregistrer des disques. Le succès nous a permis de les réaliser enfin à notre façon. »*

BRUINE RAVELIENNE

En 1986, l'album *The Colour of Spring* et le hit *Life's What You Make It*, distinguent enfin Talk Talk des Duran Duran et autres. De beaux arrangements de cordes amplifient une mélancolie plus viscérale et des fêlures auxquelles on s'attache. Le groupe est enfin prêt pour une vraie aventure. L'exceptionnel *Spirit of Eden* (1988) et la beauté désolée de *Laughing Stock* (1991) les verront larguer les amarres pour des paysages plus abstraits et diaphanes. Le voyage collectif s'arrêtera sur ces sommets, Mark Hollis décidant de continuer en solitaire.

Ce trou de sept années dans sa discographie pourrait ressembler à une traversée du désert. Le rapport de Mark Hollis à la musique ne cesse en fait d'évoluer. *« Enregistrer un disque n'est plus mon ambition première. La grande chance du musicien est de pouvoir continuer de pratiquer son art sans forcément avoir à en vivre. Je joue tous les jours chez moi sans avoir le désir de tout fixer. J'explore, je caresse les touches de mon piano, je recherche avec lui des moments d'intimité. » « Je n'écoute plus du tout de rock*, avoue-t-il. *Je me concentre sur le jazz – Ornette Coleman, Mingus – et la musique classique du XXe siècle. Le dépouillement de musiciens français comme Debussy, Ravel, Satie, Messiaen ou Delage m'a énormement influencé. »*

Cette parenthèse lui aura aussi laissé le temps de peaufiner un système de composition. Avec minutie, il a écrit tous ses arrangements. *« Je voulais qu'on n'entende pas plus de quatre ou cinq musiciens à la fois. C'était un jeu presque mathématique. »* Les morceaux de cet album ont pourtant plus de sensualité qu'une équation. *« Tout était écrit, mais j'ai laissé beaucoup de liberté aux musiciens. J'ai choisi des instruments – clarinette, trompette, piano, guitare – qui peuvent fonctionner à la fois dans les univers classique, jazz et folk. »*


RENAUD MONTFOURNY
Mark Hollis, de la new wave de Talk Talk à l'impressionnisme.

Dans cette musique où le temps s'étire et impose sa douceur, un peu comme chez Morton Feldman, on peut aussi palper la chaleur d'une respiration, le frottement d'une main sur une guitare. Parfois la voix de Mark Hollis vient se poser sur une bruine ravelienne, accompagnée d'un harmonica dissonant, de bassons pointillistes ou d'un swing jazz fantomatique. *« Le chant est ce qui a été le plus difficile. La signification du texte, la sensibilité vocale peuvent bousculer l'architecture des arrangements. Il faut prendre tout cela en compte. Je m'attache à donner un sens à mes chansons. »* Avec réussite. *A Life (1895-1915)* évoque de façon émouvante les espérances folles détruites par la première guerre mondiale. Mais celui qui fut l'un des as de l'écriture pop se consacre *« essentiellement au piano solo »*. *« J'aimerais aussi écrire pour le cinéma. Je ne sais pas encore quand, ni pour qui. »*

Stéphane Davet

★ Mark Hollis, 1 CD Polydor 537 688-2.

DÉPÊCHES

■ **ARTS : un tableau du peintre japonais Tsuguharu Foujita** (1886-1968), *Deux Femmes nues*, devait être officiellement restitué, vendredi 13 février, par Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères, aux héritiers du collectionneur auquel il appartenait pendant la deuxième guerre mondiale, Marcel Schwob d'Héricourt. D'après le communiqué du Quai d'Orsay, c'est la préparation de l'exposition des MNR (Musées nationaux récupération), organisée par le Musée national d'art moderne, du 9 au 21 avril 1997, qui a fait apparaître la spoliation dont ce tableau avait fait l'objet en 1942.

■ **CHANSON : la chanteuse Sapho** donnera deux concerts exceptionnels dans les territoires palestiniens, à Gaza et Ramallah, les 2 et 3 mars, avant de chanter le lendemain à Holon (Israël) à l'occasion d'une journée de la femme. Sapho a déclaré *« qu'elle n'entendait pas cautionner la politique de l'actuel gouvernement israélien en se produisant seulement à Holon »*. Une rencontre entre Sapho et le leader palestinien Yasser Arafat est prévue à l'issue de l'un des concerts.

■ **MUSIQUE : le Gibus, ancien temple parisien du rock**, reconverti en club techno et house, a été fermé le 9 février par décision préfectorale pour nuisance sonore. Le 13 mai 1996, l'établissement avait été autorisé à ouvrir toute la nuit, sous réserve de réaliser des travaux acoustiques. Selon la direction, ces travaux ont été menés et certifiés par un expert agréé en août 1997. La direction du Gibus considère donc cette décision comme *« discriminatoire »*, car, dit-elle, le club *« accueille une clientèle gay et techno »*, ce qui le rend *« suspect aux yeux de la préfecture »*.

La Foire d'art contemporain de Madrid veut prendre une dimension internationale

ARCO 98, Parque Ferial Juan Carlos I, 28042 Madrid. Tél. : (00) 34-1-722-50-90. Internet : http : //www.arco.ifema.es. Ouvert de 12 heures à 21 heures, jusqu'au 17 février. Catalogue, 536 pages, 4 500 pesetas (180 francs environ) ; version CD-ROM, 3 850 pesetas (154 francs environ).

MADRID
de notre envoyé spécial

Avec 206 galeries, dont 111 étrangères, la 17e édition de l'ARCO (Arte Contemporaneo) *« entend créer les bases d'un marché de l'art, aujourd'hui inexistant en Espagne »*, du moins si l'on en croit les organisateurs. Par-delà le folklore habituel des hordes de lycéens piquetant dans les coins, la foire affiche toujours le même souci pédagogique, faisant une place importante aux revues spécialisées, et aux institutions, sans oublier les colloques, les conférences. On y trouve également la section « Project Rooms », qui montre des œuvres spécialement réalisées pour l'occasion. Mais le marché n'est pas négligé : l'ARCO a invité plus de 80 collectionneurs de renommée internationale, et sur tous les stands espagnols fleurissent de fort jolis panneaux réclamant une baisse de la TVA relative aux œuvres d'art : pour une fois, la vérité semble partagée des deux côtés des Pyrénées.

L'éditeur d'art Michael Woolworth, un des plus anciens habitués français de cette foire, est heureux de ce dynamisme : *« Ce que j'apprécie ici, c'est le mélange des genres. Partout ailleurs, on cantonne les éditeurs dans des surfaces réservées. A Madrid, le stand d'en face accroche de la peinture, celui d'à côté montre de la sculpture, mon autre voisin de la vidéo. L'estampe sort de son ghetto, prend tout son sens et sa modernité. »*

Les ghettos existent pourtant à Madrid. Ce sont ceux, délimités par une muraille blanche, où sont parquées les galeries du pays invité, cette année, le Portugal. Elles n'ont pas convaincu. La leçon est à méditer, car le prochain pays à l'honneur, en 1999, sera la France.

ACHETEURS CHAUVINS

Le choix des galeries va être confié au critique Nicolas Bourriaud, connu pour ses options avant-gardistes. Ce qui inquiète les Français présents cette année. Un représentant de la délégation aux arts plastiques tente de les rassurer : *« Les galeries sélectionnées par Bourriaud seront invitées, tous frais payés, par la foire. Notre rôle est de donner un coup de pouce aux autres, celles qui ne feront pas partie de la sélection du critique. Nous nous interrogeons encore sur les formes que doit prendre cette aide : peut-être une subvention, couvrant la moitié de la location d'un stand, comme nous le pratiquons pour Bâle ou Chicago. Mais la règle dans ce cas est de consacrer au moins la moitié de la surface à des artistes français, ou vivant en France. Et on me dit qu'ici, seul se vend l'art espagnol... »*

« Quelle que soit la forme de l'aide institutionnelle, il y a là une occasion à ne pas manquer, rétorque le galeriste Marwan Hoss, vice-président du comité d'organisation de la FIAC et de l'Icafa (Association internationale des foires d'art contemporain). *Il faut en profiter pour favoriser l'organisation d'événements dans d'autres lieux, à Madrid. »* Ou les fédérer : Jean-Louis Froment, l'ancien directeur du CAPC de Bordeaux, qui travaille actuellement beaucoup en Espagne, envisage ainsi une exposition d'Anette Messager, qui se tiendrait au Centre Reina Sophia. Sans compter quelque geste politique : les stands portugais ont été inaugurés par le premier ministre Antonio Guterres, venu tout droit de Lisbonne.

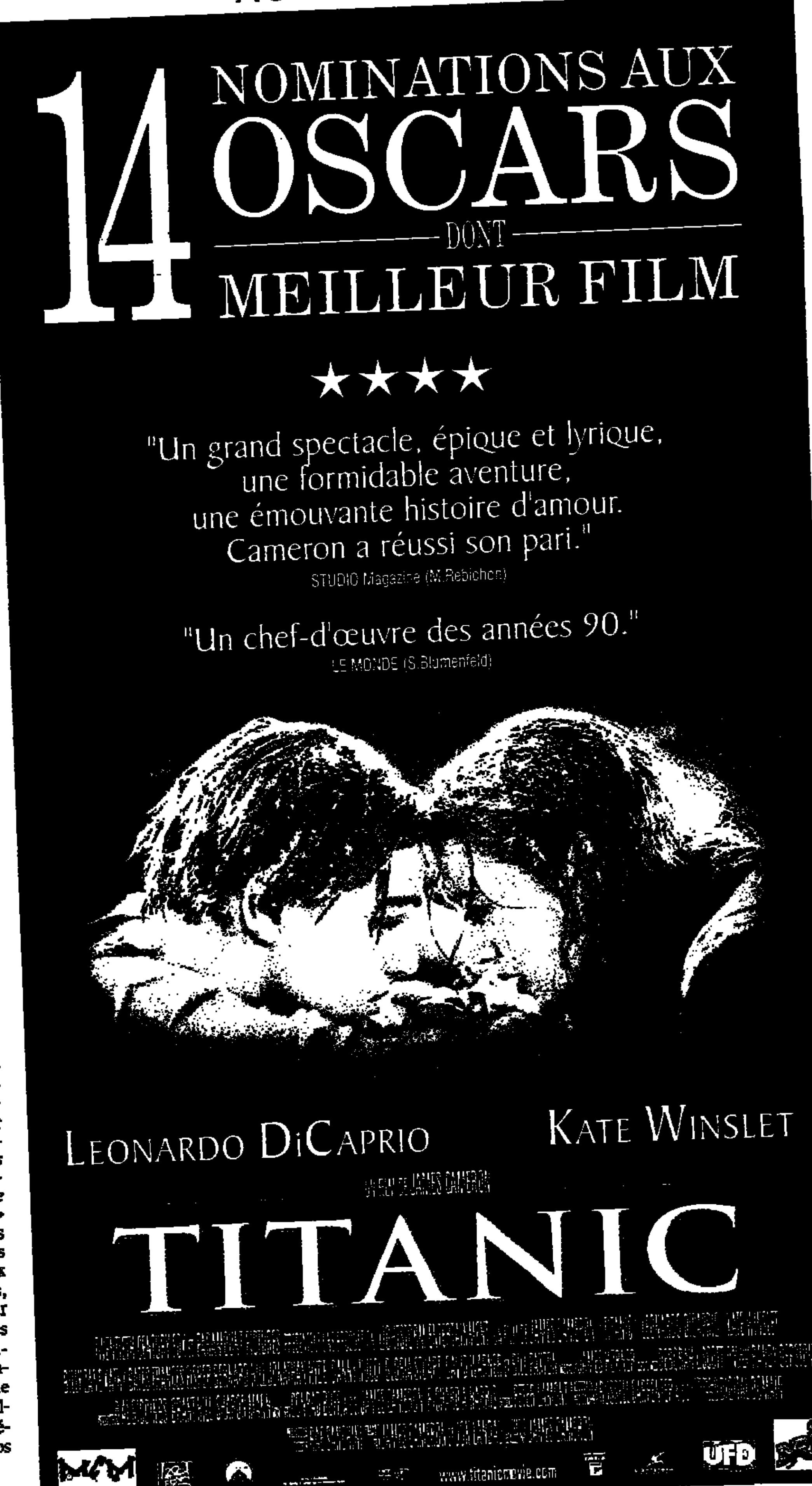
Le chauvinisme des acheteurs, ce défaut de l'ARCO, tend donc à s'estomper. La Galerie de France a fait un malheur avec des pastels de Julio Gonzalez, presque tous vendus en deux jours. Elle a aussi trouvé preneur pour ses sculptures de Rebecca Horn. La presse espagnole a reproduit à l'envi les Andy Warhol présentés par le Parisien Lucien Durand, une galerie autrefois consacrée aux jeunes artistes, et dont les orientations semblent avoir radicalement changé depuis le départ de son fondateur.

Pour Thessa Herold, il s'agit bien plus que d'un pari : *« Consacrer un accrochage entier à Zao Wou Ki peut paraître risqué dans une foire connue pour n'apprécier que les artistes espagnols. Mais il suscite un véritable engouement. Et puis nous n'avons pas à concurrencer nos collègues espagnols sur leur propre terrain. Au contraire, notre rôle, c'est aussi de former le public madrilène à ce qui se fait chez nous. Il y a vingt-cinq ans, l'art moderne était inexistant dans les musées et les institutions de ce pays. Il n'y avait pas non plus de classes moyennes, c'est-à-dire de collectionneurs. En peu de temps, ils ont fait un bond énorme. »* En témoignent les fameux lycéens madrilènes, pas du tout intimidés par l'art contemporain, riant aux éclats devant certaines œuvres, doucement émoustillés par d'autres, comme les photographies de la série « Essais d'amélioration » d'Antoni Miralda, une variation croustillante sur le thème de l'amour et de la guerre, qui rappellera à leurs aînés une bataille célèbre, chantée dans tous les corps de garde.

Harry Bellet

Le Monde
DOSSIERS & DOCUMENTS littéraires
Rousseau l'inclassable
Un dossier pour aller au-delà des apparences et mieux cerner la pensée complexe de Jean-Jacques Rousseau
UNE PUBLICATION DU MONDE
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

ACTUELLEMENT



« Horace », cette inéluctable purge de l'enseignement public en France

Marion Bierry présente, à tort, la pièce de Corneille comme « une tragédie contemporaine »

Qu'a donc à voir *Horace*, le classique cornélien perpétuellement inscrit au programme des lycées, avec les drames contemporains, Résistance, Liban, Sarajevo, conflit israélo-palestinien, Algérie ? Rien. Marion Bierry s'est pourtant persuadée du contraire. Au Théâtre de l'Œuvre, à Paris, entre deux groupes de scolaires, on peut néanmoins goûter à la qualité de sa mise en scène et de l'interprétation.

HORACE, de Corneille. Mise en scène : Marion Bierry. Avec Delphine Rich, Isa Mercure, Elisabeth Vitali, Claude Giraud, Stéphane Bierry, Jean-François Vlerick... THÉATRE DE L'ŒUVRE, 55, rue de Clichy, Paris 9e. Mo Place-de-Clichy. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; samedi, à 18 heures et 21 h 30, dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-44-53-88-88. Durée : 2 h 15.

Oh !, la vilaine tentation, un soir ou l'autre : balancer des coups de pied dans un sacro-saint monument ! Le monument ne risque rien, c'est du solide ! Seul le pied peut en pâtir : aux urgences, et trois points de suture. *Horace*, par exemple ! *« Que vouliez-vous qu'il fît ? »* Une purge inéluctable de l'enseignement public en France. Vous voilà adulte, vous vous croyez libre de ce côté-là, *Horace* ne va plus être qu'un pénible souvenir. Eh bien non, vous retombez dessus, au théâtre !

Marion Bierry, responsable de la chose, *y va des pieds et des mains* pour faire avaler la pilule : *« Certainement la tragédie la plus contemporaine... On y trouve, pêle-mêle, nos guerres mondiales... le drame du Liban, Sarajevo, le drame des Israéliens et des Palestiniens et l'enfer quotidien des familles d'Algérie... On pense à la Résistance. »* Vous ne vous méfierez jamais assez du pronom personnel indéfini, « on ». « On » est un non-être, un *témoin imaginaire, appelé en renfort* par le joueur de bonneteau, et, par un glissement en sous-main, ce « *on* », *voilà maintenant que c'est* vous, c'est moi, c'est tout le monde, c'est acquis, ça saute aux yeux.

En fait, ici, « on », c'est Marion Bierry – à part cela, une jeune femme de premier plan, metteur en scène d'un talent fort, fin, sensible : son *Ecornifleur*, de Jules Renard, actuellement au Théâtre de Poche, est un régal. C'est elle qui dit : *« Moi, Marion Bierry, je proclame avec énergie que vous allez retrouver dans* Horace *Sarajevo, les Israéliens et les Palestiniens, l'Algérie, etc. »* Elle sait que c'est faux. Corneille nous conte que, dans les temps antiques, Rome et Albe sont en guerre. Horace, qui est de Rome, est marié avec Sabine, qui est d'Albe. Et Curiace, qui est d'Albe, a pour promise la sœur d'Horace, Camille, qui donc est de Rome. Voilà, le tour est joué, Corneille tient un bâti sur quoi rimer à *loisir. Quelle déchirure des cœurs !* Quel écartèlement des consciences !

Sur un postulat à ce point voulu, noué, si un poète tel que Sophocle, ou Shakespeare, Racine, Goethe, Claudel, ou Corneille dans un de ses grands jours, avait écrit une tragédie, peut-être aurions-nous pu, par moments, y voir des interférences avec des situations actuelles. Les guerres opposent des êtres unis. Au temps de la Résistance, des partisans, dans le maquis, avaient Bach en tête ou Rilke en poche. Aucun acte au monde n'est simple, l'épouse étrangère d'Horace était susceptible, tout en restant loyale, de faire, en son for intérieur, ce qu'on appelle « la part des choses », mais Corneille s'en est tenu, durant cinq actes, à rabâcher son chassé-croisé initial.

UN SEUL ET MÊME CLOU

« Est-ce la mort d'un frère ou celle d'un époux ?... Sabine comme sœur, Camille comme amante... Mes trois frères dans l'une et mon mari dans l'autre... Ou pour venger sa femme ou pour venger sa sœur... Quel ennemi choisir d'un époux ou d'un frère ?... Le frère d'une femme et l'amant d'une sœur... Pour épouser la sœur, il faut tuer le frère... Pour aimer un mari, l'on ne hait pas ses frères... Je sens mon triste cœur percé de tous les coups/ Qui m'ôtent maintenant un frère ou mon époux... » Et *tutti quanti*, jusqu'au rideau final.

Un coup à gauche, un coup à droite, deux heures durant deux coups de marteau qui tapent sur un seul et même clou, et je t'enfonce, et je t'enfonce, c'est tuant, pourquoi n'a-t-il pas eu la faculté, ces semaines-là, de débloquer son arbre à cames, de débrayer la ritournelle, de se taire, d'écouter penser ou rêver sa Camille, sa Sabine, son Horace, son Curiace, des êtres humains pourquoi pas, et pas des marteaux-pilons coincés dans le radotage têtu, borné, d'une contradiction réciproque ?

Autrefois, à la Comédie-Française, des acteurs déments, furieux, des monstres, des folles, des génies, des volcans, vous empoignaient un pensum comme *Horace*, vous le tordaient, vous y fichaient le feu, le décor était un vague vestibule, aucun metteur en scène n'était déclaré, et c'était à mourir d'émotion, de bonheur.

Aujourd'hui, mise en scène de Marion Bierry, décor de Nicolas Sire, acteurs tels que Delphine Rich (Sabine), Elisabeth Vitali (Camille), Stéphane Bierry (Horace), Claude Giraud (le vieil Horace) et tous leurs camarades sont très bien. Vraiment très bien, tout. Et puisque *Horace* est toujours inscrite au programme des lycées, débarquent, par autocars, des « scolaires ». L'aberrant, à ce propos, c'est que les directeurs des théâtres parquent toujours les enfants le plus loin possible des acteurs, aux *derniers rangs des derniers* balcons, comme des pestiférés, alors qu'ils seraient mille fois plus touchés et plus sages s'ils étaient systématiquement installés aux premiers rangs de l'orchestre. Bon, arrêtons là nos jérémiades. Un beau désespoir ne m'a pas secouru.

Michel Cournot

Le regard de deux photographes sur le monde du travail

FRANÇOIS KOLLAR et MICHEL VANDEN EECKHOUDT, La Filature, 20, allée Nathan-Katz, 68090, Mulhouse. Tél. : 03-89-36-28-28. Du mardi au samedi, de 14 heures à 18 h 30 ; dimanche, de 14 heures à 18 heures. Jusqu'à la fin de l'entracte, les soirs de spectacle. Jusqu'au 1er mars.

MULHOUSE
de notre envoyé spécial

C'est pour *« sensibiliser les Mulhousiens à leur fort passé industriel »* que la Filature accueille une bonne exposition sur la représentation photographique du travail. Deux regards y sont confrontés, celui de François Kollar dans les années 30, celui de Michel Vanden Eeckhoudt aujourd'hui. Ou comment, dans ce va-et-vient entre passé et présent, réfléchir aux sévères restructurations opérées et, en fin de compte, se demander ce qui reste de la classe ouvrière.

François Kollar (1904-1979) a réalisé, dans les années 30, une enquête- fleuve intitulée « La France travaille ». Paul Cottin a choisi cent photographies qui « parlent » aux Mulhousiens : énergie électrique (en référence au barrage de Kembs), automobile (Peugeot emploie 11 000 personnes), textile (tradition de la filature), imprimerie (défunte imprimerie Braun), rail (Musée du chemin de fer). Et puis vingt-cinq tirages sur la Société alsacienne de constructions mécaniques à Mulhouse. *« La SACM fabriquait des moteurs Diesel dans un bâtiment que les Mulhousiens ont surnommé "la cathédrale"*, explique Paul Cottin. *Il est aujourd'hui investi par de jeunes artistes. »*

Ce travail de titan a été réalisé quand l'industrie était en plein essor, conquérante. Kollar collait à l'esprit du temps : éloge de la machine, visages souriants d'ouvriers. Depuis, nombre de ces entreprises et branches d'activité ont été rayées de la carte de France. Et c'est donc l'absence de dimension sociale de l'œuvre qui trouble. Les gestes des ouvriers sont démonstratifs, leur outil est isolé, voire réduit à des formes géométriques dynamiques, en jouant sur les alignements monumentaux. Mais les corps épuisés dans les mines, les cadences infernales, les conditions de vie, les salaires de misère, les luttes ouvrières ? Absents. Kollar se limite à des stéréotypes : l'homme et la machine unis pour le meilleur dans un « travail » décoratif. Il y a donc beaucoup de formes chez Kollar et peu de sentiment.

Cette dimension sociale, on la retrouve dans la cinquantaine d'images de Michel Vanden Eeckhoudt, certaines réalisées sur commande de la Filature, d'autres glanées dans le monde entier. L'auteur est conscient des limites du genre : *« Le photographe immergé dans une entreprise est perçu comme l'envoyé du patron »*, et l'ouvrier lui donne une image qui peut être faussée. *« La réalité du travail est plus dure que ce que je montre. »* Et de pointer toutes les usines où il s'est rendu et qui ont fermé depuis.

Comment contourner ces écueils ? *« Seule l'ironie me permet d'être corrosif et critique »*, répond le photographe. L'humour aussi et la scène anecdotique, afin de traduire la complexité des liens entre le travailleur et son environnement : un employé du téléphone qui sort de terre, un ouvrier en cage, un sidérurgiste qui appelle son camarade au secours, des graffitis de chat et d'oiseau sur une porte de hangar. De Kollar à Vanden Eeckhoudt, le saut est vertigineux. Comme une perte d'illusions des ouvriers par rapport à leur outil, et une lucidité du photographe sur la représentation du travail.

Michel Guerrin

INSTANTANÉ

JÉSUS, UN LÉGIONNAIRE ET SALOMÉ EN PISTE

Ils sont trois acrobates (une fille et deux garçons) aussi unis et séparés que les trois syllabes de leur enseigne Que-Cir-Que. Un triangle dans un rond. Du cirque, ils ont *conservé l'essence, tout en inver*sant les valeurs. Avec eux, l'exploit physique se fait discret et le sadomasochisme éclatant. Rien de sublimé dans leurs mouvements, mais la soumission à des saynettes, inscrites dans les itinéraires et les rencontres de leur corps qu'ils meurtrissent sans passion, par simple ajustement à la fatalité de conter la fatalité.

Avec les garçons, c'est tout noir ou tout blanc. Un Jésus (cheveux longs et jupette noire) et un légionnaire (boule à zéro et caleçon blanc). La fille, genre Salomé, corrige ses créatures de gifles bien senties et les remet dans le droit chemin du tourner en rond. Chacun a forgé les instruments de son supplice en complétant la panoplie chez le droguiste du coin. L'usage du balai-brosse conduit au ballet-brosse. Quand l'objet se met à danser entre leurs mains, leurs pieds et leur nombril (surtout leur nombril), c'est qu'ils deviennent un peu objets eux aussi. D'un souffle, une vulgaire chambre à air vous fait expirer son homme.

Les tours de force tournent au tour de farce. Noire. Les garçons sont toujours un peu étonnés par ce qui leur arrive. Quand ils sont vraiment fatigués, ils marchent un peu au plafond pour se détendre. *Le reste du temps, ils jouent* la complémentarité : il y aura toujours un piétineur et un piétiné, l'un crachant la fumée que l'autre vient d'aspirer. La recherche du sans-faute est celle du sans-expression. Les visages s'efforcent de rester figés. Et pourtant, petit à petit, des personnages s'esquissent, les investissent, s'imposent. Ils leur opposent une légère hébétude, le *sourire intérieur de visiteurs éga*rés convaincus de ne vivre qu'un cauchemar passager.

Jean-Louis Perrier

★ *Que-Cir-Que*, **avec Emmanuelle Jacqueline, Jean-Paul Lefeuvre, Hyacinthe Reisch. Parc de La Villette-Espace Chapiteau, avenue Corentin-Cariou, Paris 19e. Mo Porte-de-La-Villette. Du mercredi au samedi, à 20 h 30 ; *dimanche, à 16 heures. Tél. : 08-03-07-50-75.* 140 F. Durée : 1 h 30. Jusqu'au 15 mars.**

SORTIR

PARIS

Le Salon d'été
La musique et la danse accompagnent cette pièce écrite et mise en scène par Coline Serreau. Trois quartettes vocaux, au début, au milieu et à la fin de notre siècle, vivent, chantent, s'aiment, se haïssent, se quittent ou se retrouvent devant nous. Delphine Bibet, Pierre Jacquemont, Simon Bakhouche ainsi que l'auteur interprètent cette comédie humaine éternelle et nous font voyager dans les douleurs aiguës et les bonheurs fulgurants de l'existence.
Jeff Cohen (pianiste), Alexis Galperine (violoniste), Philippe Rouèche (accordéoniste), Laura Scozzi et Olivier Sferlazza (danseurs).
Bouffes-Parisiens, 4, rue Monsigny, Paris 2e. Mo Quatre-Septembre. Du mardi au vendredi, à 20 h 30 ; le samedi, à 17 heures et 21 heures ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-42-96-92-42. 100 F et 250 F. Jusqu'au 30 juin.

Yumuri y sus Hermanos
Rendez-vous mensuel des mordus de musique afro-cubaine très fréquenté, la « Fiesta » accueille ce mois-ci, pour la première fois à Paris, l'un des groupes cubains favoris des Japonais, chez qui la salsa fait de nombreux émules, y compris auprès des musiciens. Ancien chanteur de l'orchestre d'Elio Revé, Moises Valle, alias Yumuri, a monté son propre groupe en 1992 avec trois de ses frères, dont Orlando Valle, lui-même ex-flûtiste d'Irakere.
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Anvers. Le 14, à 23 heures. Tél. : 01-44-92-45-45. 120 F.

Documentaire sur grand écran
Dans le cadre du forum « Le travail, pour quoi faire ? », proposé chaque dimanche jusqu'au 8 mars au Cinéma des cinéastes, est présenté *Metal y melancolia* (1993), un documentaire de la cinéaste néerlandaise Heddy Honigmann. Le film se passe à Lima, dans la capitale du Pérou, où sévit une grave crise économique. Pour survivre dans les conditions extrêmes qui sont les leurs, certains habitants ont choisi de coller sur leur pare-brise un mot magique – « Taxi » – et de lancer résolument leur vieille guimbarde dans les embouteillages. Ce film a obtenu le Grand Prix du Cinéma du réel 1994. La projection sera suivie d'un débat animé par la cinéaste et les journalistes Carlos Pardo et Maurice Lemoine.
Cinéma des cinéastes, 7 avenue de Clichy, Paris 17e. Mo Place-de-Clichy. 18 heures, le 15. Tél. : 01-53-42-40-20.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Les Couloirs du temps, les visiteurs 2
de Jean-Marie Poiré (France, 1 h 58), avec Christian Clavier, Jean Reno, Muriel Robin.
Forever
de Nick Willing (Etats-Unis, 1 h 50), avec Toby Stephens, Emily Woof, Ben Kingsley.
Wild Man Blues, Woody Allen, tournée européenne de jazz
de Barbara Kopple (Etats-Unis, 1 h 44).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min)

REPRISE

L'Homme qui rétrécit
de Jack Arnold, avec Grant Williams, Randy Stuart, April Kent, Raymond Bailey, Billy Curtiss.
Américain, 1957, noir et blanc (1 h 30).
VO : Action Ecoles, 5e (01-43-29-79-89).

VERNISSAGES

Daniel Spoerri
Centre culturel suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois, Paris 3e. Mo Saint-Paul. Tél. : 01-42-71-38-38. De 14 heures à 19 heures. Fermé lundi et mardi. Du 14 février au 12 avril. Entrée libre.
Thomas Struth
Galerie Marian Goodman, 7, rue Debelleyme, Paris 3e. Mo Saint-Sébastien-Froissart. Tél. : 01-48-04-70-52. De 11 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 14 février au 7 mars.
Gérard Traquandi
Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg, Paris 3e. Mo Rambuteau. Tél. : 01-42-72-14-10. De 10 heures à 19 heures. Fermé dimanche. Du 14 février au 18 mars.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Orchestre national de France
Messiaen : *Turangalîla Symphonie*. Jacques Tchamkerten (ondes Martenot), Pierre-Laurent Aimard (piano), Charles Dutoit (direction).
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. Mo Passy. Le 14, à 20 heures. Tél. : 01-42-30-15-16. Entrée libre.
INA-GRM
Pierre Henry : *Antagonismes*. Luciano Berio : *Ommagio a Joyce*. Luc Ferrari : *Et si tout entière maintenant*, création.
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. Mo Passy. Le 15, à 18 heures. Tél. : 01-42-30-15-16. Entrée libre.
Musiciens de l'Orchestre de l'Opéra de Paris
Hindemith : *Morgen Musik*. Poulenc : *Sonate pour cor, trombone et trompette*. Tcherepnine : *Pièces pour quatre cors*. Delerue : *Vitrail*. Bernstein : *Dance Suite*. Bartok : *Bagatelles*.
Opéra de Paris, Palais-Garnier, place de l'Opéra, Paris 9e. Mo Opéra. Le 15, à 20 h 30. Tél. : 08-36-69-78-68. 90 F.
Ensemble Fa
Œuvres de Singier, Pesson, Lenot, Murail. Dominique My (piano).
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. Mo Passy. Le 14, à 18 heures. Tél. : 01-42-30-15-16. Entrée libre.
Sylvain Bœuf Trio invite Emmanuel Bex
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. Le 14, à 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.
Trio Mosalini-Beytelmann-Caratini
Sceaux-What, 49, avenue Georges-Clemenceau, 92 Sceaux. RER Bourg-la-Reine. Les 13 et 14, à 21 h 30. Tél. : 01-46-61-36-67. 90 F.
Bernard Lavilliers
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 8e. Mo Opéra. Le 14, à 20 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49.
Talila et Ben Zimet
Théâtre Trévise, 14, rue Trévise, Paris 9e. Mo Rue-Montmartre. Le 14, à 20 heures. Tél. : 01-45-23-35-45. 120 F.
Beethova Obas
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2e. Mo Sentier. Le 14, à 20 h 30. Tél. : 01-42-36-37-27. 80 F.
Iness Mézel
Espace Hérault, 8, rue de la Harpe, Paris 5e. Mo Saint-Michel. Le 14, à 20 h 30. Tél. : 01-43-29-86-51. 80 F.
Kocani Orckestar
L'Européen, 3, rue Biot, Paris 17e. Mo Place-de-Clichy. le 14, à 20 h 30. Tél. : 01-43-87-97-13. 110 F.
La Ménagerie de verre
de Tennessee Williams, mise en scène de Michel Fagadau, avec Marie-Christine Barrault, Sylvie Audcœur, Yannick Debain et François Feroleto.
Studio des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. A partir du 14 février. Du mardi au vendredi, à 20 h 45 ; le samedi, à 17 heures et 20 h 45 ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-53-23-99-19. 60 F et 180 F.

RÉSERVATIONS

Morphine
de Mikhaïl Boulgakov, mise en scène de Patrick Sommier, avec Yann Collette et Igor Tchernievitch.
MC 93, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Du 24 février au 22 mars. Tél. : 01-41-60-72-72. De 60 F à 140 F.
Femmes de Troie
d'après *Les Troyennes* d'Euripide, mise en scène et décor de Matthias Langhoff, avec Evelyne Didi, Emmanuelle Wion, Laure Thiéry, Frédérique Loliée, Agnès Bourgeois, Sandrine Spielman...
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. RER Nanterre-Préfecture. Du 26 février au 28 mars. Tél. : 01-46-14-70-00. De 80 F à 140 F.
Arlequin valet de deux maîtres
de Carlo Goldoni, par le Piccolo Teatro de Milan, mise en scène de Giorgio Strehler.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mo Odéon. Du 5 au 22 mars. Tél. : 01-44-41-36-36. De 30 F à 170 F.

DERNIERS JOURS

15 février :
Mardel monte à Paris
de Marc Hollogne, mise en scène de l'auteur, avec Marc Hollogne.
Théâtre Rive Gauche, 6, rue de la Gaîté, Paris 14e. Mo Edgar-Quinet, Montparnasse-Bienvenüe, Gaîté. Le 14, à à 21 heures ; le 15, à 15 heures. Tél. : 01-49-87-50-50. De 120 F à 190 F.
15 février :
La Contrebasse
de Patrick Süskind, mise en scène de Philippe Ferran, avec Jacques Villeret.
Théâtre Marigny (Salle Popesco), carré Marigny, Paris 8e. Mo Champs-Elysées-Clemenceau. Le 14, à 20 h 30 ; le 15, à 15 h 30. Tél. : 01-42-25-20-74. 180 F et 250 F.
Jusqu'au 15 février :
Marianne et Germania, un siècle de passions franco-allemandes
Musée du Petit Palais, avenue Winston-Churchill, Paris 8e. Mo Champs-Elysées-Clemenceau. Tél. : 01-42-65-12-73. De 10 heures à 17 h 40. Fermé lundi et fêtes. 40 F.
15 février :
Jean-Pierre Pincemin
Atelier Bonaparte, 11, rue Bonaparte, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. Tél. : 01-56-24-04-20. De 14 h 30 à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Entrée libre.

Abonnez vous au Monde

Recevez *Le Monde* chez vous et profitez d'une offre spéciale :

48 numéros* GRATUITS

Faites vos comptes :
Vous achetez Le Monde chaque jour 7.50F,
soit au bout d'un an : 2 340F.
Avec l'abonnement vous ne réglez que 1 980F soit :
• une économie de 360F,
• un prix au numéro de 6.34F.

Oui, je souhaite m'abonner au *Monde* pour la durée suivante :
☐ 1 AN - 1980 F au lieu de 2340F* ☐ 3 MOIS - 562 F au lieu de 585 F*
* Prix de vente au numéro - (Tarif en France métropolitaine uniquement)
Je joins mon règlement, soit : ______ F 801 MQ 003
☐ par chèque bancaire ou postal à l'ordre du *Monde*
☐ par carte bancaire N° ______
Date de validité ______ Signature :
☐ M. ☐ Mme Nom : ______
Prénom : ______
Adresse : ______
Code postal : ______
Localité : ______ Pays : ______

TARIFS HORS FRANCE	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne	USA - CANADA
1 AN	2190F	2960F	[illegible]
3 mois	588F	790F	

Offre valable jusqu'au 31/12/98.

Pour tout autre renseignement concernant : le portage à domicile, la suspension de votre abonnement pendant les vacances, un changement d'adresse, le paiement par prélèvement automatique mensuel, les tarifs d'abonnement pour les autres pays étrangers.
Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à :
LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

SAMEDI 14 FÉVRIER

FILMS DE LA SOIRÉE

16.55 Le Monstre de minuit ■
De Wallace Fox (Etats-Unis, 1942, N., *v.o., 65 min*). Ciné Cinéfil

18.00 Arise, My Love ■ ■
De Mitchell Leisen (Etats-Unis, 1940, v.o., 110 min). Ciné Cinéfil

21.10 Top Gun ■
De Tony Scott (Etats-Unis, 1986, 115 min). TSR

23.00 Certains l'aiment chaud ■ ■ ■
De Billy Wilder (Etats-Unis, 1959, N., v.o., 120 min). Ciné Cinéfil

23.15 Descente à Paradise ■
De George Gallo (Etats-Unis, 1994, 110 min). Ciné Cinémas

0.30 Planète hurlante ■ ■
De Christian Duguay (Etats-Unis, *1995, v.o., 105 min*). Canal +

1.00 La Dame du vendredi ■ ■
De Howard Hawks (Etats-Unis, 1940, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil

2.35 Monsieur Vincent ■
De Maurice Cloche (France, 1947, N., 110 min). Ciné Cinéfil

3.50 Les Dimanches de permission ■
De Nicolae Caranfil (Fr. - Roumanie, *1993, v.o., 100 min*). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

19.00 T.V. +. Canal +
19.00 *20 h Paris première*. Paris Première
19.30 Histoire parallèle. Semaine *du 14 février 1948*. Le bloc de l'Est se resserre. Invitée : Lilly Marcou. Arte
20.40 Le Club. Jean-Louis Trintignant. Ciné Cinéfil
20.45 *Le Magazine de l'Histoire*. Spécial de Gaulle. Histoire
21.45 *Metropolis*. Atlas - Cunningham. Sonny Rollins. Arte
23.10 *Du fer dans les épinards*. Le respect se perd. France 2
23.25 *Paris modes*. Spécial New York. Paris Première
0.00 Grain de philo. De quoi suis-je responsable ? Invitée : Monette Vaquin. France 3

DOCUMENTAIRES

18.05 Athènes, trésor de la Grèce antique. La Cinquième
18.10 Le Grand Canyon, des dinosaures aux barrages. TSR
19.30 L'Art de la direction d'orchestre. [2/2]. Histoire
20.35 *Jazz Collection*. Michel Portal. Planète
20.35 Nouvelle-Zélande : Eldorado en péril. TMC
20.45 *L'Aventure humaine*. Entre Orient et Occident, voyage de Thessalonique à la frontière turque. Arte
20.55 Marie-Madeleine. France Supervision
21.30 Afrique du Sud, les derniers Bushmen. TMC
22.15 Salsa. [3/5]. Puerto Rico : ça balance sous les cocotiers. France Supervision
22.35 Rendez-vous avec le crime. Qui a tué le juge Falcone ? France 3
23.35 ▶ Music Planet. Ray Lema, tout partout partager. Arte
23.40 Sa Majesté la lionne. Planète
0.00 Ces garçons *qui nous font rêver*. Téva

SPORTS EN DIRECT

14.00 Rugby. Championnat de France. Canal +
14.25 *Tennis*. 6e Open Gaz de France. Demi-finales. Paris Première
15.15 *Athlétisme*. Championnats de France en salle. France 2
17.55 Football. Championnat de France D2. Nancy - Lille. Eurosport
1.25 J.O. : Curling et Saut à ski. Tie break messieurs - dames. *K120 individuel*. France 2
1.45 J.O. : Saut à skis. K120 individuel. Eurosport
2.05 J.O. : Ski. Descente du combiné dames. France 2

MUSIQUE

19.05 Cesar Stroscio, Esquina trio. France Supervision
19.25 Hans Graf : Mozart à Salzbourg. Muzzik
22.00 Hänsel et Gretel. Muzzik
22.30 Le Festival de Phoenix : David Bowie. Paris Première
23.10 Michel Fugain. France Supervision
23.55 *Jazz 625* : Bill Evans Trio. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.30 Le Serment d'Hippocrate. *De Jean-Louis Bertucelli*. Festival
20.35 D'or et de safran. *De Marco Pico*. Canal +
20.55 Message du Vietnam. De Paul Wendkos [1 et 2/2]. Téva
21.00 Chercheur d'héritiers : *Hélène ou Eugénie ?* D'Olivier Langlois. France 3
22.05 *L'homme qui ne voulait pas tuer*. D'Alain Ferrari. Festival
22.40 L'assassin est dans la fac. De Maurice Phillips. TMC
22.55 L'Alambic. De Jean Marboeuf. Festival
23.15 Hollywood Night. O La Loi du professionnel. De William Webb. TF 1
23.35 *Les Démons du passé*. Δ De Tom McLoughlin. M 6
0.25 *Les Deux Wolanski*. De Hartmut Griesmayr. Arte

SÉRIES

18.55 Dharma et Greg. Pilote (v.o.). Téva
19.00 Marty Feldman. (v.o.). Arte
19.45 Murphy Brown. Du rififi au bowling. Requiem pour technicien. Téva
20.30 Derrick. Sursis. Relation rompue. RTL 9
20.50 Le Caméléon. Equipe de déminage. M 6
21.00 Angela, 15 ans. Régime sec. Canal Jimmy
21.30 The Visitor. Devil's Rainbow (v.o.). Série Club
21.45 Dark Skies, *l'impossible vérité*. Omission. M 6
22.15 Brooklyn South. Clown Without Pity (v.o.). Série Club
22.40 Profiler. O Copie *conforme*. M 6
22.45 Spectromania. Massage. Arte
23.00 Murder One : L'Affaire Jessica. Chapitre XXIII. Série Club
0.15 La Rédac. Retour en enfance. Disney Channel
0.35 Médecins de nuit. L'entrepôt. Série Club
0.35 Star Trek, *la nouvelle génération*. L'Enterprise viendra d'hier (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● 20.35 Canal +
D'or et de safran

Aung San Suu Kyi, figure de proue de l'opposition birmane, *Prix Nobel de la paix 1991*, défie depuis près de dix ans l'une des pires dic*tatures militaires du monde*. Marco Pico s'est inspiré du personnage pour ce téléfilm qui relate l'histoire d'une amitié entre deux femmes : l'une, Alex (Corinne Touzet), est *française et reporter* photographe ; l'autre, Soon Yi (Lucie Phan), est *avocate et démocrate. Toute ressemblance s'arrête là. D'or et de safran* n'est pas un documentaire sur la démocratie, mais bel et bien un film d'aventures, tourné au Sri Lanka, qui relate la fuite de deux femmes à travers la jungle. – *A. Cr.*

● 0.00 France 3
Grain de philo

La notion de responsabilité s'impose en cette fin de siècle comme un principe moral majeur. Présente dans le débat public, dans les prio*rités pédagogiques en vogue*, elle est à la fois perçue comme un doublon de la culpabilité (quand se pose le problème du dédommagement des victimes) et une exigence éthique seule capable de mettre en mouvement l'individu que la *conception étroitement juridique* peut paralyser. Invitée d'Alain Etchegoyen, Myriam Revault d'Allonnes et Alexandre Baloud, la psychanalyste Monette Vaquin *commente avec* finesse les documents qui ponctuent les articulations du débats (notamment un entretien de Levinas, une intervention de Kouchner sur l'affaire du sang contaminé ou l'enregistrement le 19 juin 1940 de l'appel à la *désobéissance morale que de* Gaulle avait lancé la veille sur les ondes). Un débat résolument utile. – *Ph. - J. C.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.00 Beverly Hills.
20.00 Journal, Le Journal des J.O.
20.43 L'Image du sport.
20.45 Le Résultat des courses.
20.50 Météo, Trafic infos.
20.55 Drôle de jeu. Les sports d'hiver.
23.15 Hollywood Night. O La Loi du professionnel.
0.55 TF1 nuit, Météo.
1.05 Les Rendez-vous de l'entreprise.
1.35 et 2.35, 3.40 TF1 nuit.

FRANCE 2

19.50 et 20.50 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, Le Monde de la Coupe.
20.35 Image du jour : J.O.
20.40 A cheval, Météo.
20.55 Fiesta.
23.10 Du fer dans les épinards. Le respect se perd.
0.45 Journal, Météo.
0.55 Les 30 Dernières Minutes.
1.25 J.O. : Curling et Saut à ski.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 et 1.00 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.38 Le Journal des J.O.
21.00 Chercheur d'héritiers : Hélène ou Eugénie ? Téléfilm d'Olivier Langlois.
22.35 Rendez-vous avec le crime. Qui a tué le juge Falcone ?
23.40 Météo, Soir 3.
0.00 Grain de philo. De quoi suis-je responsable ?

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.35
18.50 et 22.55 Flash infos.
19.00 T.V. +.
20.00 Les Simpson.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 *D'or et de safran*. Téléfilm de Marco Pico.
22.10 Supplément détachable.
23.00 Double dragon. Film de James Yukich.

0.30 Planète hurlante ■ ■ Film de Christian Duguay (v.o.).
3.50 Les Dimanches de permission ■ Film de Nicolae Caranfil (v.o.).

ARTE

19.00 Marty Feldman.
19.30 *Histoire parallèle*.
20.15 Le Dessous des cartes.
20.30 *8 1/2 Journal*.
20.45 L'Aventure humaine. Entre Orient et Occident, *voyage de Thessalonique* à la frontière turque.
21.45 Metropolis.
22.45 Spectromania. [3/6] Massage.
23.35 ▶ Music Planet. Ray Lema, tout partout partager.
0.25 Les Deux Wolanski. Téléfilm de Hartmut Griesmayr.
1.55 La Femme en gris. [5/10].

M 6

19.10 Turbo.
19.45 Warning.
19.54 Le Six minutes, Météo.
20.10 Hot forme. Amour, amour, amour.
20.40 Ciné 6.
20.49 La Trilogie du samedi. 20.50 Le Caméléon. 21.45 Dark Skies, l'impossible vérité. 22.40 Profiler. O.
23.35 Les Démons du passé. Téléfilm Δ de Tom McLoughlin.
1.20 Boulevard des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Fiction. Un soir avec Roland Topor : L'Hiver sous la table. Topor intime.
22.35 Opus.
0.05 Le Gai Savoir.

FRANCE-MUSIQUE

19.31 Opéra. *Le Trouvère*, de Verdi, en direct *du Metropolitan Opera de New York*, par l'Orchestre du Metropolitan Opera de New York, dir. Simon Young. June Anderson (Leonora).
23.07 Présentez la facture. *L'accordéon sans frontières.*

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Intermezzo. Œuvres de Gounod, Fauré, Poulenc.
20.40 Le Pianiste Geza Anda.
22.40 Da Capo. Œuvres de Sibelius, Bloch, Bruch.

DIMANCHE 15 FÉVRIER

FILMS DU JOUR

17.15 *Certains l'aiment chaud* ■ ■ ■
De Billy Wilder (Etats-Unis, 1959, N., 115 min). Ciné Cinéfil

18.00 C'est pour la bonne cause ■
De Jacques Fansten (France, 1997, *100 min*). Canal +

18.05 Lancelot chevalier de la reine ■
De Corriel Wilde (Grande-Bretagne, 1963, 120 min). Ciné Cinémas

18.30 Peggy Sue *s'est mariée* ■ ■
De Francis Ford Coppola (Etats-Unis, 1986, 100 min). Téva

20.30 La Dame du vendredi ■ ■
De Howard Hawks (Etats-Unis, 1940, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil

20.30 Cadavres exquis ■ ■ ■
De Francesco Rosi (Italie, 1975, 120 min). Ciné Cinémas

20.30 Crime et châtiment ■
De Georges *Lampin* (France, 1956, N., 105 min). Festival

20.30 *Un silencieux* au bout du canon ■
De John Sturges (Etats-Unis, 1973, 120 min). RTL 9

20.35 ▶ Maudite Aphrodite ■ ■
De W. Allen (EU, 1995, 90 min). Canal+

20.35 Le Tigre du ciel ■
De Jack Gold (Grande-Bretagne, 1976, 110 min). TMC

20.45 Elle et lui ■ ■
De Leo McCarey (Etats-Unis, 1957, 110 min). Arte

20.55 Le Zèbre ■
De Jean Poiret (France, 1992, 105 min). TF 1

20.55 L'Expert ■
O *De Luis Llosa (Etats-Unis, 1994,* 120 min). France 2

21.00 L'Eveil ■
De Penny Marshall (Etats-Unis, 1990, v.o., 120 min). Paris Première

22.05 Deux amours ■
De Richard Pottier (France, 1948, N., 90 min). Ciné Cinéfil

22.30 Faux-semblants ■ ■ ■
De David Cronenberg (Canada, 1988, v.o., 115 min). Ciné Cinémas

22.30 *Le Prince des marées* ■
De Barbra Streisand (Etats-Unis, 1991, 130 min). Téva

22.35 L'école est finie ■
D'Olivier Nolin (France, 1979, 105 min). TV 5

23.35 La Chartreuse de Parme ■ ■
De Christian-Jaque (France, 1947, N., 170 min). France 3

23.35 Arise, My Love ■ ■
De Mitchell Leisen (Etats-Unis, 1940, v.o., 110 min). Ciné Cinéfil

0.25 Harcèlement ■
De Barry Levinson (*Etats-Unis*, 1994, v.o., 125 min). Ciné Cinémas

0.30 *Une si jolie petite plage* ■ ■
D'Yves Allégret (France, 1948, N., 90 min). RTL 9

0.45 Chacun pour toi ■
De Jean-Michel Ribes (France - Suisse, 1993, 100 min). Canal +

1.25 Les Parisiennes ■
De Marc Allégret, Claude Barma, Michel Boisrond et Jacques Poitrenaud (France - Italie, 1962, N., *100 min*). Ciné Cinéfil

2.30 Le Diable au corps ■ ■
De Marco Bellocchio (France - Italie, 1986, 110 min). Ciné Cinémas

3.10 Showgirls ■
De Paul Verhoeven (Etats-Unis, 1995, 130 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.10 et 23.10 Autour du *Monde*. LCI
18.30 Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI. Robert Hue. LCI

MAGAZINES

11.00 Droit d'auteurs. La Cinquième
12.30 Arrêt sur images. Spécial Corse. *Avec Béatrice Pignède*. La Cinquième
12.45 Le Vrai Journal. *Hubert Védrine*. Canal +
13.55 Les Quatre Dromadaires. Frère loup. France 3
14.00 La Planète ronde. Italie 1990. Invités : Thierry Gilardi ; Claude Le Roy ; Franco Baresi ; Gianni Visnadi. La Cinquième
15.00 Thalassa. Escale au Cap-Vert. TV 5
15.55 Naturellement. Le Miracle de la vie : *Sur les traces du miracle*. France 2
16.15 Faut pas rêver. *Sénégal : La radio des jeunes. France :* Des décors muraux en cinémascope. Portugal : Antonio le projectionniste. Invité : Bertrand Blier. TV 5
16.25 Le Sens de l'Histoire. Poujade et le poujadisme. Invités : Alain Duhamel ; *Jean-Michel Gaillard*. La Cinquième
16.50 Sud. Invités : Calixthe Beyala ; Jean-Marie Rocchia. TMC
17.30 Les Leçons de l'Histoire. Le communisme en question : en Chine. Avec Bernard Guetta ; Marie-Claire Bergère ; *Jean-Louis Margolin*. Histoire
19.00 Public. Invités : François Hollande ; Eric Raoult. TF 1
20.00 Envoyé spécial. Dix jours à Matignon. Corse : la dérive mafieuse. TV 5
20.45 *Les Dossiers* de l'Histoire. Vatican [3/3] : 1978 : Jean-Paul II. Histoire
20.50 Capital. La France en chantier. M 6
22.40 Viva. Le photographe chic et choc *de Benetton*. TSR
23.00 Envoyé spécial, les années 90. La vie *de Willy*. La mort chimique. Maudit virus. TGV. Loin du golfe. Afrique du sud. Histoire

DOCUMENTAIRES

18.10 Izkor. *Les esclaves de la mémoire*. Planète
18.30 Le Temps des cathédrales. *[4/9]. Dieu est lumière*. Histoire
18.30 Les Yeux de la découverte. *Les catastrophes naturelles*. Canal J
19.45 Sa Majesté la lionne. Planète
20.35 *Absolue de vanille*. Planète
20.40 ▶ Soirée thématique. *L'amour rêvé*. Arte
21.45 Histoire du jazz français. *[1/3]. De 1917 à 1940*. Histoire
21.55 Numéros zéro. Planète
22.25 Grand document. Jean Ziegler : le bonheur d'être suisse. RTBF 1
22.45 Les Clefs du chorégraphe. [1/12]. Claude Brumachon. Muzzik
22.55 ▶ Lignes de vie. L'amour n'a pas d'âge. France 2
23.50 Marseille contre Marseille. Planète
23.50 Aretha Franklin. Queen of Soul. Canal Jimmy
0.00 *Africa. [2/8]*. Maîtrise d'un continent. Histoire
0.25 Wynton Marsalis. France Supervision
0.40 Souba Arafat. Téva

SPORTS EN DIRECT

13.00 J.O. : Patinage artistique. Programme original danse. France 3
14.25 Tennis. 6e Open Gaz de France : finale. Paris Première
15.45 Athlétisme. Championnats de France en salle. France 3
18.00 Tennis. Tournoi messieurs de Dubaï : Finale. Eurosport
1.20 J.O. : Curling. 3e et 4e places M et D. France 2
2.00 J.O. : Ski de fond. Relais 4x5 km D. Eurosport et France 2

MUSIQUE

19.30 Maestro. Vladimir Ashkenazy dirige Dvorak et Prokofiev. Arte
19.35 Nietzsche, pièces pour piano. Muzzik
20.00 Madrigali erotici. Concert. Muzzik
20.30 Siegfried. Mise en scène de N. Lehnoff. France Supervision
23.30 Quinzaine latino. Compay Segundo. Paris Première
23.55 *Musiques au cœur*. Hommage à Montserrat Caballé : Midem 98. France 2

TÉLÉFILMS

18.25 L'Amant de ma sœur. De Pierre Mondy. Festival
20.35 Electronic Junior. De Walt Disney [1/2]. Disney Channel
20.55 Cindy. D'Eric Laneuville. Téva
21.25 Comment épouser sa prof *quand on a 14 ans et demi*. De Paul Schneider. Disney Channel
22.15 Sacrifice. De Patrick Meunier. Festival

SÉRIES

18.55 Demain à la une. La médaille d'honneur. M 6
20.00 Seinfeld. Le Patient anglais (v.o.). Canal Jimmy
20.30 Dream On. La petite sœur (v.o.). Canal Jimmy
20.45 Columbo. *Grandes manœuvres* et petits soldats. RTBF 1
21.00 Derrick. Enfance volée. France 3
21.00 Presque parfaite. Le pari (v.o.). Canal Jimmy
22.10 Spicy City. Sex Drive (v.o.). Canal Jimmy
22.40 New York Police Blues. *Emission* impossible (v.o.). Canal Jimmy
22.45 Twin Peaks. Episode nº 19 (v.o.). Série Club
23.25 Spin City. *Un maire à Miami (v.o.)*. Canal Jimmy
4.20 Father Ted. Et Dieu créa la femme (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde *Télévision-Radio-Multimédia* ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code *ShowView – ceux de la télévision* ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
✦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 13.55 France 3
Les Quatre Dromadaires

La peur du loup

LA LOUVE a eu beau nourrir Remus et Romulus, l'homme n'en a *pourtant pas moins pourchassé* les hordes de loups qui peuplaient forêts et montagnes européennes jusqu'à leur quasi-extermination. Cette lutte sans merci aura alimenté notre inconscient collectif de façon parfois surprenante : avant qu'elles ne susurrent « *Mon grand loup* » à l'oreille de leur amant, les jeunes femmes, dit-on, ont peur du loup… Et celui des dessins animés a un regard étrange quand de belles *créatures passent*.

Ce bel animal ressemble étrangement au berger allemand, sauf qu'il a deux prémolaires supplémentaires et qu'il est potentiellement beaucoup *moins dangereux* : sauvage, il peut être apprivoisé, mais ne peut, en aucun cas, être domestiqué. Il est donc impossible de le dresser pour qu'il attaque l'homme.

Frère Loup, un documentaire aux *images magnifiques de Bruno* Vienne, montre cet animal filmé pendant trois ans dans le parc Sainte-Lucie (Lozère), dont les 20 hectares accueillent cent vingt-huit *loups vivants en semi-liberté* sous le regard attentif de Gérard Ménatory. Non seulement le loup n'est pas dangereux, mais il est peureux au-delà de l'imaginable. Un homme vient lui voler ses louveteaux dans sa tanière ? La louve *s'enfuit et observe de loin* la scène sans attaquer son prédateur. Il n'empêche qu'il fait peur et que cette frayeur irrationnelle continue d'alimenter les passions. Sa réapparition récente dans les montagnes du Mercantour a déjà entraîné *quelques polémiques entre* protecteurs de la faune sauvage et éleveurs qui accusent l'animal de tuer leurs bêtes. Ce qu'il ne fait évidemment qu'exceptionnellement… quand les chiens domestiques se livrent à des carnages parfois effrayants *dans les troupeaux de* moutons, tuant, mutilant des dizaines de bêtes en une nuit, pris par une sorte de folie sanguinaire dont la presse se fait souvent l'écho. *Loin d'être un documentaire* scientifique, *Frère Loup* est un film poétique réussissant à montrer le loup dans son biotope, les relations hiérarchiques complexes qui régissent son comportement de groupe, et celles qui lui font à la fois craindre l'homme et vivre dans sa proximité.

Alain Lompech

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.20 J.O. : Patinage artistique. En direct.
14.10 Les Dessous de Palm Beach.
15.00 Rick Hunter, inspecteur choc.
15.55 Pacific Blue.
16.45 Disney Parade.
17.55 Vidéo Gag.
18.25 30 millions d'amis.
19.00 Public.
20.00 Journal, Journal des J.O. Météo.
20.53 C… comme cinéma.
20.55 Le Zèbre ■ Film de Jean Poiret.
22.40 *Ciné dimanche*.
22.50 Flashdance Film d'Adrian Lyne.
0.35 TF1 nuit, Météo.
0.45 Concert : Musique en France.

FRANCE 2

13.30 Dimanche Martin. Sous vos applaudissements. L'Ecole des fans.
15.55 Naturellement.
16.50 L'Esprit d'un jardin.
16.55 Nash Bridges.
17.45 Parcours olympique.
17.50 Stade 2.
18.45 1 000 enfants vers l'an 2000.
18.50 Drucker'n Co.
19.25 Stars'n Co.
20.00 Journal, Météo.
20.55 L'Expert ■ Film O de Luis Llosa.
22.55 ▶ Lignes de vie. L'amour n'a pas d'âge.
23.45 Journal, Météo.
23.55 Musiques au cœur. Hommage à Montserrat Caballé : Midem 98.
1.20 J.O. : Curling et Ski de fond. En direct.

FRANCE 3

13.00 J.O. : Patinage artistique. En direct.
13.50 Keno.
13.55 Les Quatre Dromadaires.
14.50 Sports dimanche. 15.00 Tiercé à Vincennes. 15.45 Athlétisme : championnat *de France* en salle.
17.25 Corky.
18.15 Va savoir.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 23.10 Météo.
20.10 Bouvard du rire.
20.40 Le Journal des J.O..
21.00 Derrick. Enfance volée.
22.05 Un cas pour deux. La confiance d'une mère.
23.20 Soir 3.
23.35 La Chartreuse de Parme ■ ■ Film de Christian-Jaque.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 14.10
13.35 La Semaine des Guignols.
14.10 L'Ami d'un été. *Téléfilm de Chris Bould.*
▶ En clair jusqu'à 16.30
15.45 Les Animaux aux urgences.
16.30 Les Repentis.
17.15 Babylon 5.
18.00 C'est pour la bonne cause ■ *Film de Jacques Fansten.*
▶ En clair jusqu'à 20.35
19.40 et 22.05 Flash infos.
19.50 Ça cartoon.
20.35 Maudite Aphrodite ■ ■ Film de Woody Allen.
22.10 L'Equipe du dimanche.
0.45 Chacun pour toi ■ Film de Jean-Michel Ribes.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.30 Les Lumières du music-hall.
14.00 La Planète ronde. *Italie 1990.*
15.00 Chercheurs d'aventure.
15.30 *Histoires de stars*. Humphrey Bogart.
16.25 Le Sens de l'Histoire.
18.00 Les Nouvelles Aventures de Vidocq. [2/13].
19.00 La Femme en gris. [6/10].
19.30 Maestro. Vladimir Ashkenazy dirige Dvorak et Prokofiev.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Soirée thématique. *L'amour rêvé.*
20.45 Elle et lui ■ ■ Film de Leo McCarey.
22.35 « Barbara, tu n'es pas coupable… ».
23.25 Le Comité.
23.40 Ficelles sentimentales.
0.10 Amour à la chaîne.
0.40 Metropolis.

M 6

13.15 Racines II. *Feuilleton de John Erman [7/7].*
15.10 58 heures d'angoisse. *Téléfilm de Mel Damski.*
17.00 Le Prince et le Souffre-douleur. Téléfilm de Syd McCartney.
18.55 Demain à la une. La médaille d'honneur.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 E = M 6.
20.35 et 0.55 Sport 6.
20.50 Capital. La France en chantier.
22.45 Météo.
22.50 Culture pub. Profession : anti-héros.
23.20 La Maîtresse de Venise. Téléfilm □ de Franck C. de Lucia.
1.05 Boulevard des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.00 Dimanche musique.
20.30 Laissez-passer. *Le Temps de la danse*
21.30 Le Concert. Transcontinentales. Le Quintette d'Olivier Ker Ourio.
22.35 Atelier de création radiophonique. *Ailes entr'elles*, par Kaye Mortley.
0.05 Radio archives. Antonin Artaud. 1. L'homme.

FRANCE-MUSIQUE

19.37 L'Atelier du musicien.
20.30 Concert international. *Festival de musique du Rhin*, Schubert, ombre et lumière. Par le Quatuor Brodsky : Trois pièces, de Stravinsky ; *Quatuor à cordes D 18*, de Schubert ; *Quatuor nº 18*, de Sculthorpe ; *Quatuor à cordes D 87*, de Schubert, Michael Thomas et Ian Belton, violons, Paul Cassidy, alto, Jacqueline Thomas, violoncelle.
22.00 Voix souvenirs. Alfred Piccaver, ténor.
23.07 Transversales.

RADIO-CLASSIQUE

20.00 Soirée lyrique. *Anna Bolena, opéra de Donizetti, par le* Chœur de l'Opéra du Pays de Galles et l'Orchestre de l'Opéra national gallois, dir. Bonynge.
23.15 Soirée lyrique (suite). Les reines à l'opéra. Œuvres de Purcell, Haendel, Berlioz, Verdi.

Le Monde

DIMANCHE 15 - LUNDI 16 FÉVRIER 1998

Les cuirassiers de Reichshoffen

par Pierre Georges

SUR LE PRÉ, *monsieur*, sur le pré ! Un peu d'indolence peut-être, mais au bon motif de la politesse ou de la connivence. Donc un peu de courrier. On trouve toutes sortes de gens, et des plus estimables, dans le lectorat du *Monde*. Entre autres des petits-fils de camarade de combat des cuirassiers de Reichshoffen.

C'est à ce titre qu'un lecteur furibard a expédié une lettre, genre boulet ferré par le travers de la voilure, au directeur du journal. Il entendait y dénoncer, justement, les coupables ignorances et permanents sarcasmes du titulaire, précaire, de cette chronique. Sa colère était si belle, si somptueuse, si entière qu'il y exigeait du directeur *« des excuses de la part de M. Georges et de la vôtre »*.

Chaude affaire donc. En tant que *« petit-fils d'un camarade de combat des cuirassiers de Reichshoffen »*, qu'avait à reprocher le correspondant à *l'ignorant ?* Eh bien justement d'ignorer, ou de feindre d'ignorer, et d'insulter l'Histoire. D'abord en n'attribuant pas à son légitime auteur, le roi de Prusse et futur empereur Guillaume 1er, le mot historique *« les braves gens »*. Ensuite et surtout en qualifiant de *« soldatesque »* ces héros d'une charge d'autant plus belle que vaine, en *1870*.

L'oubli était coupable. N'importe quel écolier ayant fréquenté un peu plus sérieusement son Mallet-Isaac le dirait. Et l'insulte fut patente, le mot *« soldatesque »* totalement déplacé. N'entendant pas briser inconsidérément le lien qui unit ce journal à un petit-fils de camarade de combat des cuirassiers de Reichshoffen, toutes nos excuses donc. Et si les 100 000 chasseurs qui vont assiéger, samedi, Paris en laissent le loisir, promesse est faite d'aller au Musée d'Orsay. Toutes affaires cessantes, à genoux, nous irons expier cette faute de goût devant un tableau de Detaille ou de Meissonier. Ils avaient, eux, le culte des héros et ont bien dû fixer cela. Un peu comme ces chromolithographies qui, jadis, à la campagne, meublaient nos épopées enfantines. Tableau encore, l'affaire fameuse dite du Braque à l'envers. Pour les lecteurs qui auraient manqué, sans préjudice notoire, le premier *épisode, rappelons que Le Monde* a publié récemment, dans un funeste égarement des et du sens, une reproduction inversée du *Joueur de guitare*. Il fallut donc se couvrir la tête de cendres et implorer l'indulgence du lectorat.

Dans ce grand deuil rieur, ce faire-part d'erreur valut un abondant courrier. Comme l'on lit parfois dans les rubriques nécrologiques, la famille *Le Monde* dans l'impossibilité de répondre aux multiples témoignages de sympathie, remercie, ici, tous ceux qui ont partagé, avec elle, cette douloureuse épreuve !

Il n'empêche. Il serait injuste de ne pas citer ce lecteur qui, tout jeune militaire, fut, pour ainsi dire, de corvée de Braque. Il en avait le goût aussi. Et, cinquante *ans après, il se souvient encore de* la confusion du conférencier, devant, déjà !, un Braque à l'envers. L'affaire fit rire toute la salle et le conférencier. Mais Braque à l'envers, Braque à l'endroit, il en garda un formidable souvenir. A tel point, écrit-il, que *« chaque fois que je vais au cimetière marin de Varengeville, je vais me recueillir sur la tombe de Braque pour le remercier de ce si bon moment »*. En mémoire de ce qu'il appelle joliment une *felix culpa*.

Vers un nouveau tracé pour le bouclage à l'ouest de la Francilienne

LE CONTOURNEMENT de Paris par l'ouest n'est sans doute pas près d'être achevé. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement, vient de remettre en cause la décision de son prédécesseur sur le bouclage de l'autoroute A 104 : sans contester l'utilité de l'achèvement de cette liaison autoroutière – la « Francilienne », à environ 25 kilomètres de la capitale, qui attend depuis vingt ans son tracé à l'ouest –, M. Gayssot vient d'annoncer qu'il avait décidé de suspendre les études engagées à la suite de la décision de Bernard Pons : le 29 janvier 1997, celui-ci avait choisi de réaliser la liaison entre Orgeval (Yvelines) et Méry-sur-Oise (Val-d'Oise) en empruntant un tracé dit « rive droite » par Chanteloup-les-Vignes, dans les Yvelines (*Le Monde* du 1er février 1997).

Malgré les aménagements (couverture sur le tiers des 22 kilomètres, tranchée sur 13 kilomètres) qui en portaient le coût à 5 milliards de francs, ce tracé restait très contesté par les élus locaux. C'est d'ailleurs après avoir reçu Jean-Paul Huchon, maire (PS) de Conflans-Sainte Honorine (Yvelines) et candidat de la gauche à la présidence de la région, accompagné d'élus ainsi que de responsables du Collectif pour la protection des riverains de l'autoroute (COPRA), que M. Gayssot a pris une décision qui remet également en cause le principe de la concession et du péage, très contestés par le Parti communiste.

En se référant aux promesses du *« candidat Jospin »*, M. Gayssot demande que soit lancée *« une expertise sérieuse sur le projet alternatif »* proposé par la Copra et les élus. Gilles Ricono, directeur régional de l'équipement, devra rendre d'ici six mois un rapport sur ce qui sera sans doute un nouveau tracé. De nouvelles solutions de financement devront être trouvées.

AUTRES « SUPERPÉRIPHÉRIQUES »

Un autre rebondissement, dans le feuilleton du bouclage à l'ouest des « superpériphériques » d'Ile-de-France, n'est pas exclu : pour le 20 février, est attendue une décision du Conseil d'Etat sur le décret accordant à Cofiroute la concession du bouclage de l'A 86 de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine) à Versailles (Yvelines). La construction de ce tunnel de 10 kilomètres, qui a déjà commencé au prix d'énormes travaux, pourrait alors également être remise en cause.

Christophe de Chenay

Tirage du *Monde* daté samedi 14 février : 498 270 exemplaires - 3

Clinton par Norman Mailer

A lire demain dans Le Monde

La France n'a pas eu confirmation de la mort d'Ali Touchent

Alger avait annoncé le décès du coordonnateur des attentats de 1995 à Paris

ALI TOUCHENT, *alias* « Tarek », considéré par la police comme un *« élément important »* dans l'organisation de la vague d'attentats commis en France du 11 juillet au 17 octobre 1995, serait mort en Algérie, le 23 mai 1997. Un communiqué, rendu public vendredi 13 février à Alger par les services de sécurité, indique que le seul militant islamiste qui avait *échappé en France au coup de filet* policier a été *« formellement identifié »*, sans que l'on dispose de plus de précisions sur les circonstances de sa mort, ni sur les raisons pour lesquelles ce décès, qui remonte à près de neuf mois, n'est connu que maintenant. Samedi matin, le ministère de l'intérieur indiquait au *Monde* ne pas avoir eu confirmation du décès d'Ali Touchent, et invitait à la *« plus grande prudence »*.

Interpol avait déjà averti les autorités françaises de la disparition du militant islamiste, il y a environ quinze jours. Les spécialistes français de l'anti-terrorisme attendent cependant encore la confirmation de son décès. La France a demandé à l'Algérie de lui faire parvenir une fiche des empreintes digitales prises sur le cadavre annoncé comme celui d'Ali Touchent. Elles pourront ainsi être comparées avec celles dont disposent les services français.

Conduites par les juges Jean-Louis Bruguière et Laurence Le Vert, les investigations de la police judiciaire et des services de renseignement avaient permis d'établir le rôle de « Tarek » dans la *campagne d'attentats*.

CHARGÉ DE LA LOGISTIQUE

Entré en France en 1988, Ali Touchent semblait avoir été « activé » par les responsables des groupes islamiques armés (GIA), pour accueillir Boualem Bensaïd à son arrivée dans le pays. Quelques semaines avant le déclenchement de la campagne d'attentats, il *avait présenté le coordonnateur* des opérations aux futurs exécutants.

A la fin du mois de juin 1995, par exemple, il avait organisé la rencontre dans un McDonald's de Lille de Boualem Bensaïd avec deux membres du réseau nordiste. Quelques jours plus tard, l'envoyé du GIA était présenté à Khaled Kelkal et deux de ses complices dans *la forêt du parc de Ternay*, près de Lyon. Ali Touchent était en charge des aspects logistiques des actions terroristes. Il s'occupait notamment d'approvisionner en armes et en faux papiers les membres du groupe. Il recevait de l'argent en provenance d'Angleterre, d'où Rachid Ramda, alias « Abou Farès » lui expédiait des fonds vers un compte de la *banque Rivaud*.

« Tarek » notait scrupuleusement toutes les dépenses sur un carnet, retrouvé par les enquêteurs dans l'appartement qu'il habitait rue Félicien David dans le seizième arrondissement de Paris. Cette minutie avait beaucoup aidé les policiers, en leur permettant de reconstituer l'itinéraire du groupe et le détail de ses *méthodes dans la préparation des attentats*. Le 22 juillet 1995, trois jours avant l'attentat à la station Saint-Michel qui avait provoqué la mort de huit personnes, une somme de 668 francs était consignée, correspondant à l'achat de *« poudre »*.

Ali Touchent a-t-il personnellement participé à l'une des neuf actions menées par les militants islamistes *entre le 11 juillet et le 17* octobre ? L'enquête n'a pas été en mesure de l'établir formellement. Boualem Bensaïd, après son interpellation, avait pourtant affirmé qu'il faisait partie des poseurs de la bombe du RER, qui avait explosé le 17 octobre entre les stations Musée d'Orsay et Saint-Michel, faisant dix-neuf blessés. Dans ses dépositions, il avait cherché à souligner le rôle prédominant d'Ali Touchent, qu'il présentait comme son supérieur direct. *« J'ai rejoint les rangs des moudjahidines à la demande de Tarek »*, avait-il notamment déclaré.

Pascal Ceaux

Une information contre X est ouverte pour l'assassinat du préfet de Corse

LA SÉCURITÉ d'Elisabeth Guigou, ministre de la justice, a été renforcée depuis le vendredi 13 février. Cette mesure fait suite à des menaces anonymes la visant et qui pourraient être liées au contexte corse. En marge de l'enquête sur l'assassinat du préfet de région, Claude Erignac, trois militants nationalistes ont été mis en examen et écroués, vendredi 13 février à Paris, par le juge d'instruction Jean-Louis Bruguière.

Marcel Lorenzoni, un ancien du mouvement A Cuncolta naziunalista, vitrine légale du FLNC-Canal historique, et deux personnes présentées comme des proches, Paul Dominique Bozzi et Paul Poggi, sont poursuivis pour *« association de malfaiteurs et infraction à la législation sur les armes, en relation avec une entreprise terroriste »*. Marcel Lorenzoni a en outre été mis en examen pour *« infraction à la législation sur les explosifs »*, en raison de la découverte de dynamite qu'il est soupçonné d'avoir entreposé chez une amie.

Aucun lien, à ce stade de l'enquête, n'a été établi entre ces trois hommes et l'assassinat, au sujet duquel une information judiciaire distincte contre X a été ouverte vendredi 13 février. Trois juges antiterroristes, Jean-Louis Bruguière, Laurence Le Vert et Gilbert Thiel, ont été saisis des deux dossiers.

UN « RÉPUBLICAIN ÉNERGIQUE »

En outre, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur, a procédé à Ajaccio, vendredi 13 février, à l'installation du nouveau préfet de la *région Corse, Bernard Bonnet. Dans* le hall de la préfecture, devant une stèle sur laquelle a été gravé un hommage à *« la mémoire du préfet Claude Erignac (…) sauvagement assassiné »*, le ministre a qualifié M. Bonnet de *« républicain énergique »*. *« Il connaît la Corse, il connaît la police, puisqu'il a été directeur central de la police territoriale. J'ajoute qu'il a commencé comme inspecteur des impôts, ce qui est une bonne formation »*, a résumé M. Chevènement.

Le ministre de l'intérieur, accompagné de Didier Cultiaux, directeur général de la police nationale, et de Bernard Gravet, directeur central de la police judiciaire, a de nouveau dénoncé les *« appétits semi-mafieux »* et évoqué les *« grandes convoitises qui se cachent derrière le geste des criminels »*. *« C'est l'intérêt de la Corse que la loi s'applique dans tous les domaines, pas seulement la sécurité publique mais aussi l'urbanisme, le foncier, l'agriculture »*, a-t-il ajouté.

Après le départ du ministre, en début d'après-midi, M. Bonnet a déposé une couronne de fleurs aux couleurs de la République à l'endroit où, une semaine auparavant, avait été assassiné son prédécesseur. Puis, sur France 3-Corse, il a évoqué l'*« exigence forte de faire respecter dans toutes les circonstances, par qui que ce soit, les lois de la République »*. Pour M. Bonnet, il est important de procéder au *« contrôle de légalité pour les permis de construire, pour toutes les autorisations »* et à celui *« de l'utilisation des fonds publics »*.

La qualité de l'air était encore « très médiocre » samedi à Paris

LE NIVEAU 2 de la pollution de l'air a été atteint dans l'agglomération parisienne, vendredi 13 février en milieu de journée. Une situation météorologique anticyclonique, un vent faible et une inversion de température ont été à l'origine d'une atmosphère stable défavorable à la dispersion des polluants émis sur l'agglomération, a indiqué Airparif, le réseau de surveillance de l'air en Ile-de-France. Mettant en place la procédure d'alerte prévue dans cette situation, la direction régionale des affaires sanitaires et sociales a recommandé aux personnes présentant des troubles respiratoires de prendre les précautions d'usage.

La persistance samedi de conditions météo similaires et la forte concentration de véhicules liée à la fois à la manifestation des chasseurs et aux départs en vacances étaient susceptibles de provoquer certaines inquiétudes. Samedi matin, le Minitel d'Airparif (les bureaux étant fermés) annonçait une qualité de l'air *« très médiocre »* de niveau 7 sans que, pour autant, le seuil de l'alerte de niveau 2 soit dépassé. Les prévisions de qualité de l'air pour dimanche ne devaient être disponibles que samedi en début d'après-midi.

AUTOUR DE L'ÉTANG DE BERRE

Par ailleurs, des dispositions préventives visant à limiter une pollution au dioxyde de soufre autour de l'étang de Berre (Bouches-du-Rhône), mises en place le 8 février, devaient être maintenues toute la fin de la semaine, a annoncé la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire), qui a souligné leur *« durée exceptionnelle »*. La Drire ajoute cependant que les niveaux de pollution relevés jusqu'à ce jour restaient en-deçà des normes recommandées par l'OMS (350 microgrammes par m³ d'air.

